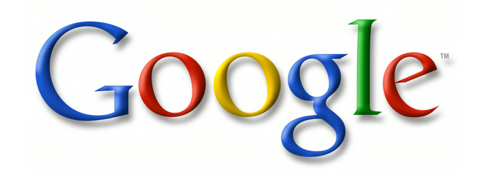
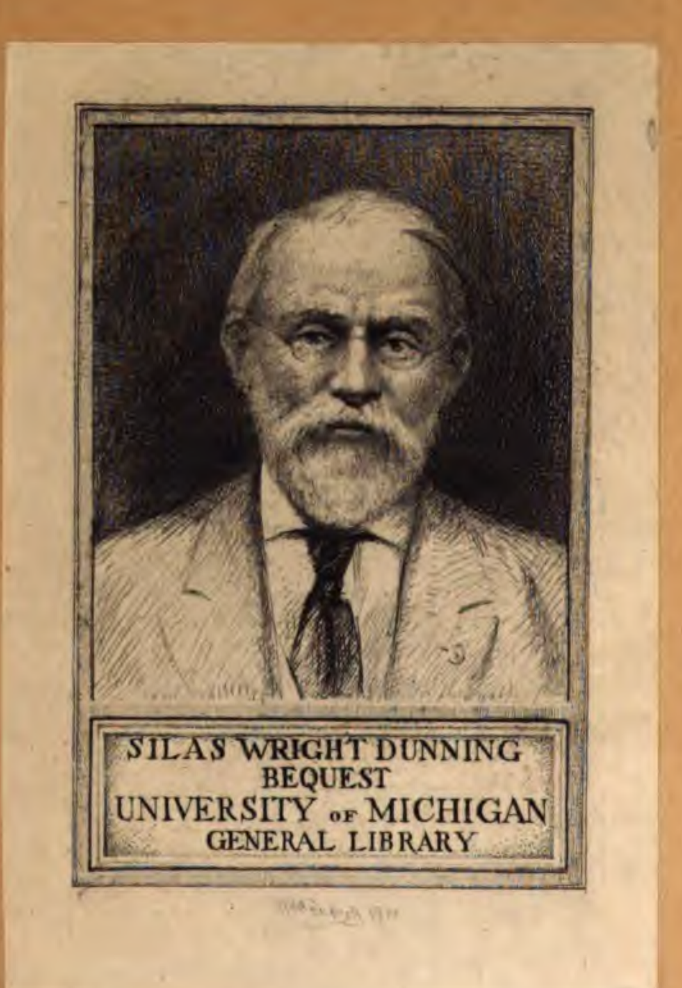



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY


AS
162
.N18

PRÉCIS
DES TRAVAUX
DE
la Société 

DES
SCIENCES, LETTRES ET ARTS
DE NANCY,
de 1824 à 1828.



NANCY,
DE L'IMPRIMERIE DE C.-J. HISSETTE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DU COLLÉGE, ETC.

1829.

SOCIÉ

IENCE

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

PRÉCIS

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY,

De 1824 à 1828.



NANCY,

DE L'IMPRIMERIE DE C.-J. HISSETTE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE, DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DU COLLÉGE, ETC.

1829.

PRÉCIS

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

Toujours animée du désir de concourir par ses travaux à l'illustration de notre pays, la Société Royale de Nancy avait cherché à ramener sur la scène l'un des faits les plus honorables pour nos pères, les plus glorieux pour notre ville : elle avait invité les littérateurs lorrains à chanter le combat à jamais mémorable qui affranchit notre patrie du joug odieux des Bourguignons, délivra le roi de France (¹) du plus redoutable de ses grands vassaux, et éteignit tout à coup le brandon qui,

---

(¹) Louis XI.

dans les mains de la Discorde, allait embraser l'Europe entière. Étonnée que cet événement, l'un des plus importants et peut-être le plus brillant de l'histoire moderne, célébré jadis par la Muse latine du bon chanoine de St.-Dié ([1]), n'ait échauffé la verve d'aucun poète hors de son sein ([2]), la Société était disposée à remettre à une autre époque le concours qu'elle avait ouvert sur ce sujet si digne de la Muse des chants héroïques, lorsqu'elle reçut plusieurs ouvrages parmi lesquels elle distingua la *Nancéide*, poème par M. Malgaigne, de Charmes, alors étudiant en Médecine à l'école de Nancy.

Cet ouvrage, composé de plus de 500 vers et divisé en trois chants coupés en strophes irrégulières, a été soumis par la Commission des Prix à un examen auquel présida une critique juste et sévère; et quoiqu'il n'ait pas entièrement rempli les intentions de l'Académie, quoiqu'il ait paru défectueux sous plusieurs rapports, inégal et incomplet, cependant il a été jugé digne d'un encouragement qui a été accordé à l'Auteur, *comme ayant approché du but, dans une composition remarquable par la force des pensées, l'éclat des images, la verve et la rapidité du style,*

([1]) Pierre de Blaru.

([2]) Ce sujet avait inspiré à M. Baillard, membre de l'Académie, une Composition dont nous parlerons dans ce Recueil.

L'analyse de ce poème, telle qu'elle fut donnée à la Séance publique de mai 1827, entremêlée des morceaux détachés que nous en citerons, suffira sans doute pour mettre le lecteur à même de l'apprécier, et de confirmer le jugement favorable qu'en a porté l'Académie.

Le poète entre en matière par cette strophe :

Quand un hiver du Nord, abaissant les orages,
Des torrents débordés efface les rivages,
Et sur nos champs flétris entassant les frimas,
Ferme un instant l'arène au démon des combats ;
D'où vient ce long tumulte *et ces signaux d'alarmes?*
L'écho du fleuve au loin roule le bruit des armes,
Et les sons du clairon, et le choc des coursiers,
Et le fracas du bronze, et les cris des guerriers.

L'Auteur cherche la cause de la scène tumultueuse qui s'offre à ses regards : le lion que porte l'étendard d'un chef à la voix haute, à la démarche fière la lui révélant bientôt, il la fait connaître au lecteur, et lui montre Charles-le-Téméraire qui, dévoré d'ambition, poussé par le désir de la vengeance,

Et brûlant les cités, ravageant les sillons,
Enfin devant Nancy plante ses pavillons.

Nancy, jeune Cité, fière de ta parure,
Que l'œil de tes enfants contemple avec amour,
Que des bois, des coteaux, des hameaux *à l'entour*
Embrassent de leur riche et brillante ceinture ;
Les plaisirs et les jeux embellissent ta cour,
Les Arts ont mis leur sceptre en ta main souveraine,
Et l'étranger, ravi de ton riant séjour,
Des champs Austrasiens te proclame la reine.

Telle est la Cité moderne.

Mais *ignorant* alors ta future splendeur,
Partout d'étroits remparts resserraient ton enceinte,
Et dans tes murs régnaient le silence, la crainte,
Autour de toi, le carnage et l'horreur.
Les temps ont effacé ces lugubres images :
L'onde a lavé le sang qui coula sur ses bords,
Et ces beaux monuments, ces immortels ouvrages
D'un roi chéri du peuple et révéré des sages,
Tes palais sont bâtis sur la cendre des morts.

Lorsque Charles parut aux champs de la Lorraine,
Les soldats, sur la foi d'une paix incertaine,
Pour le toit paternel avaient fui leurs drapeaux ;
La pique suspendue aux murs de la chaumière
Se couvrait de poussière,
Les glaives oubliés dormaient dans les fourreaux ;
Et quand sous les remparts de la ville alarmée
S'étendit en tumulte une innombrable armée,
Nancy, de tous côtés entouré d'oppresseurs,
Appelait vainement, cherchait ses défenseurs.

L'amour de la patrie, l'horreur de l'esclavage, enfantent bientôt de nombreux soldats ; les femmes, les enfants prennent part à cette noble lutte. Mais les pensées se portent vers René absent : qui l'informera des dangers de sa capitale ?

« Amis, un grand dessein demande un grand courage ;
Qui de vous à l'effroi porte un cœur étranger ?
Vers René, qui de vous chargé d'un prompt message,
Ose au camp Bourguignon se frayer un passage ?
Le prix est beau, la gloire est égale au danger ! »
Mais en vain des soldats stimulant la vaillance,

Les chefs près du péril montrent la récompense;
Le plus brave frémit d'un trépas assuré.
Déjà de leur salut ils ont désespéré;
Quand, rompant tout à coup un lugubre silence,
Un Lorrain sort des rangs et dit : je partirai!

Minuit sonne, le ciel est sombre;
Lentement le guerrier des murs silencieux
Descend; au loin il jette un regard soucieux,
Et dans le camp voisin se glisse comme une ombre.
Tous les feux sont éteints; on n'entend que le bruit
De l'aquilon du soir qui siffle autour des tentes,
Et la Meurthe qui bat ses rives mugissantes,
Et les cris éloignés des gardes de la nuit.
Mais lui de tous côtés *tend* son oreille avide,
Il s'avance au hasard, de sa marche incertain,
Et défiant, mais intrépide,
Sur la garde du glaive il repose la main.
Vaine crainte! la nuit le couvre de ses ailes;
De loin en loin les pas des sentinelles
L'avertissent de son chemin.
. . . .

Le guerrier arrive à Joinville où se trouve René; ce prince fait un appel à la valeur de ses sujets.

Amis, vassaux, Lorrains, aux armes!
Dans les cités, dans les hameaux
A retenti le cri d'alarmes:
Guerre, guerre, plus de repos!
Pour accourir sous les drapeaux
L'artisan ferme sa chaumière,
Le pâtre quitte ses troupeaux,
Le fils se dérobe à sa mère.
Le vieillard, laissé seul aux rustiques travaux,
Regrette son jeune âge et sa vigueur première.
L'enfant, épris d'une palme guerrière,
Veut grandir avec les héros.

Partout la gloire et la vengeance
Ont soufflé l'ardeur des combats;
Tous les cœurs sont d'intelligence,
Et cet appel à la vaillance
A fait sortir de terre un peuple de soldats.

L'écho répéta: guerre! Aux monts de l'Helvétie,
Comme un beffroi sonnant contre la tyrannie,
Il s'entendit au loin de rochers en rochers;
Le cœur du pâtre en tressaillit de joie,
Et le chasseur, abandonnant sa proie,
Se ceignit de son arc et courut aux dangers.
Allez, et de Morat ressuscitez la gloire,
Fiers amants de la guerre et de la liberté,
Et sous l'humble châlet que vous avez quitté,
Ne rentrez qu'avec la victoire.

Comme un torrent qui roule à flots précipités,
Et s'accroît en son cours des débris qu'il entraîne,
Ils marchent ralliés sous la croix de Lorraine,
A travers nos champs dévastés.
Quel spectacle de mort! ces bruyantes cités
Que naguère habitaient le luxe, l'opulence,
Désertes, n'offrent plus que cendre et que silence,
Charle a passé; des hameaux, des vallons
Les feux à peine éteints racontent sa vengeance,
Le sang du laboureur fume dans les sillons.

Dans le second Chant, le poète ramène le lecteur aux murs de Nancy; il lui montre les maux qu'un long siége fait éprouver à ses fidèles habitants: les combats, les assauts, l'incendie sont les moindres des fléaux auxquels ils sont en proie.

Mais ces champs tant de fois ravagés par la guerre,
Privés de leur fécondité,

N'avaient pu leur payer le tribut ordinaire.
Fille de la stérilité,
La faim se vint asseoir au pied de leurs murailles.
On vit un peuple entier, avide d'aliments,
Des plus vils animaux dévorer les entrailles,
Les femmes troublaient l'air de leurs gémissements,
Et l'airain, ébranlé de moments en moments,
Lugubre répétait le glas des funérailles.

On soupirait après le messager envoyé au Duc de Lorraine; des remparts, on épiait son retour;

Mais l'œil, du haut des murs ouvert matin et soir,
Dans l'horizon désert se perd avec l'espoir,
Et sur les monts lointains rien ne paraît encore.

Une nuit, cependant, deux fanaux brillent au loin sur les tours du temple dédié à St.-Nicolas, protecteur de la Lorraine; la sentinelle les aperçoit, il en avertit les chefs.

Aux premiers feux du jour tous les yeux avec crainte
Se tournent du côté de la lueur éteinte;
L'espoir qu'ils saisissaient leur a-t-il échappé?
Non, leur *vœu*, cette fois, ne sera pas trompé:
Voilà René, voilà l'étendard de Lorraine!
Ils comptent les guerriers descendus dans la plaine,
Ils en nomment les chefs: Linanges, Vaudémont,
Daguerre, Lénoncourt, Lignéville, Aigremont;
Et plus loin, de Morat les phalanges sanglantes,
A la voix de Harter, viennent asseoir leurs tentes.
Le bruit vole, on s'empresse, et mille cris joyeux
S'élancent des remparts et montent vers les cieux.

A cet aspect, Charles-le-Téméraire convoque un conseil de guerre; il veut demander à ses vieux capitaines un avis qu'il ne suivra pas s'il est contraire au sien. Ceux-ci l'engagent à la retraite:

Ils devaient craindre !... En vain ces vaillants capitaines
Vieillis dans ce grand art de commander au sort,
Galliot, Rubempré, Nassau, Lalain, Montfort,
Balançaient d'un combat les chances incertaines.
D'un côté, des soldats ravis à leurs foyers,
Fatigués de la tente et des travaux guerriers;
De l'autre, tout un peuple armé pour sa patrie,
Et ces durs montagnards, dont la race aguerrie
Se plaît dans les frimas, s'endort sur les rochers,
Et s'instruit dès l'enfance à braver les dangers :
« Cédons pour triompher; qu'une sage retraite
En prolongeant la guerre apprête leur défaite :
Sur une terre inculte et vide d'ennemis,
L'ennui d'un long repos, les regrets du pays,
La misère, la faim fondront sur cette armée;
Et quand, accrus en force, en nombre, en renommée,
Sera venu le jour de reformer nos rangs,
Elle aura disparu comme l'eau des torrents ».

Le Prince ne voit dans ces discours que l'inspiration de la crainte; il persiste à vouloir livrer bataille. Pourtant l'inquiétude le dévore.

Resté seul, il se cherche, il se ranime en vain,
Il porte en son regard le sort du lendemain.

Le troisième Chant est consacré au récit du combat.

L'Aurore a vu flotter l'étendard de la guerre ;
Déjà de l'homicide airain
Le signal est parti comme un coup de tonnerre,
Dont les sourds roulements grondent dans le lointain.
Sous les pieds des guerriers on sent trembler la terre;
Le regard morne et froid, sombres comme le sort,
Ils marchent en gardant un silence terrible;
A force de courroux leur front semble paisible,
Mais de ce calme affreux qui présage la mort.

Le sort du combat est long-temps douteux; les Bourguignons, tour à tour vainqueurs et vaincus, reconnaissent avec effroi le son du cor de Morat et de Granson. Dans ce moment d'incertitude, les assiégés s'élancent hors de leurs murailles pour secourir leurs concitoyens, leurs alliés; la victoire se décide.

Ainsi sur ces vieux monts aux fronts toujours couverts
Des frimas entassés de cent et cent hivers,
Quand l'horrible avalanche, à grand bruit détachée,
Roule avec les débris de leur cîme arrachée;
Dans la plaine *confuse* on voit de toutes parts
Courir, crier, s'enfuir, femmes, enfants, vieillards:
L'ouragan derrière eux écrase les chaumières,
Les pâtres, les troupeaux et les cités entières.

Charles combat toujours, mais abandonné des siens il voit tomber le lion qui servait de cimier à son casque. Cette chute lui présage la défaite et la mort. Pour la première fois la crainte entre dans son âme;

Alors, comme éveillé d'une fatale erreur,
Il frémit, il pâlit, et frappé de terreur,
Maudissant son orgueil et ses menaces vaines,
Il fuit, à son coursier livre toutes les rênes,
Le presse, l'aiguillonne; il vole, et sur ses pas
S'élancent les vainqueurs, les traits et le trépas.

Il vole; en un instant il vient de disparaître,
Tant la course est légère et rapide l'essor!
Poursuis, noble coursier, hâte-toi, vole encor;
De celui qui parlait en maître
A tant de rois humiliés

Le salut dépendra peut-être
De la vitesse de tes pieds.
Mais l'heure était sonnée et la mort était prête;
Semblable au criminel ceint du fatal bandeau,
Il se précipitait: un obstacle l'arrête;
Et c'était dans ces champs qui furent sa conquête
Qu'il devait trouver son tombeau.

Après ce récit, trop vague sans doute, de la fin de la guerre et de Charles, le poète présente au lecteur le monument que nos aïeux élevèrent en mémoire de ce grand événement; il décrit la colonne qui rappelle au voyageur le lieu où *fut occis le téméraire.* Auprès de cette colonne,

Le pauvre, revenant de ses travaux du jour,
A travers le brouillard d'un crépuscule sombre,
Voit souvent du guerrier se lever la grande ombre,
Passe muet de crainte et hâte son retour.

Ici se termine, un peu brusquement, ce poème dans lequel le portrait de René paraît peut-être trop effacé derrière la grande figure de Charles, trop complaisamment décrite. Sans doute l'auteur aurait dû parler encore de la magnanimité du Duc de Lorraine, de ses adieux touchants à son ennemi mort, de l'alégresse des assiégés lors de leur délivrance, du singulier arc de triomphe élevé par eux à leur libérateur. Mais quel ouvrage est exempt de défauts? et il doit être maintenant inutile de répéter que celui-ci renferme des beautés d'un ordre vraiment supérieur.

La persévérance de la Société Royale dans le projet qu'elle a formé de consacrer des éloges historiques aux plus illustres Lorrains, a été, en 1828, couronnée d'un heureux succès. L'*Éloge historique de Callot* (¹), présenté au concours par M. des Maretz, Adjoint du Maire de Nancy, Secrétaire de l'Académie universitaire et Chevalier de l'Ordre royal de St.-Louis, a mérité ses suffrages et obtenu le prix qui avait été proposé. L'Homme célèbre que ses nombreux chefs-d'œuvre mettent au rang des plus grands artistes, et que son patriotisme a placé à la tête des meilleurs citoyens, attendait depuis un long temps ce juste tribut. C'est en effet sous ce double point de vue que les concurrents devaient envisager cet important sujet; ils devaient encore apprécier dignement les ouvrages de l'illustre graveur, montrer leur influence sur ceux des artistes de cette époque et sur les progrès de l'art du dessin en général. Aux connaissances spéciales des divers procédés de l'art de la gravure et des arts qui s'y rattachent, il fallait unir le talent du narrateur et de l'écrivain, fondre avec habileté les détails arides sur l'exécution dans l'analyse animée, nous dirions presque poétique, des chefs-d'œuvre d'une imagination créatrice : telle est la tâche qui a été remplie dans la pièce couronnée dont nous allons rendre compte, et que l'on peut diviser en deux

---

(¹) Nancy. Bontoux, Grimblot. 1828. in-8°. de 75 pages.

parties : la première purement historique, la seconde principalement descriptive et analytique.

L'Auteur, en traçant l'histoire des premières années de Callot, rappelle que

Né à Nancy, en 1593, dè l'âge le plus tendre, il crayonnait tous les objets qui s'offraient à ses yeux, comme on dit d'Ovide et de Voltaire qu'ils balbutiaient des vers au berceau.

A l'exemple de tant de grands hommes devenus célèbres malgré leurs parents, Callot contrarié dans son inclination dominante par son père, alors héraut d'armes de Lorraine, et qui craignait que la carrière des arts ne le fît déroger, s'échappa de la maison paternelle à l'âge de douze ans pour gagner l'Italie et échauffer son génie par l'étude des chefs-d'œuvre et des modèles dont il sentait déjà le besoin. L'épuisement de ses ressources le força de vivre quelque temps avec une troupe de Bohémiens qu'il rencontra sur sa route.

L'esprit éminemment observateur de notre petit aventurier, dit ici le panégyriste, fut vivement frappé des scènes bouffonnes, des allures ignobles de ses compagnons de voyage. C'est ce dont on ne peut douter à la manière pittoresque dont il en a retracé le souvenir dans une suite de petites estampes. Sa disposition naturelle à saisir le côté plaisant des choses, l'aida probablement à supporter avec courage le malheur de sa position.

Enfin le jeune Callot, heureusement dégagé de cette troupe de vagabonds, trouva moyen d'arriver à Rome. Mais des marchands de Nancy l'ayant bientôt reconnu, le ramenèrent forcément chez son père. Cependant, loin de se décourager,

il s'échappa de nouveau, et, cette fois encore, une rencontre aussi fâcheuse qu'inattendue l'arrêta à Turin. Ce fut son frère aîné qui l'y trouva et qui le força de revenir en Lorraine.

Il avait quatorze ans, reprend le narrateur; dès lors il ne cherche plus à s'évader, il renonce à la ruse et tente la voie des négociations et des prières: son père enfin se décide non-seulement à ne plus contrarier une vocation irrésistible, mais à la favoriser de tous ses moyens.

Callot étudia alors sous différents maîtres; peu de temps après il travailla à Florence pour Come de Médicis, à Bruxelles pour Élisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, qui le chargea de graver le siége de Breda; Louis XIII voulut avoir de lui le siége de La Rochelle et la prise de l'île de Rhé, ouvrages qu'il exécuta tant pour le dessin que pour la gravure avec la supériorité qui le distinguait.

Ici se place le récit de l'action magnanime qui le recommande plus particulièrement à l'admiration de ses concitoyens. Louis XIII qui avait subitement envahi la Lorraine, devenu maître de Nancy, demandait à Callot de graver la prise de cette ville. Tout Lorrain connaît sa réponse : *Je me couperais plutôt le pouce que de l'employer jamais à rien qui fût contre l'honneur de mon Prince et de mon pays.* Les courtisans menaçaient et conseillaient de contraindre l'artiste; mais le roi sut mieux apprécier ce noble refus et s'écria : *Que le duc de Lorraine est heureux de pouvoir compter sur*

des sujets aussi fidèles! A la suite de la réponse sublime de l'illustre graveur, l'auteur a placé l'éloge justement mérité du peintre lorrain [1] qui en a rappelé la mémoire avec les charmes d'un pinceau séduisant, le sentiment d'un cœur généreux:

Honneur, dit-il, au peintre qui de nos jours a rendu ce trait héroïque avec tous les charmes de son pinceau! Né dans les Vosges sous le même ciel que notre infortuné Gilbert, il lui appartenait de traiter ce sujet avec l'inspiration d'un vrai Lorrain.

Forcés par les limites de l'analyse d'abréger les détails intéressants de la première partie, nous arriverons à l'appréciation des chefs-d'œuvre de Callot, et nous laisserons parler son panégyriste.

Les artistes, les amateurs sont les seuls qui rendent à Callot une entière justice, tandis que le commun des hommes ne voit en lui qu'un graveur et le plus souvent même qu'un graveur de grotesques: le peu d'importance qu'on attache à la gravure à l'eau forte et à de très-petites figures, dispose à l'indifférence pour un talent inestimable, comme si l'art, de même que la nature, n'était pas toujours également admirable dans ses plus petites comme dans ses plus grandes productions! Ne sent-on pas que quelque chose d'inexact donne le change à l'esprit dans cette qualification de graveur, en ce qu'elle n'exprime que la moindre des qualités de cet artiste qui fut graveur en effet et le premier de tous sans contredit dans le genre qu'il créa, mais qui fut avant tout dessinateur et poëte? Ce serait le rapetisser et le défigurer que de méconnaître le trait caractéristique de son talent et le beau génie qui l'inspira. Original inimitable, comme le bon La Fontaine, on ne peut pas plus dire de lui dans le sens absolu qu'il fut un bon graveur, qu'on ne dirait de celui-ci qu'il fut un bon versificateur; ces qualités secondaires, quoique très-brillantes, n'étant vraies à leur égard que dans le sens relatif.

---

[1] M. Laurent, Directeur du Musée d'Épinal.

Pour apprécier avec discernement et justesse le mérite d'exécution dans les ouvrages de Callot, nous nous arrêterons à quelques réflexions sur le genre de gravure auquel il s'est attaché. Nous pourrions diviser cet art en un grand nombre d'espèces différentes; mais il nous suffira d'en considérer ici deux bien distinctes, ayant chacune son mode particulier d'exécution et chacune sa destination propre : la gravure au burin, exclusivement consacrée à traduire les tableaux et dessins originaux; la gravure à l'eau forte, souvent destinée à créer des originaux par la main même du dessinateur. Le graveur au burin est donc au peintre ce que celui-ci est à la nature. Le graveur à l'eau forte, au contraire, s'il enfante et compose, ainsi que faisait Callot, est un peintre véritable, qui ne diffère du peintre coloriste que par les moyens que son art lui fournit. Ainsi, dans le premier cas, c'est l'instrument mis en jeu sous les doigts d'un exécuteur plus ou moins habile, et dans le second, sous les doigts du compositeur lui-même.

Quoique la gravure au burin frappe au premier abord par la grandeur et la régularité de ses traits, on sent néanmoins, à la gravité de sa marche, l'empreinte du joug imposé par l'imitation du modèle : la gravure à l'eau forte au contraire, sémillante, originale, libre en son essor et conforme en tout point à l'esprit de Callot, séduit par sa course légère, ses grâces naïves et ses aimables caprices..... Son procédé simple, expéditif, est, à le bien prendre, pour le dessinateur l'écriture de sa pensée. Il est singulièrement propre à rendre son improvisation dans toute sa pureté originelle. Aussi notre artiste s'en empara-t-il comme du seul qui convînt à la fougue, à la surabondance de sa brillante imagination.

Après quelques autres développements, aussi heureusement traités, sur le mécanisme de l'art, dans lesquels l'auteur compare Callot à ses élèves et à ses imitateurs, il continue :

Veut-on se faire une idée juste de la grandeur et de la belle ordonnance des compositions de Callot? On doit franchir en imagination les limites étroites dans lesquelles il s'est resserré; on doit, en se prêtant à l'illusion, voir en ses figures de fortes proportions, ainsi qu'à l'aspect d'un portrait en miniature on se plaît à s'abuser en le con-

sidérant comme s'il était de grandeur naturelle. Alors la pensée toujours noblement conçue, toujours largement exécutée, paraîtra appropriée au genre le plus élevé. Le trait de la pointe décèlera le coup de pinceau du maître ; alors se développeront à l'esprit de vastes tableaux enrichis de toutes les beautés d'ensemble et de détails, que la réduction a dû nécessairement retrancher au plaisir des yeux.

Quelques personnes, nous le répèterons, disposées à n'admirer que ce qui frappe par des effets sensibles, n'apprécient pas assez Callot. Ce serait cependant tomber dans une étrange erreur que d'arguer de la stérilité du genre contre le mérite de l'artiste. Tel peintre dans le genre héroïque n'approchera pas du graveur à l'eau forte. Ce dernier, s'il est plus habile, doit incontestablement l'emporter, puisqu'une conception sublime peut se trouver dans le cadre rétréci d'une estampe comme une conception mesquine sur une vaste toile. Le talent de dessiner en petit, quand il est porté à ce point de perfection, loin d'être l'indice d'un esprit étroit, en démontre au contraire l'immense étendue. Ne semble-t-il pas en effet que Callot n'a raccourci son échelle que pour pouvoir agrandir ses plans? qu'il n'a rapetissé ses figures qu'afin de pouvoir les multiplier à l'infini, et de les faire agir à l'aise et sans confusion sur un terrain d'autant plus vaste, au gré d'une imagination qui n'avait d'autres bornes que celles de la nature..... Celui-là a certainement atteint le but, qui dans son art a épuisé toutes les ressources, en a créé de nouvelles, et a obtenu des résultats inconnus jusqu'à lui et vainement cherchés depuis.

Après quelques réflexions générales sur la variété des dons que la nature fait à l'homme de génie, M. Des Maretz ajoute :

Qui pourrait douter, si la nature l'eût destiné à peindre en grand, qu'avec les ressources inépuisables de son imagination, il ne nous eût, à l'exemple des plus grands maîtres, transportés par la magnificence de ses tableaux? Mais comme elle l'avait destiné à dessiner de petites figures, il est juste d'admirer le parti prodigieux qu'il sut tirer des faibles moyens que lui présentait son art, et l'heureux emploi qu'il en fit en répandant un si vif intérêt sur une foule d'objets et de sujets divers, traités tous avec une égale supériorité.

L'Auteur propose une explication ingénieuse du goût presque exclusif de Callot pour les petites figures ; puis, pénétrant plus avant dans les secrets d'un génie si fécond et si original, il en développe le mérite et décrit ses principaux ouvrages avec une vérité et une élégance qui ont obtenu tous les suffrages. Nous terminerons notre analyse par cette citation remarquable :

Que les personnes étrangères à la connaissance de l'art, examinent attentivement les ouvrages de Callot avec la disposition favorable d'un esprit bien pénétré des réflexions que nous venons de présenter; tout leur y paraîtra merveilleux dans l'ensemble et dans les détails. Ses siéges et campements, ses tournois, ses batailles, ses foires, ses misères de la guerre, se feront remarquer par une composition toujours grande et des mieux ordonnées. Non-seulement les nombreux groupes, occupés de mille spectacles divers ou distraits par d'intéressants épisodes, seront disposés de manière à se trouver en harmonie parfaite d'effet et d'intention; mais on n'apercevra jamais une figure prise au hasard, si petite qu'elle soit, qui n'exprime un sentiment, qui ne prenne une attitude, qui n'exécute un mouvement analogue à l'action principale. Ces sentiments, ces attitudes, ces mouvements seront toujours appropriés à l'âge, à la condition des personnages ; on n'y sentira nulle contrainte, nulle confusion. Ces foules innombrables où règne une variété infinie, ne présenteront pas une répétition ni même une réminiscence. Le paysage, l'architecture, tout l'accessoire en un mot y sera coordonné avec la même convenance, le même discernement. N'importe que ce soit dans le genre, l'histoire, le sacré ou le profane, dans le portrait, l'ornement ou les moindres fantaisies. Et le dessin ! en est-il de plus savant et de meilleur goût ? Qui sut jamais charpenter plus hardiment une figure et la camper plus fièrement ? Quelle sûreté dans son trait ! quelle finesse dans sa touche ! On ne revient pas de sa surprise lorsqu'on remarque avec quelle facilité, quelle économie de travaux il exprime du premier coup une action et même une

pensée; comment d'un point mis à propos, il fait rire ou pleurer une tête pour ainsi dire imperceptible; avec quel discernement il fait dans la réduction le sacrifice de ce qui ne doit être que deviné et jamais aperçu, pour ne conserver que le trait qui peint et doit seul dominer. Que tous en conviennent donc, les profanes avec les initiés, jamais ouvrages de la main des hommes ne furent plus admirables, plus étonnants. L'art les anime en leurs moindres parties, et jamais il ne s'y fait sentir. C'est toujours la vérité, toujours la nature dans sa féconde et naïve simplicité.

Nous regrettons de voir accrédité par des hommes de goût, le populaire adage qui applique à toutes les difformités naturelles cette fausse désignation de *Figures à Callot*, comme si ce n'était qu'à ses grotesques qu'on dût le reconnaître. On devrait cependant savoir que ce ne sont là que les caprices d'une imagination qui se joue d'elle-même, les saillies d'une humeur badine qui cherche à délasser et à récréer l'esprit par les fantaisies d'une innocente plaisanterie. Encore remarque-t-on dans ces ouvrages faits à la lueur de la lampe, et pour charmer les loisirs de la nuit, une intention toujours spirituelle et divertissante. Il faut certes bien connaître la structure du corps humain; il faut avoir l'idée de figures bien proportionnées, pour savoir les estropier aussi à propos et aussi plaisamment. Qu'on le remarque bien, ses pantalons et comédiens sont d'une nature très-élégante. On reconnaît en eux, sans jamais s'y méprendre, le saltimbanque qui se déforme à plaisir par d'ignobles convulsions pour exciter le rire des spectateurs. Or, ces nuances si délicates entre l'infirmité de la vieillesse, la bassesse du mendiant et la grimace du bouffon, sont saisies par Callot avec une finesse de tact qui n'appartient qu'à lui seul.

Mais aussi, que de noblesse et d'élévation dans son style, s'il traite des sujets historiques et surtout des sujets sacrés, tels que le Nouveau Testament, la vie de la Vierge, le passage de la Mer Rouge, le massacre des Innocents, le martyre de St.-Sébastien et tant d'autres! L'enfant prodigue n'est-il pas aussi noble quand il prend congé de son père, qu'il est dégradé quand il revient implorer son pardon? Qu'on remarque le beau maintien de cette dame, l'élégance de son cavalier en opposition avec l'attitude humiliée du pauvre qui implore leur pitié. Quelle fierté dans ce chef de guerre, quelle charité

dans ce religieux qui exhorte le patient à la mort! Partout on retrouvera les mêmes contrastes et la même vérité: dans l'audace du crime et dans l'effroi des tourments; dans les jeux du peuple et dans les exercices des grands; dans l'ignoble effronterie du farceur et dans la céleste résignation du martyr. A l'aspect de la mort du Sauveur, on se sentira au même instant ravi de la divinité de la victime, édifié de la sainteté des femmes qui l'entourent, indigné de l'insolence de la foule qui l'outrage, révolté de l'atrocité des bourreaux qui l'immolent. Toujours vrai, toujours juste, Callot sera toujours enjoué, spirituel ou comique, toujours décent, grave ou sublime, selon que le comporte son sujet.

Que dans ses petites estampes, si peu appréciées par le vulgaire, l'on retrouve le grandiose des écoles d'Italie, ou l'imitation de la nature commune et quelquefois basse de l'école flamande, on le verra s'élever et descendre avec la même facilité. Ceci est vraiment un prodige. Aucun autre dessinateur à ce degré n'en offre l'exemple. Des sujets de nature, de goût et de style si opposés ne seraient jamais réputés les productions d'une même main, d'un même génie, si les uns et les autres ne portaient ce cachet indélébile dont nous avons parlé plus haut.

Lorsqu'il composa ses misères de la guerre, ses supplices, sa tentation de St.-Antoine, Callot, nous pensons, ne se mit guère en peine des règles de l'épopée. Cependant, elles se trouvent exactement observées dans ces diverses compositions, toutes empreintes d'un génie éminemment poétique; tant il est vrai que le génie devine et prescrit la règle bien plutôt qu'il ne s'y soumet.

Examinez le premier de ces ouvrages: il est impossible de traiter un sujet plus à fond, d'une manière plus pittoresque et plus ingénieuse, de l'embellir d'ornements mieux assortis, d'en tirer des scènes plus vraies et plus variées, des situations plus dramatiques, et d'en faire ressortir plus de moralité que ne l'a fait Callot dans ses misères de la guerre. Il serait trop long d'analyser les dix-huit tableaux qui les représentent, et qu'on peut considérer comme autant de chants dont le récit animé conduit par degrés de l'exposition au dénouement. On y voit la guerre sous ses aspects les plus épouvantables. Ici, des marches, des combats, des massacres, le pillage, l'incendie des habitations et des monastères, les rapines, le viol et les plus horribles

brigandages; là, le prevôt du camp, suivi de ses archers, arrêtant les malfaiteurs et les livrant à d'affreux supplices; plus loin, l'hôpital où viennent aboutir toutes les misères qui ont échappé au fer de l'ennemi ou à la main du bourreau, les cruelles vengeances exercées par les paysans sur les maraudeurs et les fuyards. Puis enfin le prince sur son trône, décernant les récompenses honorifiques au petit nombre de guerriers qui les ont méritées par la noblesse de leur conduite et l'éclat de leurs exploits.

Passez à cette autre composition d'un genre tout-à-fait burlesque, vous y verrez la vertu qui triomphe du vice. En voilà toute l'action qui ne peut être ni plus grande, ni plus simple, ni plus morale. Cependant que de fictions ingénieuses, que d'images intéressantes, que de savantes allégories, toutes conçues dans la même intention, ramènent sans cesse l'intérêt toujours croissant sur le héros!

Des nuées d'esprits impurs sous des formes hideuses, mais qui plaisent aux yeux parce qu'elles sont imitées par l'art, font irruption sur la grotte d'Antoine. Ces innombrables légions de démons déchaînés, de monstres composés de parties diverses de reptiles et d'animaux immondes, fidèle image des passions déréglées qui troublent le cœur de l'homme, des vices qui le dégradent, des infirmités qui l'affligent, dérivent d'un principe unique, de Satan, ange des ténèbres, qui les vomit tous sur la terre. Le saint anachorète n'oppose à l'acharnement de cette milice infernale que sa croix, signe certain de victoire et de salut.

Telle est la belle et simple ordonnance de ce vaste tableau, égayé par les scènes les plus divertissantes dont se soit jamais avisée l'imagination des peintres et des poëtes. On ne peut se lasser d'admirer la richesse et la multitude des détails, entre autres le char de la Vanité. Ce char est l'énorme squelette d'un monstre colossal traîné sur le dos, sens devant derrière, par deux autres monstrueux quadrupèdes estropiés. Une belle femme nue se mirant avec complaisance dans une glace, est orgueilleusement montée sur le crâne qui lui sert de siége. Deux torches funèbres passées à travers la cavité des yeux, éclairent d'une pâle lueur la marche triomphale de cet épouvantable cortége, composé d'une foule de démons, les uns jouant de divers

instruments de musique, les autres chargés de divers instruments de torture.

Remarquez l'ermitage dévoré par les flammes dont une fourmillière de diablotins tout pétris de malice s'évertue à augmenter les ravages. Retenez le rire, si vous pouvez, au mouvement si juste de ces deux démons ailés s'accrochant au faîte d'une tour embrasée. Vous les verrez l'ébranler encore de leurs secousses, se heurtant en cadence l'un contre l'autre dans les airs pour en précipiter la chute. Tout, jusqu'au sanctuaire, est envahi par la gent maudite; chaque lutin affublé d'ornements sacrés y joue à l'envi son burlesque rôle. Les uns singeant la dévotion, de l'air le plus hypocrite, dans les attitudes les plus risibles, prêtent une oreille attentive à l'oracle du mensonge profanant la chaire de vérité; d'autres s'installent gravement au chœur, ou s'emparent de l'orchestre; ceux-ci, transformés en bêtes à voix rauques ou glapissantes, exécutent un effroyable concert bien fait pour ébranler la fermeté du pieux cénobite, s'il n'était fortifié du céleste secours. Non, jamais la lecture des poëmes les plus ingénieux, fussent-ils de Milton, de l'Arioste, ou du Dante, n'a procuré à l'esprit plus de jouissances que l'analyse raisonnée de cette étonnante conception.

Depuis sa dernière publication, l'Académie a éprouvé des pertes nombreuses et difficiles à réparer, pour lesquelles elle doit faire partager ses regrets à tous ses associés.

Elle a perdu dans ce court intervalle deux de ses Membres résidents:

M. Laurent, Peintre, conservateur du musée de peinture de Nancy, en grande partie formé sous sa direction et par ses soins, élève de Girardet, peintre de Stanislas, et de Vien, l'un des restaurateurs de l'art.

M. Mengin, Conseiller à la Cour royale de

Nancy, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Magistrat distingué par ses lumières, son équité, la douceur de son caractère et sa modération constante en des temps où cette vertu était si rare!

Parmi ses Associés correspondants, elle regrette:

M. Xavier Girault, ancien Maire d'Auxonne, antiquaire savant et zélé, auteur de plusieurs écrits sur les Antiquités du département de la Côte-d'Or, et particulièrement sur Dijon et ses monuments.

M. le Comte de Lacépède, dont le nom, associé à celui du grand peintre de la nature, ne se prononcera jamais sans rappeler le souvenir d'un immense savoir joint à la plus grande modestie, et des plus douces vertus unies au plus beau talent.

M. Gorcy, long-temps Médecin en chef des armées françaises, en dernier lieu premier Médecin de l'hôpital militaire d'Instruction de Metz; animé d'un zèle constant pour l'honneur de son art, bibliophile savant, auteur de plusieurs écrits, et notamment d'un Traité sur l'Hydrophobie.

M. Devilly, Libraire à Metz, Secrétaire de la Société littéraire de cette ville et auteur de Recherches sur ses antiquités.

M. François (de Neufchâteau), connu dans la république des Lettres par les succès précoces d'une Muse élégante et féconde, par l'adoption que fit de lui le patriarche de Ferney, et par son talent distingué dans l'art de la déclamation.

M. Cadet-Devaux, philantrope estimable, dont la vie a été consacrée à l'utilité publique; auteur de plusieurs écrits sur l'Économie domestique et rurale.

M. Bosc, membre de l'Académie des Sciences, Professeur de culture au jardin du Roi; savant naturaliste, auteur d'un grand nombre d'articles importants sur l'histoire naturelle et l'agriculture, publiés dans les journaux scientifiques et le dictionnaire d'histoire naturelle.

M. le Docteur Chaussier, Médecin distingué par une vaste érudition dans toutes les parties de son art, et plus particulièrement dans la médecine légale et la physiologie, auxquelles il a rendu des services importants par son enseignement, ses recherches, sa critique, la publication de plusieurs écrits et de tables synoptiques qui seront long-temps consultées.

M. le docteur Baumes, Professeur à la faculté de Montpellier, auteur de plusieurs ouvrages, d'un Traité sur la phthisie pulmonaire, et rédacteur d'un Journal estimé.

M. Psaume, Avocat à Commercy, qu'une mort funeste vient d'enlever aux Lettres qu'il cultiva avec succès; auteur de plusieurs Notices biographiques, et d'un Dictionnaire bibliographique justement apprécié.

Parmi ses associés étrangers, l'Académie a perdu :

M. Pictet, Physicien célèbre, rédacteur principal de la bibliothèque britannique.

M. Thunberg, Botaniste illustre, auteur des Flores du Japon, du Cap, etc.

Les Membres résidents, nouvellement admis, sont :

M. Baillard, Avocat, maintenant Professeur de rhétorique au collége de Toul; auteur d'un poème sur la guerre de René II et la mort de Charles-le-Téméraire publié à Nancy, de Poésies inédites et d'une Traduction complète des œuvres de Sénèque-le-Philosophe encore en porte-feuille, mais jugée favorablement.

M. le Marquis de Foresta, alors Préfet de la Meurthe, maintenant de la Vendée; auteur des Lettres sur la Sicile, où, jeune encore, il a rassemblé des observations curieuses sur cette terre si riche en souvenirs glorieux.

M. le Chevalier Guerrier de Dumast, Sous-

Intendant militaire Adjoint; auteur d'un poème sur la Maçonnerie, riche de recherches sur les Sociétés secrètes de l'antiquité et du moyen âge, l'un des premiers qui ait fait entendre à la France les accents de l'indignation et de la pitié en faveur des Grecs. (M. Dumast était depuis long-temps Associé correspondant).

M. Soulacroix, Docteur ès-sciences, ex-Professeur de Faculté, Recteur de l'Académie de Nancy, Mathématicien savant, dont le zèle pour les progrès de l'enseignement public dans son Académie est couronné des plus heureux succès; auteur de plusieurs écrits sur l'administration académique.

M. Gironde, ancien Proviseur et Inspecteur honoraire de l'Académie de Nancy, Littérateur agréable, qui a consacré la plus grande partie de sa vie à l'enseignement public.

M. Ninet, Sous-Bibliothécaire de la ville de Nancy et Conservateur de ses médailles; antiquaire zélé, auquel nous devons une classification régulière de cette collection.

M. Leuret, Docteur en Médecine, déjà connu par plusieurs mémoires sur la Physiologie et la Médecine publiés dans les journaux, et par des

recherches sur la digestion, qui ont obtenu une honorable distinction de l'Académie des Sciences.

M. Bonfils, fils aîné, Docteur en Médecine et Chirurgien de la maison de Secours, Professeur-Adjoint à l'école de Médecine de Nancy, Auteur de plusieurs Mémoires sur son art, et particulièrement d'une Dissertation étendue sur l'aliénation mentale.

M. Laurent (Paul), Professeur de Dessin à l'École royale forestière, ancien élève de l'école polytechnique, inventeur de procédés ingénieux pour le perfectionnement de la Lithographie, de deux ouvrages sur la Perspective linéaire et aérienne, et, en commun avec MM. son père et son frère, d'un recueil important pour l'enseignement du Dessin linéaire.

M. Gérard-Grandville, jeune Littérateur dont la modestie a long-temps dissimulé les talents, auteur d'un recueil inédit de Poésies originales et de Traductions en vers marquées au coin de la bonne école.

M. le Comte d'Allonville, Conseiller d'état, Préfet du département de la Meurthe, Antiquaire distingué par ses lumières et son zèle pour les progrès de l'Archéologie; auteur d'une Dissertation sur les camps romains de la Somme, cou-

ronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie a inscrit au nombre de ses Associés nationaux :

M. RAPOU, Docteur en Médecine à Lyon, auteur d'une Méthode de traitement pour les bains de vapeur.

M. AMANTON, Conseiller de préfecture à Dijon, auteur de divers écrits, et particulièrement des Lettres bourguignones.

M. DEMANGEON, Docteur en Médecine à Chamagne près Charmes (Vosges), auteur d'un ouvrage sur la Doctrine de Gall.

M. ROLLIN (Gabriel), ancien Inspecteur des forêts de M.gr le Prince de Condé, à Guise, auteur d'un ouvrage sur le Cubage des Bois.

M. DONNET (Alexis), Ingénieur-Géographe à Paris, auteur de divers écrits, et entre autres d'une Architectonographie des théâtres de Paris.

M. VEYLAND, Professeur de Philosophie à Sarguemines, traducteur de l'Essai sur le beau et le sublime de Kant.

M. LASSAIGNE, Professeur de Chimie à l'école vétérinaire d'Alfort, auteur de Recherches chi-

miques, et coopérateur de M. Leuret dans son ouvrage sur la digestion.

M. Duval, ancien Avocat à Paris, auteur des Leçons d'un père à son fils.

M. d'Hombres-Firmas, Docteur ès-Sciences, Maire d'Alais, auteur de Recherches sur la Météorologie et l'Agriculture.

M. le Comte de Caraman (Maurice), Maréchal-de-camp, Membre de la chambre des Députés, auteur de plusieurs écrits et d'une Notice sur le monument élevé à Paul Riquet.

M. Denis (Prosper), Docteur en Médecine à Paris, auteur de Recherches sur les maladies des enfants nouveau-nés.

M. le Baron du Coëtlosquet, ancien Sous-Préfet de Lunéville, auteur de morceaux de Littérature inédits.

M. Nicot, Professeur de Rhétorique au collége royal de Montpellier, auteur de Poésies inédites et d'une Épître sur l'estime de soi.

M. Saphary, Professeur de Philosophie au collége Bourbon, auteur d'un Essai de métaphysique d'après les principes de M. Laromiguière.

M. Collard, de Martigny (Vosges), Avocat,

auteur de plusieurs Mémoires sur la chimie et la physiologie, publiés dans les journaux, et d'un Recueil de questions médico-légales.

M. Hamont, Médecin-Vétérinaire, maintenant en Égypte, coopérateur de M. Leuret dans ses Recherches sur l'altération des fluides.

M. Des-Alleurs fils, Docteur en Médecine à Rouen, auteur de plusieurs écrits sur son art, et nommément d'un ouvrage sur le génie d'Hippocrate.

M. Moreau, Vice-Consul de France à Londres, auteur d'un grand nombre d'écrits sur la Statistique, sur le Commerce en général et celui de la Grande-Bretagne en particulier.

M. Leroi d'Étioles, Docteur en Médecine à Paris, auteur de divers écrits sur son art, et spécialement sur la Lithotritie.

L'Académie a inscrit sur le tableau des Associés étrangers :

M. Peschier, (Ch.-G.), Docteur en Chirurgie, Médecin des prisons à Genève, auteur de divers écrits publiés dans la bibliothèque universelle.

M. Savaresi, Docteur en Médecine à Naples.

M. de Kirckhoff, Docteur en Médecine à Anvers, auteur d'une Hygiène militaire et d'un Plan de colonisation des indigents, etc.

M. de La Roche, Docteur en Médecine à Philadelphie, auteur de plusieurs écrits sur son art, rédacteur d'un journal de Médecine.

M. le Baron de Stassart, ancien Préfet, fixé près de Namur (Belgique), auteur d'un recueil de Fables en vers français.

SCIENCES ET ARTS.

AGRICULTURE, HORTICULTURE.

M. Mathieu de Dombasle a fait hommage à la Société de sa Traduction du *Code of agriculture* de sir John Sinclair, qu'il a intitulée : *L'Agriculture pratique et raisonnée* (1) ; et des quatre premières livraisons de ses *Annales agricoles de Roville* (2).

Ces ouvrages sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici l'analyse. L'Agriculture pratique et raisonnée est un des meilleurs traités de l'art utile qu'a illustré M. de Dombasle. D'une étendue très-bornée, il est à la portée de toutes les fortunes, et cependant il renferme tout ce qui est nécessaire aux agriculteurs pour les diriger dans leurs travaux. On sait que la ferme exemplaire de Roville est une école excellente, où une foule de jeunes gens viennent, de la France et de l'étranger, étudier l'art agricole sous M. de Dombasle. Les Annales de cet établissement n'en offrent pas seulement l'histori-

(1) Paris, Mme. Huzard, 1825 ; 2 vol. in-8°.

(2) Paris, Mme. Huzard, 1824-28 ; 4 vol. in-8°.

que ; elles renferment encore des mémoires et des notes intéressantes sur différentes branches des sciences qu'on y professe.

M. le Dr. Louis VALENTIN [1] a créé dans sa jolie habitation de Nancy un jardin d'acclimatation, où il cultive en pleine terre beaucoup de végétaux qu'il a vus croître en Amérique. Il a fait connaître à l'Académie le résultat de ses essais, dans un écrit intitulé : *Notice sur les végétaux exotiques acclimatés depuis peu d'années à Nancy*, dont nous allons extraire les faits principaux.

Les promptes variations de l'atmosphère dans le département de la Meurthe, dit M. VALENTIN, variations qui proviennent en grande partie de sa proximité des Vosges, ont sans doute été la cause du défaut d'acclimatation de plusieurs plantes, arbres et arbrisseaux étrangers qui prospèrent à peu près sous les mêmes parallèles, notamment à Paris. On sait que la température, en diverses contrées, n'est pas toujours en raison des latitudes ; mais qu'elle est subordonnée aux positions, aux rumbs des vents, aux montagnes, aux forêts, aux masses d'eau environnantes, et aux évaporations. D'ailleurs, la transplantation des végétaux d'un pays lointain, ou graduellement d'une zône, d'un climat dans un autre, la transition d'une serre tempérée ou d'un abri à l'air libre, la différence des situations, des terrains, et plusieurs circonstances locales, exigent une étude particulière et une suite d'observations comparatives.

---

(1) Tandis que le Précis de nos travaux s'imprimait, M. le docteur VALENTIN terminait à Nancy son honorable carrière, le 11 février 1829, dans la 70e année de son âge.

Voici les végétaux sur lesquels la curiosité de notre Collègue s'est exercée :

En 1813 et 1814, il a commencé à mettre en plein air, dans une terre franche et légère, l'*Aucuba*, le *Corchorus*, et le *Cydonia japonica;* ce dernier, de 3 à 4 pieds, a constamment fleuri chaque année et même deux fois lorsque la gelée était tardive. Il a soutenu tous les hivers sans abri, et a porté des fruits en 1825 et en 1828. L'*Aucuba* et le *Corchorus* ont péri par la gelée de 18° R., le 18 février 1827; mais ils ont repoussé au printemps suivant.

Le Mûrier à fruit rouge (*Morus rubra*), de l'Amérique du Nord, a résisté depuis 14 ans à la plus forte gelée. M. Valentin a aussi acclimaté chez lui, dans le même temps, l'arbre de neige (*Chionanthus virginica*). Depuis, il a introduit en culture à l'air libre, mais, à quelques exceptions près, dans de la terre de bruyère, souvent mélangée avec de l'humus ou terreau des forêts des Vosges, les plantes, arbrisseaux et arbres suivants :

Aliboufier (*Styrax officinale*); il ne supporte ici le froid que jusqu'à 10°; mais on peut le conserver en l'abritant près d'un mur à une bonne exposition. — Alisier luisant (*Cratægus glabra*); périt au delà de 10 ou 12°. — *Andromeda arborea*, dix autres espèces d'Amérique et le *polifolia* des Vosges. — L'Assiminier de Virginie (*Ano-

na triloba); deux individus, reçus de Longisland, près New-York, quoique très-petits, ont résisté, sans abri, aux intempéries. Ils n'ont pas encore porté de fruits. — Azaléas d'Amérique et du Pont-Euxin; ces derniers, à fleurs rouges et à fleurs jaunes, ont seuls un peu souffert de la gelée au delà de 12°, ce qui nécessite la précaution de les abriter de feuilles ou de grande litière. — Benjoin (*Laurus benzoïn*). On possédait le mâle au jardin de Botanique; M. Valentin s'est procuré la femelle qui, étant fécondée, fructifie chez lui. — Bois-bouton (*Cephalanthus occidentalis*). Cet arbrisseau réussit, comme le précédent, en terre franche, mais mieux dans celle de bruyère, à demi-soleil. — Chênes; quatre espèces: les *Quercus tinctoria*, ou Quercitron, *rubra*, *prinus discolor*, et *Banisteri*. — Chêvrefeuille à fleurs jaunes des Carolines (*Lonicera flava*). Cette espèce, dit le bon Jardinier, supporte 12° de froid à Paris; chez M. Valentin, il a résisté à 18°, près d'un arbre au Nord et sans autre abri. — Cirier (*Myrica cerifera*); il résiste, ici, d'autant mieux au froid, qu'on choisit celui des contrées les plus septentrionales de l'Amérique, telles que la Pensylvanie: le Cirier de la Louisiane et de la Géorgie n'y réussit pas. M. Valentin conserve les deux sexes dans de la terre de bruyère et sans abri; la femelle porte des baies chaque année. — *Clethra*; trois espèces de l'Amérique du Nord ont

résisté au plus grand froid, à demi-soleil, dans de la terre de bruyère, savoir : les *C. alnifolia*, *tomentosa* et *acuminata*. — Cornouillier à grandes fleurs blanches (*Cornus florida*); il brave nos hivers en pleine terre. — Fraisier à bouquets du Kentucky; bonne espèce reçue de M. Michaux. — Ginseng (*Panax quinquefolia*). — *Gordonia pubescens*; il lui faut un abri dans les hivers rigoureux. — *Halesia tetraptera*; a supporté 13° de froid sans abri. — Hydrangée de la Floride (*Hydrangea quercifolia*); il a résisté, sans abri, à 14° de froid; mais il a péri au delà. — *Kalmia*. Les cinq espèces de l'Amérique septentrionale. Aucune ne perd ses feuilles, et elles ont résisté au grand froid sans abri. — *Lagerstrœmeria indica*; il a péri par un froid de 14°. — Lédon, thé du Labrador (*Ledum latifolium*); il passe très-bien les hivers, ainsi que le *L. palustre*, mais dans de la terre de bruyère. — Magnoliers. Aucun individu de ce superbe genre n'avait été exposé en pleine terre, dans l'ancienne Lorraine, lorsque M. Valentin en a commencé l'essai en 1813. Il en a rassemblé 8 espèces de l'Amérique, les *Magnolia grandiflora*, *glauca*, *thomsoniana*, *tripetala*, *acuminata*, *cordata*, *auriculata* et *macrophylla*. Le premier est le seul qui n'ait pu résister au froid au delà de 14°; tous les autres, reçus de Longisland et de pied franc, ont supporté 18 degrés sans abri. Il possède encore le *pyramidata* que l'on croit n'ê-

tre qu'une variété de l'*acuminata*. A ces magnoliers d'Amérique notre Collègue a joint cinq autres espèces de la Chine et du Japon : le *Yulan* ou *conspicua*, le *discolor*, le *purpurea*, l'*anonæfolia*, et le *pumila*. Les trois premières espèces passent l'hiver en pleine terre; le Yulan, qui a plus de 7 pieds, a seul été empaillé dans les premiers hivers. Si le *discolor* n'est qu'une simple variété du *purpurea*, comme le veulent quelques Botanistes, elle est au moins très-remarquable; car elle fleurit une seconde fois en automne, elle est moins chargée de fleurs que l'autre, ses pétales ont en dehors, avant de s'épanouir, une couleur pourpre plus foncée, et elle en diffère aussi, quoique légèrement, par le feuillage. — Noyer pacanier (*Juglans olivæformis*); il perd ses dernières pousses par un froid de 11 à 12°; il y a donc peu d'espoir de l'acclimater à Nancy. — Plaqueminiers. Celui de Virginie (*Diospyros virginiana*) a d'abord été cultivé à Nancy par M. Merdier, et il supporte facilement nos hivers. Le *D. lotus* ne résiste guères à la gelée au delà de 12°. Le *D. Kaki* est encore plus délicat, et ne peut être cultivé ici en pleine terre. — *Podophyllum peltatum*. Il est rustique en terre fraîche. — Pommiers. Outre les Pommiers d'agrément, dont M. Valentin a introduit deux espèces à Nancy (*Malus sempervirens* et *microcarpa*), il cultive un Poirier nommé *Lammas* ou *Seckle-pear*, et

trois pommiers, la *Newtown-pippin*, la *Spitzambourg-pippin* et la monstrueuse ou *New-York gloria mundi;* il les a fait venir de New-York en 1822. Le fruit de la *Seckle-pear*, qui tient de la nature du Rousselet et du Doyenné gris, est musqué. La *Newtown* et la *Spitzambourg* sont tellement estimées en Amérique, qu'on en fait au loin des présents. Depuis, il s'est encore procuré 8 autres belles variétés : les *Mammouth-sweeting*, *Beauty of the wist*, *Seek no farther*, *Marrygold*, Pomme sassafras, *Oysterbay Russeting*, *Romanite*, et Vermont non pareille. — *Prinos glaber* et *verticillata*, tous deux de l'Amérique du Nord, résistent à nos hivers, mais mieux en terre de bruyère ombragée. — *Pyrola umbellata ;* cette petite plante, commune dans les forêts de l'Amérique septentrionale, est absolument la même que l'on trouve abondamment à Carlsruhe et aussi, mais très-rarement, dans les Vosges, où le pasteur Oberlin l'a signalée au ban de la Roche. Les Tribus indiennes l'ont fait connaître comme un moyen puissant pour exciter la secrétion des urines, et plusieurs médecins des États-Unis ont confirmé cette propriété. — *Redtop;* ce gramen, dont la graine a été envoyée d'Amérique, a été reconnu pour l'*Agrostis stolonifera* ou *fiorin* des Anglais. On a essayé, dans l'état de Connecticut, de faire, avec la paille de cette herbe, des chapeaux à l'instar de ceux de Florence ; mais le Gouvernement

a grevé cet article de droits si forts, que le prix en est devenu très-élevé et qu'on y a renoncé. Un de ces chapeaux a été vendu à New-York, en 1826, 100 dollars (550 fr.), et il s'en fallait bien qu'il égalât ceux de la Toscane. M. VALENTIN s'étonne de ce que les Français ne cherchent pas à enlever à l'Italie ce genre d'industrie, dans lequel ils réussiraient certainement, en prenant les soins nécessaires pour obtenir une paille convenable, et il renvoie à ses voyages en Italie, p. 150, où il indique le procédé de fabrication de ces chapeaux, et les bénéfices incroyables qui en sont le résultat. — Rhododendron. La plupart des espèces et variétés de ce genre charmant, peuvent braver de grands froids dans notre climat, pourvu qu'ils soient placés au nord et à demi-soleil; tous exigent la terre de bruyère. — *Rhodora canadensis*; terre de bruyère et un peu d'ombrage. — Sassafras (*Laurus sassafras*). On ne sait pourquoi cet arbre, si commun dans les États-Unis, ne s'acclimate pas facilement en Europe; quoique rustique, il périt, même en été, après avoir végété avec vigueur pendant plusieurs années. M. le comte Léon d'Ourches qui en conservait en caisses deux beaux pieds, au château de La Grange, près de Metz, les a vus périr au mois de juin. Les Italiens ne sont pas plus heureux; cependant plusieurs sujets prospèrent en Angleterre. — *Stewartia malachodendron*; il n'a pas souffert par le plus grand froid.

— *Vaccinium macrocarpon* ou Airelle du Canada. Des baies et des graines, transportées d'Amérique avec beaucoup de précautions, n'ont pas germé; un individu envoyé de New-Yorck a été placé au nord dans de la terre de bruyère, environné de mousse et abrité pendant l'hiver; il n'a réussi qu'avec difficulté. — *Virgilia lutea;* arbre de l'Amérique septentrionale, qui s'accommode aisément de la terre commune.

Tels sont les végétaux dont M. Valentin a essayé l'acclimatation à Nancy; son exemple a déjà été imité par plusieurs de nos propriétaires qui ont reçu divers envois de New-Yorck.

HISTOIRE NATURELLE.

M. le docteur Gaillardot a présenté à la Société un mémoire intitulé: *Recherches sur la Houille dans le département de la Meurthe.*

Après avoir fait sentir tous les avantages qui résulteraient de la découverte d'une mine de houille dans ce département, M. Gaillardot parle des fouilles qui y ont été faites à différentes époques, ainsi que dans les Vosges, et qui n'ont produit aucun résultat avantageux. Il croit cependant qu'on a eu tort de ne pas pousser les recherches plus loin, et c'est à prouver que la houille

n'est point étrangère au sol de la Meurthe, que son mémoire est destiné.

M. Gaillardot observe d'abord qu'il y a plusieurs exploitations de houille sur le revers oriental de la chaîne des Vosges; qu'il s'en trouve de grands dépôts aux extrémités de cette chaîne, au Sud à Ronchamp, au Nord à Saarbruck; que si on n'en a découvert aucun indice sur le revers occidental, cela peut tenir à la manière dont ce revers s'abaisse vers la plaine. En effet, dit-il :

Le revers oriental des Vosges étant très-escarpé, les eaux qui en descendent ont une très-grande rapidité. En entraînant les terres qui recouvraient ces montagnes, elles en ont miné et mis à découvert la base où se trouvaient les gîtes de minerais et des dépôts de houille. Le revers occidental, au contraire, offre des pentes douces, et l'on voit, en s'éloignant de la chaîne, le terrain s'abaisser insensiblement vers la plaine. Il est probable qu'il recouvre les mêmes formations qu'à l'Est. Les grès rouges, qui font partie du terrain houiller, s'y observent dans une bien plus grande étendue. Il y existe peut-être des dépôts de houille très-riches; ils seraient seulement situés à une plus grande profondeur.

Toutes les recherches seront probablement infructueuses dans l'intérieur de la chaîne des Vosges, où l'on ne sondera pas profondément sans rencontrer les terrains primitifs; mais elles doivent être faites en dehors de la chaîne, à l'entrée des grandes vallées.

Notre Collègue examine ensuite la nature des différents terrains qui traversent notre département, à partir de la chaîne des Vosges.

La houille n'est point étrangère aux terrains de grès bigarré. Il en existe dans cette formation en Thuringe, en Bavière et ailleurs. Le grès bigarré forme, tout autour des Vosges, une bande de terrain

beaucoup plus large à l'Ouest qu'à l'Est. On y trouve des débris de végétaux qui ont beaucoup de rapports avec ceux que l'on observe à la partie supérieure des terrains houillers : « Les végétaux en petit « nombre, dit M. Ad. Brongniart, qu'on a trouvés dans le grès rouge, « semblent être les mêmes que ceux des terrains houillers ». *Annal. des Sc. nat. Févr.* 1825.

En quittant le grès bigarré et s'avançant vers l'Ouest, on trouve le calcaire coquillier, qui forme également, autour de la chaîne des Vosges, une bande de terrain dont la largeur varie beaucoup. La houille n'est point encore étrangère à ce terrain. Dans le duché de Weimar, on exploite de la houille dans le calcaire coquillier. Il en existe de même en Thuringe, en Saxe et en Sibérie.

La houille est plus rare dans les terrains jurassiques.

M. Gaillardot rappelle ensuite les fouilles tentées dans cette dernière formation, à Dieuze, à Noroy près Neuchâteau, et à They au pied de la côte de Vaudémont. A Dieuze, on a extrait des schistes noirs bitumineux et des bois fossiles passés à l'état de la meilleure houille, et quelques couches minces de houille irisée accompagnées de houille pulvérulente (*Russ-Kohle*) (1). A Noroy, on a rencontré, dans un terrain qui paraît appartenir aux marnes irisées (*Keuper*) (2), à 35 pieds de profondeur seulement, une couche de houille d'un pied d'épaisseur, mais qui

(1) Ces deux variétés, selon M. Voigt, recouvrent de grands dépôts de bois bitumineux.

(2) On voit souvent dans ces marnes des couches de schiste noir bitumineux, analogues par leur situation à la houille de Noroy. M. Gaillardot en a reconnu des traces à Léomont, près Lunéville.

brûle difficilement. A They, on n'est parvenu qu'au calcaire à gryphites, et on a abandonné les travaux.

A Dieuze, à Noroy, à They, dit M. Gaillardot, on aurait dû continuer le sondage jusqu'au terrain houiller. C'est à de plus grandes profondeurs que l'on doit espérer trouver de riches dépôts de houille. Dans le Cumberland, en Angleterre, il y a des travaux qui s'avancent à 1,000 mètres sous la mer et qui sont à plus de 200 mètres au-dessous de son lit. En Flandre, M. d'Aubuisson est descendu à 350 mètres de profondeur, à plus de 300 au-dessous de la surface de l'Océan.

Notre Collègue pense qu'il pourrait exister dans les environs de Lunéville des dépôts de lignite, lignite piciforme, que l'on distingue difficilement de la vraie houille avec laquelle il a presque toujours été confondu, et qui se trouve abondamment aux environs de Toulon. Voici sur quoi il se fonde :

Les environs de Toulon offrent des terrains analogues à ceux des environs de Lunéville, un calcaire coquillier dont les fossiles sont absolument les mêmes, suivant M. Alex. Brongniart (*in litter.*).

M. d'Aubuisson, en parlant des houillères de Provence, qui s'exploitent dans un calcaire secondaire, dit que l'on y trouve des coquilles marines, telles que des moules. Les *mytulites eduliformis* et *socialis* abondent dans le calcaire coquillier des environs de Lunéville.

M. Gaillardot fait observer aussi que Lunéville est située sur les limites du calcaire coquillier, qui probablement, comme le croit M. Voltz, recouvre les terrains gypseux et salifères ; mais notre

Collègue pense qu'il peut exister de grands dépôts de houille au-dessous de ces terrains, et les citations suivantes sont à l'appui de son opinion :

« Les couches horizontales du lias, en Angleterre, recouvrent, sans « perdre leur situation, d'autres couches inclinées ou contournées dé- « pendant de la formation houillère, dont elles ne sont généralement « séparées dans ce pays que par des assises également horizontales « de marnes gypsifères et muriatifères et de grès bigarré. La plupart « des géologues, et M. de Humboldt est de ce nombre, pensent « aujourd'hui que le *muschelkalk* et le *quadersandstein* sont des « formations contemporaines et équivalentes au calcaire oolitique du « lias ». *Dict. class. d'hist. nat.* Lias. *par C. Prévost.*

« Le dépôt de sel de Wiliska paraît, dit M. Beudant, reposer « sur le grès houiller d'une grande partie de la chaîne des Carpathes ». *Ann. des mines.* 1825. 4e *livr.*

« Le gypse est assez répandu dans le département des Basses-Al- « pes. On en trouve en général près des terrains houillers et des « sources salées. ». *Jour. des min. flor. an* 5.

« Le charbon de terre, la pierre à chaux et des fontaines salantes, s'observent ensemble en Silésie et aux monts Crapacks. Il se « trouve pareillement dans le voisinage des fontaines salantes dans le « comté de la Mark en Westphalie ». *Id. flor. an* 3.

« Le charbon de terre et le sel gemme, dit M. de Humboldt, « abondent en différentes parties de l'Amérique méridionale et sep- « tentrionale ». *Lucas. Tab. des esp. min.*, *t.* 2, *p.* 85.

« En beaucoup d'endroits dans l'Amérique septentrionale et dans « la méridionale, la formation du grès rouge est recouverte de terrains « calcaires et gypseux ». *De Humboldt. Ess. géogn. p.* 214-218.

« Des grès houillers, des gypses avec sel gemme, et un calcaire « presque dépourvu de pétrifications (1), caractérisent les terrains

---

(1) Ce calcaire ne serait-il point un keuper, un calcaire marneux faisant partie des marnes irisées, qui forment les coteaux élevés des environs de Lunéville? Au-dessous de ce calcaire nous avons les

« du plateau de Santa-Fé-de-Bogota. Il en est de même au Pérou ». *Id. p.* 220–228.

D'après tous ces rapprochements, on peut croire que le terrain houiller n'est point étranger aux terrains de Lunéville.

Dans les différents sondages qui ont été faits à Vic, à Rozières, à Maizières, à Dieuze et ailleurs, on n'a pas été au-delà des terrains salifères, qu'on s'est contenté de reconnaître jusqu'à une certaine profondeur. A Vic, on est parvenu à plus de cinq cents pieds. Si l'on eût continué à sonder au-delà du terrain salifère, peut-être serait-on parvenu à un dépôt considérable de houille, et l'on aurait enfin trouvé ce combustible précieux, que M. *Thonnellier* paraissait chercher lorsqu'il a commencé à sonder au sommet de la côte, près du télégraphe (1).

Un autre écrit de M. le docteur GAILLARDOT est intitulé : *Mémoire sur les coquilles fossiles du grès bigarré de Domptail*, à quatre lieues au sud de Lunéville.

---

amas gypseux en grande abondance. Tout nous porte à croire que de grands amas de sel gemme se trouvent plus bas, et qu'au-dessous de ces dernières formations, on pourrait trouver le terrain houiller et peut-être de grands amas de houille. *Note de M. GAILLARDOT.*

(1) Depuis que ce mémoire a été écrit, on a ouvert une nouvelle exploitation de houille à St.-Mange (Vosges). Cette houille qui, comme celle de Noroy, appartient à la formation des marnes irisées, n'est qu'à environ 40 pieds sous la surface du sol, et n'a au plus que deux pieds d'épaisseur. Comme elle est située au-dessus du gypse, il n'y a pas lieu d'espérer qu'elle s'étende plus profondément. Elle soude bien; mais elle répand une odeur sulfureuse à cause des pyrites qu'elle contient, et laisse beaucoup de résidu. L'exploitation a commencé en janvier dernier; dans 22 jours, il en a été extrait 1576 milliers.

Ces grès, ainsi que ceux qui appartiennent à la même formation, autour de la chaîne des Vosges, renferment des débris de végétaux, des tiges et des feuilles de grandes espèces de roseaux, des calamites; on y voit aussi des empreintes de fougères, que les carriers prennent pour des squelettes de poissons, mais que le docteur Mougeot, qui a visité ces carrières avec MM. Lamoureux aîné et Gaillardot, a reconnues analogues aux empreintes de fougères qu'il a découvertes dans les carrières de Métandal et de Grandvillers.

Ce qui a le plus particulièrement fixé l'attention de nos Collègues, ce sont des couches ou plutôt des amas de coquilles marines, entièrement formés d'un grès très-friable, se réduisant facilement entre les doigts en une terre légère, de couleur bistre plus ou moins foncée, et contenant beaucoup de fer hydraté. On ne voit plus rien du test : il paraît seulement remplacé par un grès plus fin, ocreux, de couleur jaunâtre. Rien ne fait effervescence avec les acides dans ces amas de coquilles; leurs formes s'y présentent dans toute leur intégrité et généralement elles ne paraissent point avoir été brisées.

Les espèces que l'on observe en plus grande abondance dans le grès bigarré de Domptail sont, parmi les univalves, des natices et des coquilles turriculées de diverses grandeurs, depuis un pouce jusqu'à quatre. Parmi les bivalves, la plus com-

mune est une coquille qui, pour la grosseur et la forme, approche de la *Cytherea convexa*. MM. Voltz et Lamoureux la considèrent comme une trigonellite. On y voit encore une autre bivalve, voisine des donaces ou des solens.

On trouve aussi dans ce grès des canaux de la longueur et de la grosseur d'un tuyau de plume ordinaire; quelques-uns de ces canaux renfermaient encore une substance osseuse, dure, approchant de l'émail, faisant une effervescence lente dans l'acide nitrique. Le docteur Gaillardot pense que ces particules osseuses peuvent avoir appartenu à des dents. Ces canaux ne sont pas droits, mais un peu arqués.

On ne retrouve point dans le calcaire coquillier des environs de Domptail les fossiles que l'on observe dans le grès bigarré. Ces derniers sont figurés dans les Annales des Sciences naturelles (juillet 1826), où ce mémoire est imprimé.

M. le docteur Gaillardot a encore adressé à l'Académie différens Mémoires, dont nous allons successivement rendre compte.

Magnésie boratée. — Il a découvert depuis peu la magnésie boratée dans les environs de Lunéville. On sait que ce minéral n'a encore été trouvé jusqu'à présent qu'à Lunebourg, dans le pays d'Hanovre, et à Segeberg, dans le Holstein. A Lunebourg, il s'est toujours présenté sous forme

cristalline d'une parfaite régularité, en cristaux dérivant du cube, à peu près de la grosseur d'un pois, et rarement plus gros. A Segeberg, on le trouve disséminé dans une chaux sulfatée compacte, en parallélipipèdes presque microscopiques. A Lunéville, la magnésie boratée se trouve aussi dans une chaux sulfatée compacte, disposée en couches dont l'épaisseur varie. Entre ces couches, on voit des taches blanches formées de fibres entrelacées d'un blanc soyeux, de la grandeur à peu près d'une pièce de dix sous, et de même épaisseur; dans l'intérieur de la pierre on observe la même substance sous forme de tubercules irréguliers. M. Braconnot, qui a bien voulu en faire l'analyse, a confirmé la découverte du docteur Gaillardot, et a reconnu que ce minéral est en effet une combinaison d'acide borique et de magnésie.

Productions volcaniques. — Sur deux tertres situés aux environs de Bedon, à une lieue de Châtel-sur-Moselle, le docteur Mougeot a observé dans les champs des pierres noires, de différentes grosseurs, qui lui ont paru ressembler au basalte. Elles ont effectivement été reconnues par le docteur Gaillardot pour un basanite, offrant quelques points blancs de chaux carbonatée, et tout à fait semblable au basalte du Puy-de-Marmant, en Auvergne. Bedon ne se trouve qu'à trois petites lieues de la côte d'Essey.

Il est donc probable, observe M. Gaillardot, que les deux tertres sur lesquels le docteur Mougeot a trouvé des basanites, sont une dépendance du volcan éteint de la côte d'Essey, ou qu'ils peuvent être des restes de volcans du même âge. Le basalte forme probablement la base de ces deux tertres; il serait intéressant d'y faire des fouilles pour le reconnaître, et il est à croire que l'on ne serait pas obligé de creuser bien profondément pour y parvenir. Je pense qu'il en existe encore d'autres à des distances plus ou moins grandes de la côte d'Essey.

Depuis que le docteur Gaillardot a écrit sa *Notice sur la côte d'Essey* (1), il a visité plusieurs fois ce terrain, et il s'est de plus en plus assuré de son origine volcanique : il y a observé le péridot; il y a aussi trouvé une portion de prisme basaltique à cinq pans, d'environ six pouces de long sur cinq d'épaisseur.

Ossements fossiles. — Le docteur Gaillardot a continué ses recherches sur les ossements fossiles du calcaire coquillier des environs de Lunéville. Il n'a pas encore rencontré de vertèbres d'*Ichthyosaurus*, quoique M. Cuvier ait cru reconnaître un os coracoïdien de ce genre parmi les ossements qu'il a reçus de cette localité; mais notre Collègue croit que la plupart de ces ossements appartiennent à quelque espèce de *Plesiosaurus*. Il a obtenu plusieurs crânes très-aplatis, qu'il rapporte à ce dernier genre, et qu'il se propose de faire connaître plus tard, ainsi que des portions de mâchoi-

(1) Lunéville, Guibal, 1818. in-8.° de 19 p.—Voyez le Précis de 1816 à 1818.

res inférieures, des dents et des écailles, qui n'ont pu appartenir qu'à quelque grande espèce de saurien.

Il a observé des dents de diverses formes, et qui paraissent provenir d'espèces bien différentes; les plus communes parmi ces dernières ont de 10 à 15 lignes de longueur; elles sont un peu arquées et cannelées; M. Gaillardot pense qu'on ne peut les rapporter qu'à quelque espèce voisine du *Plesiosaurus*. Il possède aussi une côte longue de 22 pouces, large de 18 lignes à son extrémité sternale, de 2 pouces à son extrémité vertébrale, et dont le corps est très-épais. Cette côte indique un animal d'une très-grande dimension. Il a encore obtenu beaucoup d'ossements de tortues, également d'une très-grande dimension, et des dents de squales.

M. Gaillardot observe que jusqu'à présent il n'a pu trouver deux pièces du même squelette réunies, pas même parmi les vertèbres. Le corps même des vertèbres est toujours séparé de la portion annulaire. Tous ces ossements se rencontrent par pièces isolées, ou bien si l'on en trouve plusieurs ensemble, ou à peu de distance, elles n'ont point de rapports entre elles. On pourrait croire que ces ossements, après avoir perdu leurs chairs et leurs ligaments, ont été divisés et transportés à des distances plus ou moins grandes du rivage. Il présume, avec assez de vraisemblance, que les

Vosges formaient alors une île, sur les bords de laquelle vivaient tous ces animaux (sauriens, tortues), et que leurs ossements ont ainsi été transportés, à mesure qu'ils périssaient, sur les bancs de coquilles qui forment aujourd'hui notre calcaire coquillier.

M. Gaillardot a aussi trouvé dans la Vesouze, qui a son cours dans un terrain d'alluvion au-dessus de Lunéville, des débris d'éléphants, consistant en une dent mâchelière et en un germe de sept plaques. Il est probable que, si l'on y fesait des recherches, on trouverait d'autres parties du squelette de ces animaux. Il rappelle que, selon la statistique du département de la Meurthe (de 1822), on a découvert une dent d'éléphant à Hénaménil, en fesant les fondations d'un moulin.

La Société ayant été consultée, en 1825, par M. le Préfet, sur les *Marbres des Gimées*, dont le propriétaire, M. Collin, lui avait soumis des échantillons, chargea MM. Lamoureux aîné et Soyer-Willemet d'aller reconnaître l'état des carrières et de lui en rendre compte. Voici un extrait de leur rapport.

On nomme les Gimées une ferme située sur la partie la plus élevée de la côte méridionale de la Moselle, entre Sexey-aux-Forges et Biqueley. Les marbres qu'on y trouve sont de deux sortes : l'un est pris dans la formation oolitique et coquil-

lière du calcaire jurassique, qui est susceptible de recevoir un beau poli, et dont les bancs, puissants et solides, peuvent donner des masses très-considérables. Sa teinte est d'un blanc-jaunâtre, et sa pâte est composée d'oolites, de coquilles, de méduses et de parties cristallines, dont le mélange forme des dessins variés et agréables à l'œil, sans altérer la compacité du marbre. L'autre espèce est une brèche superbe, qui égale et surpasse même tout ce qu'on connaît en ce genre. Elle est agréablement mélangée de taches jaunes, rouges et d'un vert foncé, sur un fond du plus beau rose. Cette brèche repose, en tables plus ou moins épaisses, au-dessus d'une partie de la formation jurassique dont nous venons de parler; mais comme la position de ces tables n'est qu'accidentelle, on ne peut rien préjuger sur la plus ou moins grande abondance de ce marbre précieux.

M. de Haldat a fait un rapport verbal sur de beaux *Échantillons minéralogiques de la Haute-Saône*, adressés à l'Académie par M. Merley, de Nancy, employé à la préfecture de ce département. Notre Collègue signale, parmi ces produits intéressants, des granites et des porphyres, de la houille, un grand nombre de coquilles fossiles (entre autres des trigonies remarquables), et plusieurs dents de l'ours des cavernes, trouvées dans l'une des plus considérables de ce pays.

M. le Dr. Mittchill, Associé correspondant à New-York, a aussi donné à l'Académie une suite de *Minéraux des États-Unis*. Ces échantillons consistent en granites, siénites, trapps, grès, quadersandstein, etc., avec quelques morceaux de plomb sulfuré et de fer oxidulé. Il y a surtout beaucoup de minéraux employés dans les arts aux États-Unis, et notamment dans la ville de New-York.

Tous ces échantillons sont déposés dans le Cabinet d'histoire naturelle de la ville de Nancy.

M. le Dr. Mougeot a adressé à l'Académie le 9.e fascicule des *Stirpes cryptogamæ Vogeso-Rhenanæ*, qu'il publie avec M. Nestler. Cette nouvelle centurie ne le cède en rien à celles qui l'ont précédée, et les espèces suivantes ne sont pas mentionnées dans de Candolle, et enrichissent notre Flore française.

N.os		N.os
804. Phascum rectum. With.		808. ——— molluscum. Bruch.
806. Sphagnum subsecundum. N. ab Esenb.	(1)	813. Grimmia leucophæa. Grev.
807. ——— contortum. Schults.	(1)	814. ——— trichophylla. Grev.
		816. Pterogonium repens. Hedw.

(1) Quoique les *S. subsecundum* et *contortum* ne forment qu'une seule espèce, MM. Mougeot et Nestler ont dû les séparer, avec les muscologues allemands, pour mieux faire ressortir le *S. compactum* et leur petit *molluscum*, qui avoisine beaucoup le *subsecundum*.

N.os
818. Didymodon luridus. Hornsch. (1).
819. Barbula gracilis. Schwægr.
820. ——— Hornschuchiana. Schultz.
821. Dicranum congestum. Brid. (2)
823. ——— incurvum. Web. et Mohr.
824. Orthotrichum rivulare. Turn.
825. ——— rupincola. Funck.

N.os
826. ——— Bruchii. Hornsch.
827. ——— crispulum. Bruch. (3)
828. Ptychostomum compactum. Hornsch.
829. Pohlia inclinata. Swartz.
830. ——— cucullata. Bruch.
831. Bryum Ludwigii. Schwægr.
832. ——— erythrocarpon. Brid.
834. (4). 835. (5).

---

(1) D'après une lettre de M.r Mougeot, reçue depuis la publication de cette centurie, cette plante est décidément le *D. trifarium* Hook.

(2) « Notre *D. congestum* diffère si peu du *longirostre*, que nous pensons qu'il faut le rapporter à cette dernière espèce, comme une variété qui croît sur les troncs pourris dans les lieux humides, tandis que le *D. longirostre* de notre 5.e centurie, n.o 411, s'observe sur les rochers dans les bois. » Moug. *in litter.*

(3) « M. Bruch a trouvé dans les péristomes, les coiffes et le feuillage des *O. Bruchii* et *crispulum*, des caractères assez constants pour les séparer de l'*O. crispum*, que nous avons publié dans notre 1.re cent., n.o 30. » *Idem.*

(4) « *L'Hypnum salebrosum* que nous publions sous ce n.o, est bien cette fois l'espèce d'Hoffmann, que M. Greville a figurée dans le *Scot. crypt. Flor.* T. 184; mais ce que nous avons publié sous le nom de *H. salebrosum*, cent. 5, n.o 428, est le *H. pseudo-plumosum* Brid., auquel il faut encore rapporter notre *H. plumosum*, cent. 6, n.o 520. Cette dernière mousse vient de rechef d'être publiée par M. Schwægrichen dans le 1.er vol. du 3.e suppl. du *Sp. musc.*, sous le nom de *H. plumosum* Hedw., et il en donne de très-bonnes fig. T. 225. Le *H. plumosum* Hedw. est donc, selon M. Schwægrichen, la même espèce que le *pseudo-plumosum* Brid., et M. Schwægrichen y rapporte encore le *H. asperum* Brid., et le *Leskea plumosa* Swartz. » *Id.*

(5) « Notre *Hypnum velutinum*, n.o 835, diffère si peu de notre

N.os	N.os
838. Nephroma parilis. ACHAR.	860. Lasiobotrys lonicerae. KUNZ.
839. Lecanora sophodes β pyrina. ACHAR.	861. Dothidea hederae. FRIES.
843. Lecidea gelatinosa. FLOERK.	862. ——— robertiani. FRIES.
847. (1).	864. Actinonema crataegi. PERS.
848. Biatora Prevostii. FRIES.	865. Rhytisma urticae. FRIES.
858 et 859. (2).	869. Sphaeria sorbi. FRIES.
	870. ——— syngenesia. FRIES.

H. intricatum, cent. 4, n.° 333, que ce n'est que dans la grandeur de ces deux mousses, et dans un peu plus de largeur des feuilles, qu'il existe quelques différences. » *Id.*

(1) « Notre *Pertusaria leioplaca* SCHAER. n'est probablement que le premier développement du *P. communis*. » *Id.*

(2) « Les deux *Calicium*, n.os 858 et 859, nous ont singulièrement occupés. Nous avions pensé que le lichen qui vient sur les arbres autour de Lunéville et de Rouen, que nous nommons en dernier lieu *C. stigonellum*, était le *C. tympanellum* ACH., tandis que celui qui croît sur les sapins des Vosges, que nous nommons aujourd'hui *tympanellum*, était le *leucomelas* PERS. M. Le Prevost, dans les mémoires de la Société linnéenne de Normandie, 1827, où il a inséré la traduction d'un mémoire d'Acharius sur un groupe de lichens nommés *calicioïdes*, nous a engagés, par les remarques qu'il fait au sujet du lichen des Vosges, à corriger notre nomenclature, en observant que le *C. leucomelas* PERS. n'est probablement qu'une variété du *tympanellum* ACH. Quant au *C. stigonellum*, tel que nous le publions aujourd'hui, M. Le Prevost (l. c.) explique comment nous avons d'abord été induits en erreur. Cependant, après toutes ces explications, M. L. Dufour, dans une lettre qu'il m'écrivait au mois d'août dernier, m'assure que notre *C. stigonellum* est le *Cyphelium leucomelas* ACH.; *Cal. scutellaria* DUF., qui ne diffère pas du *tympanellum* ACH.; et, pour ce qui regarde le *Cal. stigonellum* ACH., M. Dufour persiste à le regarder comme l'enfance du *Cal. turbinatum*, et c'est le *C. sessile* de la Flore française. Il est probable que nos deux lichens ne sont que des variétés d'une seule et même espèce, comme nous l'avions jugé dès que nous avons commencé à les observer. » *Id.*

N.os
871. (1).
875. ——— elongata. Fries.
878. ——— palina. Fries.
879. ——— aquifolii. Fries.
880. ——— œdema. Fries.
882. Blennoria buxi. Fries.
883. Sclerotium areolatum. Fries.
884. ——— roseum. Kneiff.
885. Phacorhiza sclerotioïdes. Pers.
886. Excipula aspera. Fries.
889. Cenangium difforme. Fries.

N.os
890. ——— repandum. Fries.
892. Triphragmium isopyri. Moug. et Nestl. (2).
893. Septaria ulmi. Fries.
894. Fusidium griseum. Dittm.
895. Cadmus violacea. Bory.
896. Anabaina membranina. Bory.
897. Oscillaria urbica. Bory.
898. ——— viridis. Bory.
899. Leptomitus investiens. Bor.
900. Mycinema pteridis. Agardh.

---

(1) « Il faut retrancher des synonymes du *Sphæria profusa*, placé sous ce n.°, le *S. irregularis* de C., qui appartient au *S. anomia* Fries, et qui diffère beaucoup du *profusa* par l'ostiole large et irrégulier de ses loges. » *Id.*

(2) « On ne connaissait encore qu'une espèce de *Triphragmium*, celui de la Reine des prés : celui de l'*Isopyrum* présente alors un peu plus d'intérêt ; voilà pourquoi nous l'avons inséré dans notre 9.e centurie, quoique nous n'ayons trouvé cette urédinée que dans nos jardins, et sur une plante qui n'est pas indigène aux Vosges. On a dû remarquer que dans nos dernières centuries, il ne se trouve plus d'urédinées ; en effet, ces champignons sont si répandus, qu'aucune plante phanérogame n'en est exempte, lorsqu'elle végète dans des localités et avec des circonstances favorables. Nous avons observé des *Puccinia*, des *Uredo* et des *Æcidium* sur toutes nos phanérogames, et leurs caractères spécifiques sont si peu prononcés, qu'il faudra réduire ces prétendues espèces à quelques modifications générales. Il en est de même du genre *Erysiphe*. Nous avons mieux traité les *Sclerotium*, quoique nous ayons lieu de croire qu'ils ne sont que des champignons incomplets, le rudiment de certaines pézizes, clavaires, etc. ; mais leur forme plus constante, et leur facile conservation, nous ont engagés à les faire connaître avec plus de soin.

Notre 10.e centurie, que nous espérons publier en 1829, sera

M. Soyer-Willemet a lu, dans le courant des années 1827 et 1828, une suite d'*Observations sur quelques plantes de France.*

Ces observations ont pour objet principal les plantes recueillies dans un voyage qu'il a fait en 1826, avec M. Monnier, dans l'Ouest, le Midi et l'Est de la France. Bordeaux et Saucatz, St.-Sever, Dax, Bayonne et St.-Jean-de-Luz, les Pyrénées françaises et espagnoles, Toulouse et le Canal du midi, Montpellier, Nismes et le Pont du Gard, Marseille, Toulon et Hyères, Avignon et Vaucluse, Lyon, Dijon, ont été tour-à-tour le théâtre de leurs recherches. Ils en ont rapporté un grand nombre de plantes, dont quelques-unes ont attiré l'attention de notre Collègue, parce qu'elles étaient nouvelles ou peu connues. Il en discute la détermination, et, les comparant souvent à des espèces voisines, il en fait ressortir les caractères distinctifs. Il y parle aussi de quelques espèces qui habitent les environs de Nancy.

Comme ces observations s'impriment dans ce moment (1), nous nous bornerons à signaler les

---

une nouvelle preuve de la richesse cryptogamique de nos provinces de l'Est. » *Id.*

(1) Observations sur quelques plantes de France, suivies du Catalogue des plantes vasculaires des environs de Nancy. Nancy, Bontoux et Grimblot, 1828. 1 vol. in-8°.

plantes qui en sont le sujet : *Adonis æstivalis*, *flammea* et *autumnalis* ; *Ranunculus montanus*, *Villarsii*, *Gouani* et *auricomus* ; *Berberis vulgaris* (*monstroso-petiolata*) ; *Fumaria Schleicheri* S. W. (*parviflora* Schl.) ; *Arabis bellidifolia* et *pumila* ; *Cardamine bellidifolia* et *resedifolia* ; *Draba tomentosa*, *stellata* et *lævipes* ; *Erysimum strictum*, *lanceolatum* et *alpinum* Pers. (non de C.) ; *Sisymbrium obtusangulum* et *Brassica erucastrum*, *cheiranthos* et *cheiranthiflora* ; *Sinapis orientalis* ; *Drosera anglica*, *intermedia* et *rotundifolia* ; *Polygala amara*, *vulgaris* et *austriaca* ; *Silene quinquevulnera*, *cerastoïdes*, *gallica*, *anglica*, *lusitanica*, *nocturna*, *rubella*, *cretica* et *inaperta* ; *Lychnis corsica* ; *Sagina apetala* ; *Arenaria verna*, *mucronata* et *rubra* ; *Cerastium vulgatum*, *viscosum*, *semidecandrum*, *brachypetalum*, *alpinum*, *arvense* et *strictum* ; *Erodium cicutarium*, *moschatum* et *romanum* ; *Adenocarpus telonensis*, *parvifolius* et *cebennensis* Del. (inéd.) ; *Trifolium maritimum* et *Thalii* ; *Psoralea palæstina* ; *Oxytropis uralensis* ; *Ornithopus roseus* et *sativus* ; *Lathyrus sylvestris*, *var.* ; *Geum pyrenaïcum*, *sylvaticum* et *inclinatum* ; *Potentilla pyrenaïca*, *crocea*, *aurea* et *verna* ; *Alchemilla vulgaris*, *hybrida* et *pyrenaïca* ; le genre *Epilobium* ; *Lythrum Græfferi* Ten. ; *Saxifraga sedoïdes*, *moschata*, *muscoïdes*, *planifolia*, *exarata*, *ner-*

vosa, *intricata*, *pentadactylis*, *decipiens*, *geranoïdes*, *ladanifera*, *pedemontana*, *umbrosa*, *hirsuta* et *geum*; *Siler aquilegifolium* et *Laserpitium alpinum*, *Gaudinii* Mor. et *Nestleri* S.W. (*aquilegifolium* de C.); *Seseli glaucum* et *annuum*; *Æthusa bunius* et *Seseli saxifragum*; *Astrantia major*, *minor* et *carniolica*; *Galium vero-mollugo* Schied.; *Aster salignus*, *acris* et *trinervis* Pers. (*salignus* fl. fr. ex part.) *Artemisia procera* et *campestris*; *Phyteuma pauciflora* et *globulariæfolia*; *Erica arborea et polytrichifolia* (*arborea* fl. fr. ex part.); *Cuscuta major*, *minor* et *epilinum* Weih. (*densiflora* S.-W.); *Anchusa officinalis*; *Cynoglossum montanum*; *Scrophularia canina*, et *var. alpina*; *Melampyrum pratense* et *sylvaticum*; *Euphrasia officinalis*, *alpina*, *minima*, *Lapeyrousii* S.-W. (*Bartsia imbricata* Lap.), *lutea* et *linifolia*; *Veronica officinali-teucrium* S. W.; *Sideritis pyrenaïca*; *Androsace alpina*, *pubescens*, *ciliata*, *incana* et *villosa*; *Primula brevistyla*, *hirsuta* et *villosa*; *Soldanella alpina*; *Rumex aquaticus* et *hydrolapathum*; *Passerina dioïca*; *Parietaria officinalis* et *judaïoa*; *Juniperus phænicea*, *var.*; *Pinus pyrenaïca* Lap.; *Ophrys anthropophora* (*monstroso-regularis*); *Juncus lampocarpos*, *var.*; *Scirpus multicaulis*, *bæothryon*, *campestris* et *cæspitosus*; *Milium paradoxum* et *scopolianum* S.-W. (*paradoxum*

SCOP.); *Phleum alpinum* et *commutatum*; *Festuca myuros*, *pseudo-myuros* S.-W. (*myurus* auct.), *sciuroïdes*, *bromoïdes* et *uniglumis*; *Sesleria cærulea*, *var.*

Ces observations sont suivies du *Catalogue des plantes vasculaires des environs de Nancy*, où M. SOYER-WILLEMET donne un aperçu rapide de la géologie superficielle de ces environs, et l'indication de la qualité des terrains qu'affectent certaines espèces. Ce catalogue est le Prodrome d'une Flore à laquelle notre Collègue a beaucoup travaillé et qu'il publiera peut-être un jour.

M. SOYER-WILLEMET a cherché à répondre à une question intéressante élevée par la Société Linnéenne de Paris, sur l'existence et les fonctions du Nectaire. Son *Mémoire sur le Nectaire* a obtenu, en 1825, la mention honorable à ce concours; il est imprimé dans le tome V des Annales de la Société Linnéenne, et il en a été tiré à part 25 exemplaires (1).

Il est divisé en deux chapitres. Le premier, qui contient l'histoire naturelle du Nectaire, est partagé en 8 paragraphes intitulés : Définition, Structure, Classification, Caractères, Fonctions, Durée, Usage et Histoire. L'auteur établit d'abord,

---

(1) Paris. Decourchant. 1826. in-8.° de 56 pages.

contre l'opinion de la plupart des botanistes, que Linné n'a jamais entendu par Nectaire toutes les parties extraordinaires qui se rencontrent dans les fleurs, ainsi qu'on l'en accuse si légèrement, mais les organes floraux qui sécrètent un suc mielleux (1); et que s'il désigne souvent comme Nectaires ces parties extraordinaires, c'est qu'elles sont presque toujours le *Réceptacle du Nectar*, qu'il ne faut pas confondre avec les *Glandes nectarifères*. Une preuve de la fausseté de cette accusation, que presque tous les traités de botanique répètent encore aujourd'hui par habitude, c'est que Linné n'a jamais appelé Nectaire les filaments stériles des *Erodium*, par exemple (2); et qu'au contraire, il donne ce nom au tube des Labiées, qui, certes, n'est pas une partie extraordinaire. Ce n'est pas, dit notre Collègue, d'après les ouvrages des successeurs de Linné, parmi lesquels il avait beaucoup de détracteurs, qu'il faut juger ce grand homme; c'est d'après la thèse soutenue sous sa présidence par Hall, en 1762 (3), et l'édition du *Genera plantarum* publiée par

---

(1) « *Nectarium pars mellifera flori propria* », ainsi que Linné le définit dans sa philosophie botanique.

(2) Que Willdenow, dans son *Species*, nomme cependant Nectaires.

(3) Nectaria florum; in Linn. Amœn. acad. T. V. p. 266.

lui-même (1). A l'article des fonctions du Nectaire, M. Soyer-Willemet cherche à démontrer que cet organe est utile à la fleur, et qu'il est sécréteur et non pas excréteur, ainsi qu'on a voulu l'établir. Nous citerons, parmi les preuves qu'il apporte en faveur de son opinion (qui au reste n'est que celle de Linné), la position que prennent, lors de l'apparition du nectar, les fleurs des violettes, des fumeterres, des *Pelargonium*, de *l'Epimedium*; position qui s'opposerait à l'excrétion du suc au lieu de la favoriser, et qui tend au contraire à le faire arriver aux organes sexuels par des canaux qu'il est aisé de distinguer à la simple vue dans les *Tropæolum*, *Corydalis*, etc. Dans d'autres plantes, telles que les campanules, les bruyères, le *Polemonium*, etc., la base des étamines est aplatie et courbée de manière à recouvrir le nectar, comme pour l'empêcher de se perdre. M. Soyer-Willemet reproduit ensuite, sur l'usage du nectaire, les idées de Linné, de Pontedera et d'autres botanistes, savoir : 1.° de fournir au stigmate un liquide capable par sa viscosité d'y faire adhérer le pollen, et par son humidité d'en opérer la rupture ; 2.° de lubrifier le canal qui conduit la matière fécondante sur les ovules (2);

---

(1) *Genera plantarum*. Ed. 6.ª Holm. 1764.

(2) Cette fonction du nectar, ou du moins d'un liquide analogue, jugée utile dans la supposition de l'*Aura seminalis*, devient indis-

3.e d'aider au développement des ovules, et de fournir à leur première nutrition. Quoique ces idées lui paraissent peut-être un peu exagérées, il ne les regarde pas comme totalement dénuées de fondement. Il termine le premier chapitre par la revue des auteurs qui ont parlé du nectaire.

Dans le second chapitre, M. Soyer-Willemet recherche la présence du nectaire dans les plantes; il le signale dans un grand nombre de familles, et il se range de l'opinion de Fourcroy, selon lequel cet organe existe dans toutes les corolles (1).

M. Braconnot a lu une *Notice sur l'irritabilité du Stigmate des Mimulus* (2).

En faisant la leçon de botanique au jardin des plantes de Nancy, M. Braconnot remarqua avec surprise des mouvements extrêmement marqués dans le stigmate du *M. glutinosus*. Ce stigmate est formé de deux lames orbiculaires, blanches, très-écartées l'une de l'autre. Si on touche légèrement avec une pointe la lèvre supérieure de ce stigmate, elle se réfléchit sensiblement vers le bas; si on détermine la même irritation sur la lèvre inférieure, elle s'ébranle instantanément, décrit

---

pensable relativement aux granules internes du pollen, observées par MM. Amici, Guillemin et Ad. Brongniart. (*Note de M. Soyer-Willemet*).

(1) Système des connaissances chimiques; in-4°. T. IV. p. 11.

(2) Annales de Chimie et de Physique, T. XXIX. p. 333.

près d'un demi-cercle, et vient s'appliquer très-exactement sur la lèvre supérieure, à-peu-près comme les deux lobes de la feuille du *Dionæa muscipula*. Cette irritabilité est indépendante du reste du pistil; car notre Collègue ayant séparé avec un rasoir le stigmate du *Mimulus* un peu au-dessous de son insertion avec le style, ces lames, qui étaient bien ouvertes, ne se sont point contractées sur elles-mêmes après cette section; mais ayant été stimulées avec une pointe, la contraction a eu lieu aussitôt. Il a ensuite placé ce stigmate sur un linge humide pour prévenir son dessèchement, et les deux lames se sont rouvertes et ont repris leur première position; mais, irritées de nouveau, elles se sont repliées l'une sur l'autre. Une trace d'acide sulfurique, posée très-légèrement sur le stigmate du *Mimulus*, détermine aussi la contraction de ses lobes.

M. Braconnot a reconnu le même phénomène d'irritabilité dans le stigmate du *M. guttatus*, et sans doute on l'observera dans les autres espèces du même genre.

M. de Haldat a recueilli, sur l'*Éducation donnée à quelques animaux féroces* (1), des détails qui ont fixé l'attention de l'Académie.

---

(1) Ces animaux fesaient partie d'une ménagerie très-considérable montrée publiquement à Strasbourg et à Bade, en juillet 1828.

Le premier de ces animaux est une hyène de grande taille, à pelage gris-ardoise, avec laquelle son maître, enfermé dans la même cage, légèrement vêtu et les bras découverts, a joué sans aucune précaution, en saisissant cette bête farouche à la crinière, en lui ouvrant la gueule pour y introduire la main, en la mettant sur ses genoux, la renversant et la roulant sur le plancher, et en la frappant même assez fort avec la paume de la main, sans que cet animal en ait donné aucun signe de mécontentement.

Le second, bien plus remarquable, est un lion adulte et d'une haute stature, dont l'éducation a tellement changé le caractère, qu'il a excité l'admiration universelle des spectateurs, par sa douceur, son intelligence et sa docilité. L'observateur rapporte quelques faits qui rendent vraisemblables les récits des poètes de l'antiquité sur l'éducation des animaux féroces, qu'ils disent avoir été attelés à des chars.

Nous emprunterons les paroles de M. DE HALDAT pour la narration des faits relatifs à l'éducation du lion.

Dès que le maître se fut introduit dans la cage, loin de manifester quelques signes d'inquiétude ou de mécontentement, le lion semblait au contraire reconnaissant de la visite qu'il recevait et disposé à obéir aux ordres qu'il attendait avec complaisance. Il se leva en effet et se coucha, prit diverses attitudes qui lui furent ordonnées, ouvrit la gueule, tira la langue et déploya aux yeux de

l'assemblée les armes terribles dont la nature l'a pourvu ; il lécha la main de son maître, la reçut dans sa gueule, et s'étant couché tout de son long, comme il lui avait été ordonné, il permit, non-seulement sans colère, mais avec des signes non équivoques de plaisir, à son intrépide précepteur de s'étendre sur lui et de le presser du poids de son corps, et dans cette position il en reçut des baisers qu'il rendit avec une discrétion bien remarquable pour ceux qui connaissent la rigidité des papilles de la langue de cet animal.

Après ces exercices, le maître ayant divisé la longueur de la cage par une cloison élevée de 4 pieds, la fit franchir au lion.

Les signes d'admiration redoublèrent, dit l'observateur, lorsqu'au commandement qui lui fut fait et même à de simples signes de la main, on vit le redoutable prisonnier s'élancer par dessus la cloison en déployant aux yeux des spectateurs étonnés le jeu des muscles puissants qui animent cette charpente si robuste, et cependant si propre au saut et à toutes sortes d'attaques ; il traversa, avec la même agilité et une docilité non moins remarquable, un cerceau assez étroit élevé à la hauteur du plafond de la cage par la main du maître. Enfin, pour donner une dernière preuve de sa docilité, la porte de la cage ayant été ouverte, le lion la ferma en la poussant de son épaule.

Il eût été bien intéressant, continue M. de Haldat, de s'entretenir avec le maître d'un tel disciple, et de recueillir de sa bouche des renseignements détaillés sur le procédé à suivre pour plier à l'obéissance un caractère si peu flexible. Le temps ne l'ayant pas permis, le narrateur s'est cependant assuré que les châtiments ont eu très-peu de part à ces éducations ; que les récompenses, les soins et une attention minutieuse à veiller aux besoins et même aux plaisirs de ces animaux, avaient fourni les principaux moyens.

M. le D[r]. Bonfils a présenté à l'Académie un ouvrage manuscrit, intitulé : *Mémoire sur plusieurs Monstres humains*, etc.

Ce travail est divisé en deux parties. Dans la première, après avoir donné une description très-exacte et très-détaillée des difformités qu'il a observées, l'auteur rappelle les diverses classifications des monstres d'après un grand nombre d'écrivains distingués, et range chacun des fœtus dont il s'occupe dans la classe à laquelle il peut appartenir. L'examen physiologique, la recherche et la discussion philosophique des causes des monstruosités en général, et de celles-ci en particulier, occupent la seconde.

Trois sujets monstrueux sont successivement décrits : la première de ces productions est un fœtus à terme, du sexe masculin, qu'on peut rapporter aux monstres par défaut, et à la classe des acéphales incomplets ; il est caractérisé par un affaissement du crâne et un déplacement de l'encéphale rejeté en arrière dans une tumeur occipitale et par le prolapsus de la face au-devant de la colonne cervicale. Les parties latérales du crâne ont cédé à l'action des muscles du col ; le centre de la base appuyé sur la colonne cervicale est demeuré stable ; il forme à l'intérieur de cette boîte osseuse une tumeur qui, tendant de plus en plus à déplacer le cerveau, a souvent donné lieu à des difformités variables, dans lesquelles les an-

ciens ont trouvé, au gré de leur imagination, des ressemblances très-bizarres. Le même fœtus offre encore d'autres altérations à l'avant-bras droit et à la main, causées par l'absence du radius, du premier os du métacarpe et du pouce.

Le second fœtus décrit par le D.r Bonfils, appartient aussi à la classe des monstres par défaut; mais il offre dans son organisation des altérations plus importantes et plus nombreuses. Affecté à la fois d'hydrocéphale, d'absence du sternum, d'adhérences du placenta à la tête, au col et à la poitrine, d'éventration avec hernie congéniale de quelques-uns des viscères thorachiques et abdominaux, il présente des formes si étranges et si repoussantes, qu'il semble à peine appartenir à l'espèce humaine. Parmi ces difformités, la hernie des viscères et les adhérences du placenta sont les premières aperçues; mais elles ne sont pas les plus importantes sous le rapport physiologique. L'artère et la veine pulmonaire, les artères carotides et brachio-céphalique qui manquent, l'absence du canal artériel et de toute autre ouverture que celle auriculo-ventriculaire dans les cavités droites du cœur, prouvent que ce monstre, quoique parvenu au terme de six mois, a été privé de la circulation pulmonaire propre au fœtus de cet âge.

Le troisième sujet, quoique très-difforme, ne présente qu'une énorme tumeur étendue de la joue gauche aux parties latérales et antérieures du col

et de la poitrine : il semble plus propre à éclairer les maladies du fœtus que l'histoire des monstres ; mais il appartiendra à l'une et à l'autre classe, aux yeux de tous ceux qui ne voient dans les monstruosités que le résultat de maladies ou de perversions dans les actes organiques qui concourent au développement du jeune être.

Notre Collègue passe ensuite à l'examen des causes des difformités en général, et il discute successivement les opinions d'Hippocrate, Galien, Ambroise Paré, Licétus, Schenkius, Bonnet, Porta, Lievin Lemne, Paracelse, Ettmuller, etc., et leurs théories des monstruosités ; il a adopté sur ce sujet une opinion que ne partagent pas beaucoup de physiologistes modernes, et principalement MM. Meckel, Geoffroy St.-Hilaire, etc., dont il s'attache à réfuter les assertions souvent contradictoires. Il admet avec Spallanzani, Duvernoy, Winslow, Haller, Dupuytren, M. Louis Valentin, notre Collègue, et beaucoup d'autres savants, l'existence de germes originairement monstrueux, et il attribue à cette cause les difformités que nous offrent les deux premiers fœtus qu'il décrit. Il ne nie cependant pas pour cela l'action des causes accidentelles ; mais il avance que, tant que l'embryon est assez peu organisé pour être lésé par l'influence de ces causes, il ne peut en être atteint, vu son petit volume, l'épaisseur et la résistance de toutes les parties de la mère qui l'enveloppent.

M. le D.r Ch.-G. Peschier, de Genève, a adressé, en 1826, la *Description d'une production monstrueuse appartenant à l'espèce humaine*, si extraordinaire, que son observation, avec les détails intéressants qu'elle renferme, mériterait plutôt de trouver place dans les recueils consacrés à ce genre de recherches, que dans cette analyse, où, resserrée par le plan de notre Précis, elle ne peut que perdre de son importance.

Cette production, car on n'ose donner le nom de fœtus à une monstruosité qui offre à peine quelques traces de l'organisation de l'homme, est considérée par le savant observateur comme provenant d'une fécondation de sept mois. Elle s'offre sous l'apparence d'une masse aplatie, triangulaire et équilatérale, de sept pouces de côté et de deux d'épaisseur; sa consistance est semblable à celle du tissu cellulaire œdémateux, et sa forme est comparée à celle de certains sacs à ouvrage autrefois portés par les dames. Deux des angles offrent chacun un pied difforme, n'ayant que deux et trois orteils. La portion supérieure qui correspond au troisième angle, et qu'on prendrait pour l'étranglement du sac, présente des rudiments d'organisation, une espèce de bouche, des traces de paupières avec des cils, et un cerveau rougeâtre assez volumineux, qui, indiquant la tête, devrait être accompagné des organes propres à cette partie, tels que les yeux, les oreilles, les nari-

nes, dont cependant on n'aperçoit aucun vestige. Le col, le tronc et les extrémités supérieures manquent également, et il a été impossible d'en retrouver les moindres traces. La dissection de cette masse présente les rudiments d'un bassin de 18 lignes de diamètre, mais sans cavité, des côtés duquel partaient des espèces de fémurs rapprochés vers les genoux, et portant les os des jambes dirigés du dedans au dehors vers les angles où paraissent les pieds. Cette portion du squelette, très-irrégulière, est enveloppée de tissu cellulaire œdémateux, sans aucune trace de chair musculaire.

Le kyste situé à l'angle supérieur a été reconnu pour la capacité abdominale, sans apparence des muscles abdominaux; on y a trouvé un bout d'intestin grèle de trois pouces de long, terminé par un cul de sac qui paraît être l'appendice vermiculaire du cœcum; un corps solide du volume d'une petite noix, qui est le foie : mais on n'a retrouvé aucune trace des organes urinaires et sexuels. Une portion développée de l'intestin unique pouvait être prise pour l'estomac, mais sans communication avec l'œsophage, qui se trouvait joint au larynx.

Le tronc manquait en totalité, et il n'existait aucune trace de la colonne vertébrale et des autres parties osseuses du thorax. Il en était de même des poumons, et, ce qui est plus extraordinaire, du cœur, qui s'est dérobé à toutes les recherches.

L'auteur fait remarquer que le manque total du système musculaire dans cette singulière monstruosité, et, en même temps, de la moëlle épinière et des nerfs auxquels elle donne naissance, semble favorable à l'opinion des physiologistes qui ont considéré les muscles comme une dépendance des nerfs.

MÉDECINE HUMAINE ET VÉTÉRINAIRE.

M. le D.r Louis Valentin a recueilli l'*Observation d'une fièvre annuelle* qui s'est renouvelée depuis 43 ans, et qui, au lieu de fournir matière à de vaines hypothèses sur les causes d'un tel phénomène, n'a suggéré à l'auteur que de sages réflexions sur la réserve avec laquelle les médecins doivent traiter ces cas rares, où la nature semble se jouer des bornes étroites dans lesquelles nous prétendons circonscrire sa puissance.

Le sujet de cette observation, l'une des plus extraordinaires dont les fastes de l'art aient fait mention, est M. B***, ancien militaire âgé de 66 ans, d'une stature moyenne, d'un tempérament sec et bilieux, sobre d'ailleurs, et très-régulier dans sa conduite. Cette personne est, chaque

année, au mois de mai, atteinte d'un accès de fièvre dont la durée est ordinairement de 25 à 30 heures, et qui s'est renouvelée régulièrement depuis 1785, en sorte qu'il y a 43 ans que le phénomène existe.

Le paroxisme se manifeste avec tous les symptômes des fièvres intermittentes : le frisson dure quelquefois deux heures; il est accompagné de vomissements réitérés. Le malade boit une infusion théiforme, et la chaleur qui succède se termine par une transpiration abondante. Ce paroxisme, toujours unique dans les 12 mois, ne revient pas à jour fixe, mais invariablement dans l'espace de 8 à 10 jours pendant le cours du mois de mai.

M. B*** ayant servi au régiment du Roi, a été traité, par notre Collègue, d'une fièvre intermittente de différents types, dont les rechutes furent fréquentes, et à la suite du traitement, en 1785, il fut envoyé aux eaux de Bourbonne, après l'usage desquelles sa maladie se convertit chaque année en un seul accès qu'il n'a jamais combattu.

Il y a, comme l'observe M. Valentin, quelques exemples de fièvres quartes changées en quintanes; d'autres, très-rares, d'intermittentes septanes, niées par Cullen, mais admises par Boërhaave. Le professeur Baumes en a cité un cas; M. Plandoux, de Beaucaire, en a admis un autre, chez un homme qui, ayant eu une fièvre

double-tierce, fut atteint 7 fois d'accès de septane pernicieuse, dont il mourut (Annales de Médecine de Montpellier, tome IX, avril 1808). M. Laudel, de Castres, fut plus heureux dans un cas semblable chez une femme qui eut cinquante accès de septane (Journal de Médecine de Leroux, tome XXXIV, p. 291). On a aussi parlé de fièvres octanes, et la bibliothèque Médicale offre deux exemples de fièvres qui reviennent tous les huit jours (tome XXXI, pag. 399 et 420).

Vogel a reconnu une fièvre mensuelle, et Baillou en cite une annuelle; ce dernier cas est le seul analogue à l'observation de notre Collègue, peut-être unique à raison du nombre d'années dans lesquelles cette variété d'intermittente s'est reproduite.

M. le D.r Serrières a publié, en 1828, l'*Observation d'une Gastro-Entéralgie compliquée* (1), rencontrée dans sa pratique et traitée avec succès, suivie de réflexions générales sur le traitement de ces affections.

Le sujet de cette observation est M. le C. de S**, âgé de 63 ans. Les symptômes principaux de cette longue et dangereuse maladie ont été ceux de la gastro-entérite, compliquée successivement de

(1) Nancy, 1828, in-8.º de 51 pages.

duodénite, de cystite aiguë, d'ascite et d'anasarque, pendant la durée desquels l'asthénie, l'ataxie et l'adynamie ont tour à tour exercé leur influence. Aggravée dès son origine par des écarts dans le régime et un choix de moyens peu appropriés aux forces du sujet, elle a cédé au traitement prescrit par MM. les docteurs SERRIÈRES et Colson de Commercy. Les remèdes à l'influence desquels notre Collègue attribue ce succès d'abord inespéré, sont la poudre de James, employée dans une circonstance opportune, les lavements de quinquina réitérés et les fumigations alkooliques. Dans les réflexions pratiques qui suivent la description de la maladie et l'exposition du traitement, M. SERRIÈRES discute, d'après les principes d'une saine théorie, les circonstances principales qui ont déterminé la méthode variée à laquelle il a dû ce succès, et termine par des réflexions générales sur les dangereux effets de l'exagération des principes de la médecine dite physiologique, et sur l'heureuse influence de l'eclectisme dans la pratique, pour se mettre à l'abri de la routine; effets inévitables de l'attachement servile aux méthodes du jour et aux traitements à la mode.

M. le Dr. LEURET, en prenant place parmi les membres de la Société, après lui avoir exprimé sa reconnaissance dans la séance du 6 juillet 1826, lui a communiqué le résultat des ex-



périences microscopiques qu'il a tentées pour constater l'*Influence de quelques médicaments sur le sang contenu dans les vaisseaux des animaux vivants*, afin d'éclairer la question générale de l'action des médicaments sur le sang, l'une des plus importantes et peut-être l'une des plus neuves que puisse se proposer un médecin. Pour y parvenir, il a employé de jeunes quadrupèdes dont les mésentères ont été développés sur le porte-objet du microscope, afin d'observer les phénomènes de la circulation dans les vaisseaux sanguins pendant que le médicament liquide était appliqué à la surface de ce mésentère, ou dans l'intérieur de la portion d'intestin qui recevait ses vaisseaux de la partie du mésentère observé.

1.° La première expérience, faite sur un chat né depuis quelques jours, a présenté les résultats suivants : La circulation étant régulière, une goutte de vinaigre a troublé le cours du sang, l'a rendu oscillatoire, enfin l'a fait cesser complètement.

2.° Le mésentère d'un autre chat étant placé sur le porte-objet, l'auteur a introduit une très-petite quantité de vinaigre dans une portion d'intestin correspondante à la partie du mésentère observée, et comprise entre deux ligatures. Aussitôt l'intestin s'est durci, la circulation a langui dans les vaisseaux, s'est ensuite arrêtée ; le sang a oscillé dans les veines d'un calibre plus

fort, et s'est arrêté en moins de dix minutes. Les artères, dont la couleur a paru plus foncée, se sont engorgées et ont présenté des mouvements oscillatoires dans le sang; elles sont devenues plus foncées en couleur que les veines, puis la circulation a cessé: tout ceci se passait pendant qu'on observait une autre portion du mésentère, sur laquelle aucune influence n'était exercée.

3.° Une goutte de vinaigre appliquée au mésentère d'un chat du même âge et plein de vie, a engorgé les veines; le sang qu'elles contenaient a présenté des taches irrégulières, qui sans doute étaient des caillots, et, après quelques oscillations, il s'est arrêté complètement; la circulation s'est rétablie dans les plus grandes veines, mais non dans les vénules.

4.° Le nitrate de potasse en dissolution, appliqué en gouttes au mésentère d'un jeune chien, a produit des effets analogues à ceux du vinaigre.

5.° La dissolution de tartrate antimonié de potasse, appliquée au mésentère d'un jeune chien, au lieu de ralentir ou d'arrêter la circulation, l'active au contraire : les veines présentent un aspect plus rose. Une seconde dose de ce sel a produit le même effet sur les veines où le sang n'était pas altéré; mais les veines ayant été soumises à l'action du vinaigre, et le sang étant concrété au point de présenter l'aspect de la lie de vin, l'application de l'émétique a rétabli la circulation et a fait dispa-

naître la couleur foncée des veines. Cette expérience a été variée et répétée plusieurs fois par M. Leuret, en présence de M. Watrin, médecin-vétérinaire, et toujours avec le même succès.

6.° La circulation languissante dans le mésentère d'un jeune chien près de mourir, a été activée et régularisée pendant quelques minutes en appliquant la solution de tartre stibié.

7.° Le mésentère d'un jeune chat tué quelques heures après avoir bu du lait, a offert les vaisseaux chilifères remplis de liquide, mais dans un état complet de stagnation, de même que le sang dans les vaisseaux sanguins; l'application de l'émétique a porté rapidement des branches au tronc le premier de ces fluides.

8.° La circulation, ayant été arrêtée dans le mésentère d'un jeune chat par l'acétate de morphine, le tartre stibié l'a rétablie. Le sang n'a paru éprouver aucune altération dans les artères par l'action de cette substance; il a offert dans les veines le phénomène singulier de cônes résultant de l'agglomération de molécules sanguines, et paraissant à des intervalles égaux, qui semblaient répondre aux mouvements de la respiration.

Ces expériences intéressantes, que l'on peut varier à l'infini, présentent des conséquences si nombreuses, que nous ne pouvons les consigner ici; mais les plus importantes s'offriront d'elles-mêmes au physiologiste et au médecin praticien.

M. le D.r Leuret a déposé aux archives un mémoire sur le *Traitement des affections putrides*, dont les éléments ont été recueillis en commun avec M. Hamont, médecin-vétérinaire, associé correspondant; les observations, les expériences et les recherches consignées dans cet ouvrage, ont pour but d'éclairer une des questions le plus souvent agitée en médecine, et sur laquelle se sont partagées les deux sectes les plus célèbres dans les fastes de l'art, les Solidistes et les Fluidistes; question neuve encore après tant de travaux, celle, enfin, de savoir si les fluides sont, comme les solides, susceptibles d'altérations morbides.

Nous ne rapporterons pas ici les considérations générales sur lesquelles les deux observateurs ont établi que les fluides, auxquels on ne peut refuser un certain mode d'organisation, doivent être, ainsi que les solides, susceptibles d'altération dans leur mode de vitalité, c'est-à-dire dans les maladies; nous ne répèterons pas non plus les arguments des fluidistes, mais nous décrirons les expériences par lesquelles nos Collègues ont essayé de constater l'altération morbide des fluides. Ces expériences ont été exécutées sur de grands quadrupèdes, particulièrement sur des chevaux, afin d'obtenir des altérations plus manifestes, dans des organes d'une grande dimension. Les expériences directes ont été précédées de recherches anatomiques sur les cadavres de quadrupèdes de

cette espèce, morts d'affections généralement classées parmi celles qu'on nomme putrides, dans lesquelles les fluidistes croient que les fluides sont plus particulièrement altérés. Ces recherches ont prouvé que, dans ces affections, le tissu du cœur se ramollit; que ses cavités offrent des caillots jaunes de grande dimension; que la surface interne des gros vaisseaux et des cavités de cet organe est ecchymosée; que les veines sont engorgées de sang très-noir, et que les papilles des intestins sont alongées et brunes à leur sommet. Ces altérations, produites par les maladies putrides dans les organes des animaux examinés, ayant été comparées à celles qui se sont développées par l'injection de diverses substances dans les vaisseaux ou les capacités d'animaux non affectés de ces maladies, ont fourni à MM. Leuret et Hamont le principal argument en faveur de l'altération des fluides.

Pour première expérience, on a injecté dans la veine jugulaire d'un cheval sain deux onces d'ammoniaque délayée dans une livre d'eau. Cette injection a été immédiatement suivie de convulsions des membres de l'animal, de sa chute et de sa mort en deux minutes; la dissection du cadavre n'a offert aucun signe certain d'inflammation des cavités du cœur, des veines, des artères, ni du tissu des organes; mais le sang recueilli était pris en gelée et a laissé déposer un sérum brunâtre. Les auteurs en concluent que la mort a été l'effet de l'altération du sang.

L'altération des viscosités intestinales étant, selon M. Leuret, un des caractères les plus constants des affections putrides, il a cherché à s'assurer si cette altération ne pourrait pas provenir du gaz acide hydro-sulfurique rassemblé dans les intestins des animaux pendant la maladie; c'est pourquoi il a deux fois introduit le gaz dégagé du sulfure de fer dans une portion d'intestin grèle, isolée par deux ligatures; mais ces expériences n'ont donné aucun résultat analogue à l'altération morbide des viscosités que présentent les animaux morts dans les épizooties.

Une autre tentative, destinée à constater l'influence des substances putrides introduites dans les vaisseaux des animaux vivants, a consisté à injecter une demi-cuillerée de pus provenant d'un séton, étendu de deux onces d'eau, dans l'artère faciale d'un cheval affecté de catarrhe pulmonaire. L'injection de cette substance purulente a donné lieu aux phénomènes les plus remarquables. Toute la face du côté injecté a été prise d'une inflammation des plus intenses; la fièvre s'est prononcée, les yeux se sont affectés, une esquinancie trachéale s'est développée, au point de menacer la vie et de nécessiter la trachéotomie; les narines ont suppuré, et la fièvre augmentant, l'animal a succombé. La dissection a offert les signes les moins équivoques de putréfaction des tissus de la face, d'altération des organes les plus

essentiels à la vie, et enfin de coloration des viscosités intestinales. Nous sommes forcés de supprimer une multitude de détails, sans lesquels cependant on peut conclure que les substances putrides introduites dans les fluides peuvent développer des affections du même genre.

Une cuillerée de pus mêlé d'eau, provenant d'une tumeur charbonneuse, injectée dans la trachée-artère d'un cheval, a causé une inflammation générale, caractérisée par la prédominance des symptômes adynamiques, à laquelle l'animal a succombé à la fin du troisième jour : les poumons ont offert les altérations produites par les inflammations les plus intenses, dont on a trouvé des traces dans les organes les plus éloignés du lieu de l'infection, et les moins intimement liés à ceux-ci, tels que le ramollissement du foie et des reins, l'épanchement d'un fluide noirâtre dans l'abdomen, et d'autres phénomènes que nous sommes obligés de passer sous silence. Cependant nous citerons encore l'ecchymose des cavités du cœur et des gros vaisseaux, que les auteurs du Mémoire regardent comme l'effet de l'altération putride des fluides par l'absorption du pus charbonneux.

La seconde partie de ce Mémoire, non moins importante que la première, a pour objet la découverte de la méthode la plus efficace pour combattre les affections putrides, soit lorsqu'elles se

sont développées dans l'économie animale par l'influence des agents extérieurs, des causes générales, ou qu'elles sont le résultat d'infection artificielle. D'après plusieurs considérations rationnelles et la pratique des plus grands maîtres de l'art, les auteurs, regardant la saignée comme un moyen des plus efficaces dans les affections de ce genre, en ont tenté l'application. Trois expériences ont confirmé leur prévision.

La première a eu lieu sur un cheval infecté par l'injection, dans la veine jugulaire, de deux gros de pus mêlé d'eau, à la suite de laquelle se sont développés les symptômes d'une fièvre aiguë analogue à celle décrite précédemment, et dont les accidents ont été modérés par une saignée de neuf livres, pratiquée le second jour de la maladie; diminués encore par une seconde saignée de huit livres au troisième jour, et ont disparu enfin le quatrième par une troisième saignée de cinq livres. La guérison, par ce seul moyen, aidé du régime anti-phlogistique, des funestes effets de l'injection du pus auxquels il n'a été opposé aucun autre traitement, ne légitime-t-elle pas la conclusion que tirent les auteurs en faveur de l'efficacité de la saignée?

Une seconde expérience sur un animal de la même espèce, infecté de la même manière, a offert les mêmes résultats; et quoique l'affection ait été plus grave et beaucoup plus longue, tous

les symptômes se sont améliorés par la saignée, et tous les accidents ont cédé enfin à ce seul moyen, réitéré trois fois pendant la durée de la maladie, qui a été de dix-sept jours.

La troisième expérience, faite sur un cheval vigoureux, quoiqu'affecté de farcin, a offert des résultats si semblables aux précédents, que nous n'en parlerions pas s'ils ne confirmaient les deux premières, et ne prouvaient l'efficacité de la saignée, surtout dans les premiers temps de la maladie.

Ce travail est terminé par des réflexions sur l'influence de la saignée dans ces cures: ici un vaste champ s'ouvrirait à la discussion. La saignée a-t-elle agi comme anti-phlogistique, a-t-elle agi en diminuant la dose de l'excitant de la maladie? Son action peut être due à ces deux moyens, et à d'autres, que nous ne pouvons nous flatter de déterminer exactement dans l'état actuel de nos connaissances.

M. le D.r Leuret a lu à la Société le résultat des observations et des recherches qu'il a faites sur une variété de fièvre entéro-mésentérique épidémique, désignée par M. Bretonneau sous la dénomination de *Dothinentérite*, à raison des éruptions pustuleuses observées dans le tube intestinal.

L'histoire de cette fièvre, tracée par MM. Trousseau et Landini, et l'exposé des phénomènes qu'elle

présente, fesaient depuis long-temps désirer à M. Leuret de pouvoir l'observer, lorsque l'hôpital St.-Charles de Nancy lui en procura une occasion favorable. M. le docteur Serrières, médecin en chef de cet hospice, y traitait alors une jeune fille du village d'Essey, qui avait tous les symptômes de la dothinentérite; observée soigneusement, cette fièvre parcourut tous ses périodes, et malgré les soins qui furent donnés à la malade, elle succomba à cette affection, et l'examen anatomique du cadavre, dont le tube intestinal présenta les altérations indiquées par M. Bretonneau, permit aux observateurs de confirmer leur diagnostique.

La maladie ainsi reconnue, M. Leuret voulut s'assurer si, comme l'ont annoncé les médecins qui ont écrit sur ce sujet, elle était le résultat de la contagion. Il se transporta donc à Essey, village peu distant de Nancy, où il apprit qu'un militaire nommé Burtin, venant de Figuières en Espagne, où il avait été malade, était arrivé récemment chez son père, encore convalescent, et que depuis son retour, deux personnes sur douze qui habitaient la même maison, étaient tombées successivement malades, ainsi que cinq autres du voisinage, et qu'elles avaient présenté les symptômes de la même affection à laquelle avait succombé la jeune fille traitée à l'hôpital. Trois de ces malades et deux autres de la ville furent admis dans les salles

du docteur Serrières, pendant que la maladie parcourait ses périodes. Les autres malades restèrent au village, abandonnés non-seulement à la nature, mais encore exposés aux abus de régime et à des traitements dictés par l'ignorance et les préjugés communs aux habitants des campagnes; ceux qui furent transportés à l'hospice, objets des soins les plus assidus, reçurent tous les secours que leur état semblait demander, et furent, en un mot, soumis à une médication méthodique. Cependant les résultats furent autres qu'on n'avait lieu d'attendre: presque tous les premiers guérirent, et les malades transportés à l'hospice succombèrent; ce qui a porté l'auteur à conclure, avec Sydenham, que certaines affections doivent être abandonnées à la nature.

Pendant qu'il étudiait cette maladie, M. Leuret, ayant fixé son attention sur les urines rendues par ces malades, constata un fait déjà aperçu par MM. Lassaigne et Orfila, et s'assura que ce liquide, peu de jours avant la mort, fesait effervescence avec les acides; tandis que celui tiré de la vessie des cadavres ne présentait plus le même phénomène. La constance de l'effervescence des urines dans les malades qui succombèrent à la dothinentérite, conduisit notre observateur à rechercher si les urines des sujets affectés d'autres maladies présenteraient le même phénomène; ses recherches lui prouvèrent en effet que tous les sujets qui l'ont

offert ont succombé à la maladie dont ils étaient affectés (1).

M. Leuret a recueilli l'*Observation d'une paralysie existant du même côté que l'affection du cerveau.* Le malade qui en a été le sujet était âgé de 66 ans, d'une constitution robuste ; il s'était couché bien portant et se trouva à son réveil paralysé du bras droit, et presque totalement privé de l'usage de la parole. Transporté à l'hôpital civil de Nancy, il y fut soumis à un traitement dans lequel la saignée réitérée, le séton à la nuque, le petit lait émétisé, les lavements émollients combinés à un régime convenable, parurent d'abord s'opposer aux progrès du mal, puis améliorer l'état du malade, rendre au bras sa force et à la langue sa mobilité ; mais ce bien-être dura peu, et le malade ayant succombé aux progrès d'une affection au-dessus des ressources de l'art, l'examen anatomique présenta comme cause de la maladie un ramollissement diffluant en deux points du corps strié du côté droit, l'un de l'étendue d'une noisette, l'autre plus considérable. On trouva aussi une altération de même nature au côté gauche, mais d'un si petit volume (celui d'une lentille),

(1) Le Mémoire de M. Leuret est imprimé dans les Archives générales de Médecine, et des exemplaires ont été tirés à part ; in-8.° de 38 pages.

que l'auteur se croit fondé à considérer cette paralysie comme produite par une altération du cerveau située du même côté que la maladie, et à réunir cette observation au petit nombre de celles qu'ont recueillies Smetius, Forestus, Brunner, Morgagni et Bayle, et qui sont proposées comme des exceptions remarquables au principe généralement admis sur le siége des lésions du cerveau relativement aux parties affectées de paralysie.

M. J.-F. Bonfils, docteur en médecine, a publié sur la *Folie ou Aliénation mentale* (1), une dissertation dont la Société s'est fait rendre compte avant de l'admettre au nombre de ses membres. Sans prétendre composer une monographie complète sur cette maladie, qui, pour la variété des formes et les difficultés de son traitement, exigerait d'immenses détails, il a cependant donné à son travail une étendue propre à le rendre utile à toutes sortes de personnes, et l'on peut le considérer comme un extrait méthodique de ce que les écrivains les plus distingués, chez les anciens et les modernes, ont publié sur une affection qui a occupé tant d'ingénieux et de courageux observateurs, et qui laisse encore tant de vœux à former en faveur de l'humanité, dont elle

---

(1) Paris. Didot jeune. 1819. in-4.° de 84 pages.

doit être considérée comme la plaie la plus cruelle et la plus déplorable.

Le premier chapitre, consacré à l'histoire de l'aliénation, contient une analyse des doctrines principales depuis Hippocrate jusqu'à nos jours; les opinions variées, parfois opposées, les systèmes plus ou moins ingénieux, plus ou moins obscurs de ces fondateurs de la science, y sont présentés avec méthode.

Le chapitre suivant, plus étendu, comprend la monographie ou méthode de classification appliquée à l'aliénation mentale. L'auteur, à l'exemple des praticiens les plus distingués, de MM. Pinel et Esquirol dont il est l'élève, reconnaît quatre modes d'aliénation: la manie, la mélancolie ou monomanie, la démence et l'idiotisme, dont il trace successivement le tableau caractéristique, après avoir donné l'étymologie et la définition de chacun de ces modes, et, ce qui était bien plus difficile, après avoir cherché à établir une concordance entre les principaux écrivains qui en ont traité.

Dans le troisième chapitre, consacré à la recherche des causes, il a rassemblé tout ce que la science possède sur cette affligeante et souvent indéfinissable maladie; il a examiné les influences physiques et morales auxquelles on l'attribue, et après les avoir discutées, il nous confirme dans cette opinion peu satisfaisante, mais malheureusement trop conforme à l'observation, que mal-

gré les secours de l'anatomie et de la physiologie, qui dans ces derniers temps ont répandu quelques lumières sur les fonctions du système nerveux, la nature de l'aliénation mentale est encore enveloppée des plus épaisses ténèbres.

Le traitement, sujet du dernier chapitre, est l'article auquel M. Bonfils, prenant pour guide un père que distinguent ses succès dans ce genre d'affection, a donné le plus de développements. Il a examiné avec ordre, discuté avec soin les diverses méthodes des praticiens, comparé les procédés et les remèdes nombreux employés pour les combattre, et, en nous montrant le peu d'accord des praticiens à ce sujet, il a indiqué les moyens que l'expérience de ses maîtres et la sienne propre lui ont fait adopter comme plus efficaces. Trop éclairé pour se faire illusion sur les ressources de l'art dans les maladies, il termine son travail par des réflexions, fruit de la prudence et de la philanthropie, sur l'inutilité des violences exercées contre les malheureux aliénés, violences que proscrivent également la science et l'humanité.

M. le docteur Bonfils a publié à Nancy, en 1828, la *Description d'une maladie grave et rare de la partie supérieure de l'humérus* (1), guérie par

---

(1) Nancy. Senef. 1828. in-8.° de 32 p. fig.

l'amputation scapulo-humérale. Le sujet de cette observation, recueillie à la Maison de secours, est un jeune pâtre de ce Département. Ce malheureux ayant reçu dans une chute une contusion violente à l'épaule, suivie de douleurs permanentes, se vit obligé de recourir à des médicastres ignorants, qui, sous prétexte de réduire une luxation, tourmentèrent de nouveau l'articulation lésée, aggravèrent les accidents, et précipitèrent l'issue de la funeste maladie dont il présentait déjà les symptômes. L'articulation, en effet, excessivement douloureuse, augmentait rapidement de volume, et ne permettait plus de méconnaître la dégénérescence du tissu osseux et ligamenteux, à laquelle on a donné le nom d'Ostéosarcome. Soumis, trois mois seulement après sa chute, à un traitement méthodique par un homme de l'art, le malade n'en éprouva qu'un soulagement léger et de courte durée; pressé à la fois par la grandeur du mal et par son indigence, il vint chercher à Nancy des secours que jusqu'alors il n'avait pu obtenir. Le seul remède efficace contre une maladie qui menaçait la vie du sujet, était l'ablation du membre, dont l'affection portait dans l'organisation un trouble si dangereux; mais le malade ayant refusé de se soumettre à cette terrible médication, M. Bonfils fut obligé de se borner à un traitement palliatif. Il employa successivement des applications émollientes, les sangsues, les épispastiques,

les mercuriaux, les narcotiques, et même des moyens mécaniques, tels que la compression; ces remèdes étant demeurés sans effet, tandis que les douleurs étaient devenues atroces et la désorganisation excessive, le malade demanda lui-même l'amputation.

La tumeur occupait alors le tiers supérieur du bras, et avait plus d'un mètre de circonférence et plus de trois décimètres de hauteur. Cet énorme volume et la désorganisation devant rendre l'opération longue et difficile, notre Confrère se vit obligé de sortir des règles ordinaires de l'amputation du bras dans l'article. Son procédé eut un heureux succès. Comme il diffère en quelques parties de celui de M. Dupuytren, il faut en lire les détails dans l'ouvrage même. La section ayant été faite avec promptitude, les vaisseaux liés avec soin, et les lambeaux rapprochés autour de l'articulation de l'omoplate, il ne resta qu'une plaie de peu d'étendue. Ainsi réduite à une plaie simple, la maladie fut traitée selon les règles de l'art, et ne laissa, au bout de trois mois, qu'un très-petit point en suppuration, qui devait être cicatrisé en quelques jours, si des écarts dans le régime n'eussent provoqué des accidents inflammatoires, accompagnés de douleurs pleurétiques : ils furent combattus par une irritation dérivative appliquée à la plaie, et, après plusieurs accidents, ils se terminèrent par la cicatrisation. Il y avait alors une telle amélioration

de la santé, que le malade semblait à l'abri de tous dangers, lorsque, sans cause connue, il fut de nouveau, cinq mois après l'opération, attaqué d'une pleuro-péripneumonie, à laquelle il succomba.

A l'autopsie, on reconnut une cicatrice parfaite; mais l'altération des poumons, transformés en matière cérébriforme et adhérents à la plèvre, suffit pour expliquer la funeste issue d'une maladie qui enleva à ce malheureux jeune homme le prix de ses longues souffrances, et au médecin la jouissance d'un succès complet.

Une planche placée à la fin de ce Mémoire donne une idée exacte de la maladie; et la description détaillée de la tumeur enlevée présente un tableau fidèle de la dégénérescence des parties affectées.

Les annales de la Médecine offrent beaucoup d'exemples de *Déviation de la sécrétion des Règles;* mais nous ne connaissons aucune observation de ce genre qui mérite autant de fixer l'attention des physiologistes, que celle recueillie par M. le docteur Bonfils, à la Maison de secours de Nancy. Le sujet est une fille de vingt-deux ans, d'un tempérament éminemment nerveux, et exposée à des spasmes hystériques fréquents, surtout à l'approche du flux menstruel, qui s'est établi chez elle dès l'âge de neuf ans, et qui, depuis cette époque, a paru assez régulièrement, et dure ordinairement une huitaine.

Cette malade, retenue à l'hospice pour y subir un traitement anti-syphilitique, ayant déclaré qu'elle avait eu plusieurs fois des écoulements sanguins par le mamelon et l'aisselle, lorsqu'à l'époque du flux menstruel elle éprouvait quelque passion triste, fut observée avec soin pendant près d'une année, et présenta en effet un grand nombre de fois le phénomène fort extraordinaire qu'elle avait annoncé; mais le mamelon et l'aisselle n'ont pas été les seules parties où se soit présentée cette sécrétion abnorme. Le flanc gauche, le dos, l'épigastre et la cuisse en ont été également le siége, et dans toutes ces parties l'observateur a vu s'établir un suintement sanguinolent à la surface de la peau, sur une étendue variable, mais rarement plus grande qu'une pièce de cinq francs. La peau de ces parties n'a présenté aucun changement dans sa texture ou sa couleur. Le phénomène est caractérisé par l'apparition de gouttelettes très-petites, qui se réparent si on les absterge, qui grossissent, se réunissent et forment plusieurs gouttes bien distinctes; l'auteur a remarqué que cette évacuation, qui, le plus ordinairement a eu lieu par le mamelon, a le plus souvent paru au moment de la perturbation ou de la disparition des règles, et par fois aussi subsisté pendant leur durée, et même lorsqu'elles étaient régulières. Elle a été quelquefois accompagnée de trouble dans les fonctions; d'autres fois la santé n'a pas été altérée.

Ce fait extraordinaire est accompagné, dans le Mémoire présenté à la Société, de la relation de toutes les circonstances qui prouvent l'exactitude et la candeur de l'observateur, mais qui ne peuvent trouver place que dans un ouvrage spécialement médical.

Les déformations des membres du tronc, et particulièrement de la colonne vertébrale dans les jeunes personnes, si long-temps négligées par les médecins, et trop souvent considérées comme incurables parce qu'elles n'avaient pas été suffisamment étudiées, ont été pour M. le D.r Bonfils le sujet d'un *Discours sur l'Orthopédie*, lu dans une séance publique de l'Académie, et destiné à appeler l'attention des pères de famille sur l'art précieux d'y remédier, et sur les méthodes suivies dans l'établissement orthopédique formé depuis peu à Nancy.

Après des réflexions générales sur les établissements consacrés en France à l'amélioration des races d'animaux domestiques, et la condamnable incurie du public pour le perfectionnement de l'espèce humaine, si soigneusement recherché par les sages de l'antiquité, l'auteur expose succinctement les causes variées et les plus communes des difformités. Les manœuvres des matrones ignorantes, les négligences et les pratiques vicieuses des mères, guidées par des préjugés surannés; les étreintes,

les maillots, opposés au développement des membres dans le premier âge; les travaux disproportionnés aux forces des enfants, les pratiques gênantes de certains métiers pour les jeunes gens de la classe ouvrière; les vêtements compressifs, les inconvénients du luxe, de la vie somptueuse et les travaux de l'esprit, imposés à un âge où toutes les forces sont nécessaires au développement du physique pour la classe opulente; toutes ces causes sont appréciées, et suivies de l'exposition des effets qu'elles produisent, des altérations organiques qu'elles traînent à leur suite; enfin, des maladies dont elles sont des sources fécondes, et parmi lesquelles on doit placer les déformations.

Des considérations générales sur les ressources de l'art dans les maladies, M. le docteur Bonfils passe à l'exposition des règles de l'hygiène, les plus propres à combattre les dispositions qui les produisent; il trace ensuite succinctement l'histoire de l'art orthopédique, dont il trouve l'origine dans les ouvrages du Père de la médecine, dans ceux de Galien, de Celse et de notre Paré; et après une indication des sources principales, où l'on peut en puiser les règles, il passe aux progrès de cette partie importante de la médecine dans ces derniers temps, et expose les méthodes suivies dans les établissements les plus célèbres en France et à l'Étranger; il en discute les avantages respectifs, et dans la notice qu'il donne sur l'établissement de la Mal-

grange qu'il dirige, il prouve les inconvénients des méthodes exclusives, et combien l'éclectisme est préférable dans cette partie de l'art, qui doit employer concurremment des moyens hygiéniques, gymnastiques, mécaniques et médicamenteux, selon les indications et les vues d'une pratique éclairée.

M. le D.r Ch.-G. Peschier a adressé à l'Académie plusieurs observations sur l'art qu'il exerce avec distinction.

La première dont nous parlerons a pour objet un *Empyème* remarquable par sa durée, sa gravité et sa guérison inespérée. Le malade sur lequel elle a été observée était un jeune homme de 15 ans, atteint, durant une épidémie de pleurésie qui régna dans le canton de Vaud, en 1818, de symptômes tellement semblables à ceux de cette épidémie, que notre savant praticien le soumit au même traitement, consistant, selon sa méthode, en de larges doses de tartre stibié en lavage. Le vésicatoire volant, les laxatifs et sudorifiques appliqués ensuite, n'ayant pas amélioré l'état du malade jusqu'au quatrième jour (ce que le médecin n'avait pas encore observé sous l'influence du traitement par le tartre stibié), il commença à soupçonner l'existence d'une autre affection, sur laquelle les parents cherchèrent à l'éclairer en lui déclarant que 8 ans auparavant, à la suite

d'une fièvre grave, qui avait duré 6 mois, l'enfant avait eu à la poitrine un abcès, qui n'avait pas été ouvert. Quelque peu disposé que fût l'observateur à admettre une telle explication comme cause des symptômes irréguliers qu'il observait, la douleur fixée au côté gauche, la saillie d'une tumeur molle au-dessous de la clavicule, tandis qu'un point inflammatoire se montrait entre la 7.ᵉ et la 8.ᵉ côte, le forcèrent de reconnaître l'existence d'un vaste empyème, occupant la presque totalité de la plèvre gauche. La nature ayant donné issue à une quantité immense de pus, accompagnée d'expectoration très-abondante, la vie du malade parut menacée du plus grand péril. Cependant le praticien courageux, contre l'avis de ses confrères, ne renonce pas à tout espoir; il combat cette double source d'épuisement par une irritation plus forte, mais moins redoutable : il établit un séton près de la petite plaie faite par la nature, et donne d'assez fortes doses de tartre stibié alternées avec les opiacés et l'extrait de quinquina; il y joint la teinture de digitale et l'eau de laurier-cerise. La suppuration externe et interne ne cédant pas, et la faiblesse devenant extrême, loin d'abandonner le malade selon l'avis réitéré d'un consultant, il relève le courage des parents, fait frotter la poitrine avec la pommade stibiée, administre l'acétate de plomb, d'abord à deux grains avec la teinture d'opium; il porte ensuite à un scrupule la dose de la pre-

mière substance, et à deux gros celle de la seconde; il soutient les forces avec l'extrait de quinquina et la diète laiteuse. La suppuration diminue, la toux s'adoucit, le pouls, qui donnait 170 pulsations par minute, se rapproche de l'état normal, la voix éteinte se ranime, l'appétit renaît, et les forces se relèvent chaque jour d'une manière lente mais sensible; enfin, après trois mois, la plaie se ferme, tous les symptômes disparaissent, et la convalescence assez rapide est suivie du retour de la santé, qui s'améliore progressivement et rend au malade un embonpoint, objet de l'étonnement et de l'admiration de tous ceux qui le connaissent.

Un succès si honorable et si complet, où il est impossible de méconnaître l'heureuse influence de l'art, est présenté par l'auteur comme un exemple bien propre à soutenir le courage du médecin dans les cas même où la nature semble dépourvue de toute espèce de ressource.

Une autre observation de M. Peschier est relative à un *Effet extraordinaire du taffetas gommé*, sur la composition et les usages duquel il relève d'abord plusieurs erreurs du Dictionnaire des sciences médicales et de l'abrégé de ce grand ouvrage, et rapporte son opinion sur les avantages de cette substance dans les douleurs rhumatismales, et les secours que l'on peut en tirer contre l'hydrocéphale interne. Il décrit ensuite un accident

inflammatoire qu'il croit pouvoir appeler fièvre cérébrale, survenue à la suite de l'application d'une coiffe de ce taffetas; la cause en est aussi obscure que les effets en furent prompts et funestes. Cette fièvre ôta la vie à l'enfant dans l'espace de deux jours, par suite, à ce qu'il semble, d'une rétraction des parois du crâne, dont le volume fut trouvé très-diminué, quoique le cerveau n'offrît d'autre altération que celle produite par la présence de 8 onces d'eau trouvées à l'ouverture du cadavre.

Une observation de M. le D.r Thomas, médecin à la Nouvelle-Orléans, a pour objet la *Description d'une Variole confluente*, funeste au 10.e jour, sur un sujet que l'auteur croit avoir été vacciné avec succès, et qui, si les présomptions de ce médecin sont exactes, offrirait un exemple nouveau du petit nombre de sujets susceptibles d'avoir deux fois la petite vérole, question sur laquelle M. le D.r Valentin a proposé ses vues et ses réflexions dans sa notice sur l'immortel inventeur du précieux préservatif (1).

M. le D.r de Laroche a adressé, comme titre d'admission, un mémoire écrit en anglais, intitulé: *Réflexions sur la nature du vomissement noir*

(1) Notice sur Jenner. 2.e édition, pages 44 à 46.

dans la fièvre jaune. La Commission chargée de l'examen de cet ouvrage, a choisi pour organe M. le D.r Valentin, que sa résidence en Amérique a mis à même de recueillir, sur le vomissement noir et la fièvre jaune, des observations importantes, dont il a fréquemment occupé la Société, et qui ont servi à faire connaître en France cette terrible maladie. L'analyse du mémoire de M. de Laroche est en partie le travail du savant rapporteur.

Ce jeune médecin, bien différent de plusieurs écrivains qui n'ont parlé de la fièvre jaune que sur des récits, mérite toute confiance. Ayant été fréquemment témoin de ses effets désastreux, il en a recherché les causes, et en a examiné le siége et la nature, afin d'établir la méthode curative la plus favorable. Il examine d'abord, et compare les opinions de ceux qui ont écrit sur cette maladie, nommée vomissement noir à cause des substances brunes et noirâtres ordinairement rejetées par les malades. Les jugements qu'il porte reposent sur des analyses et des observations exactes, et des ouvertures de cadavre soigneusement faites par lui ou par des médecins habiles et pleins de candeur. Après avoir caractérisé la maladie, il établit la comparaison entre les éjections noires, et celles qui, ayant les mêmes apparences, se manifestent en d'autres affections, à la suite des empoisonnements, du mélæna, de l'hématémèse. Il blâme

les Espagnols d'avoir donné à cette maladie la dénomination de *Vomito negro*, *Vomito prieto*, parce que ce n'est qu'un symptôme, et que ce symptôme manque par fois chez les malades qui succombent promptement.

Toutes les parties de ce Mémoire sont écrites avec clarté, méthode et une étendue suffisante; mais c'est celle où il traite de la matière noire, à laquelle il a donné le plus de développement;

On trouve quelquefois, dit-il, une quantité de matière noire dans l'estomac, sans que le foie et la vésicule du fiel soient altérés. Cette matière n'est donc pas formée par la bile. Elle diffère, sous beaucoup de rapports, de l'excrétion noirâtre ou verdâtre des fièvres bilieuses. La première est, dans la plupart des cas, un composé de substance muqueuse et d'une autre matière noirâtre ou d'une teinte brune, ayant l'apparence de celle du mélæna. On peut la distinguer facilement des matières bilieuses, parce que, mêlée avec de l'eau, elle se comporte différemment. La bile communique à ce fluide une teinte verdâtre, tandis que la substance noire flotte à sa surface sans s'y mêler ni la colorer, à peu près comme de la sciure de bois d'acajou. Le papier ou le linge trempé dans la bile prend une teinte verdâtre; cette teinte est rougeâtre dans la matière du vomissement propre à la fièvre jaune. Les effets différents que ces liquides produisent sur l'organe du goût, sont également propres à les distinguer; les malades lui trouvent une saveur acide, quelquefois celle du sang, tandis que la bile est toujours amère.

La muqueuse gastrique est la source de la matière noire, qu'on en fait exsuder dans quelques cas par la pression des capillaires injectées. On prouve encore qu'elle n'est que du sang altéré, lorsqu'elle est fournie par la langue, les gencives, les lèvres, le nez, les portions de peau dénudées, les piqûres de sangsues, les scarifications.

L'auteur cite même des exemples de transsuda-

tions sanguines par les membranes séreuses, le péritoine, etc.; il prouve enfin que la matière noire n'est que le produit d'une hémorragie, dont le sang s'est altéré dans l'estomac ou les intestins, où il a acquis cette couleur foncée qu'il présente toujours à la surface, mais qui demeure rouge au centre quand la masse est plus considérable. Il convient cependant que, dans quelques cas rares, on a aussi trouvé de la bile noire ou d'un vert foncé.

Ces observations sont d'autant plus dignes de confiance, qu'elles sont plus conformes à celles consignées par M. le D.r VALENTIN dans son Traité de la fièvre jaune, pag. 180, où il s'exprime ainsi :

Cette matière noire, que les malades rendent par le vomissement ou les déjections alvines, paraît être le produit du sang des vaisseaux gastro-épiploïques, gastro-hépatiques, des vaisseaux courts, des veines mésaraïques qui rampent et s'anastomosent dans les tuniques du ventricule ou des intestins, par lesquels il transsude, s'ouvre une issue et s'épanche dans les cavités, où il subit bientôt une altération et se noircit pour peu qu'il y séjourne. C'est cette matière qui, se mêlant au suc gastrique et intestinal, à la bile, aux humeurs pituiteuses et muqueuses, acquiert cette tenacité poisseuse que l'on rencontre dans les cadavres.

Dans la dernière partie de son Mémoire, M. de LAROCHE examine si l'hémorragie est active ou passive, si elle est l'effet de l'irritation de la membrane gastrique ou de la perte du ton des capillaires, qui, dans leur état d'asthénie, livrent les fluides qu'ils contiennent. Quoique très au fait de

la doctrine dite physiologique, dont il a donné une traduction en Amérique, l'auteur conclut que si dans quelques cas les hémorragies sont actives, il y en a aussi qu'il est impossible d'attribuer à l'irritation. Il rapporte qu'un de ses amis, ayant examiné au microscope solaire la matière du vomissement noir de l'épidémie qui régna à Philadelphie en 1823, aperçut des milliers d'animalcules dans une seule goutte de ce fluide. Le mucus intestinal contenait les mêmes animalcules; mais on les trouvait morts, quand la matière était prise dans l'intérieur d'un cadavre ou conservée quelque temps.

M. Leuret a rendu compte à l'Académie d'un *Mémoire sur le Strongle épineux du cheval*, présenté par M. Watrin, Médecin-Vétérinaire, et renfermant sur ce parasite les faits les plus intéressants et les plus propres à éclairer le diagnostic et la curation des maladies auxquelles sa présence peut donner lieu.

Cet animal, selon l'auteur, est un ver dont la longueur n'excède pas deux pouces; il a une ligne de circonférence, et le mâle est d'un tiers plus long que la femelle. Jeune, il est rougeâtre; adulte, il devient jaune et transparent: il est effilé à ses deux extrémités comme les ascarides lombricoïdes, et a la bouche armée de petits crochets. Il habite exclusivement le tube digestif, où il se multiplie pro-

digieusement dans certaines épizooties caractérisées par la prédominance des symptômes de putridité. Telle fut celle observée par l'auteur en 1825, et étudiée aussi par d'autres observateurs.

En se livrant à de nombreuses dissections, afin de déterminer quel est, dans le tube digestif, le siége ordinaire des Strongles, M. Watrin les a trouvés fixés à l'origine des cryptes muqueuses isolées, ou de celles qui, réunies en groupe, forment les glandes de Peyer. Il les a vus contenus dans des poches développées aux parois des diverses parties du tube alimentaire, de l'œsophage, de l'estomac, des intestins, et dont la communication avec la cavité de ces organes était établie par un orifice visible. Il les a, pour ainsi dire, pris sur le fait, et les a rencontrés, par fois, engagés en partie dans l'ouverture des cryptes, ce qui ne laisse aucun doute sur la réalité du siége habituel de ces vers, et conduit à diverses considérations sur les moyens propres à les détruire.

CHIMIE.

Le résultat des recherches faites par M. Braconnot depuis la publication du dernier Précis, recherches qu'il poursuit avec autant de constance

que de succès, se trouve consigné dans 14 mémoires successivement communiqués à la Société, et dont nous allons donner ici l'analyse.

I. *Analyse des tubercules de l'Helianthus tuberosus, vulgairement Topinambour* (1). Ces tubercules, qui sont cultivés avec succès pour la nourriture des bestiaux, et qui offrent à l'homme un aliment agréable, sont, d'après notre savant chimiste, composés de 17 substances:

	grammes.	
1.° Eau	386	00
2.° Matière sucrée incristallisable	74	00
3.° Inuline	15	00
4.° Squelette végétal	6	10
5.° Matière gommeuse	5	39
6.° Citrate de potasse	5	35
7.° Substance particulière produisant la fermentation visqueuse	4	95
8.° Phosphate de chaux ferrugine	0	72
9.° Sulfate de potasse	0	60
10.° Citrate de chaux	0	40
11.° Muriate de potasse	0	40
12.° Phosphate de potasse	0	30
13.° Huile très-soluble dans l'alcool et dans la potasse	0	30
14.° Cérine	0	15
15.° Malate de potasse	0	15
16°. Silice	0	12
17.° Tartrate de chaux	0	7
TOTAL	500 gr.	00

(1) Annales de Chimie et de Physique, T. xxv, p. 358.

M. Payen avait annoncé dans les *Dahlia* une substance particulière, qu'il avait appelée *Dahline*; mais M. Braconnot, qui a retrouvé le même principe dans le Topinambour, s'est assuré, après l'avoir soumis à un nouvel examen, qu'il est absolument identique avec l'inuline, et qu'il paraît propre aux plantes de la famille des Astérées, telles que l'Aunée, la Pyrètre, les *Dahlia*, le Topinambour.

II. *Recherches sur un nouvel acide universellement répandu dans les végétaux* (1). M. Braconnot a lu à la Société deux mémoires sur cette substance, à laquelle il a donné le nom d'*Acide pectique*, parce qu'elle se présente, ainsi que ses combinaisons, sous la forme d'un coagulum gélatineux. Cet acide existe dans toutes les racines, dans les couches corticales de tous les arbres, dans le bois, les feuilles et les fruits. On conçoit qu'un principe aussi universel doit jouer un grand rôle dans la végétation, et sous ce rapport il mérite de fixer sérieusement l'attention des physiologistes. M. Braconnot le croit congénère de la substance organisatrice de Grew et de Duhamel, qui se montre, comme on le sait, partout où doivent s'opérer de nouveaux développements. La prépa-

(1) Ann. de Chim. et de Phys. T. XXVIII, p. 173, et T. XXXI, p. 96.

ration de cet acide est très-simple : il suffit de faire bouillir dans l'eau, à peine alcalisée par la potasse, la râpure, exprimée et bien lavée à l'eau de pluie, d'une racine charnue quelconque, par exemple, la carotte; il en résulte un liquide épais, duquel l'acide hydrochlorique sépare sous forme de gélée le nouvel acide, qui ne demande plus qu'à être bien lavé à l'eau pure.

Il est à peine soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante en dissout une plus grande quantité, mais il y est si faiblement retenu, qu'une matière quelconque, du sucre, par exemple, suffit pour coaguler en gelée la plus grande partie de la liqueur. Délayé dans l'eau et aidé d'une douce chaleur, il dégage l'acide carbonique de ses combinaisons alcalines. L'acide pectique forme avec la potasse un sel très-soluble dans l'eau : on l'obtient à l'état de gelée transparente, en versant dans la liqueur de l'alcool affaibli, qui entraîne l'excès d'alcali et la matière colorante si elle s'y trouve. La saveur de ce sel est fade et insipide. Sa dissolution aqueuse est coagulée en gelée par l'alcool, le sucre et généralement tous les sels. Les acides, en s'unissant à la potasse, séparent l'acide gélatineux. Cent parties de pectate de potasse sont formées de ; Acide pectique 85, potasse 15. L'acide pectique en gelée se liquéfie avec une extrême facilité, par l'affusion de quelques gouttes d'ammoniaque ; si on évapore à siccité cette

dissolution mucilagineuse, on obtient pour résidu un surpectate d'ammoniaque, qui se gonfle beaucoup dans l'eau distillée, s'y dissout, et épaissit une grande quantité de ce liquide. Cette dissolution, quoiqu'absolument insipide, comme la gomme arabique choisie, rougit sensiblement, comme elle, le papier bleu de tournesol. Ce sel est tellement propre à déceler de petites quantités de sels terreux ou métalliques, que si on verse de sa dissolution dans de l'eau de puits, par exemple, il se précipite une gelée transparente de pectate de chaux, insoluble dans les alcalis.

Le pectate d'ammoniaque possède à un haut degré la propriété de gélatiniser une grande masse d'eau. Si l'on en fait dissoudre une partie dans cent parties de ce liquide, et qu'on y ajoute de l'alcool, on en séparera une gelée du poids de 110 parties. Si on fait fondre du sucre dans la dissolution aqueuse d'une partie du même sel, et qu'on y ajoute une infiniment petite quantité d'un acide quelconque, le tout se prend, un instant après, en une masse de gelée tremblante pesant trois cents parties.

C'est sur ces propriétés qu'est fondé l'art de préparer des gelées aromatisées, transparentes, fort agréables au goût et à l'œil. En effet, M. Thénard nous apprend, dans la dernière édition de son Traité de chimie, que des confiseurs de Paris se sont déjà emparés de cette nouvelle branche d'industrie.

Une propriété bien précieuse que M. Braconnot a reconnue au pectate d'ammoniaque, c'est qu'il peut être considéré comme l'antidote le plus certain contre les empoisonnements causés par les sels métalliques; en effet, il décompose ces derniers et les convertit en pectates métalliques insipides et insolubles, même dans les acides affaiblis. Le pectate d'ammoniaque en dissolution dans l'eau, jouit alors d'un double avantage qui sera bien senti : il enveloppe dans une masse de gelée considérable et neutralise sur-le-champ le sel délétère; de plus, il peut, à la manière des boissons émollientes, mucilagineuses et insipides, calmer l'irritation déjà produite par le poison.

III. *De la présence d'une énorme quantité d'oxalate de chaux dans les plantes de la famille des Lichens* (1). Il résulte de ce travail de M. Braconnot que tous les Lichens crustacés, par exemple, la Variolaire commune que l'on trouve sur les vieux hêtres languissants, dans l'écorce desquels cette espèce forme de larges croûtes blanches granuleuses, contiennent près de la moitié de leur poids d'oxalate de chaux. Ce sel calcaire est à ces cryptogames ce que le car-

(1) Ann. de Chim. et de Phys. T. xxviii, p. 318.

bonate de chaux est aux lithophytes, ou le phosphate de chaux à la charpente osseuse des animaux les plus parfaits. L'oxalate de chaux diminue progressivement dans la famille des Lichens, à mesure que les espèces perdent la contexture crustacée pour prendre un aspect foliacé, membraneux ou cartilagineux.

On peut obtenir avantageusement l'acide oxalique cristallisé des Lichens crustacés, soit en les traitant immédiatement avec 33 centièmes de leur poids d'acide sulfurique, que l'on étend d'une quantité d'eau suffisante; ou bien en les fesant bouillir avec une dissolution de carbonate de soude qui décompose l'oxalate de chaux, donne de l'oxalate de soude, que l'on précipite par l'acétate de plomb, après avoir préalablement saturé l'excès d'alcali: il en résulte de l'oxalate de plomb, lequel, traité par l'acide sulfurique affaibli, fournit de beaux cristaux d'acide oxalique. On ne verra pas sans intérêt l'oxalate de chaux constituer près de la moitié du poids d'une foule d'êtres organisés, dédaignés du vulgaire, mais déjà remarquables par le rôle important qu'ils jouent dans l'économie de la nature.

IV. *Examen d'une matière colorante bleue particulière à certaines urines* (1). Les médecins de l'antiquité avaient remarqué que l'urine prend,

(1) Ann. de Chim. et de Phys. T. XXIX, p. 252.

dans quelques circonstances, une couleur bleue plus ou moins foncée. Ce phénomène vient d'être observé par le D.r Castara, de Lunéville, qui a envoyé à M. Braconnot, pour en faire l'analyse, une certaine quantité d'urine d'un bleu si foncé qu'elle paraissait noire. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le malade qui l'a rendue a éprouvé des vomissements de même couleur; il y a deux ans que cette personne a eu une première fois de semblables déjections.

Cette matière colorante, séparée par le filtre, a l'aspect du bleu de Prusse. M. Braconnot, qui l'a examinée avec beaucoup de soin, lui a trouvé des caractères très-particuliers qui la distinguent de toutes les matières connues. Il l'a désignée sous le nom de *Cyanourine*. Une de ses propriétés les plus remarquables, c'est de s'unir aux acides, à la manière d'un alcali faible, et de former des combinaisons brunes lorsqu'elles sont au minimum d'acide, et d'un rouge de carmin magnifique lorsqu'elles en contiennent un plus grand excès. Au reste, l'eau froide ne paraît avoir aucune action sur cette matière; si on la fait bouillir avec ce liquide, on obtient une liqueur très-légèrement brunâtre, qui prend une teinte rose avec les acides, ce qui prouve une légère solubilité. L'alcool rectifié montre plus de disposition à dissoudre la cyanourine, qui lui communique une couleur verdâtre. La liqueur filtrée bouillante laisse dépo-

ser une partie de la matière colorante, qui paraît avoir une légère contexture cristalline. M. BRACONNOT a encore trouvé, dans l'urine séparée de son sédiment bleu, une matière d'un noir très-foncé, qu'il a nommée *Mélanourine;* c'est, à ce qu'il lui paraît, la même substance qui colore les urines noires dont Hippocrate et Galien ont parlé.

V. *Nouveau préservatif pour la conservation des cadavres et des pièces anatomiques* (1). De tous les ingrédients qui ont été employés jusqu'ici pour la conservation des parties molles des animaux, les plus efficaces sont, comme on le sait, les préparations arsénicales et le sublimé corrosif; mais les dangers continuels auxquels sont exposés ceux qui emploient ces poisons redoutables, leur ont fait invoquer plus d'une fois les secours de la chimie, afin de trouver un préservatif moins malfesant. Celui que propose M. BRACONNOT est le persulfate de fer, sel de peu de valeur, qui possède au plus haut degré la propriété astringente et antiseptique. Il se combine avec la plus grande facilité à toutes les humeurs et au tissu mou des animaux, et les préserve de la putréfaction et des insectes destructeurs. Il n'est donc pas douteux que ce sel ne puisse servir avec

(1) Journal de Chimie médicale, T. 1, p. 170.

le plus grand avantage aux embaumements et à la conservation des pièces anatomiques.

VI. *Analyse de la suie* (1). La nature intime de la suie n'avait encore fixé l'attention d'aucun observateur; cependant elle méritait d'être connue précisément, parce que cette matière est très-commune, et que plusieurs arts en font usage. Nous ne suivrons pas M. Braconnot dans la longue suite de recherches auxquelles il l'a soumise. Il nous suffira de présenter le résultat de son analyse pour prouver que la composition en est beaucoup plus compliquée qu'on n'aurait été tenté de le soupçonner. Cent parties de suie recueillie dans la région moyenne d'une cheminée dans laquelle on n'avait brûlé que du bois, ont fourni :

1.° Ulmine	30	20
2.° Matière animalisée très-soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool	20	00
3.° Carbonate de chaux mêlé de quelques traces de carbonate de magnésie	14	66
4.° Eau	12	50
5.° Acétate de chaux	5	65
6.° Sulfate de chaux	5	00
7.° Acétate de potasse	4	10
8.° Matière carbonacée insoluble dans les alcalis	3	85
Report	95	96

(1) Ann. de Chim. et de Phys., T. xxxi, p. 37.

	Report	95	96
9.°	Phosphate de chaux ferrugineux	1	50
10.°	Silice	0	95
11.°	Acétate de magnésie	0	53
12.°	Principe âcre et amer particulier (asboline), environ.	0	50
13.°	Chlorure de potassium	0	36
14.°	Acétate d'ammoniaque	0	20
15.°	Acétate de fer, des traces	»	»
	Total	100	00

Parmi les produits essentiels à la suie, on remarquera l'acide sulfurique ainsi que l'acide phosphorique, lesquels paraissent être le résultat de la combustion du soufre et du phosphore contenus dans le bois. Il est étonnant que la fumée puisse transporter à de si grandes hauteurs les matières qui viennent d'être signalées dans la suie. On sait que cette dernière, déposée dans les cheminées des fonderies métalliques, contient quelquefois des métaux très-fixes, comme de l'or, de l'argent, etc. M. Braconnot a reconnu dans la suie des propriétés antiseptiques très-marquées, et il a conservé pendant long-temps des matières animales dans une infusion de suie, sans qu'elles aient éprouvé d'altération.

Cette substance pourrait donc être appliquée, au besoin, à la conservation des viandes dont on prévient, comme on le sait, la putréfaction en les exposant à la fumée, ce qu'on appelle *boucaner*. On pourrait aussi tirer partie de la suie, ainsi qu'il s'en est assuré, pour les fonds bruns de diver-

ses nuances, dans la fabrication des papiers peints; il suffit pour cela de délayer avec de l'eau et sans colle un mélange de suie en poudre et de chaux éteinte. Quant au principe âcre de la suie, M. Braconnot lui a reconnu des propriétés particulières, et lui a donné le nom d'*Asboline*. Il est jaune, fluide, point volatil, et d'une saveur très-âcre. Mélangé à une petite quantité d'eau froide, il surnage ce liquide comme une huile; mais si on augmente la quantité de l'eau, on obtient une dissolution jaunâtre amère, laquelle, évaporée en partie, se trouble en refroidissant et laisse déposer une portion du principe âcre. Sa dissolution aqueuse produit avec l'acétate de plomb un précipité floconneux d'un beau jaune d'orpiment, qui au bout de quelques heures prend une nuance d'un vert sale. Avec le nitrate d'argent, il se forme un léger nuage, sans autre changement au moment du mélange; mais quelque temps après, la liqueur se colore, devient brunâtre, et il se forme à la surface une pellicule d'argent métallique. Avec le persulfate de fer, il en résulte une liqueur brune foncée, presque noire; avec l'infusion de noix de galle, un précipité; et avec les alcalis, une couleur rouge de sang très-intense. L'alcool dissout facilement le principe âcre de la suie. Exposé au feu, il brûle avec beaucoup de flamme, à la manière des huiles fixes; mais il est insoluble dans celles-ci, de même que dans l'essence

de térébenthine; à la distillation, il donne un produit ammoniacal.

C'est bien probablement ce principe qui, dans la suie, agit spécifiquement contre le ténia. On sait que la suie est devenue précieuse sous ce rapport entre les mains du célèbre médecin Vitet.

VII. *Analyse du noir de fumée* (1). Cette substance, que l'on regardait naguères comme du carbone presque à l'état de pureté, a fourni à M. Braconnot les matériaux suivants :

1.° Carbone	79	1
2.° Eau	8	0
3.° Résine analogue à celle trouvée fossile aux environs de Londres et examinée par Thomson	5	3
4.° Sulfate d'ammoniaque	3	3
5.° Asphalte ou bitume de Judée	1	7
6.° Sulfate de chaux	0	8
7.° Sable quartzeux	0	6
8.° Ulmine	0	5
9.° Sulfate de potasse	0	4
10.° Phosphate de chaux très-ferrugineux	0	3
11.° Chlorure de potassium, trace	»	»
Total	100	0

La présence de l'asphalte dans le noir de fumée pourra répandre un grand jour sur plusieurs phénomènes géologiques, et expliquer la formation

(1) Ann. de Chim. et de Phys., T. xxxi, p. 57.

de cette matière combustible, qui est encore, de l'aveu des naturalistes, enveloppée dans une profonde obscurité. Mais en fesant attention que toute la contrée qui avoisine le lac de Judée a été volcanisée, ainsi que nous l'apprend Volney, il paraîtra fort probable que ce bitume a été le résultat de l'action du feu sur des matières résineuses, tout comme celui qui a été produit pendant la fabrication du noir de fumée. La présence d'une quantité notable de sulfate d'ammoniaque dans ce dernier, fait voir qu'on ne doit point l'employer pour opérer la réduction des métaux, lorsqu'on veut obtenir ceux-ci purs et non sulfurés.

VIII. *Collage du papier en cuve* [1]. La fabrication du papier laissait à désirer un grand perfectionnement. On sait que, quand le papier a été fabriqué et séché, on le colle en le plongeant dans une dissolution de gélatine; mais cette opération délicate, souvent contrariée par le vent, le froid, le chaud, expose le papier à se rider pour peu que la température de la dissolution de gélatine soit trop élevée, ou à se putréfier, si la dessication n'a pas été faite assez promptement; d'ailleurs il ne prend pas toujours bien également la colle, ce qui nécessite sa refonte. Il était donc d'une haute importance de trouver un moyen de coller la pâte dans la cuve même où elle a été délayée.

---

(1) Ann. de Chim. et de Phys. T. XXXIII, p. 93.

Beaucoup d'essais avaient déjà été faits à cet égard sans aucun succès. On a cependant réussi en France, mais dans une seule fabrique. Une feuille de ce papier ayant été remise à M. BRACONNOT pour en faire l'analyse, il lui a été facile de reconnaître ses principes constituants. Il a indiqué le procédé suivant pour coller à la cuve, procédé qui a été exécuté avec succès à la papeterie d'Arches près Épinal, par les soins de M. Couard. Sur 100 parties de pâte sèche convenablement délayée dans l'eau, on ajoute une dissolution bouillante et bien homogène de 8 parties de farine, ainsi qu'une partie de savon blanc, aussi préalablement dissous dans l'eau chaude : d'autre part, on fait chauffer une demi-partie de galipot avec la quantité suffisante de dissolution de potasse caustique pour dissoudre entièrement cette résine; et après avoir mélangé le tout, il ne s'agira plus que d'y verser une dissolution d'une partie d'alun (1).

---

(1) Nous rapporterons ici un passage de M. MÉRIMÉ, sur la papeterie, dans le bulletin de la société d'Encouragement pour l'industrie nationale (avril 1827), qui fera sentir l'importance de la découverte de notre Collègue. C'est, dit M. MÉRIMÉ, un exemple remarquable du pouvoir de la science, que d'être arrivé, par l'analyse d'une feuille de papier, à découvrir les matières employées dans le collage à la cuve, et cette découverte n'est pas celle qui fait le moins d'honneur à M. BRACONNOT. On assure toutefois que quelques papetiers ont répété son procédé, et qu'ils n'ont pas réussi à obtenir un bon collage; si le fait est certain, ajoute M. MÉRIMÉ, on doit attribuer le défaut de succès plutôt aux fabricants qu'à la description; car nous avons obtenu de très-bons résultats avec les mêmes matières que l'analyse a fait découvrir au savant chimiste, etc.

IX. *Mémoire sur un principe particulier aux graines de la famille des Légumineuses* (1).

M. Braconnot a donné le nom de *Légumine* à ce principe, qui paraît exister dans toutes les graines à cotylédons charnus, appartenant à l'une des plus nombreuses et des plus intéressantes familles du règne végétal. On peut l'obtenir en réduisant en pulpe des pois gonflés par l'eau, et délayant avec celle-ci la matière sur un tamis de crin; il il en sort un liquide trouble, qui, par le repos, dépose d'abord de l'amidon, ensuite de la légumine. Traitée encore humide par l'alcool pour la séparer de la chlorophylle qui la colore, elle devient d'un beau blanc et d'une grande ténuité. Les acides végétaux oxalique, malique, citrique, etc., étendus d'une grande quantité d'eau, dissolvent la légumine avec une extrême facilité; il en résulte des liqueurs épaisses et mucilagineuses, qui, étendues d'eau, moussent considérablement par l'agitation. Tous les acides minéraux, au contraire, la précipitent abondamment de ces dissolutions, parce qu'ils forment avec elle des combinaisons acidules très-peu solubles. Les alcalis les plus faibles, tels que le sous-carbonate de soude, l'ammoniaque ou son sous-carbonate, étendus de beaucoup d'eau, dissolvent très-promptement la légumine pure ou

(1) Ann. de Chim. et de Phys. T. XXXIV, p. 68.

combinée aux acides minéraux. Elle se dissout aussi avec beaucoup de facilité et à froid dans l'eau de chaux; elle produit alors une liqueur épaisse, mucilagineuse, moussant au moins autant que l'eau de savon.

La dissolution de légumine, telle qu'on l'obtient en broyant des pois gonflés par l'eau, n'est point coagulée par la chaleur comme l'albumine; mais cet effet a lieu par l'addition d'un peu de sulfate de chaux; alors il s'en sépare un coagulum blanc, opaque et dense, formé de légumine et de sulfate de chaux: l'eau de puits donne un résultat analogue. Telle est, à ce qu'il paraît, la raison pour laquelle les eaux crues, qui contiennent du sulfate ou du carbonate de chaux, durcissent les légumes. On peut donc en favoriser la cuisson en les fesant bouillir avec une eau très-légèrement alcalisée, ou acidulée par un acide végétal, ou tout simplement avec de l'oseille. Si les acides minéraux affaiblis forment des combinaisons acidules insolubles avec la légumine, il en est tout autrement lorsqu'on la met en contact avec les mêmes acides concentrés; il en résulte instantanément un mucilage épais, transparent, visqueux, dont l'eau reprend l'excès d'acide et laisse la combinaison acidule insoluble.

La légumine paraît moins azotée que l'albumine; elle contient du soufre, lequel est d'ailleurs rendu sensible en la chauffant dans un vase d'argent. C'est sans doute à la légumine que l'on doit attri-

buer en grande partie les qualités très-nutritives que l'on connaît aux légumes. Il nous reste à exposer les résultats analytiques que M. BRACONNOT a obtenus des pois secs et mûrs, et des haricots.

Cent grammes de pois lui ont fourni :

1.° Enveloppes séminales composées de......	Tissu ligneux ..	5 36		
	Acide pectique.	1 73	8 fr. 26	
	Matière soluble dans l'eau, amidon, et traces de légumine..	1 17		
2.° Amidon..			42	58
3.° Légumine..			18	40
4.° Eau..			12	50
5.° Matière animalisée soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool..			8	00
6.° Acide pectique retenant de l'amidon..............			4	00
7.° Sucre incristallisable..............................			2	00
8.° Chlorophylle..			1	20
9.° Squelette pulpeux..			1	06
10.° Matière amère soluble dans l'alcool, quantité indéterminée..			»	»
11.° Carbonate de chaux..............................			0	07
12.° Phosphate de chaux, phosphate de potasse, acide organique en partie saturé par la potasse, matière odorante et perte..			1	93
TOTAL......			100	00

Cent gr. de haricots ont donné à M. BRACONNOT :

1.° Enveloppes séminales composées de........	Fibre ligneuse...	4 60		
	Acide pectique..	1 23	7 fr. 00	
	Matière soluble dans l'eau, amidon, et traces de légumine...	1 17		
REPORT............			7	00

Report	7	00
2.° Amidon	42	34
3.° Eau	23	00
4.° Légumine	18	20
5.° Matière animale soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool	5	36
6.° Acide pectique retenant de la légumine et de l'amidon.	1	50
7.° Matière grasse peu colorée	0	70
8.° Squelette pulpeux	0	70
9.° Sucre incristallisable	0	20
10.° Phosphate de chaux et de potasse, carbonate de chaux, trace d'acide organique en partie saturé par la potasse et perte	1	00
Total	100	00

X. *Sur une production de salpêtre dans une circonstance particulière* (1). La formation du salpêtre est encore enveloppée d'une si profonde obscurité, que les moindres faits qui s'y rattachent ne doivent point être négligés. M. Braconnot s'étant chargé, en 1811, de diriger les travaux chimiques de la manufacture de sucre de betterave de M. de Dombasle, crut devoir examiner les diverses parties de cette plante précieuse; et comme il avait déjà signalé dans la famille des Chénopodées une énorme quantité de potasse unie aux acides oxalique et malique, il devait s'attendre à retrouver ces combinaisons dans la betterave, surtout dans ses tiges et ses feuilles, lesquelles four-

(1) Ann. de Chim. et de Phys. T. xxxv, p. 260.

nissent en effet, après leur combustion, une cendre si riche en alcali, qu'elle surpasse en qualité plusieurs potasses du commerce. Des feuilles de betterave ayant été liées en bottes et suspendues à des ficelles pour les dessécher dans un lieu médiocrement éclairé, chaud et un peu humide, au bout de quelques mois leurs pétioles étaient couverts et entièrement pénétrés d'une multitude innombrable de cristaux de salpêtre. Il est évident que l'acide nitrique avait remplacé les acides oxalique et malique, qui avaient entièrement disparu. Mais d'après la nouvelle théorie de la nitrification qui vient d'être proposée par M. Longchamp, l'acide nitrique a-t-il été produit exclusivement par les éléments de l'atmosphère, ou bien a-t-il été formé sous l'influence de la matière animalisée, naturellement contenue dans les pétioles de betterave? Cette dernière supposition paraît extrêmement probable.

XI. *Sur une altération du blé abandonné dans un réservoir souterrain* (1). Un particulier de Deneuvre, département de la Meurthe, en creusant sur l'emplacement de l'ancienne citadelle de cette ville pour faire une cave, trouva une grande quantité de blé qui paraissait charbonné. M. Gui-

---

(1) Ann. de Chim. et de Phys., T. xxxv, p. 262.

BAL, en envoyant à M. BRACONNOT un échantillon de ce blé pour l'examiner, n'a pu donner aucun renseignement exact sur la cavité qui le renfermait. Ce grain était lisse à l'extérieur et avait parfaitement conservé sa forme; mais sa couleur noire annonçait l'entière destruction de ses principes immédiats.

Il a offert dans son analyse les produits suivants :

1.° Ulmine	26 5
2.° Ulmate de chaux contenant du phosphate de chaux et de l'oxide de fer	42 0
3.° Matière carbonacée	30 . 0
4.° Muriate de potasse, muriate de chaux, nitrate de potasse, nitrate de chaux et matière grasse ayant la consistance de la cire	1 5
TOTAL	100 0

Quoique l'époque à laquelle ce blé a été emmagasiné dans la terre paraisse fort éloignée, il semble que la première cause de son altération est due à l'humidité; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a trouvé dans notre Département, à Scarpone, du blé conservé en bon état, depuis plus de dix-huit siècles, dans un réservoir de mortier romain. Quant au blé carbonisé de Deneuvre, on a pensé avec raison que le meilleur parti qu'on pouvait en tirer était de le faire servir comme engrais. Il renferme en effet, d'après son analyse, les éléments du meilleur terreau. M. BRACONNOT

ajoute aussi que la terre de bruyère, d'une excellente qualité, lui a offert un mélange d'un quart d'une matière combustible formée d'ulmine et d'une matière carbonacée peu soluble dans la potasse, et de ¾ de sable quartzeux très-pur, dont les grains transparents et incolores ne contiennent aucune trace de calcaire. La matière combustible n'en contient point non plus; ce qui paraîtra remarquable, surtout lorsqu'on fera attention que la terre de bruyère convient tellement à tous les végétaux, que sa rareté dans un pays est un véritable obstacle à la culture de beaucoup de plantes étrangères.

XII. *Examen de l'Urine d'un ictérique et d'un liquide épanché dans l'abdomen* (1). Les anciens médecins étaient persuadés que la bile passait dans les humeurs et leur communiquait diverses couleurs. Aujourd'hui encore, tous les praticiens ne doutent pas que la couleur jaune de l'urine chez les ictériques ne soit produite par la bile; mais il faut convenir que cette opinion est plutôt le résultat d'analogies et de simples probabilités, que de faits rigoureux et bien démontrés. C'est pour avoir des données positives sur ce sujet de pathologie, que M. Bra-

(1) Journal de Chim. méd. T. III, p. 480.

connot a entrepris cet examen, persuadé qu'il pourrait concourir à répandre quelques lumières sur les maladies du système hépatique. Il résulte de son travail que les humeurs dont il s'agit doivent leur couleur jaune safranée à une matière fort analogue à celle qui existe naturellement dans la bile, et tout-à-fait identique avec le principe colorant du safran, que l'on a désigné sous le nom de polychroïte.

C'est sans doute un fait bien extraordinaire, dit M. Braconnot, qu'une affection morbifique puisse répandre avec profusion dans toute l'habitude du corps un principe qui n'avait encore été trouvé que dans le stigmate d'une plante. Indépendamment de la polychroïte contenue dans le liquide abdominal, M. Braconnot y a aussi trouvé les autres éléments de la bile, c'est-à-dire la cholestérine et le picromel, mais répartis dans d'autres proportions que celles de la bile cystique. L'auteur pense que ces résultats analytiques confirment l'ancienne opinion des praticiens sur les métastases bilieuses, que l'on croit être la source de tant de maladies.

XIII. *Recherches sur la fermentation du fromage, sur l'oxide caséeux et l'acide caséique* (1).

---

(1) Ann. de Chim. et de Phys. T. xxxvi, p. 159.

M. Braconnot a soumis à un nouvel examen les divers produits de la fermentation du caséum. Après avoir passé en revue les propriétés de l'acide caséique, il s'est convaincu que toutes ces propriétés appartiennent à divers corps étrangers, et qu'il n'en est aucune qui puisse le faire considérer comme un acide particulier. D'ailleurs, ce produit n'est que très-faiblement acide; il est amer et âcre, ce que notre collègue attribue à une huile fixe d'une saveur brûlante et poivrée, dont Proust ne parle pas, et qui commnique son âcreté à certains fromages. Il résulte des expériences de M. Braconnot, que le prétendu acide caséique de Proust est composé de 9 matières différentes, ainsi qu'il suit :

1.° Acide acétique libre; 2.° Aposépédine; 3.° Osmazome; 4.° Matière animale soluble dans l'eau et dans l'alcool; 5.° Huile jaune, fluide, très-âcre; 6.° Résine brune peu sapide; 7.° Acétate de potasse; 8.° Muriate de potasse; 9.° Acétate d'ammoniaque.

La matière désignée par Proust sous le nom très-impropre d'oxide caséeux, et que M. Braconnot appelle *Aposépédine*, parce qu'elle paraît être le résultat de la putréfaction des matières animales, présente des caractères assez prononcés qui ne permettent pas de la confondre avec d'autres corps. Elle est très-blanche, inodore, et d'une légère amertume de viande rôtie. Elle est peu soluble dans l'alcool, soluble dans 14 parties d'eau à

la température de 22° C. Cette dissolution cristallise, par l'évaporation spontanée, en ramifications dendritiques élégantes. Elle est précipitée par l'infusion de noix de galle, et par le sous-acétate de plomb, et se putréfie comme les matières les plus animalisées; ce qui est d'autant plus remarquable, que l'aposépédine a pris naissance au sein même de la putréfaction. Exposée à la chaleur, elle se sublime en partie, donne beaucoup de carbonate et d'hydrosulfate d'ammoniaque, ainsi qu'une matière grasse ayant la consistance du suif. Proust, persuadé que le beurre, qui entre en plus ou moins grande quantité dans le fromage, n'en est point un élément nécessaire, a tout-à-fait négligé de rechercher l'état dans lequel il pouvait s'y trouver. C'est pour remplir cette lacune que M. Braconnot a soumis à l'analyse le résidu insoluble provenant de 700 grammes de caséum abandonné à la fermentation et obtenu du lait de vache écrémé. Ce résidu, qui ne pesait que 36 grammes, lui a donné :

1.° Margarate de chaux	14	92
2.° Acide margarique	2	57
3.° Acide oléique tenant de l'acide margarique et une matière animale	18	51
Total	36	00

C'est un phénomène remarquable que la conversion complète et assez prompte du beurre con-

tenu dans le caséum en acide gras, par le seul secours de la fermentation et dans le sein même d'une liqueur acide. Ce fait n'est point favorable à la théorie proposée par M. Chevreul, pour expliquer le changement en gras des cadavres enfouis dans la terre, puisqu'il paraît certain que celui-ci se forme bien avant que l'ammoniaque soit mise en liberté et en état d'opérer la saponification de la graisse.

XIV. *Recherches chimiques sur la nature des Prêles* (1). La famille des prêles ou des Equisétacées ne comprend qu'un genre unique très-prononcé, peu nombreux en espèces, ayant toujours fait le désespoir des botanistes en raison de leur organisation qui les isole complètement de tous les autres végétaux connus. Cette considération a fait penser à M. Braconnot que leur composition ne présenterait peut-être pas moins de singularité que leur structure. Il s'est d'autant plus volontiers déterminé à examiner la nature intime de ces plantes rudes et couvertes d'aspérités, qu'elles sont journellement recherchées dans beaucoup d'arts pour polir le bois, les métaux, la pierre, etc., et jusque dans nos cuisines pour écurer les vases de métal.

Nous ne suivrons pas M. Braconnot dans les détails analytiques où il est entré; nous nous con-

(1) Ann. de Chim. et de Phys. T. xxxix, p. 5.

tenterons d'en présenter les principaux résultats.

Cinq cents grammes d'*Equisetum fluviatile* lui ont fourni :

1.°	Eau	40 64
2.°	Ligneux	26 48
3.°	Silice	21 60
4.°	Acide pectique	11 32
5.°	Sulfate de chaux	6 10
6.°	Équisétate de magnésie	5 50
7.°	Sulfate de potasse	5 10
8.°	Matière extractiforme insoluble dans l'alcool, environ	5 00
9.°	Chlorure de potassium	4 90
10.°	Matière légèrement sucrée soluble dans l'alcool	4 30
11.°	Phosphate de chaux légèrement ferrugineux	1 00
12.°	Chaux qui a paru unie à la fibre ligneuse et à l'acide silicique	0 80
13.°	Acétate de magnésie	0 71
14.°	Matière grasse unie à un principe colorant du plus beau vert (chlorophylle)	0 40
15.°	Matière animale prenant une couleur rouge avec l'acide hydrochlorique	0 10
16.°	Phosphate de potasse	0 05
17.°	Oxalate de chaux } petites quantités indétermin.	» »
18.°	Équisétate de chaux } petites quantités indétermin.	» »
19.°	Équisétate de potasse } petites quantités indétermin.	» »
20.°	Cire } petites quantités indétermin.	» »
21.°	Hydrochlorate de magnésie ?	
	TOTAL	500 00

Parmi ces divers produits on remarquera une grande quantité de silice; c'est elle qui incruste l'épiderme des prêles et les rend si propres à polir les métaux.

La proportion du sulfate de chaux dans l'*Equisetum fluviatile* n'est pas moins remarquable; on le retrouve dans les cendres de la plante sans aucun indice de potasse, tandis que tous les végétaux examinés jusqu'à présent laissent, après leur combustion, une plus ou moins grande quantité d'alcali libre.

Un autre produit que nous avons à signaler, est un acide nouveau que M. BRACONNOT a désigné sous le nom d'*Acide équisétique*. Il a une grande tendance à cristalliser; sa saveur est moins aigre que celle de l'acide tartrique; il est aussi moins soluble que ce dernier, et ne donne point de sublimé lorsqu'on le distille.

Le nitrate de plomb, le nitrate d'argent, ne produisent aucun changement dans sa dissolution aqueuse. L'acétate de plomb, le nitrate de mercure, y forment des dépôts blancs, caillebotés, qui se redissolvent entièrement dans l'acide nitrique, mais non dans le vinaigre distillé. Les sels solubles de peroxide de fer sont précipités par cet acide, mais les mêmes sels protoxidés n'en troublent point la transparence. Combiné avec la potasse et la soude, il donne des sels déliquescents incristallisables, insolubles dans l'alcool, qui précipitent abondamment le nitrate de plomb, le nitrate d'argent et l'hydrochlorate d'étain protoxidé. Avec l'ammoniaque, il forme un sel cristallisable. Avec les carbonates de chaux, de ma-

gnésie et de zinc, il produit des combinaisons très-solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool, incristallisables, transparentes, inaltérables à l'air, presque incolores, qui ressemblent à la gomme arabique. Avec l'oxide de cuivre, il donne naissance à un sel insoluble.

Pour se rendre compte de la grande quantité de silice contenue dans les prêles, M. Braconnot a examiné dans un assez grand nombre de localités les terrains où végètent ces plantes, et à peine en a-t-il trouvé qui fissent une légère effervescence avec les acides. Le cultivateur en les voyant croître dans son champ, pourra donc être assuré que celui-ci est entièrement ou presque entièrement privé de calcaire. La terre recueillie dans le voisinage des racines de l'*Equisetum fluviatile*, n'a donné aucun indice de la présence du carbonate de chaux. A l'analyse, elle a offert les 4/5 de son poids de sable quartzeux pur; le reste était formé pour la plus grande partie de silice à l'état gélatineux et d'une petite quantité d'alumine, de muriate, de sulfate de potasse, et d'ulmate de potasse. Un litre d'eau distillée, mise en ébullition avec la terre dans laquelle a végété l'*Equisetum fluviatile*, a pu dissoudre 0, 07 grammes de silice; ce qui est remarquable et peut expliquer comment les prêles empruntent aux sols siliceux où elles croissent exclusivement la silice dont elles sont si abondamment pourvues. Nous termi-

nerons cette notice en présentant le tableau suivant, résultant de l'analyse de la cendre des espèces de prêles que M. Braconnot a examinées.

NOMS DES PRÊLES.	Cendres fournies par 100 parties de plantes sèches.	COMPOSITION DE LA CENDRE.							
		Silice.	Sulfate de chaux.	Sulfate de potasse.	Chlorure de potassium.	Carbonate de chaux.	Magnésie.	Phosphate de chaux ferrugineux.	Potasse en partie unie à l'acide silicique.
Equisetum fluviatile	23,61	12,00	3,39	2,83	2,72	1,46	0,66	0,55	0,00
Equisetum hyemale.	11,81	8,75	0,00	0,33	0,28	0,93	0,00	0,80	0,72
Equisetum arvense.	13,84	6,38	0,00	0,37	0,22	5,51	0,46	quantité indéterminée.	0,30
Equisetum limosum,	15,50	6,50	3,30	2,20	1,20	1,50	0, 3	*Id.*	indices.

PHYSIQUE.

M. de Haldat, dont la vie a été consacrée à l'enseignement des sciences physiques, a présenté quelques-uns des *Appareils de sa Collection*, au moyen desquels il est parvenu à rendre ces utiles connaissances plus accessibles au public, et à porter dans l'esprit de ses auditeurs une entière

conviction sur plusieurs principes, en faveur desquels l'expérience était trop rarement invoquée avec succès.

L'un de ces appareils, consacré au fameux paradoxe hydrostatique de Pascal, prouve avec autant de facilité que d'exactitude, que les pressions sur les fonds des vases sont égales quand les hauteurs des liquides sont égales, quelles que soient la forme et la capacité des vases. A l'appareil volumineux, dispendieux et peu exact de Muschembroëck, il a substitué un simple syphon renversé C. D. (Planche I, fig. 1.), rempli de mercure, dont l'une des branches K. G. s'élargit pour recevoir les différents vases I. H. K. G., et leur fournir un fond mobile composé du métal liquide dont il est rempli; et dont l'autre branche E. F., plus étroite, est pourvue d'un index qui montre, dans l'invariabilité de la colonne mercurielle, l'égalité de pression sur le fond commun de ces vases inégaux en capacité. Cet appareil, dans lequel on a substitué le poids du mercure aux pistons et aux leviers qui rendaient l'ancienne machine si peu exacte, est gravé dans le cours de physique de M. Pouillet (1).

Le syphon à mercure, si commode pour apprécier les pressions des liquides sur les fonds des vases, a été appliqué avec le même succès par M. de Haldat à la mesure des pressions latérales,

---

(1) Il se construit à Paris, chez Pixii, rue du Jardinet.

et même à celles de bas en haut; en sorte que les appareils si nombreux, si variés, souvent si compliqués et si dispendieux, employés pour mesurer ces pressions, peuvent être tous avantageusement remplacés par de simples vases de verre ou de métal, aux parois desquels on adapte de petits syphons de verre remplis de mercure. L'élévation de ce métal liquide au-dessus de l'index fixé à la longue branche du syphon, indique la pression du liquide sur la portion de la paroi à laquelle il est adapté (Pl. I, fig. 2.).

A l'appareil à pendule, employé autrefois pour rendre sensible la résistance des milieux, M. de Haldat a substitué un cône en métal A. B. C. (Pl. I, fig. 3.) suspendu à un fil de laiton H. I. dans un vase D. E. F. G., rempli du liquide dont on veut mesurer la résistance. Ce cône obtus, dont le sommet est en bas, a, sur sa base A. B., deux petits plans *m. n.* destinés à choquer le liquide dans les oscillations qu'exécute le cône, à raison de la torsion communiquée au fil qui le soutient. Ces petits plans, dont on peut varier la surface et la direction, éprouvent de la part du liquide des résistances qui sont mesurées par la grandeur et le nombre des oscillations exécutées en temps égal, et par une aiguille qui parcourt le cercle établi sur l'ouverture du vase G. D.

M. de Haldat a répété en présence de la Société

un grand nombre d'*Expériences électro-dynamiques*, avec un appareil de son invention, dont les conducteurs s'adaptent à une pile en forme de vase, suspendue à un lacs de soie sans torsion, de deux mètres de long. Cette construction, simple et peu dispendieuse, convient aux établissements qui ne peuvent consacrer que des sommes modiques à l'enseignement de la physique. Une pile excitatrice composée d'un seul couple de 200 pouces quarrés pour le zinc et de 400 pour le cuivre, suffit pour mettre en mouvement tous les conducteurs. Les deux métaux roulés en spirale autour d'un même axe, se plongent dans un vase de grès, dont les bords portent des vases à mercure qui reçoivent les excitateurs de la pile et les deux fils du multiplicateur par lequel sont produits tous les effets. Dans aucun appareil de ce genre on ne change aussi facilement la direction des courants par l'immersion alternative des excitateurs de pôles opposés.

M. de Haldat s'est livré à de nouvelles recherches sur les causes de la *Diffraction de la lumière*. Ce phénomène, dont l'examen a fourni dans ces derniers temps des arguments si puissants contre l'hypothèse de Newton, et ramené les physiciens vers l'opinion de Descartes, lui a semblé n'avoir pas été suffisamment discuté relativement aux circonstances qui peuvent le modifier. C'est sous ce

point de vue qu'il a tenté un grand nombre d'expériences, dans lesquelles les corps qui produisent la diffraction, et qu'il nomme *diffringents*, ont été soumis à l'action des agents les plus propres à les modifier; et comme la force attractive est la propriété de laquelle les Newtoniens ont fait dépendre la diffraction, il a mis en jeu dans ses expériences tous les agents capables de l'altérer. Après s'être assuré que, comme l'avaient annoncé plusieurs expérimentateurs, ce phénomène n'était modifié ni par la densité ni par la nature chimique du corps, l'auteur a tourné ses vues vers les plus grands pouvoirs de la nature : le calorique, l'électricité, le magnétisme, les courants électro-chimiques, enfin l'affinité chimique, si puissante pour modifier la force attractive, ont été successivement et par fois même concurremment employés à modifier l'état des corps pendant qu'ils exerçaient sur les rayons lumineux l'influence par laquelle est produite la diffraction, sans que les phénomènes qui la caractérisent aient éprouvé aucune altération sensible. Ainsi, des fils métalliques, des lames diffringentes de fer, de cuivre, d'argent, ont été chauffées jusqu'au rouge blanc, et refroidies jusqu'à 10° — 0, sans que les bandes colorées par leur action sur les rayons lumineux aient présenté de différence avec celles que produisent les mêmes corps à la température moyenne de l'atmosphère. Des fils ou des lames diffrin-

gentes ont été parcourues par des courants de l'électricité ordinaire, par de violentes décharges de batteries puissantes, par des courants électro-chimiques assez énergiques pour les rougir et les fondre. On a employé des courants mus dans la même direction ou dans des directions opposées. On a reçu le trait de lumière sur les biseaux de lames diffringentes, dont on avait armé un aimant très-puissant, sans que les phénomènes aient éprouvé aucune altération. Les traits de lumière ont même été, avant leur arrivée sur les lames ou les fils diffringents, traversés par des traits de flamme très-vifs, par des écoulements ou des décharges électriques puissantes, sans qu'aucun changement se soit manifesté dans les franges et les autres phénomènes de la diffraction. Les bandes obscures, dans l'ombre des fils déliés, ont été de même invariables pour leur intensité et leur dimension.

D'après ces expériences, dit M. de Haldat, l'explication de la diffraction fondée sur la force attractive, ou l'existence de certaines atmosphères attribuées gratuitement aux corps, ne peut obtenir l'assentiment des savants, lorsque cette force attractive et ces atmosphères, soumises à l'action d'agents si propres à les altérer, n'ont produit aucun changement dans les phénomènes qu'on leur attribue. Ces faits, sans doute, n'établissent pas directement le système des ondulations; mais tous y conduisent en ruinant la seule explication qu'on pourrait lui opposer. Nous ne dissimulerons pas cependant que les mêmes expériences soulèvent de nouveaux doutes, et nous nous demandons comment il se fait que les ondulations qui doivent être si régulières, ne soient pas troublées par des courants, dont les éléments semblent devoir rencontrer dans leur marche ceux du

fluide qui les forme? Comment ne les troublent-ils pas lorsque leur vitesse, si supérieure à toutes celles produites par les actions mécaniques, par exemple, celle de la décharge d'une batterie électrique, semble devoir produire un choc si violent entre les éléments de ces fluides divers? Ce sont de nouvelles questions auxquelles la science ne pourrait satisfaire que par de nouvelles hypothèses.

Le *Magnétisme par rotation*, dont l'invention récente est due à M. Arrago, a été le sujet de recherches dans lesquelles M. de Haldat s'est proposé de remonter à la cause de ces phénomènes remarquables, encore incertaine après les tentatives nombreuses qui ont été faites pour établir une théorie exempte de difficultés.

Les disques métalliques entraînent dans leur mouvement de rotation les aiguilles magnétiques suspendues librement à une petite distance de leur surface, et de même les aimants entraînent les disques de cuivre suspendus de la même manière; la vitesse de la rotation, la distance entre les aimants et les disques, la continuité entre les parties des disques, sont des conditions qui influent puissamment sur les phénomènes; enfin l'interposition des corps solides, mêmes très-durs, ne met aucun obstacle aux influences réciproques des disques sur les aimants, ou des aimants sur les disques : tels sont les phénomènes fondamentaux qui caractérisent le magnétisme par rotation, par mouvement. Comme les aimants n'obéissent sensiblement qu'à l'influence des corps magnétiques

ou magnétisés, on a dû naturellement conclure que les disques métalliques en mouvement, agissant sur eux, acquéraient la vertu magnétique. Mais quelle est la source de ce magnétisme? le doivent-ils à l'influence des aimants suspendus près de leur surface, ou l'acquièrent-ils simplement par la rotation? Telle a été la première question examinée par M. DE HALDAT; il en a cherché la solution dans l'examen de l'influence des corps faiblement magnétisés sur les disques en mouvement. Le défaut d'influence des aiguilles de fer doux non aimantées sur les disques, déjà constaté par M. Gai-Lussac, n'est pas le seul argument qui lui ait fait adopter l'opinion que l'action des disques sur les aimants dépend de la vertu magnétique de ceux-ci; mais s'étant assuré que l'influence des disques diminue à mesure que décroît la force magnétique des aiguilles, et disparaît avec elle, il n'a pu trouver la source de la puissance des disques que dans la vertu magnétique des aiguilles, sur quoi il a établi cette règle: *Toute aiguille dont le magnétisme est assez énergique pour lui donner la force directrice, obéit à l'action des disques rotateurs, et cesse d'obéir dès que la force directrice est réduite à zéro.*

Pour confirmer cette opinion sur la source du magnétisme des disques, M. DE HALDAT a examiné la question sous un autre point de vue. Comme il est prouvé que tous les corps qui jouissent de la

vertu magnétique la communiquent, il a soumis à l'action des disques en mouvement des aiguilles propres à être aimantées et placées dans les circonstances les plus favorables au développement du magnétisme; et, comme dans aucune expérience elles n'en ont pas présenté la plus faible trace, il a dû conclure que les disques en mouvement, ne communiquant point le magnétisme, ne l'acquièrent pas par la simple rotation, et que, comme ils ne le possèdent qu'en présence des aimants, ils le doivent nécessairement à leur influence.

La discussion de cette question importante l'a engagé dans des recherches nombreuses sur la communication de la vertu magnétique, mais dirigées dans un sens tout-à-fait opposé à celles qui ont été faites jusqu'alors sur l'aimantation; car, tandis que les physiciens se sont efforcés de trouver les moyens de développer dans les corps la vertu magnétique dans sa plus grande énergie, M. DE HALDAT a cherché ceux de la réduire au minimum; ou plutôt il s'est demandé si les aimants les plus faibles peuvent encore exciter la vertu magnétique. Les faits qui le prouvent ont amené cette conséquence : *La vertu magnétique est nulle dans les disques en mouvement hors de l'influence des aimants, puisqu'ils ne communiquent pas cette vertu, même au plus faible degré.*

Il restait à examiner jusqu'à quel point la dis-

position à recevoir et à conserver le magnétisme, que l'on nomme faculté coercitive, pourrait influer sur les phénomènes du magnétisme par rotation. L'auteur a successivement essayé des disques de fer doux, de fer écroui, d'acier recuit et d'acier trempé, et a trouvé que le fer doux, dans lequel la vertu coercitive est la plus faible, entraîne les aimants avec la plus grande énergie, et qu'au contraire l'acier qui possède la vertu coercitive au plus haut degré, est absolument impuissant pour les entraîner; d'où il faut conclure que *les disques les plus puissants sont ceux dont la substance reçoit le plus facilement le magnétisme et le conserve avec le moins d'énergie.* C'est en examinant les conditions de la faculté coercitive du fer et de l'acier que l'auteur a été conduit à *tracer sur les lames de ce métal des figures magnétiques analogues aux figures électriques de Lichtemberg.*

La seconde partie de ce mémoire est consacré à la discussion des conditions du magnétisme par rotation. L'auteur a examiné d'abord l'influence de la masse, et a trouvé que cette condition, que les oscillations des aiguilles peuvent seules faire apprécier avec exactitude, explorée par la rotation des disques de cuivre, ne peut être réduite à une simple influence de surface.

La distance à laquelle agissent les disques rotateurs, qui n'a été examinée que relativement aux

moyens de l'accroître au-delà des limites ordinaires, lui parut susceptible d'être augmentée par le choix des disques, par l'augmentation du magnétisme de l'aiguille, la diminution de sa masse et la neutralisation de l'influence de la terre. Ayant égard à toutes ces conditions, il a rendu sensible l'influence du magnétisme de rotation à la distance de 4 centimètres.

Les observations de l'auteur, relativement à la vitesse des disques, ne s'accordent pas avec celles de tous les physiciens; il a prouvé qu'au-delà d'une certaine vitesse, qui varie avec la distance et la nature des disques, tout accroissement dans la vitesse de rotation est inutile. Mais ce que ses observations ont de plus particulier, c'est que la rotation, considérée comme l'unique moyen d'entraîner les aiguilles et de leur communiquer un mouvement gyratoire, n'est cependant pas le procédé le plus efficace; que le mouvement de va-et-vient, communiqué aux disques avec la précaution de suivre exactement la direction des oscillations de l'aiguille, produit cet effet avec beaucoup plus d'énergie. Sur ce fait repose la méthode la plus avantageuse pour reconnaître l'influence comparative des diverses substances sur les aimants; méthode qui consiste à faire osciller les disques sous les aiguilles à une même distance, observer l'amplitude des oscillations communiquées à l'aiguille par chaque oscillation du disque, et dé-

terminer, lorsque les substances ont peu d'action sur les aiguilles, l'augmentation dans les oscillations qu'on lui communique d'abord.

Le dernier article de ce Mémoire, le plus étendu de tous, traite de la disposition des aiguilles relativement au plan des disques. M. de Haldat les leur a présentées parallèlement, perpendiculairement et obliquement; il a rendu les disques verticaux et les aiguilles horizontales; il en a présenté plusieurs à la fois, en les fixant à un levier commun, suspendu à un lacs de soie très-mince; il a combiné entr'elles ces aiguilles de toutes les manières possibles, soit en faisant concourir les pôles du même nom, en les opposant entre eux, dans un même plan ou dans des plans différents. Mais quelle que soit la direction des aiguilles, et par conséquent des courants magnétiques, relativement au plan des disques et à sa direction, les aiguilles ont été entraînées par la rotation des disques; d'où il semble résulter que le fluide entraîné par les disques choque toujours celui que les aiguilles font mouvoir, quelle que soit sa direction. Ce Mémoire est terminé par quelques essais sur l'influence du calorique sur les phénomènes du magnétisme par rotation, que l'on voit subsister lorsque les disques sont rouge obscur (1).

---

(1) Annales de chimie et de physique, T. xxxix. p. 232.

M. de Haldat a mis sous les yeux de l'Académie un petit instrument, alors peu connu en France, mais très-répandu en Allemagne, sous la dénomination de *Mund-Harmonik* (harmonica de bouche), composé de lames minces de métal, qui peuvent vibrer dans les ouvertures étroites d'une lame commune, à laquelle elles sont fixées par une de leurs extrémités, à peu près comme les anches de Grenier. C'est en poussant l'air dans les ouvertures que l'on produit des sons, dont la beauté, la justesse, la pureté, peuvent rivaliser avec ceux du violon, du hautbois, entre les mains des plus habiles exécuteurs, et même surpasser ceux des harmonicas en verre, à raison de la facilité que l'on a de les enfler, de les filer et de les éteindre.

Considéré par le public comme un simple jouet, ce petit instrument a paru digne à notre collègue de fixer l'attention des physiciens, pour sa simplicité, le mécanisme par lequel les sons se produisent, et surtout l'avantage qu'il a, selon son opinion, de nous révéler le secret de ces instruments admirés, dont le mécanisme, soigneusement caché, artistement dissimulé par les constructeurs allemands, a inutilement exercé la sagacité des savants. La ressemblance avec l'organe vocal des animaux, où l'air est à la fois l'archet, le corps sonore et le milieu de transmission du son, est encore un point de vue qui le recommande à l'attention des physiciens.

M. de Haldat a donné à l'Académie la description d'une *Presse hydrostatique* extrêmement simple et peu dispendieuse, quoique fort puissante, inventée par M. Débuisson, architecte de la ville de Nancy, destinée par cet artiste ingénieux à satisfaire à la question proposée par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, qui voulait appliquer cette machine aux usages de l'économie rurale et domestique, à l'extraction des huiles, au pressurage du raisin, etc.

La machine de M. Débuisson se compose essentiellement d'un grand sac de cuir A. B. (Pl. I. f. 4) substitué au grand cylindre des pompes hydrostatiques, dans lequel on pousse l'eau par le moyen d'une petite pompe de métal C. D., dont le piston est mu, comme à l'ordinaire, par un levier L. F. Le sac de cuir, de 15 pouces de diamètre, est placé dans un vase cylindrique en bois X., dont les parois sont retenues par des cercles de fer. Le sac, en se développant dans cette capacité, repousse de bas en haut une plate-forme en bois M. N., sur laquelle s'établissent les objets destinés à être comprimés. Cet appareil est adapté à une monture formée de deux traverses et de deux montans en bois très-solide, retenus par des liens artistement disposés K. L. P. Q. Par le moyen de cette construction, on peut, en employant le bras d'un jeune homme de 12 à 15 ans, exercer une pression de 70 à 80 milles, plus que suffisante pour les usages auxquels cette machine est destinée.

Présentée trop tard au concours, la presse de M. Débuisson n'ayant pas obtenu la récompense qu'elle mérite, la Société a pensé qu'il serait aussi juste pour l'auteur qu'avantageux au public de la faire connaître, et d'indiquer le mécanicien qui l'exécute, M. Schmitz de Nancy, qui est parvenu à donner au sac de cuir une grande solidité en le formant de deux pièces moulées et réunies par des rivés de cuivre. Le prix de cet instrument ne s'élève pas au-delà de 3 ou 400 fr.

MATHÉMATIQUES.

M. George a fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé *Cours de Géométrie pratique, à l'usage des artistes et ouvriers qui suivent les cours publics et gratuits, établis par la ville de Nancy.* (1).

Ce traité est divisé en sept parties.

La première contient les définitions, les propositions fondamentales, la description et l'usage des instruments employés au tracé des dessins linéaires, et aux opérations à faire, soit pour mesurer les terrains, soit pour en rapporter la figure sur le papier.

La seconde, sous le titre de Longimétrie donne

(1) Nancy, Senef, 1828. 1 vol. in-8.°.

les procédés à suivre pour évaluer les distances, par la seule connaissance des propriétés des triangles égaux et semblables.

Sous le nom d'Arpentage, la troisième, après avoir enseigné le calcul du toisé, apprend à déterminer l'aire de toute figure plane, et à se servir de l'équerre mobile pour évaluer les hauteurs.

La Stéréométrie forme la 4.e partie; son objet est d'évaluer le volume des corps. Pour y parvenir, elle les compare au parallépipède rectangle. De sa mesure elle déduit celle de tous les corps réguliers, quelle que soit l'unité de mesure; elle y rapporte celle des polyèdres, des corps ronds, bruts, etc.

La cinquième traite du partage des terrains; elle expose les principes de cet art et leur application à la résolution des problêmes les plus usuels.

Les deux dernières parties servent de complément aux précédentes. L'une, ayant pour titre l'*Art de lever les plans*, enseigne à représenter sur le papier la figure d'un terrain, d'une maison, d'un bourg, d'une ville, d'une portion de pays, au moyen de la seule planchette, de l'équerre d'arpenteur et de la boussole. Elle donne des règles pour dessiner avec goût les plans obtenus, et des moyens pour diriger des routes dans les forêts et traçer sur le terrain des projets conçus ou dessinés dans le cabinet.

L'autre, qui contient le *Lavis des plans*, apprend à arrêter le trait des dessins, à placer les ombres, à combiner les couleurs, à les poser sur le papier, à donner aux terrains, sur le plan, la forme qu'ils ont en réalité, et à représenter leurs différentes productions par des teintes variées, disposées convenablement.

Les figures et les dessins de cet ouvrage, assez bien lithographiés, sont lavés d'une manière satisfesante.

Orthomètre de M. Paul Laurent. Différents points étant donnés sur un plan horizontal, on peut, d'après les règles de la perspective, placer exactement leurs images sur un tableau vertical établi par rapport au spectateur dans une position connue; de telle manière que, si le tableau était transparent, et qu'il fût dans la situation supposée, le spectateur qui regarderait les objets à travers le tableau, les verrait se confondre avec les images qui y sont tracées. La réciproque de cette proposition est vraie : si l'on traçait sur un tableau vertical transparent les objets situés horizontalement qu'on aperçoit au travers, il est évident qu'on pourrait, d'après la position des images sur le tableau, déterminer la situation réelle des objets sur le plan horizontal.

Cette idée, qui, étudiée et mûrie convenablement, peut devenir extrêmement féconde, et qui

ramènerait à un simple calque l'opération à faire sur le terrain pour le lever des plans, est due à M. Paul Laurent. Pourtant, comme elle semble entraîner dans la pratique de grandes difficultés pour la mesure des lignes obliques, dont les images font avec celle de la base des angles trop petits, M. Laurent a cherché à l'appliquer directement à la mesure des lignes parallèles à une base donnée. C'est ainsi qu'il a été conduit à l'invention d'un nouvel instrument qu'il propose de nommer *Orthomètre*, et qu'il destinait d'abord à mesurer très-approximativement les lignes verticales, et à exercer et rectifier, dans l'évaluation de la hauteur des arbres, le coup-d'œil des élèves de l'École royale forestière, à laquelle il est attaché en qualité de professeur.

La pièce principale de l'Orthomètre est une règle de métal portant différents curseurs qu'on peut fixer à l'aide de vis de pression : cette règle, susceptible de s'allonger en se tirant, fait partie d'un plan de métal qui porte un cercle divisé en degrés. Autour du centre de ce cercle et de son plan, tourne une alidade garnie de pinnules.

L'instrument peut être placé horizontalement ou verticalement, à l'aide de deux niveaux à bulle d'air et d'un fil à plomb qui en font partie. Une clef, appliquée très-près des axes de mouvement dans deux plans verticaux perpendiculaires l'un à l'autre, amènera l'instrument dans la position

desirée, sans déranger son pied, sur lequel la pression est presque nulle. Les écrous ayant été serrés d'avance, il n'y a pas de déplacement à craindre, comme dans les pieds construits d'après l'ancien procédé.

L'usage de cét instrument est fondé sur la propriété qu'ont deux lignes parallèles d'être coupées en parties proportionnelles par des lignes tirées d'un même point. Ici le point commun est le centre du cercle, l'alidade représente les lignes tirées de ce point, la règle et la ligne que l'on veut mesurer doivent être les deux parallèles.

Il faut donc se placer de manière que la règle soit parallèle à la ligne à mesurer, situation facile à obtenir, car l'instrument fait aussi équerre. Alors il est évident que les parties comprises sur la règle, entre deux positions successives de l'alidade, sont proportionnelles à celles comprises entre les mêmes directions sur la ligne à mesurer. Si donc on a mesuré d'abord une portion de celle-ci, la partie qui lui correspond sur la règle pourra servir de terme de comparaison pour évaluer une autre partie de la même ligne, ou d'une autre ligne placée *à même distance du point d'où l'on opère*. L'inventeur de l'instrument donne des moyens très-exacts et très-ingénieux de déterminer la partie qui servira de terme de comparaison. L'opération se termine avec un compas ordinaire et le compas de proportion.

L'orthomètre a donc l'avantage de dispenser de tout calcul trigonométrique, et d'éviter les erreurs inséparables de l'observation des angles. Il est facile de voir qu'ici la règle de l'instrument n'est que la ligne sur laquelle se comptent les tangentes des angles mesurés, à partir du pied de la perpendiculaire abaissée du centre sur la règle, le rayon étant cette perpendiculaire; et l'on sait que la différence de ces tangentes est constante pour une différence constante entre les parties de la ligne observée. Enfin, le centre de l'instrument étant mobile, peut se rapprocher de la règle, ce qui fait que chaque partie de celle-ci, comptée depuis la perpendiculaire, devient une tangente correspondante à une ligne bien plus considérable.

Une commission de l'Académie, chargée de vérifier l'exactitude des résultats de cet instrument, a obtenu par son moyen des distances horizontales assez considérables, à moins d'un demi décimètre, et la hauteur d'une ligne verticale éloignée, à moins d'un demi centimètre.

M. le baron Reynaud, commissaire nommé par M. le Directeur des Eaux et Forêts pour examiner cet instrument, en a rendu le compte le plus avantageux, d'après lequel l'administration en a fait l'acquisition pour l'Ecole royale forestière.

Il a été construit par M. Lapaix jeune, de Nancy, mécanicien fort adroit.

BEAUX-ARTS.

Sous le titre *Théorie de la peinture*, M. Paul Laurent a publié successivement deux ouvrages, dont le premier a paru en 1827, et traite de la *Perspective linéaire* (1). C'est par divers exemples que l'Auteur développe dans sa préface les avantages de cette science, que Léonard de Vinci déclare être pour les peintres d'une nécessité indispensable. Bientôt entrant en matière, et partant de sa définition et de la position des diverses parties des corps dont elle est appelée à représenter les contours, il recherche dans un premier chapitre la manière dont s'opère en nous le phénomène de la vision et les effets les plus saillants qui en résultent sur notre imagination; c'est ainsi qu'il parvient à démontrer, sans s'appuyer sur aucune connaissance préliminaire de géométrie, les directions que paraissent prendre les lignes parallèles entr'elles, quelle que soit leur position dans l'espace : leur tendance vers le *point de vue*, lorsqu'elles sont perpendiculaires au tableau; vers le *point de distance*, quand, horizontales, elles font avec le plan de tableau un angle de 45°. Il insiste sur la nécessité de placer avec intelligence ces deux points,

---

(1) Nancy, Vincenot, 1827. 1. v. in-8.°

de manière à retrouver sur le papier ou sur la toile les données fournies par la nature; il passe de là à l'étude de la dégradation de longueur des lignes, à mesure qu'elles s'éloignent du spectateur.

Ces connaissances, acquises sur les droites, s'appliquent sans peine aux courbes, qui peuvent être considérées comme composées de lignes droites très-petites; le cercle est donné comme application de ces règles générales.

La combinaison de la ligne droite avec les lignes courbes permet de représenter exactement les parties de la tête de l'homme, suivant les différentes situations et inclinaisons qu'on lui suppose dans l'espace.

Jusque là, l'auteur n'a fait connaître que la méthode à suivre pour obtenir la direction des lignes. Dans le second chapitre, il en déduit des règles pour déterminer les longueurs apparentes des lignes fuyantes, et par suite la position d'un corps quelconque, de manière à conserver, le plus possible, les données du croquis tracé préalablement; de là naissent les opérations à faire pour n'avoir à tirer les lignes de construction que dans l'intérieur du tableau.

Ces idées, développées avec clarté et simplicité, conduisent à conserver à volonté les lignes parallèles et perpendiculaires au tableau, telles que le peintre les désire pour le sujet qu'il veut traiter, et à former pour cela sur la *ligne de terre* une échelle de *proportion*.

Dans les chapitres III et IV, les principes précédents sont appliqués à un certain nombre de cas particuliers, qui se présentent le plus souvent dans la pratique, et à la réflexion des objets dans l'eau.

Le cinquième chapitre apprend à déterminer géométriquement les contours des ombres portées par les corps les uns sur les autres : 1.° dans le cas d'une lumière artificielle; 2.° dans celui où les corps sont éclairés par le soleil, dont les rayons sont sensiblement parallèles.

Enfin, le résumé général renferme une série de constructions, qui présentent à résoudre à l'élève, dans l'intérieur d'un seul et même tableau, les plus grandes difficultés que puisse offrir la pratique.

Le second ouvrage de M. Laurent, qui forme la suite de la Perspective linéaire, est la *Perspective aérienne*, publiée en 1828 (1).

Le peintre ayant tracé avec exactitude les contours des corps qu'il veut représenter, un second problème lui reste à résoudre : c'est de donner sur la toile, aux corps et à chacune de leurs parties, les teintes qui leur conviennent, selon leur position à l'égard du spectateur et la manière dont ils sont éclairés, soit par la lumière directe, soit par les reflets des corps environnants, de l'atmosphère, etc. L'étude des procédés à suivre,

---

(1) Nancy, l'auteur, 1828. 1 v. in-8.°

pour compléter ainsi l'illusion produite par la peinture, est l'objet de la perspective aérienne.

Dans le premier chapitre, M. Paul LAURENT examine quelles teintes différentes Claude le Lorrain a employées dans ses tableaux, pour représenter le disque du soleil vers différentes heures du jour, notamment à son lever et à son coucher : ces teintes sont dues à l'espace que parcourent les rayons lumineux à travers les vapeurs, espace plus long en ces instants que vers le milieu du jour. L'auteur, pour expliquer ce phénomène, rapporte beaucoup d'expériences qui prouvent que certains corps opposent plus de résistance au passage des rayons lumineux violet, indigo et bleu, qu'à celui des rayons rouge, orangé, jaune et vert. Cette propriété que possèdent les vapeurs qui entourent la terre, est la cause de la coloration du disque du soleil.

Dans le second chapitre, les effets de la lumière refléchie sont traités d'une manière analogue : l'examen des ouvrages des grands maîtres, et l'explication des phénomènes physiques qu'ils avaient à représenter; il en résulte cette régle, que, pour reconnaître tous les tons offerts par un corps, il faut avoir égard : 1.° à la lumière transmise a travers le corps; 2.° à la lumière directe du soleil, refléchie par le corps; 3.° aux reflets bleuâtres de l'atmosphère; 4.° à ceux des corps voisins; 5.° à la distance du corps au specta-

teur; 6.° enfin à la propriété que possèdent les corps opaques, de refléchir plus de lumière que les corps transparents de même couleur.

Le chapitre 3.e vérifie la règle précédente sur les corps les plus remarquables de la nature, les terres, les montagnes, les métaux, l'eau tranquille et agitée, le verre, les meubles, les pierres précieuses, les arbres, les plantes, les corps de l'homme et des animaux.

Plusieurs effets remarquables de lumière, observés dans l'atmosphère, sont l'objet du 4.e chapitre.

La seconde partie de la perspective aérienne, dont nous offrons l'analyse, donne les procédés à employer pour imiter les effets observés et expliqués dans la première. Après avoir fait l'énumération des couleurs, dont la palette est ordinairement couverte dans la peinture à l'huile, l'auteur indique, chapitre 5.e, comment cette série de teintes, mêlées à la quantité de blanc nécessaire, est la même que celle fournie par la lumière du soleil transmise à travers plus ou moins de corps blancs aux corps colorés. On pourra donc, au moyen de ces couleurs, obtenir le ton de lumière transmise à travers les corps que l'on veut copier.

Ces mêmes teintes, mêlées de bleu, représenteront les reflets de l'atmosphère : quant à ceux des corps voisins, l'œil indiquera le mélange nécessaire pour les imiter.

Enfin, le bleu, mêlé aux couleurs de la palette

qui tirent sur le rouge, et à une certaine quantité de blanc, fera sentir la couche d'air plus ou moins épaisse, interposée entre le corps et le spectateur.

Les couleurs employées ordinairement étant susceptibles d'être altérées par le temps, l'humidité, etc., l'auteur en propose une collection plus riche en atômes lumineux, et d'un effet plus durable.

Le chapitre 6.e rappelle les procédés employés par les peintres, pour obtenir dans leurs tableaux le plus grand effet possible. Il montre la nécessité des préparations de dessous, qui, placées d'abord, doivent *repousser* à travers les couches supérieures. Il enseigne les ressources que peuvent offrir des épaisseurs différentes de couleur pour chaque partie du tableau, selon le degré d'intensité de lumière dont elle est éclairée, et le parti avantageux qu'on peut tirer des *glacis*.

Le chapitre 7.e contient l'application de ces principes à un grand nombre de cas particuliers.

Le dernier est consacré à la peinture à la gouache, à l'aquarelle et à la miniature.

M. Paul Laurent donnera incessamment une seconde édition de cet ouvrage complet, la première étant épuisée.

Dessin linéaire. Jusqu'à ces derniers temps, le dessin avait été regardé comme un art d'agrément, complément nécessaire d'une éducation soignée. Il n'était pas rare de voir des élèves consacrer une heure

par jour à son étude, pendant cinq ou six années de leur jeunesse, et augmenter ainsi les frais auxquels leurs parents se condamnent avec une si admirable constance. Pourtant personne n'ignore que, dans le grand nombre des jeunes gens qui se livrent à ce travail, très-peu atteignent le degré de talent suffisant pour leur devenir utile ou même agréable; tandis que la majeure partie ennuyée, rebutée, après un temps précieux inutilement perdu, abandonne le crayon pour ne le reprendre jamais. Ce peu de succès ne peut être imputé qu'à la mauvaise méthode que l'on suivait et qu'on suit encore généralement, méthode améliorée cependant par l'invention de la lithographie, qui en peu de temps a fourni aux maîtres d'excellents modèles à un prix très-modique. C'est surtout lorsque des jeunes gens distingués, appelés des différentes parties de la France dans une école publique, sont examinés sur le dessin, que l'on peut reconnaître combien les principes qu'ils ont reçus sont peu conformes à ceux que professent les artistes habiles. Presque tous, au lieu d'esquisser hardiment une tête, avant d'en étudier les parties, copient, à l'aide de mesures prises servilement, le nez, la bouche, et, partant de ces points, passent successivement aux autres traits. Aussi quelle que soit la justesse de leur coup-d'œil, ce n'est que par le plus grand hasard qu'ils réussissent quelquefois à établir les rapports convenables entre ces détails; c'est-à-dire qu'ils ne met-

tent pas *une tête ensemble.* Après avoir ainsi tracé péniblement une esquisse informe, ils passent souvent plusieurs mois à la couvrir, les uns de points entassés lentement, les autres de hachures parallèles, qui semblent avoir été inventées pour étouffer leurs dispositions, rétrécir leur imagination, et détruire leur santé par la position douloureuse que ce travail les contraint à garder si long-temps. En vain citerait-on, en faveur de la manière dont le dessin est enseigné, le grand nombre d'artistes du premier ordre qu'elle a produits : ce n'est pas par elle, mais bien malgré elle, qu'ils sont parvenus à développer leur talent.

Depuis quelques années seulement on parle du *dessin linéaire* et des avantages de son étude; examinons ce qui le distingue de l'ancienne routine.

Lors de la formation de l'École polytechnique, Monge, qui s'était rendu familières les diverses méthodes que les charpentiers, les tailleurs de pierre, les mécaniciens ont inventées sans autre guide que leur intérêt développé par le besoin, Monge conçut l'idée de tirer, de tous les cas particuliers qui avaient été résolus, des principes généraux qui formeraient un corps de doctrine nouvelle. Les disciples d'un maître aussi habile ne tardèrent pas à exécuter des travaux graphiques avec une grande perfection, et à faire du dessin linéaire dans toute sa généralité : mais cette généralité même nécessitait des connaissances préliminaires, et demandait des élè-

ves à qui les diverses formes géométriques fussent déjà connues; elle empêchait que cette étude ne prît toute l'extension désirable, toutes les classes de la société ne pouvant atteindre le degré d'instruction nécessaire pour la rendre intelligible. Il a donc fallu que des hommes zélés et instruits, d'anciens élèves de l'École polytechnique cherchassent à mettre ces procédés à la portée de tous, en appliquant les principes de Géométrie descriptive à des exemples assez simples pour être saisis par les commençants, et dont les applications aux arts leur offrissent assez d'intérêt pour les encourager au travail. MM. Francœur et Dupin ont ouvert une carrière nouvelle, déjà fertile en résultats, et qui deviendra immanquablement une source féconde pour l'industrie, lorsque les développements des méthodes auront été obtenus.

Supposons en effet que des enfants de toutes les classes aient été réunis, et qu'après leur avoir enseigné les premières parties du cours de M. Francœur, on leur fasse copier une suite de modèles exécutés sur une grande échelle : si ces modèles leur présentent une série méthodique des produits des arts sur lesquels le dessin exerce une grande influence, tels que la construction des bâtiments, l'ébénisterie, la taille des cristaux, la faïencerie, la fabrication des toiles, des papiers peints, etc., on ne peut mettre en doute que ces exemples tirés des meilleurs auteurs, accompagnés d'expli-

cations intéressantes, en plaisant aux élèves par leur variété et par leur utilité, ne frappent immédiatement leur imagination et n'y laissent des impressions capables d'exercer sur elle la plus heureuse influence. Ceux que le sort destinerait à devenir de simples ouvriers, choisiraient, avec connaissance de cause, l'état pour lequel ils se sentiraient une vocation décidée, et leur travail présenterait une pureté de composition et d'exécution qu'ils auraient puisée dans l'étude des plus beaux modèles de tous les temps. Ce n'est pas seulement à cette classe d'hommes qu'un pareil cours serait avantageux : ceux des élèves, qui, par un coup-d'œil naturellement juste, par une main habile, jointe à de fortes dispositions morales, seraient jugés susceptibles de devenir des hommes distingués dans les arts, auraient fait un précieux apprentissage; ayant dessiné avec soin les formes remarquables, que plus tard ils devront placer dans leurs ouvrages, et déjà délivrés de cette étude nécessaire, ils n'auraient plus qu'à s'appliquer à celle du corps humain, étude dans laquelle leurs succès seraient rapides, puisqu'ils auraient surmonté les premières et les plus grandes difficultés. Enfin, ceux des élèves qui, par leur position sociale, ne devraient pas pousser plus loin ce genre de travail, porteraient dans le monde des idées utiles pour eux, et plus encore pour les artistes, dont jusqu'ici les classes supé-

rieures de la société ont jugé les ouvrages sans avoir acquis les connaissances nécessaires pour en apprécier le mérite, ou en découvrir les défauts.

Pénétrés de l'importance du dessin linéaire, MM. J.-H. Laurent, conservateur du Musée d'Épinal, Paul Laurent, professeur de dessin à l'École royale forestière, et J. Laurent, sculpteur, ont classé, par ordre de difficulté, 80 planches (1) exécutées sur une grande échelle, représentant :

1.° Les éléments des ornements antiques, la feuille d'eau, la palmette, des têtes d'animaux, etc. Ces objets tracés sur 8 grandes feuilles, sont choisis avec le moins de détails possible, et capables pourtant d'exercer la main encore novice des élèves ;

2.° Des feuilles d'acanthe, d'olivier, des entrelacs, des rosaces, des vases étrusques, des armes romaines, etc. ;

3.° Des moulures ornées, une tête de cheval, des meubles, etc. ;

4.° Des têtes de chimère, d'aigle, de serpent, un tore, des vases, des armures daces, des soutiens composés de parties d'animaux, etc. ;

5.° Des culots de feuilles d'acanthe, des im-

---

(1) Recueil de dessins au trait, avec un texte explicatif. Nancy et Paris, 1826.

postes, un enroulement, une tête d'homme avec les proportions de chacune de ses parties, des fragments de serrurerie, une chaîne, etc.;

6.° Une rosace compliquée, une domine ornée, une tête de Minerve, des vases, un griffon, etc.;

7.° Une tête de Diane, un cheval, un char, une tête de Bacchus, etc.;

8.° et 9.° Des détails d'architecture et de construction, le corps humain.

Ces neuf livraisons ont déjà paru en grand in-folio, publié par Engelmann; la dixième, qui comprendra la perspective linéaire, le tracé des ombres, la typographie, la topographie, le dessin de l'histoire naturelle et des machines, sera publiée incessamment.

M. Paul LAURENT avait présenté à l'Académie des Sciences un *Mémoire sur une nouvelle manière de tracer sur la pierre lithographique des lignes aussi fines que celles tracées sur le cuivre*, et plus promptement que dans la gravure à la pointe sèche ou à l'eau forte. Depuis cette époque, l'auteur a encore perfectionné son procédé, et en a fait disparaître quelques inconvénients indiqués par la Commission chargée de l'examiner, et qui déjà l'avait approuvé, même avant ces améliorations (1).

---

(1) Annales de chimie et de physique, T. XXXIII, p. 89.

Ce procédé consiste à calquer le dessin, avec une pointe sèche, sur du papier de gélatine, tanné instantanément par une dissolution de sulfate de fer peroxidé. Ce papier, ainsi préparé, est bien moins exposé à la dilatation qui déformerait le dessin, en s'exerçant inégalement sur ses différentes parties. Les traits du calque étant ensuite remplis d'encre lithographique, on décalque le dessin sur la pierre, et les précautions que l'auteur indique pour cette opération, en garantissent la réussite parfaite. Des essais communiqués à la Société par M. Laurent, prouvent complétement la vérité de cette assertion, et l'excellence d'un procédé qui réduira à une simple opération mécanique l'art de copier par la lithographie les figures linéaires les plus compliquées.

M. Gabriel Rolin, membre correspondant, a offert à la Société un très-beau *Portrait lithographié de François de Lorraine, second duc de Guise* (1).

Le tableau original, dit M. Rolin, dans une notice très-bien faite qui accompagne son présent, est une esquisse de grandeur naturelle, peinte à l'huile, reste des ornements du château de Joinville. Il représente le défenseur de Metz, le vainqueur de Thionville, de Calais, avec une

(1) Avec une notice de 2 pages in-f.°. Paris, sept. 1826.

vérité de détails dans le costume et dans les accessoires, qui fait croire à la ressemblance du grand personnage dont il doit transmettre le souvenir à la postérité.

La copie de ce tableau, lithographiée par M. ROLIN, est forte et spirituelle; elle fait concevoir les plus hautes espérances pour un art destiné, dit l'auteur, à populariser le dessin, à élever, pour ainsi dire, une tribune aux productions des artistes, les mettre en communication directe avec la renommée, les délivrer à l'avenir de la nécessité pénible des prôneurs, et du joug avilissant de protecteurs souvent peu éclairés.

La notice que M. ROLIN a écrite sur le Balafré, peint le caractère marqué de ce prince avec le même bonheur de ressemblance qu'il a obtenue en lithographiant ses traits.

LITTÉRATURE.

VOYAGES.

M. le docteur L. VALENTIN a publié, en 1826, une seconde édition corrigée de son *Voyage d'Italie*, avec de nouvelles Observations faites dans un second voyage (1). Lors de sa première excursion en 1820, il avait successivement visité Naples, Rome, le nord de l'Italie jusqu'à Venise, Milan et Turin, d'où il était rentré en France par le Mont-Cénis, la Savoie et la Suisse. Pour exécuter la seconde en 1824, il suivit une route opposée, et négligeant les villes qu'il avait déjà vues, il se dirigea par Turin sur la Toscane, d'où il se rendit à Lucques, à Gênes, à Novi, au Lac-Majeur, aux îles Borromées, et repassa les Alpes par le Simplon. Ce savant voyageur s'est spécialement occupé de l'état actuel des sciences médicales, des hôpitaux, des établissements de bienfesance, des universités, des collections d'histoire naturelle et d'antiquités, des jardins de botanique, des eaux minérales, et par occasion de quelques observations. On peut recourir avec d'autant plus de confiance aux renseignements recueillis sur ces

---

(1) Paris, Gabon, 1826 (Imp. d'Hissette à Nancy), 1 vol. in-8.°

divers objets, que partout il se montre observateur aussi exact qu'impartial, également éloigné de l'enthousiasme et du dénigrement, du scepticisme et de la crédulité.

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE.

M. Devère, associé correspondant, a publié la traduction d'un ouvrage anglais intitulé : *Essai sur le système des Hiéroglyphes phonétiques du docteur Young et de M. Champollion*, *etc.* (1). L'auteur de cet opuscule, M. Salt, consul général d'Angleterre en Égypte, est connu dans le monde savant par son voyage en Abyssinie, ses recherches archéologiques, et sa précieuse collection d'antiquités égyptiennes, dont les principaux objets, acquis au nom du Roi, enrichissent aujourd'hui le musée Charles X. Pendant son séjour à Alexandrie, où ses fonctions le retenaient depuis long-temps, quelques lettres de ses amis et une notice superficielle, insérées dans un journal, l'instruisirent de la découverte des hiéroglyphes phonétiques, ou signes primitivement consacrés à l'écriture idéographique, et appliqués ensuite à la représentation des éléments de la parole. Il ne

(1) Paris, Bobée et Hingray, etc., 1829 (Imprimerie d'Hissette, à Nancy), grand in-8.° de 70 p.

donna d'abord aucune importance à cette annonce, et conçut même une prévention décidée contre le système de MM. Young et Champollion; mais ayant reçu les premières brochures publiées par ces savants, il se détermina à en examiner sérieusement le contenu, ne pouvant pas supposer que des hommes aussi éclairés eussent attaché leur nom à une théorie vague et conjecturale. Cet ouvrage, comme il le dit lui-même, le tira de son erreur, et le conduisit non-seulement à reconnaître l'exactitude des principes établis dans la lettre de M. Champollion à M. Dacier, mais encore à découvrir, avec leur secours, un assez grand nombre de légendes remarquables et plusieurs caractères phonétiques nouveaux.

C'est ainsi qu'il lut sur divers temples de la Haute-Égypte, les noms de Philippe, d'Alexandre, de Ptolémée, d'Arsinoé, de Cléopâtre, de Ptolémée-Césarion, et ceux des empereurs César, Tibère, Néron, Domitien, Trajan, Adrien, Marc-Aurèle, Lucius-Vérus et Commode; qu'il détermina avec succès les représentations et les noms hiéroglyphiques des dieux Phtah, Ammon, Anubis, Imouth et Arsiési, ainsi que les noms symboliques ou symbolico-figuratifs des dieux Phré, Thoth, Osiris, et des déesses Athor et Isis; qu'enfin, appliquant l'alphabet de M. Champollion à la lecture des noms pharaoniques, il parvint à déchiffrer ceux de Thouthmosis, d'Osor-

chon, de Néchao, de Psammétichus, de Sabako et de Tarhaka, ce roi d'Éthiopie, dont, selon l'écriture, la marche força Sennachérib à suspendre ses opérations contre les villes du royaume de Juda.

Frappé de l'importance de ces résultats, M. Salt se proposait de les publier, quand on lui communiqua le précis du Système hiéroglyphique et les premières livraisons du Panthéon égyptien de M. Champollion, ouvrages dans lesquels les mêmes faits et beaucoup d'autres non moins intéressants se trouvaient reconnus et développés. Cette circonstance le fit un instant renoncer à son projet; mais il pensa bientôt que la coïncidence de ses découvertes avec celles du savant français, fournirait la preuve la plus forte de la solidité du système de ce dernier, et il se détermina, dans l'intérêt de la science, à livrer ses recherches à l'impression.

M. Devere a cédé au même sentiment, en traduisant cet ingénieux ouvrage. Dans son avant-propos, il fait remarquer que l'interprétation des inscriptions hiéroglyphiques fournirait les moyens de remplir une lacune considérable dans les fastes du monde; ensuite il indique rapidement les diverses tentatives des savants à ce sujet. Cet avant-propos est terminé par un juste éloge de la sagacité de M. Salt : son essai toutefois renferme quelques erreurs; mais M. Devere les a soigneuse-

ment rectifiées dans des notes dont il nous serait difficile de faire l'analyse. C'est en lisant le texte auquel elles sont intimement liées, qu'on doit en prendre connaissance.

Six planches lithographiées sont jointes à cet ouvrage : cinq d'entr'elles présentent un grand nombre de cartouches royaux, de divinités avec leurs attributs et leurs légendes, et plusieurs inscriptions inédites. La sixième, placée en tête du volume, offre la représentation de la célèbre table généalogique d'Abydos. M. DEVERE, en comparant les dessins de ce monument tracés sur les lieux par deux mains différentes, a fait une observation intéressante par laquelle nous terminerons cette analyse : il existe entre les copies de M. Bankes et de M. Cailliaud quelques différences qui proviennent de la volonté de ces voyageurs, et altèrent la pureté du texte.

De pareilles substitutions de signes à d'autres signes synonymes ou homophones sont-elles sans inconvénient? Je pense que non ; et mon opinion sera partagée, si l'on considère que les caractères hiéroglyphiques n'ont pas tous été inventés en même temps; qu'on parviendra peut-être un jour à déterminer l'époque où plusieurs d'entre eux ont commencé à être en usage, et que cette découverte pourrait servir, dans certains cas, à fixer l'âge, ou du moins la limite de l'âge des monuments. Les voyageurs dont le crayon nous retrace les inscriptions égyptiennes, doivent donc s'astreindre à copier avec la plus grande exactitude, la fidélité la plus religieuse, ces vénérables restes de l'antiquité.

M. DE HALDAT a fait un *Rapport sur la découverte d'un autel votif et d'une inscription consa-*

crée à Hercule-Saxane par une légion romaine. Ces restes précieux d'antiquité, trouvés en 1827 dans les carrières de Norroy, près de Pont-à-Mousson, ont été sauvés par les soins de M. Lefebvre de la Forêt, maire de cette commune, et transportés à Nancy, dont ils ornent la bibliothèque publique. L'Académie s'empresse d'offrir aux savants la lithographie de deux monuments (Planche II), sur lesquels M. le comte d'Allonville lui a lu un mémoire très-intéressant, mais qui ne peut faire partie du Précis actuel.

M. Ninet fut chargé en 1828, par la Société Royale, d'aller à Foug, arrondissement de Toul, pour examiner d'*Anciennes sépultures* que des cultivateurs venaient de découvrir, et dont le Sous-Préfet, M. le comte de Rosières, s'était empressé de faire l'annonce. Une fouille antérieure à l'arrivée de notre Collègue avait présenté deux squelettes d'enfant et le squelette d'une grande personne : celle-ci, dont les jambes étaient repliées sur le corps, gisait sous une pierre plate, longue d'environ 5 pieds et large de 2 et demi, sans inscription, mais couverte de figures elliptiques doubles dans toute la superficie et aux angles; elle avait à ses côtés une espèce de poignard rongé par la rouille et les débris d'un mauvais vase de cuivre jaune. Une fouille exécutée en présence de M. Ninet découvrit, outre une écuelle

de grès, un crâne et des ossements humains placés sur une pierre plate, large de 2 pieds vers la tête et rétrécie dans le sens opposé : cette tombe, de la même largeur que la précédente, avait son pourtour garni d'un rebord saillant, et son milieu percé d'un trou carré de 4 à 5 pouces de long, sur 1 de largeur. A ces grandes pierres sur lesquelles reposaient les cadavres, on en ajoutait de petites pour soutenir les pieds. Trois fouilles précédentes avaient donné les mêmes résultats. Ce petit nombre de sépultures n'offre aucun vestige du christianisme, et se trouve sur une montagne très-élevée, de difficile accès, loin de toute habitation: au bas de cette éminence, dans une plaine parfaitement cultivée, était bâtie, suivant la tradition du pays, le village de Savonnières, si célèbre sous la seconde race de nos rois.

M. Ninet a dressé le *Catalogue raisonné du Cabinet des médailles de la Ville*, dont il est le conservateur: ce travail long et pénible, que recommande le classement des matières, est précédé d'un discours où l'auteur fait connaître l'origine de nos richesses numismatiques divisées en deux parties. La première comprend les médailles et monnaies antiques dues à la munificence de notre auguste fondateur, Stanislas-le-Bienfesant, auquel le savant bénédictin Dom-Mangeard en avait fait hommage. La seconde, composée des

médailles et monnaies modernes, provient de la générosité de feu M. Recouvreur, avocat au parlement de Lorraine. Ces deux fonds ont été successivement enrichis de quelques acquisitions et donations, et surtout d'une belle suite de médailles en bronze, frappées par ordre du Gouvernement, depuis la restauration.

M. Ninet a écrit une *Histoire abrégée de Charles III, duc de Lorraine et de Bar*, pour servir de suite à l'histoire abrégée des ducs de Lorraine, laissée incomplète par feu M. l'abbé Bexon, notre honorable compatriote. Cet opuscule, peu susceptible d'analyse, présente tout ce qu'il est essentiel de connaître sur le règne d'un Prince, dont la sagesse parvint, dans un temps déplorable, à préserver ses faibles États des guerres civiles et religieuses qui désolaient ses voisins, et à mériter par ses hautes qualités le glorieux surnom de Grand et de Père de ses peuples.

En 1825, M. le V.te Fr. de Villeneuve-Bargemont a publié l'*Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine, et comte de Provence* (1). Les journaux du temps ayant rendu un compte détaillé de cet ouvrage, et l'éloge

(1) Paris, Blaise, 1825 (Imp. de Carez, à Toul), 3 v. in-8.°

qu'ils en ont fait ayant été pleinement confirmé par ses nombreux lecteurs, nous n'en parlerons pas dans ce Précis avec toute l'étendue que mériterait son importance, s'il s'agissait de le faire connaître : il nous suffira de dire que, né sous le ciel de cette belle Provence, où retentit encore si souvent le nom du *bòn Roi*, M. le V.te DE VILLENEUVE avait plus de droit que tout autre à en devenir l'historien ; la validité de ses titres paraîtra plus incontestable encore aux enfants de notre Lorraine, qui aiment à voir dans l'auteur leur compatriote d'adoption, et qui doivent lui savoir gré d'avoir retracé dignement les vertus héroïques, les qualités attachantes du Monarque qui régna un moment sur leur pays, et dont le généreux sang coula dans les veines de leurs meilleurs princes.

La période de temps où se passa l'histoire de René, offre des événements d'une haute importance.

La lutte sanglante des factions d'Armagnac et de Bourgogne, la démence du fils de Charles-le-Sage, les criminels désordres d'Isabeau de Bavière, entourent pour ainsi dire son enfance : bien jeune encore, il trouve la France humiliée, opprimée, envahie ; plus tard il se précipite avec les bataillons de cette même France, conduits à la victoire sous l'étendard mystérieux d'une simple bergère ; il la voit renaître plus brillante, plus forte, plus monarchique.

Le récit des combats qu'il livre pour soutenir ses droits sur le duché de Lorraine, sa défaite, sa captivité, joignent à l'instruction de l'histoire

tout le charme du roman. Ses expéditions à Naples, dont le trône semble l'attendre; les circonstances qui rendent son succès impossible; le caractère de fidélité éternelle des sujets qu'il ramène avec lui de ce royaume d'un jour; ses travaux pour le bonheur de ses peuples, pour les progrès des sciences et des arts qu'il cultive en artiste, qu'il protége en roi; la gloire que fait rejaillir sur lui son petit-fils René, vainqueur à Nancy de ce Charles devant qui tremblaient les plus puissants potentats, forment un ensemble de faits dignes des regards et de l'admiration de la postérité. Il obtiendra également son amour, si on le suit dans sa vie privée, si l'on contemple sa piété, sa résignation dans les maux qui viennent frapper sa vieillesse, la perte de ses parents les plus chers, les malheurs inouis de Marguerite d'Anjou sa fille, les intrigues et les tracasseries de Louis XI, entre les mains de qui il laisse enfin sa chère Provence, réunie désormais au glorieux empire des Lis.

L'ouvrage de M. de Villeneuve, orné de portraits, de nombreux *fac simile*, et de plusieurs vues curieuses, est enrichi d'une foule de notes qui sont autant de biographies particulières des personnages les plus marquants du 15.e siècle.

Depuis long-temps, la Lorraine reconnaissante appelait de tous ses vœux le service expiatoire qui

a été célébré à Nancy le 9 novembre 1826 : cette cérémonie a fourni à M. le V.te de Villeneuve le sujet d'un nouvel ouvrage intitulé : *Chapelle ducale de Nancy, ou Notice historique sur les Ducs de Lorraine, leurs tombeaux, etc.*, (1). Deux éditions en ont paru dans l'espace de quelques mois.

Cette brochure n'offre pas seulement l'intérêt du moment : outre une description exacte de la chapelle funéraire de l'église des Cordeliers et des tombeaux qui s'y trouvent, elle contient un abrégé de l'histoire de ces Princes, de ces héros que sept siècles de vertus, de grandeur d'âme et de bonté, feront vivre éternellement dans les cœurs des Lorrains.

Sous ces voûtes, dit l'auteur, l'histoire de l'Europe, celle de la France surtout, semblaient se dérouler lentement. Partout on y lisait le récit d'une noble action, d'un haut fait d'armes de quelques rejetons de cette héroïque lignée : les journées funestes ou glorieuses de Cassel, de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, d'Agnadel, de Marignan, de Pavie, avaient vu briller son noble écu, déjà sillonné en cent combats, sous la lance des Arabes, le cimeterre ottoman, la hache d'armes et l'épée des guerriers du Nord. Son généreux sang avait coulé pour la plus sainte des conquêtes : les plaines d'Ascalon en avaient été teintes comme les rives du Jourdain et les murs de la Massoure,

M. de Villeneuve raconte les augustes visites

---

(1) Nancy, Bontoux, et Paris, Blaise, 1826. (Imp. d'Hissette, à Nancy.) — 2.e édit. Paris, les mêmes, 1827.

que firent aux mânes de leurs ancêtres, et Maximilien François, grand-maître de l'ordre teutonique, et l'austère Joseph II qui voyageait en France sous le nom de comte de Falkenstein.

Peu d'années avant ces illustres voyageurs, Nancy avait vu apparaître leur auguste sœur, la fille chérie de Marie-Thérèse. Rayonnante de bonté, de jeunesse et de grâces, portant à la France toutes les espérances, tous les gages du bonheur le plus pur, elle aussi était venue prier dans la chapelle ducale: prosternée sur les tombes de ses ancêtres, elle avait incliné un front qu'allait ceindre le bandeau royal. Ah! quand les Lorrains, ivres de joie, jonchaient de roses la couche où Marie-Antoinette devait reposer,... si tout à coup une voix prophétique avait laissé tomber ces paroles : «Encore quelques années, et ces saints édifices seront renversés; les cendres qu'ils renferment seront dispersées comme une vile poussière; cette fille des empereurs, cette reine de France ne sera inhumée à St.-Denis qu'après le jour miraculeux des grandes expiations! ainsi qu'à son royal époux, la couronne de martyre lui est réservée». On eût frémi d'effroi à ce tableau; mais ces prédictions sinistres se seraient perdues dans les airs.... Et cependant, «il s'éleva un vent de la colère autour de l'édifice de la mort, et les flots des peuples furent poussés sur lui»...

Comme ceux des rois de cette France, alors si malheureuse, les restes des ducs de Lorraine furent exhumés et dispersés.... Ebranlé jusqu'à ses fondements, la chapelle ducale menaça de s'écrouler sur ses caveaux déserts.

Après ce passage d'une vérité si affligeante, M. de Villeneuve rend compte de la cérémonie expiatoire du 9 novembre 1826.

Bientôt, dit-il, au milieu des cantiques et des bénédictions qui suivaient les ossements vénérés, le long de ces degrés qu'on ne remonte plus, le caveau de la chapelle ducale s'est ressaisi du précieux dépôt qui lui fut confié pendant des siècles..... Le cri d'une éclatante

expiation retentit dans la vaste nef... Profondément émus de ce spectacle lugubre et imposant, les nombreux assistants se retirent en jetant un regard douloureux sur l'asyle saint, et demandant par les prières qu'ensemble ils adressent au ciel, que ses éternels décrets épargnent désormais au monde de si terribles leçons.

ÉLOGES, DISCOURS.

Des poëtes célèbres, des écrivains distingués, ont quelquefois dû leurs plus beaux ouvrages à un mouvement d'indignation profonde : c'est ainsi que naquirent les Philippiques, les Catilinaires, les Satires de Juvénal, de Gilbert, etc. *Facit indignatio....* Admirons les brillantes inspirations de cette muse acerbe ; mais félicitons les auteurs que des sentiments plus doux ont lancés dans la carrière : tel est M. Collard, de Martigny, avocat à la Cour royale de Paris, et membre correspondant de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy. En écrivant sa *Notice sur M. le baron Mengin, conseiller à la Cour royale*, dont notre Académie déplore la perte, il a voulu payer un tribut mérité à la mémoire de l'homme de bien, du magistrat éclairé qui avait été pour lui un guide, un protecteur, un père. La reconnaissance a été son Apollon : aussi, dans la partie accessoire de son ouvrage, s'il existe quelques opinions, quelques expressions

que des lecteurs ont pu trouver un peu hasardées, il n'en est pas un qui n'applaudisse l'auteur, quand il exprime pour celui dont il esquisse l'éloge, cette haute estime, cette vive affection que partageaient tous ceux qui ont connu l'objet de ses regrets touchants.

L'exposé de l'éducation, de la vie politique et privée de M. Mengin, est noble et simple comme celui qu'il rappelle : on aime à trouver alliée à cette douceur qui fesait si généralement chérir notre collègue, cette force d'âme qui le rendait supérieur aux séductions de quelque nature qu'elles fussent, et qui lui fesaient braver les vociférations de l'anarchie, comme les injonctions du despotisme.

Aussi, dit son panégyriste, à travers des époques si orageuses, si fertiles en révolutions contraires, dans des places où la justice semble si près de la sévérité, et l'impartialité de la rigueur, il sut, sans jamais fléchir sur son devoir, se concilier l'estime de tous; il est mort sans avoir eu d'ennemis.

Une telle carrière, terminée par la mort la plus belle et la plus édifiante, est un tableau digne des regards de la postérité : il prouve qu'au milieu des malheurs les plus terribles, dans les positions les plus douloureuses, il est pour l'homme juste et bon un calme, une sorte de douceur de résignation, que les méchants lui envieraient s'ils pouvaient les concevoir. Cette vérité est très-bien

exprimée dans ces phrases qui terminent la brochure de notre associé :

Tant de peines trouvèrent M. MENGIN moins insensible que résigné : le monde, sa famille même, ne purent s'apercevoir qu'elles eussent altéré sa tranquillité d'esprit ; mais plus d'une fois ses amis surprirent une larme dans ses yeux ; seul il pleurait ; entouré des personnes qui partageaient sa douleur, il retrouvait pour elles des paroles de consolation.

Même, lorsqu'entraîné au tombeau par une maladie rapide, il prévit qu'une nouvelle perte menaçait sa malheureuse famille, il déguisa avec soin cette cruelle certitude ; il taisait ses souffrances ; il apaisait des craintes trop légitimes : le jour même de sa mort, il retenait encore l'espérance près de son chevet ; elle allait fuir pour toujours !...

M. SOULACROIX a prononcé, dans la séance publique du 18 mai 1826, un *Discours sur les mutuels secours que se prêtent les sciences et les lettres*.

L'orateur a, dit-il, puisé son sujet dans le sein même de la Société, dont l'organisation offre la noble alliance des unes et des autres. Il examine d'abord comment l'étude des langues, secondée par tout ce que l'histoire et la géographie ont de plus agréable et de plus instructif, classe des faits dans l'esprit de l'enfance, y fait naître des idées, forme la raison, développe le jugement. Il parle des méthodes et de l'esprit d'observation qui fait, dans un âge plus avancé, profiter de l'expérience, et qui peut seul concentrer ce foyer de lumières capables de dissiper

sur les études classiques et sur les compositions littéraires.

Il demeure prouvé, dit-il, après un examen approfondi de cette question (1), que si la littérature du 17.e siècle et d'une partie du 18.e présente des chefs-d'œuvre qui seront toujours nos modèles; si l'éloquence de la chaire, si des ouvrages poétiques, dont un air antique relève la beauté, ont atteint une perfection inimitable; en général, les ouvrages dont l'histoire, la géographie, les sciences et la philosophie font la base, laissaient beaucoup à désirer, et que ces sujets ont été traités avec plus d'ordre, plus de méthode, et non moins d'éloquence, nous ne disons pas par les philosophes du siècle dernier, mais par des philosophes plus rapprochés de nous.

Qui pourrait contester l'utilité des sciences pour l'intelligence profonde des anciens? L'histoire des peuples de l'antiquité ne réclame-t-elle pas à chaque instant leurs secours?

L'antiquité elle-même n'avait-elle pas reconnu ce besoin que les lettres avaient des sciences, et les philosophes de la Grèce n'éloignaient-ils pas de leur école, comme profanes, les disciples qui les ignoraient? Aussi l'Université actuelle, qui recueille avec tant de soin le riche héritage du savoir humain, comme elle conserve et propage tout ce qui intéresse la religion et les bonnes doctrines, travaille-t-elle depuis long-temps à ne point séparer ces études dont elle apprécie chaque jour les mutuels secours. Elle exige que l'homme qui veut cultiver les sciences soit nourri de l'étude des lettres, et qu'à des connaissances profondes dans celles-ci, le littérateur joigne au moins quelques connaissances scientifiques.

Après avoir montré l'utilité, la nécessité des sciences dans l'étude des lettres, l'orateur s'attache à combattre les préjugés de quelques esprits qui redoutent leur influence, et craignent que les sciences n'altèrent la variété, la grâce, la fraîcheur

(1) Voyez le discours de M. Nicot, notre associé, couronné par l'Académie de Metz en 1824.

dans les écrits, n'étouffent le génie, n'éteignent l'imagination : comme si l'art qui détermine les proportions que l'artiste doit donner à sa Vénus, à son Hercule, ou à son Apollon, ne lui laissait pas, dit-il, la faculté d'en modeler et la grâce et la force et la majesté.

Il passe ensuite à la réfutation d'une accusation plus grave et plus mal fondée : c'est que les sciences puissent porter atteinte à la morale et à la religion. Ici les faits aident les raisonnements pour combattre cette inculpation. On peut s'appuyer de l'exemple d'une foule d'hommes pieux qui consacraient aux sciences les loisirs que leur laissaient les méditations du cloître et l'austérité d'une vie religieuse. Après avoir cité un grand nombre de savants anciens, il termine par le passage suivant, qui semble être la preuve et l'exemple du sujet de ce discours :

Il fut un savant qui a possédé tous les mérites littéraires; il fut un homme de lettres qui a montré tous les mérites des savants. Vous le nommez avant nous, Messieurs, ce Pascal, qui les réunit en lui seul; qui, à l'âge où l'on commence à bégayer les sciences, était déjà un nouvel Euclide : ses travaux, ses découvertes précieuses et fécondes, le placèrent bientôt parmi les savants les plus profonds, comme ses écrits le mirent ensuite au rang des premiers écrivains, de sorte qu'on ne saurait prononcer encore lequel des deux fut le plus grand. Le temps, qui consacre sa gloire, n'a pu conserver à tous ses ouvrages le mérite de l'époque. La science avance chaque jour, elle laisse bientôt en arrière le génie que la mort ravit; mais il a été donné à Pascal de poser la base de quelques-unes de ces colonnes que d'autres doivent successivement élever. Les lettres, au

contraire, ne vieillissent pas, et montreront toujours en ses écrits, non seulement un modèle littéraire, mais encore un modèle du philosophe chrétien, comme pour nous prouver que les sciences, les lettres et la religion n'ont rien qui puisse les désunir.

Avant d'abandonner son sujet, l'orateur montre encore comment les sciences, loin d'altérer la morale, le goût et l'imagination, offrent au contraire les tableaux les plus sublimes, où l'écrivain prosateur, moraliste, ou poëte, peut à grands traits développer ses talents, et se livrer à ses pieuses méditations.

Après avoir tracé quelques-uns de ces tableaux, l'orateur, pressé par le temps, ne pousse pas plus loin l'examen d'une question que semble avoir résolue dans sa sagesse l'auguste fondateur de cette Société. Ici se place naturellement dans sa péroraison l'hommage des sentiments d'amour et de reconnaissance des Lorrains envers Stanislas.

Il a laissé partout, dit-il, des témoins de sa tendresse pour son peuple et de l'amour de son peuple pour lui. Parmi ses travaux et ses bienfaits, la Société Royale peut se compter avec honneur; mieux que les édifices encore, de telles institutions honorent le règne des souverains, puisque de tous ces monuments de la grandeur, les premiers ne sauraient échapper au ravage du temps, et que les seconds produisent des fruits qui peuvent les rendre immortels.

M. l'abbé Gironde a prononcé, dans la Séance publique du 18 mai 1826, un *Discours sur le Courage*.

Après avoir, dans un court exorde, remercié la Société de son admission,

Les sociétés littéraires ont, dit-il, depuis leur origine, contribué d'une manière merveilleuse aux progrès de la civilisation, et la France peut se glorifier d'avoir, à cet égard, servi de modèle aux autres nations. Une généreuse émulation s'est établie entre elles, et c'est sous leur heureuse influence que les lumières se sont répandues sur toute la terre.

Je suis trop sensible, continue l'orateur, à l'honneur de partager une si belle prérogative pour ne pas y consacrer le peu de force et de vie qui me restent. Le talent peut s'amortir et s'éteindre, mais le zèle et la constance sont encore louables, alors même que les facultés intellectuelles ont perdu de leur vivacité et de leur énergie, et que l'on peut dire, avec un philosophe de l'antiquité, je vieillis en apprenant tous les jours quelque chose.

C'est de cette constance, de ce courage si nécessaires à l'homme que je me propose de vous entretenir ; il n'en faut pas manquer pour oser en parler devant des hommes si capables d'apprécier ce que j'en pourrai dire.

L'orateur, qui n'entend parler que du courage civil, s'exprime ainsi sur la valeur guerrière :

En vous entretenant du Courage, je ne prétends pas faire ici l'éloge de cette valeur qui brille dans les combats et dont les Français ont donné tant de preuves éclatantes. L'univers retentit encore de leur gloire, et tout ce que l'antiquité nous a transmis de mémorable en ce genre, peut à peine être comparé aux exploits dont nous avons été témoins, et qui, dans un court espace de temps, se sont pour ainsi dire groupés autour de nous.

Passant à son sujet,

Il est pour l'homme, dit l'orateur, une autre espèce de gloire non moins précieuse, quoique moins éclatante. Ce n'est pas seulement sur le champ de bataille qu'il peut développer cette force d'âme, cette magnanimité, sur lesquelles repose une illustration durable ; il

peut y prétendre dans tous les états, dans tous les temps et presque dans tous les moments de la vie.

Après avoir parlé de l'irrésolution, de la nécessité d'une détermination ferme et constante, il en fait l'application aux Sociétés littéraires.

Cette fermeté de caractère, ce courage de persévérance sont bien plus stables quand plusieurs volontés concourent au même but. Voilà pourquoi les Sociétés littéraires ne sont jamais ralenties dans leur marche. Voilà pourquoi elles ont été et seront constamment les conservatrices du bon goût et de la saine morale. Elles offrent un foyer de lumières entretenu à frais communs, et sur lequel chacun veille avec plus de soin que n'en prenaient les vestales pour conserver le feu sacré.

M. Gironde développe ensuite les dispositions naturelles et morales qui honorent le cœur et l'esprit de l'homme; puis il ajoute :

Que sera-ce, si à ces dispositions se joignent un esprit religieux et cette ardeur évangélique qui donne tant d'élévation aux pensées, tant de dignité aux actions? Rien alors ne serait capable de faire chanceler la vertu.

Oui, c'est le courage affermi par la religion qui fait le magistrat équitable, en lui inspirant une haute idée de ses fonctions, en le prémunissant contre la séduction, sous quelque masque qu'elle se présente.

C'est le courage qui fait l'administrateur impartial, en lui donnant la force de résister à l'intrigue, au manége des coteries, aux insinuations de la flatterie, aux suggestions de l'intérêt.

C'est le courage, en un mot, qui affermit tous les citoyens dans leurs devoirs, en leur montrant la considération attachée à la probité, l'honneur à la vertu, la paix à la bonne conscience.

L'orateur passe ensuite en revue les avantages que les sciences, les arts, le commerce, les découvertes, ont tirés de cette persévérance courageuse d'un esprit ferme : il signale, entre autres grands hommes, Colomb, Newton, Linné, Buffon, Lavoisier, etc. Puis il témoigne son étonnement de voir des hommes nourris dans les belles-lettres, faibles, pusillanimes, et cédant à toutes les impulsions.

Il fait ainsi l'éloge des sœurs hospitalières :

Répondez, vierges de la terre, âmes pourtant célestes, anges consolateurs de l'humanité souffrante, qui consacrez votre vie à la soulager, n'est-ce pas ce pieux courage qui vous a rendues les objets de notre vénération et de notre amour?

Reportant ses regards sur la révolution qui a désolé la France :

Dans ces jours de deuil et d'effroi, dit l'orateur, qui dévorèrent tant de victimes, quels prodiges n'enfanta pas le courage chez ce sexe si doux, si timide, que sa faiblesse semblerait éloigner des entreprises hardies et périlleuses! Combien de mères, d'épouses, de filles, bravèrent tous les dangers, la mort même, pour sauver ceux auxquels elles étaient attachées par les liens du sang ou de la nature! L'histoire conservera à jamais le nom de ces héroïnes, qui, au milieu des ruines et des échafauds, commandèrent l'admiration, et dont le noble dévouement vivra dans le postérité la plus reculée.

Après avoir cité la conduite de Tacite et les préceptes d'Horace, dans la prospérité ou l'adversité, l'orateur dit :

En effet, la modération demande bien plus de courage qu'on ne pense. N'en faut-il pas pour résister à l'ambition, à la cupidité, à la flatterie, à tous les genres de séduction qui se rencontrent sur le chemin de la vie? N'en faut-il pas pour paraître ce que l'on est, pour braver le respect humain, les opinions qui dominent; pour marcher contre la foule, et manifester hautement ses principes et sa doctrine? Combien de gens pourraient dire: *Video meliora*, etc.

L'orateur termine ainsi son discours :

Ce jour rappelle le souvenir d'un grand prince, l'aïeul d'une famille si courageuse dans ses malheurs, si constante à réparer les nôtres; d'un prince bienfesant à qui la Lorraine, et cette ville surtout, doivent encore leur lustre, après lui avoir dû leur bonheur. S'il appartient au monde entier par les exemples qu'il a donnés de la plus constante bienfesance, combien il doit être cher à cette province, à cette ville, à cette Société dont il fut le fondateur!

Mais peut-on parler de Stanislas sans émotion et sans enthousiasme? Quel cœur! Quel esprit! Non, jamais personne ne sera plus digne de nos louanges, et jamais nos louanges ne seront assez dignes d'un si bon roi! Vous partagez ces sentiments, Messieurs; bientôt la munificence publique lui paiera un juste tribut de son amour: son image chérie sera élevée sur la Place vraiment Royale, qui est son ouvrage, et attestera les vertus d'un bon roi et la reconnaissance d'un bon peuple.

M. Paul Laurent a prononcé, dans la séance publique du 22 mai 1828, un *Discours sur l'esprit d'indépendance nécessaire aux artistes.*

Sans la liberté de la pensée, où serait pour eux, dit l'orateur, la liberté de créer? Gênés dans les plans de leurs ouvrages, arrêtés dans leur exécution par des considérations souvent puériles, ils ne produiraient que des œuvres sans force et sans dignité, pâles copies du talent à la mode.

Tout, en effet, concourt à placer le véritable artiste en dehors du cercle dans lequel le timide vulgaire se trouve renfermé par les habitudes forcées de sa vie, ses relations de société, ses préjugés, et ceux de la foule qui l'assiége. Les études qui isolent l'artiste du monde, qui lui font chérir cette solitude inspiratrice, si propre à échauffer son imagination, activent les battements de son cœur enthousiaste, et le plongent, comme malgré lui, dans une continuelle mélancolie, qui malheureusement touche de très-près à la misanthropie. Comment son esprit, constamment agité d'émotions douces ou vives lorsqu'il se livre à ses travaux, pourrait-il supporter avec calme les contrariétés de la vie domestique, ou la protection souvent humiliante des grands, qui, jaloux de ses succès, prêtent par fois un si puissant appui à l'injustice de ses rivaux?

Si ces chagrins et mille autres viennent l'assaillir, alors que son ivresse dure encore, un bouleversement subit se fait ressentir dans tout son être. Avez-vous examiné quelquefois ces cercles concentriques, que produit à la surface d'une eau tranquille un corps pesant lancé au milieu d'elle? Quelle que soit la vitesse des élans de la masse liquide, ceux-ci sont forcés, par les lois du mouvement, d'obéir à la plus exacte symétrie; mais qu'il se rencontre un obstacle, l'ordre rompu fait place aux formes les plus bizarres. C'est un trouble du même genre qui se produit dans l'âme de l'artiste: de là, l'inégalité de son humeur; de là, ces contradictions apparentes et souvent réelles; de là aussi, cette réputation de *cerveau fêlé*, qu'on lui accorde avec tant de libéralité.

Pour appuyer ses raisonnements par un fait, M. Laurent appelle en témoignage la vie toute entière d'un homme célèbre, de Salvator Rosa. Ses essais au crayon sur les murs du couvent des Chartreux, à Naples, à côté des belles peintures de l'Espagnolet, lorsque, jeune enfant, il accompagnait sa mère à l'office, ne furent pas approuvés par le père prieur, qui laissa tomber avec une sainte colère sa discipline sur les épaules de l'inspiré des Muses. Cette punition, arrivée dans le plus beau moment de son exaltation créatrice, produisit un effet contraire à celui qu'on en attendait (on destinait Salvator Rosa aux ordres sacrés). Le dieu des arts l'emporta : se livrant sans réserve à son goût favori, il parcourut les sites pittoresques qui entourent son beau pays. De retour chez lui, sa manière franche, hardie, mais vraie, de voir et d'imiter la nature, ne trouva que la misère pour récompense. Et cependant, malgré l'oubli de ses compatriotes, malgré la faim qui plus d'une fois termina ses laborieuses journées, on le vit, à force de courage, d'esprit et de talent, appeler insensiblement sur lui l'attention du public, et fixer l'inconstance de la fortune, qui par fois, comme ces coquettes que l'on dédaigne, comble de ses dons ceux qui paraissent y attacher peu de prix. Dans tous les instants de sa vie, il sut conserver un esprit indomptable et caustique, la même vigueur de talent, la même originalité.

Un jour, à une exposition publique de tableaux, au Panthéon, un académicien lui demandait quel était l'auteur d'un ouvrage anonyme qu'ils admiraient tous deux ? Salvator lui répondit : « C'est ce jeune homme, autrefois chirurgien, que vous avez repoussé de votre académie, et certes vous avez eu bien tort ; car il vous aurait été très-utile, pour raccommoder les malheureux membres que MM. les académiciens sont dans l'usage de disloquer journellement. »

Jamais il ne permit que personne commandât les sujets de ses compositions. Il trouvait déshonorant pour l'art, de laisser marchander ses tableaux : cependant un homme si susceptible et si fier, si intraitable, cette mauvaise tête enfin, malgré les défauts qu'on lui prêtait, compta à toutes les époques de sa vie des amis nombreux et dévoués. Vivant dans l'intimité de tous les grands seigneurs de l'Italie, lié d'amitié avec tous les hommes célèbres de l'époque, si les souverains de l'Europe s'empressèrent d'échanger leur or contre les produits de son seul génie, Salvator ne gardait pas long-temps les sommes énormes qu'il gagnait ; car vivant avec la magnificence d'un prince, il partageait encore sa bourse avec des amis, même avec des ennemis malheureux.

Serait-il donc arrivé à ce haut degré de prospérité, sa réputation serait-elle restée sans rivale dans son genre jusqu'à ce jour, si moins indépendant, il avait calqué sa manière sur celle du grand maître, qui, à son entrée dans le monde, tenait le sceptre des arts, de Claude le Lorrain, d'immortelle mémoire, dont le talent pastoral contrastait si fortement avec celui de notre artiste ? Il est permis de croire que, sans le vouloir, et à la vue du ciel resplendissant de lumière dans les tableaux de Claude, il aurait adouci les teintes orageuses qui prédominent dans ses ouvrages, et que, près des contours gracieux échappés au crayon du paysan des Vosges, la touche si spirituellement heurtée de ces roches sauvages se serait insensiblement amollie ; en un mot Salvator, cessant d'être lui-même, n'aurait pas vécu pour la postérité.

D'après ce que nous venons de dire sur un seul homme en particulier, nous déduirons en thèse générale que si, d'un côté, cette disposition maladive à se sentir cruellement affecté de ce qui effleure à peine les autres hommes, importune la vie de ceux qui cultivent les beaux-arts, en prêtant matière à l'épigramme, et souvent à la

calomnie, de l'autre, elle leur garantit cette originalité, sans laquelle leur talent décoloré ne peut aspirer à un véritable succès.

M. DE HALDAT a présenté le *Discours sur la certitude de la Médecine*, qu'il a prononcé, en sa qualité de Directeur, à la rentrée des cours de l'école de médecine de Nancy. Cette question, traitée avec élégance par Cabanis, a été considérée sous de nouveaux points de vue par l'auteur, qui, se plaçant dès son début aux limites de la théorie, n'a pas cherché seulement à la résoudre par des réponses aux objections si souvent réfutées et si souvent reproduites; il n'a voulu laisser aucun refuge au scepticisme, et s'est demandé si l'art de guérir est possible. Il entre ainsi en matière :

Considérée dans toute son étendue, cette question est d'une importance bien plus grande qu'elle ne le semble au premier coup-d'œil. Liée aux plus grands intérêts de la société, elle l'est encore aux principes les plus élevés de la philosophie naturelle; car le pouvoir de guérir, attribut essentiel de la médecine, suppose celui de produire dans l'organisme des changements capables de convertir l'état de maladie en celui de santé; ce qui *suppose* dans l'homme le pouvoir de commander à la nature, de résister à sa puissance, et, pour ainsi dire, de déroger à ses lois.

A la question ainsi proposée, il répond :

Si les lois de la nature étaient indépendantes les unes des autres, il serait en effet absurde de vouloir les modifier. Mais qui ne sait que ces admirables puissances, considérées isolément, sont si nombreuses

et si variées, que tout effet naturel est nécessairement le résultat d'influences complexes, dont les unes concourent, tandis que d'autres s'opposent, se combinent, se modifient? L'homme sans doute ne peut anéantir les lois de la nature; mais en les opposant, en les combinant, il produit des effets qui n'auraient pas lieu sans son intervention; et telle est la source du pouvoir admirable qu'il a de modifier la nature, en faveur duquel dépose tout ce qui habite ou compose le globe.

L'auteur énumère les changements produits dans l'ordre naturel par la puissance de l'homme; il présente le tableau du globe terrestre altéré, modifié à sa surface, et même dans ses parties profondes; les espèces végétales, les races d'animaux changées, améliorées, enfin, élevées par l'art à un degré de perfection inconnu à la nature.

Puis il ajoute;

Nous ne rapporterons pas des exemples plus nombreux; mais nous ne quitterons pas un sujet si favorable à l'éloquence et à la philosophie, sans tirer, contre les détracteurs de notre art, cette conséquence aussi naturelle qu'elle est pressante. Puisque l'homme a reçu le pouvoir de modifier la nature entière, et d'exercer sur les êtres organisés une influence par laquelle il semble partager le pouvoir du créateur, n'est-il pas téméraire, pour ne pas dire absurde, d'affirmer qu'il ne peut opérer dans l'organisme des changements qui supposent une moindre puissance, des changements dans lesquels son influence est secondée par la nature elle-même, dont la loi fondamentale est la conservation des individus et la perpétuité des espèces? N'est-il pas inconséquent de lui refuser le pouvoir de produire dans les êtres organisés des modifications propres à retourner de l'état de maladie à celui de la santé, lorsque ces changements ne sont que le rétablissement de l'ordre auquel il tend par sa nature, dont il ne s'écarte que par l'influence des causes extérieures, accidentelles, et

nécessairement passagères?.... La théorie de l'organisation animale est donc plus favorable à l'hypothèse, dans laquelle on attribue à l'homme le pouvoir de guérir les maladies, qu'à celle dans laquelle on le lui refuserait.

Après avoir ainsi prouvé, en général, que l'art de guérir n'est pas impossible, que le pouvoir de produire dans l'organisation animale des changements propres à opérer le rétablissement de la santé, n'est que le complément de la puissance donnée à l'homme de modifier les êtres naturels, l'auteur passe à l'exposition des preuves tirées de la science elle-même, et de la théorie des maladies qu'il divise en celles qui se guérissent par les seules forces de la nature, en celles qui réclament ordinairement les secours de l'art, et en celles qui résistent à l'influence de l'une et de l'autre puissance; il prouve qu'il n'en est point sur lesquelles la médecine ne puisse exercer d'heureuses influences.

Pour que la médecine fût inutile dans les maladies, il faudrait changer la nature de l'homme, ôter à son cœur la crainte et l'espérance. Tant qu'il craindra la douleur, il demandera des secours; tant qu'il redoutera la mort, il appellera des consolateurs; s'il n'y a pas de médecins, il y aura nécessairement des magiciens, des jongleurs, comme le disait Cabanis. Et dans cette alternative inévitable, qui ne préférera l'homme instruit des lois de la nature, pénétré de la faculté de ses devoirs, de la dignité de son art, à l'ignorant guidé par la crédulité, la mauvaise foi ou l'avidité, également pernicieux par son zèle ou son indifférence?

Le médecin n'est pas utile seulement par les

remèdes efficaces qu'il prescrit au malade, il l'est encore par les médicaments dangereux qu'il éloigne : son art est salutaire en allégeant les douleurs, en favorisant le travail de la nature, en exerçant sur l'esprit une heureuse influence qui rétablit le calme favorable à la guérison. Passant aux maladies qui demandent presque toujours les secours de la médecine, l'orateur en assure le triomphe par l'exposition du tableau des maladies externes ou internes, contre lesquelles les seuls efforts curatifs de la nature sont rarement efficaces : l'énumération des services qu'elle rend à l'humanité, en calmant les douleurs dans les maladies qu'elle ne peut guérir; l'exposition des avantages du régime, pour éloigner le terme fatal dans les affections incurables, terminent cette première partie de la dissertation.

Dans la seconde, après avoir prouvé la possibilité, l'utilité et la nécessité de l'art, et par conséquent établi sa réalité contre les arguments des sceptiques de tous les siècles, l'auteur en conclut la certitude, et se propose de déterminer les degrés de cette certitude fondée sur tant de preuves.

Cette recherche, ajoute-t-il, est d'autant plus nécessaire, qu'il n'est pas rare de rencontrer parmi les gens du monde des personnes qui, sans méconnaître les succès de la médecine, affectent de les attribuer à l'influence d'une bonne ou mauvaise fortune, plutôt qu'à l'exactitude de ses préceptes, et au génie de l'artiste qui en fait l'application; d'autres, en admettant sa certitude comme science, la re-

jettent comme art, comme susceptible d'application. Montrez-moi la médecine sans le médecin, disait un écrivain célèbre; comme si un art dont les préceptes ne seraient susceptibles d'aucune application, pouvait avoir quelque certitude.

Il détermine ensuite ce degré de certitude, en comparant la médecine avec les sciences physiques, qui ont pour but d'exercer sur les corps des influences capables de changer leur état actuel, et dont les résultats sont d'autant plus certains, que les lois qui régissent les corps sont plus simples, moins variables, mieux connues; enfin, il appuie tous ses raisonnements sur la certitude de l'art, de ce principe généralement admis, que le médecin est le ministre de la nature;

C'est-à-dire, qu'il est appelé à seconder cette puissance toujours active, qui tend sans cesse à la conservation de l'individu, et que la suprême intelligence a nécessairement donnée à tous les êtres, en les appelant à la vie, puisqu'elle leur a assigné un rôle d'une certaine durée dans les phénomènes du monde...., Quel art, quelle science jouit d'un tel avantage, s'écrie l'auteur ? Dans ceux mêmes où l'artiste est le plus favorisé avec les règles qui lui sont connues, il n'a pour guide que son génie. Le peintre, le sculpteur, l'architecte, sont conduits par le goût; l'orateur, le jurisconsulte, sont guidés par le bon sens et l'équité; le médecin, plus heureux, est encore secondé par la force médicatrice, qui n'est pas seulement un guide fidèle, mais un véritable coopérateur, qui indique à la fois les voies propres à la guérison, et ajoute l'influence de son merveilleux pouvoir aux moyens dont l'art est doué.

L'auguste fondateur de la Société Royale de Nancy, si souvent célébré par les membres de

cette académie, a reçu un nouvel hommage de la part de M. de Haldat qui, dans un *Discours* lu à la séance publique de Mai 1826, s'est efforcé de réunir dans un même cadre, sur la fondation, l'origine et les progrès de ce corps, ce qu'il a trouvé de plus propre à honorer la mémoire de cet illustre protecteur des lettres. Il a d'abord présenté le sage Leckzinski fesant un premier essai de sa munificence en leur faveur, dans la fondation des prix destinés à pressentir le goût et les dispositions de ses sujets, avant de donner à son noble projet tous les développements dont il était susceptible. Le choix des censeurs qu'il avait chargés de distribuer les récompenses répandues comme des germes d'émulation nécessaires au succès de son entreprise, l'instruction donnée à ces juges littéraires pour les prémunir à la fois contre cette condescendance qui déprécie les récompenses et cette sévérité déplacée qui détruit l'émulation, sont présentées comme les monuments les plus propres à célébrer sa justice, sa bonté et surtout sa délicatesse envers les gens de lettres.

Une disposition bien digne de remarque dans cette instruction, dit l'orateur, est l'obligation qui leur était imposée de faire connaître chaque année, par des analyses exactes et raisonnées, les inventions et les ouvrages publiés par les auteurs *lorrains*, et de leur donner des éloges publics mesurés sur l'utilité de leurs productions. Ainsi les rapports sur l'état des sciences, justement célébrés et dont l'inven-

tion est attribuée à notre époque, appartiennent au Philosophe bienfesant.

M. de Haldat présente ainsi les causes et les circonstances qui déterminèrent Stanislas à fonder une académie :

Les fonctions de censeurs, ou juges des prix, étaient sans doute très-honorables, et les choix du prince offraient toutes les garanties qu'il était possible d'attendre: mais un tribunal dont les arrêts peuvent être cassés par le public, méconnus par les justiciables, qui devait être naturellement en butte à tous les traits de l'amour-propre blessé; un tribunal enfin qui n'avait d'autre code que des règles générales sur lesquelles les arbitres en cette matière ne sont pas toujours d'accord, fesait peser sur les membres qui le composaient une responsabilité trop périlleuse. La liberté donnée aux auteurs de choisir eux-mêmes les sujets des concours, exigeait d'ailleurs des connaissances si nombreuses et si variées, qu'il était extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de les trouver réunies dans un si petit nombre de juges; et en leur accordant le droit de s'adjoindre les personnes les plus propres à les éclairer dans les matières sur lesquelles ils n'avaient pas le savoir indispensable, c'était créer une académie, à laquelle il ne manquait en réalité que le nom et une organisation définitive, qui bientôt lui fut donnée par le roi.

La réunion du savoir, du talent et du génie, qui peupla aussitôt la nouvelle académie, prouve assez la confiance qu'inspiraient toutes les institutions de l'auguste fondateur. Montesquieu remerciant le roi du titre qu'il lui avait accordé, disait :

Votre Majesté voit que je ne perds aucune des occasions qui peuvent me rapprocher d'elle : quand je pense à ses grandes qualités,

mon admiration demande toujours de moi ce que le respect doit me défendre.

FONTENELLE répondait :

Je me tiens aussi honoré de la grâce que V. M. me fait, que si l'empereur Marc-Aurèle m'eût admis dans une académie qu'il eût pris soin d'établir et de former lui-même.

Les assemblées d'une Société fondée par un prince si éclairé, et dont la carrière offrait tant de sujets dignes de l'éloquence et de la poésie, ne pouvaient qu'être brillantes, et quelque discrets que fussent les premiers membres, il était impossible d'imposer à leur reconnaissance un silence absolu sur des vertus si dignes d'éloges.

Le nom de STANISLAS se trouvait donc naturellement associé à celui des lettres, objet de sa munificence et de sa prédilection. « Ce sont les académies, disait M.gr le primat de Lorraine, qui ont étendu l'honneur de la France, plus peut-être que n'ont fait les conquêtes du grand monarque auquel elles doivent leur établissement. C'est aux savants rassemblés autour de ce prince, et dans son palais même, que la France doit l'empire de l'esprit et de l'industrie qu'elle a sur tant de nations; mais ces savants ne puisaient leur émulation que dans les bienfaits du prince...... Notre société, sire, jouit d'un plus grand avantage : orné de tous les dons de l'esprit, capable de nous donner des leçons, vous honorez nos assemblées de votre présence, et vous daignez nous soutenir et nous guider dans nos travaux. » Ce fut à la fin de cette séance, que le même orateur, exprimant avec autant de délicatesse que de vérité les sentiments des nouveaux académiciens envers le bon prince, reçut cette réponse si connue : *Vous me fermez la bouche, Messieurs, mais vous m'ouvrez le cœur.*

STANISLAS, en effet, ne se bornait pas, comme tant d'autres princes célébrés par les Muses, à de simples actes de faveur et de munificence envers son académie. Après lui avoir donné l'existence, il lui communiqua encore cette activité, fruit de l'émulation, sans laquelle les corps languissent dans l'obscurité et périssent dans l'oubli.

Parmi les causes de cette émulation, on doit compter principalement l'exemple de l'illustre fondateur, dont la vie entière, consacrée à l'étude du cœur humain et à la méditation sur les plus grands intérêts de la société, offrait le modèle du vrai savant, de l'académicien parfait.

Les nombreux écrits qu'il a composés sur des sujets de morale et de politique, auraient occupé bien fructueusement les séances de l'académie, et devaient lui concilier les suffrages des bons esprits : mais cette activité avait un but plus louable que de futiles applaudissements : c'était à rendre les hommes meilleurs, bien plus qu'à exciter leur admiration, qu'il consacrait ses veilles. Aussi s'enveloppait-il ordinairement, en publiant ses écrits, du voile de l'anonyme; il y prenait seulement le titre de philosophe bienfesant, lequel en effet était propre à caractériser des ouvrages dictés par l'amour de l'humanité et de la vraie philosophie. On ne lui contestera pas sans doute un titre fondé, non sur de vaines théories ou d'inutiles spéculations, mais sur des bienfaits

inspirés par la plus ingénieuse philanthropie et la plus tendre charité.

L'une des circonstances dans laquelle STANISLAS prit une part plus active aux travaux de l'académie, fut dans la discussion qui s'éleva au sujet du discours de J.-J. Rousseau, dans lequel les lettres et les établissements destinés à les propager sont présentés comme des sources de corruption. Ce prince, qui aimait les lettres parce qu'il les considérait comme les bienfaitrices du genre humain, choqué par une doctrine qui blessait à la fois son esprit et son cœur, composa une réfutation, où se trouve le dilemme le plus pressant qui ait été adressé au brillant et captieux écrivain.

La façon de penser du citoyen de Genève, dit le prince, annonce un cœur vertueux, et sa manière d'écrire décèle un esprit élevé; mais s'il réunit effectivement la science et la vertu, comment sa doctrine n'a-t-elle pas corrompu sa sagesse, ou comment sa sagesse ne l'a-t-elle pas déterminé à demeurer dans l'ignorance?

Après quelques détails sur la discussion de cette question, et sur la querelle de PALISSOT, l'orateur termine ainsi :

La modestie retenait souvent notre bon roi; mais il aimait trop les fruits qu'il avait fait éclore, pour s'éloigner toujours de la Société; il assistait par fois aux séances particulières, et toujours aux séances publiques, placé sur un fauteuil un peu plus élevé, mais à la même table qui rassemblait les membres de son académie. Il encourageait les orateurs par sa bonté et sa noble familiarité, et se plaisait surtout à déposer entre les mains de ses sujets vainqueurs dans les combats littéraires qu'il avait établis, les dons de sa munificence inépuisable.

POÉSIE.

Quelque difficile qu'il soit aujourd'hui à la poésie de se faire jour au travers des graves discussions de la politique, et malgré l'espèce d'anathème lancé contre elle par les partisans d'une nouvelle école, l'académie n'a point à se plaindre d'un refroidissement de zèle de la part de ceux de ses membres qui ont fait de ce bel art l'objet de leurs études et de leurs agréables travaux.

Forcés, pour ne point trop étendre ce Précis, de faire un choix parmi les nombreux ouvrages adressés à la Société, en nous abstenant de tout jugement sur le mérite de chacun d'eux, nous ferons connaître principalement ceux qui déjà ont été admis à faire partie des lectures annuelles, et, en général, tous ceux qui n'ont pas reçu la publicité de l'impression.

Toutefois, comme en rendant compte du poëme de M. Malgaigne, sur *la Délivrance de Nancy*, nous avons mentionné celui de M. Baillard, lu dans la séance publique de 1824; nous croyons, bien que l'auteur l'ait fait depuis imprimer, devoir en citer quelques fragments : l'intérêt tout-à-fait national du sujet, nous paraissant justifier suffisamment cette exception.

La fidélité scrupuleuse avec laquelle le poëte s'est conformé, pour l'ordre des événements, aux

traditions de l'histoire, nous dispense d'entrer ici dans l'analyse du plan de son ouvrage. Après une courte exposition du sujet, il débute par cette invocation :

Idole des héros, toi dont les saintes flammes
Épurent les vertus et font les grandes âmes;
Toi qui, durant l'attente et l'horreur des assauts,
Contre Mars et l'hiver, la faim et ses fléaux,
Soutins de nos aïeux l'indomptable courage,
Amour de la patrie, ô toi qui dans tout âge
Inspiras les beaux vers et les faits immortels,
Prête à ma faible voix tes accents solennels;
Qu'à ces mâles accents, ivre d'un beau délire,
Ma muse citoyenne ose accorder sa lyre!

A la peinture du caractère et des rapides exploits de Charles-le-Téméraire, succède la description du soulèvement général des Lorrains en faveur de René, leur prince chéri, qui, sous les murs de Morat et à la tête des enfants de l'Helvétie, vient de triompher de son redoutable adversaire.

Voilà qu'aux champs lorrains une rumeur fidèle
Des Bourguignons défaits sème au loin la nouvelle.
Tout s'arme, tout s'émeut : par la haine poussés,
Mille bras furieux, frappant à coups pressés,
Du conquérant déchu sapent les armoiries;
Ses guerriers sont chassés, ses bannières flétries.
René, vainqueur rapide, accourt, et sur ses pas
La Lorraine indignée enfante des soldats;
Et Nancy dans les fers, à ce bruit attentive,
Veut briser à son tour le joug qui la captive.
Il est brisé..... Bientôt de rage frémissant,
Charles va revenir terrible, menaçant :
Le voici soutenu de phalanges nouvelles,

Et prêt à châtier ceux qu'il nomme rebelles.
Contre tant d'ennemis où trouver des secours?

Tandis que le Prince court vainement implorer tour à tour l'assistance de l'astucieux Louis XI et de l'helvétien méconnaissant, Charles a bientôt reconquis les villes les plus fortes de la Lorraine.

Et, sourde à la menace, incorruptible à l'or,
Seule au torrent vainqueur Nancy résiste encor.
Oh! quel cœur assez froid raconterait sans larmes
Ces efforts généreux de tout un peuple en armes!
Paisibles citoyens, qui, devenus guerriers,
Bravent d'un long hiver les frimas meurtriers,
Des nocturnes assauts la muette furie,
Des modernes combats la sanglante industrie,
Et du fer arrondi les éclats déchirants
Sur les morts entassés entassant les mourants.
Alors vous eussiez vu la vieillesse, l'enfance,
Des soldats ranimés seconder la vaillance;
Soulager leur fatigue, achever leurs travaux;
Sur le roc foudroyé bâtir des murs nouveaux;
Et du fer et des feux réparant les outrages,
Du salpêtre qui tonne affronter les orages.
Mais, hélas! j'aperçois chaque jour s'avancer
Un monstre dévorant que rien ne peut chasser:
Sœur de la mort, de Mars terrible auxiliaire,
Et moissonnant tous ceux qu'épargne son tonnerre,
La famine.... en nos murs, sur ses pieds chancelants,
Affreuse, inexorable, elle approche à pas lents;
Elle approche: déjà du désespoir suivie,
Elle a tari partout les sources de la vie.

Peignant avec une effrayante vérité toutes les horreurs du fléau auquel les assiégés sont en proie, l'auteur termine ainsi ce lugubre tableau:

Voyez de toutes parts la force dépérir,
Le fier guerrier tomber sans blessure et mourir,
Et le riche pleurer sur son or inutile,
Et ces pâles soldats de qui le bras débile,
Un instant ranimé par le feu d'un grand cœur,
Trouve encor pour combattre un reste de vigueur.
Dans les murs, hors des murs, multipliant sa rage,
La mort sous mille aspects répète son image:
L'enfant même au berceau consumé par la faim,
Sur sa mère expirante, expire; c'est en vain
Que de ses faibles bras, que de sa bouche avide
Il presse avec effort une mamelle aride:
Il s'épuise; la tombe engloutit son berceau.
Plus loin.... mais de ma main je sens fuir le pinceau;
A ces tableaux affreux tous les cœurs s'épouvantent,
Et des maux à venir les maux présents s'augmentent.

Nous passons sur les détails des combats et sur la fin mémorable de Charles-le-Téméraire, pour arriver plus vîte à cette peinture si touchante du retour de René dans sa capitale, par laquelle nous terminerons nos citations.

Enfin René revoit cette cité fidèle,
Où, pour son duc chéri, d'une nuit solennelle,
Parmi les cris d'amour et de félicité,
Mille et mille flambeaux chassent l'obscurité.
Mais hélas! quel spectacle attriste sa victoire
Et d'un deuil éternel empoisonne sa gloire!
Des plus vils animaux les immondes débris,
Les os courbés en voûte, en colonne arrondis,
Des seuls mets d'un long siége effroyables reliques,
Suspendent sur son front leurs funèbres portiques.
C'est son arc triomphal... O noble monument!
O gage révéré du plus saint dévouement!
A ce signe éloquent d'une affreuse détresse,
Le cœur plein à la fois d'horreur et de tendresse,
René ne répond rien; des pleurs délicieux

Ont étouffé sa voix, ont obscurci ses yeux.
Eh ! qui pourrait jamais par un digne langage,
Répondre à tant d'amour, payer tant de courage ?
S'il n'a pu partager leurs tourments, leurs besoins,
Il veut y mettre un terme ; il dit, et par ses soins
La victoire après elle amène l'abondance.
On arrache aux vaincus leur coupable opulence,
Et, sur leurs chars captifs, le froment nourricier
Vient des bras de la mort sauver un peuple entier ;
Tandis qu'au pied du Dieu souverain des batailles,
Mêlant les chants de gloire au chant des funérailles,
Pour son pâle ennemi tout sanglant, demi-nu,
Et de son propre frère à peine reconnu,
Sous le manteau ducal René prie et s'incline.
A l'exemple des preux, descend sur sa poitrine
Une barbe à flots d'or, et des yeux du héros
Quelques pleurs généreux tombent avec ces mots :
« De mon noble cousin détourne ta colère ;
« Daigne oublier, mon Dieu, les maux qu'il m'a pu faire ! »

En 1827, M. BAILLARD a lu les stances suivantes :

LES FUNÉRAILLES.

D'où vient que dans les airs, à grand bruit ébranlée,
La cloche roule au loin ses sons religieux ?
Pourquoi d'un peuple en deuil, sous ces dômes pieux,
Retentissent les chants et la voix désolée ?
Un prince va descendre au sombre mausolée
Où descendirent ses aïeux.

Sur la colline en fleur, et d'épis couronnée,
Qu'un rustique cercueil s'achemine à pas lents,
Le psaume qui s'exhale en lugubres accents
M'apprend qu'un villageois a fini sa journée ;
Il renonce aux moissons, doux présens de l'année ;
Il s'éteint avec le printemps.

Du tambour sous le crêpe écoutez le murmure ;
Où marchent ces guerriers le mousquet renversé ?

Le laurier au cyprès tristement enlacé,
Le morne abattement de leur mâle figure,
Tout dit : c'est un soldat qu'une noble blessure
Au champ de Mars a terrassé.

Mais sur de blancs linceuls si votre œil se repose,
Si la blanche guirlande, emblême de pudeur,
Brille à travers les ifs d'une douce pâleur,
Que la tendre pitié de ses larmes l'arrose;
Pleurez la jeune vierge, hélas! pleurez la rose
Que le sort moissonne en sa fleur.

Du tombeau virginal est-ce l'humble couronne,
Qui d'un aspect plus triste affligera vos yeux,
Ou d'un peuple à son roi les funèbres adieux,
Ou ces bruyants honneurs dûs au fils de Bellone,
Ou le convoi du pâtre et l'hymne monotone
Qui pour lui va frapper les cieux?

Ah! dans tous ces tableaux de l'humaine misère,
Tout parle également, et d'espoir abusé,
Et de force abattue, et de pouvoir brisé :
Chacun d'eux nous apporte un avis salutaire,
Avant que pour jamais d'une vie éphémère
Le flambeau s'éteigne épuisé.

Nous citerons encore, du même auteur, le début d'un *Poëme de la guerre civile* entre Pompée et César : ce poëme, de près de 400 vers, fait partie de la satire de Pétrone, dont M. Baillard possède en porte-feuille une traduction complète, mi-partie, comme l'original, de prose et de vers.

La terre au loin soumise aux fils de Romulus
Adorait en tremblant leurs ordres absolus,
Et par de là les mers, de rivage en rivage,
Leurs avides vaisseaux promenaient le ravage.
S'ils ont vu briller l'or chez un peuple lointain,
C'est l'ennemi de Rome : on lui ravit soudain

Ce funeste aliment des discordes civiles.
La mollesse a proscrit les plaisirs trop faciles;
Le luxe a remplacé l'indigente vertu;
De la pourpre des rois le soldat revêtu
Étale avec orgueil le rubis et l'opale;
Rome appelle à grands frais la soie orientale,
Des déserts africains les marbres précieux,
L'encens que l'Arabie enfanta pour les Dieux.
Des spectacles sanglants la charment plus encore :
Le tigre est entraîné loin du rivage maure;
Porté sur l'Océan dans un palais doré,
Impatient de meurtre et de sang altéré,
Il en sort; les humains sont livrés à sa rage,
Et Rome ivre de joie applaudit au carnage.
....
Plus loin l'arbre odorant des déserts africains,
En table façonné par de savantes mains,
Rival heureux de l'or, à travers les tempêtes,
S'en vient mêler son luxe à l'éclat de nos fêtes.
Sur ce vil bois, qu'entoure un cercle admirateur,
Abruti par l'ivresse, un indigne Préteur
Entasse impunément les dépouilles du monde.

Pluton quitte son empire; il vient sur la terre exhaler son indignation contre les Romains, et sommer la fortune de s'unir à lui pour les perdre. La fortune lui promet l'appui d'un ressentiment égal au sien. Retraçant alors les phénomènes effrayants qui présagent la guerre civile, le poëte ajoute :

Déjà, signal plus sûr de nos sanglants fléaux,
De la rébellion arborant les drapeaux,
Loin de la Gaule esclave, altéré de vengeance,
L'impatient César vers les Alpes s'avance.
Là va s'asseoir son camp, et, les yeux attristés,
De l'Hespérie au loin contemplant les cités,

Il lève au ciel les mains, il soupire, il s'écrie:
« Grand Jupiter, et vous, ô champs de ma patrie,
« Vous qu'on vit applaudir à mes premiers succès,
« Jadis fiers de mon nom, riches de mes bienfaits,
« J'en jure ici par vous : Une juste défense
« Arme à regret César qu'un peuple ingrat offense.
« Eh quoi! lorsque mon bras, teint du sang des Germains,
« Soumet le Rhin parjure à l'aigle des Romains,
« Tandis que le Gaulois, vaincu dans cent batailles,
« Venge par ses affronts l'honneur de nos murailles,
« Je suis proscrit! Je vois mes lauriers en *péril!*
« La victoire est pour moi le chemin de l'*exil!*
« Et quels sont ces rivaux qu'importune ma vie?
« Quelques tribuns obscurs déchaînés par l'envie,
« Par la brigue achetés, dans l'opprobre avilis,
« Qu'en me répudiant Rome adopte pour fils.
« Ils expieront bientôt leur puissance usurpée;
« J'en atteste le ciel, mon nom et mon épée.
« Compagnons de César, vengez-moi, vengez-vous;
« Que le glaive décide, et qu'il parle pour nous.
« D'un insolent décret innocente victime,
« Je n'ai pas vaincu seul; ma gloire est votre crime.
« Le sort en est jeté : sa loi va s'accomplir;
« La victoire avec vous n'oserait me trahir ».

Un horrible ouragan s'élève, et met l'armée en péril : son chef la rassure; et, par l'exemple de son intrépidité, lui fait vaincre tous les obstacles. La renommée porte dans Rome la nouvelle de l'arrivée de César : frappés de terreur, les principaux citoyens s'enfuient; Pompée lui-même déserte l'Italie; les plus noires divinités du Tartare se précipitent sur la terre, entraînant tous les crimes à leur suite.

La Discorde accourant de l'empire des morts,
Hideuse, échevelée, a paru sur nos bords:
Un sang noir, épaissi dans sa bouche cruelle,

Souille ses dents d'airain ; sa sinistre prunelle
De loin brille dans l'ombre, et lance mille feux ;
Pour robe des lambeaux, des serpents pour cheveux.
C'est elle ! elle s'élance, elle apporte la guerre,
Et, la flamme à la main, court ravager la terre.

Dans une *Épître en vers sur la maladie*, M. Gironde, développant d'utiles préceptes de morale, sous les formes d'un badinage philosophique, s'est attaché à faire ressortir toutes les consolations qu'on peut puiser au milieu des souffrances. Sans affirmer, comme certain personnage de l'antiquité, que la douleur n'est point un mal, il nous fait voir combien elle s'accroît par notre pusillanimité; combien au contraire elle peut être allégée par cette force d'âme, qui, dans l'alternative des maux et des biens dont la vie est composée, ne nous laisse envisager la peine que comme un passage pour arriver au plaisir. Depuis l'homme placé au sommet de l'échelle des êtres jusqu'à l'insecte qu'il foule dédaigneusement sous ses pieds, tout est soumis à cette même loi de vicissitude : pourquoi donc tant de fausses alarmes et de vains murmures ?

Mieux résignés, dans la philosophie
Vous puiseriez un consolant espoir ;
Vous vous diriez : L'insecte que j'oublie,
Larve au matin, est papillon le soir.

Puis, comme l'a dit Montaigne : « Davantage cela nous doit consoler, que, si la douleur est vio-

lente, elle est courte; si elle est longue, elle est légère ». C'est une compensation qu'un de nos modernes philosophes peut revendiquer en faveur de son système, et que le poëte n'a eu garde d'omettre à l'appui de ses raisonnements. Il faut bien lui accorder qu'il n'est point de douleur sans relâche, point de maux sans consolation; qu'il est même des plaisirs dont le plus grand charme naît du constraste de la souffrance avec une situation meilleure.

Vous l'avouerez : les soins officieux,
Les doux égards, les tendres prévenances,
Les mets choisis, les moments de sommeil,
Et quelquefois le calme du réveil,
Sont des plaisirs, de pures jouissances
Que l'on savoure au milieu des souffrances.
Oh! qu'il est doux, alors que notre corps
A de la goutte ou de la fièvre ardente
Senti l'accès et la douleur poignante,
Qu'il a perdu ses mobiles ressorts,
De reposer sur la plume mouvante
Qu'a préparée une main vigilante,
Pour nous prodigue en bienveillants efforts!

Heureux qui sait jouir de ces intervalles de bien-être, pour y puiser de nouvelles forces, et oublier un moment ses peines.

L'illusion fuit à la vérité :
Le mal revient d'un vol précipité;
Mais on s'y fait : c'est en vain qu'il persiste;
On se promet un meilleur lendemain.
L'espoir nous offre un baume souverain,
Et le mal cède alors qu'on lui résiste.

ressante et singulière, distinguée de toutes les autres par la physionomie, la langue, le costume et les usages; race pour le moins aussi caractérisée que les Celtes de la Basse-Bretagne ou du pays de Galles, et présentant comme eux, au milieu de l'Europe, un monument vivant des âges du monde les plus reculés.

Entre les nombreux systèmes formés à leur sujet, dit M. DE DUMAST, il suffit de rappeler les deux ou trois principaux. Ne pouvant, sur aucune apparence, prendre les Basques pour l'une des hordes septentrionales qui renversèrent l'empire romain, encore moins pour les descendants des Goths de Pélage, plusieurs savants se sont attachés à montrer en eux un débris de colonies carthaginoises; mais des efforts, ingénieux autrefois, ne sauraient plus pallier une fausseté désormais évidente [1]. D'autres y trouvent les restes d'une grande nation indigène, antérieure aux plus anciennes invasions de la Péninsule, et qui la couvrait jadis toute entière, de Calagurris à Numance, de Numance aux portes de Gadès; qui même avait poussé ses conquêtes au dehors, et dont le passage demeure empreint dans une foule de contrées lointaines. Leur hypothèse, très-séduisante, qui ne s'appuie malheureusement que sur des inscriptions apocryphes et des étymologies forcées, heurte de front un texte de Strabon, suivant lequel

---

[1] A présent même, on s'obstine encore, après vingt essais ridicules, à tenter d'expliquer par le basque les fameux vers puniques de Plaute, dont Bochart a rencontré, sinon le sens exact, au moins la seule voie d'interprétation raisonnable. Des versions quelconques seront trouvées, car tout est possible aux entêtements d'une docte folie. Mais quel homme lettré peut aujourd'hui révoquer en doute que le phénicien ait été de la famille des langues sémitiques? Et dès lors, avec la moindre connaissance du système grammatical de ces dernières, comment se persuader un instant que du basque y ait l'ombre d'analogie, et puisse apporter dans la question plus de secours que du français ou du turc?

Il ne paraît pas que l'ancienne population d'Espagne ait jamais été homogène ni homophone. D'autres enfin regardent les Basques comme une colonie caucasienne, qui, partie des bords du Pont-Euxin avant toute émigration des Phéniciens et des Grecs, serait débarquée en Hespérie par l'embouchure du fleuve nommé depuis lors Ibérus (1); et l'examen des preuves de cette dernière opinion la fait trouver moins improbable qu'elle ne le semble d'abord.

Pour se borner au certain, les Euscaldes ont droit de se dire les habitants primitifs du nord de l'Espagne, c'est-à-dire des pays compris entre l'Èbre et les sommets de la chaîne des Pyrénées. Rien n'empêche qu'ils n'aient été les Ibériens de l'Europe, soit que ceux-ci provinssent ou non des Ibériens d'Asie; mais ils sont, dans tous les cas, les Cantabres et les Vascons du siècle d'Auguste.

Ce surnom de *Vasco* (*Basoco*) n'appartenait alors qu'au montagnard de race euscarienne : la chose est indubitable. Par la suite, et selon sa signification générique, il fut donné confusément à toutes les peuplades des Pyrénées, même sur les versants du Nord. Sous Pépin et Charlemagne, on commença même, par une extension déraisonnable, à l'appliquer aux habitants des provinces voisines, en appelant *Vasconia* (Gascogne) la Novempopulanie : de sorte qu'à la longue, la dénomination de Gascon est devenue propre aux gens de l'Aquitaine; bien que ceux-ci, nés du mélange des Gaulois, des Visigots et des Francs, n'aient pas reçu dans leurs veines la moindre goutte de l'antique sang des Euscaldes.

D'un si étrange abus de termes, a dû résulter l'erreur assez commune qui suppose identité, ou du moins ressemblance, entre le langage des Gascons et celui des Basques; tandis qu'il est impossible d'imaginer une disparité plus absolue : le premier étant un simple dialecte de la langue romane, comme le catalan ou le provençal; au lieu que le second est un idiôme de source immémoriale, isolé en Europe, et qui n'a pas, avec les langues dérivées du latin ou du tu-

(1) Entre les étymologies du nom de l'*Ibérus* (dont la discussion ne saurait ici trouver place), il est sûr que les plus naturelles sont tirées du basque. Sur ce point les euscariomanes n'ont pas besoin de recourir à leurs tours de force accoutumés.

desque, plus de rapport qu'avec le phénicien même, dont on prétend mal-à-propos le faire sortir (1).

Il existe une façon de littérature gasconne, et cela n'a rien de surprenant. Alimentée par nos idées ordinaires, elle peut se classer à la suite de celle des Troubadours. Dans le petit nombre des ouvrages dont elle se compose, on distingue une agréable traduction des fables de La Fontaine (Bayonne 1776).

Mais y a-t-il une littérature euscarienne? Celle-là serait bien autrement originale et attrayante. — Non, il n'y en a pas qui vaille la peine d'être citée. La Cantabrie n'a point enfanté d'Ossian; et si le zèle généreux des prêtres chrétiens n'eût surmonté les difficultés d'un idiôme savamment barbare, pour mettre à la portée du peuple qui le parle les vérités de la morale et de la foi, aucun livre n'aurait été imprimé en basque. Sans eux, cette langue singulière, où les Astarloa, les Erro, ont vu tant de mystères et de perfections chimériques, cette langue multiforme, mais sauvage et bornée, aussi pauvre en termes nécessaires qu'elle est riche en combinaisons grammaticales (2), n'aurait pas fourni, de ses productions, la matière d'un demi-volume. Vingt feuillets, peut-être, suffiront à qui voudra rassembler le peu de bluettes basques dont l'oubli n'a pas fait justice : quelques chants d'amour ou de guerre, œuvres ébauchées d'une poésie d'instinct que la nature révèle à l'homme, et qui, chez les peuples non civilisés, s'est manifestée dans les quatre parties du globe avec des caractères étonnamment semblables.

---

(1) Ce n'est pas qu'il ne s'y glisse aujourd'hui, par communication, des mots espagnols ou gascons; mais leur physionomie étrangère les décèle au premier coup-d'œil. Ceux qui se rencontrent dans les deux morceaux ci-après, sont signalés à l'attention du lecteur par un caractère d'impression différent.

(2) Malgré les travaux des Oihénart et des Larramendi, et l'estimable récapitulation qu'on en doit à M. Lécluse, une grammaire basque est encore à faire. Établie, comme il le faudrait, sur de nouvelles bases, elle n'exigerait pas moins que les soins d'un esprit vaste et sagement hardi, *féliciter audax*, aidé de toutes les lumières actuelles de la linguistique perfectionnée.

M. DE DUMAST en a pourtant choisi deux échantillons assez remarquables, probablement les deux meilleurs qu'il y ait : ce sont des espèces d'idylles, ou, si l'on veut, d'odes anacréontiques, dont la seconde pourrait s'appeler une chanson dialoguée.

Qu'on ne s'étudie point, dit-il, à y découvrir des règles certaines de versification : il n'y en a pas eu de suivies. Ni la *quantité* du grec, du latin, etc., ni l'accent tonique des Italiens ou des Anglais, ni l'allitération des Scaldes, ni même la numération syllabique des Français, rien ne se retrouve ici. Point d'autre ornement que la rime seule, au bout de phrases à peu près égales et tant bien que mal ajustées sur la coupe de certains airs, apparemment complaisants.

Quoique d'une époque fort peu éloignée de nos jours, comme on le voit à la tournure moderne des mots d'emprunt dont ils sont remplis, ces morceaux, à travers leur imperfection, respirent dans le texte un charme antique, et, pour parler selon la mode, un je ne sais quoi de suave et d'oriental. Il va sans dire, néanmoins, que, pour en rendre la traduction supportable, il a fallu, tout en y conservant la vivacité de couleurs, la hardiesse d'images et l'indépendance d'allure, qui font partout le mérite des POÉSIES PRIMITIVES, suppléer, par un peu d'art, à ce manque de raison et de cohérence qui presque partout aussi les dépare. Laissons admirer à de savantes dupes les absurdités dont se trouve mêlée telle improvisation touchante des Madécasses, des Galibis, ou des anciens Arabes : s'il est un désordre pardonnable et beau, ce n'est pas celui qui va jusqu'au *non-sense*.

I. STANCES BASQUES.

Içar batec, cerutic,
Claritatez *beteric*,
Gauaz ere arghitcen-du berce ororen gainetic.
Dudatcen-*dut baduën-ez* mundu *hunetan* parerie.

Içar haren beghia
Hain da charmagarri*a*
(Coloreac *churi gorri*, perfecciones *betia*),
Eria ere senda *diro haren beghitartiac.*

Uso churia, erraçu:
Norat goaten-cera-çu?
Espaniàco *mendiac oro elurrez betiac ditutzu.*
Gauco çure ostatua *gure etchean baduçu.*

Ez nau islitcen elurrac,
Ez eta erè gau illunac.
Çuregatic pasa-*nitsake gauac eta egunac,*
Gauaz eta egunaz mortu hedatuan oyanac.

Usoa, eder aidian,
Ederrago mahäyan.
Çure parerican ez da Espània *gucian,*
Ez eta ere Francian, *eguzkiaren azpian.*

Eri-nuzu bihotcez,
Erraiten-çaitut bi hitcez;
Sucar malinaz *arturic nago*, *ez-cintuskedan beldurrez.*
Charmag*arria*, senda-*neçaçu*, *hil-ez-nadin* dolorez!

IMITATION FRANÇAISE.

Du haut des cieux, où rayonnent dans l'ombre
Les feux mouvants de mille astres divers,
Une clarté plus vive a percé la nuit sombre;
Une étoile, au milieu des étoiles sans nombre,
Brille seule dans l'univers.

C'est la vierge aux doux yeux dont mon âme est ravie:
En elle tout plaît, tout est beau;
Aux couleurs du matin ses couleurs font envie;
Son regard rendrait à la vie
Le malade au bord du tombeau.

Blanche colombe, où vas-tu? La montagne
Se perd au sein des vapeurs d'un ciel noir;
La neige couvre au loin les rochers de l'Espagne.
Sois aujourd'hui notre compagne;
Tu trouveras chez nous ton asile d'un soir.

— Non, pour celui que j'aime il n'est rien qu'on n'endure,
Les longs travaux, la crainte, la froidure.
Pour lui seul je traverserais,
Dans l'horreur de la nuit obscure,
La lande solitaire ou les vieilles forêts.

— Charmante amie! eh bien, ajoute une parole!
Vis pour l'amant de qui tu fais l'espoir!
Absente il t'appelait, ton retour le console.
Va, l'oiseau qui plaît quand il vole
Nous plaît mieux en notre pouvoir.

Plus de retards: cède, ma belle, oh! cède
A la fièvre d'amour qui dévore mon cœur.
Je languis... je mourrai si je ne te possède.
A mes maux porte un doux remède!
Veux-tu me voir expirer de douleur?

II. CHANSON BASQUE DIALOGUÉE.

ANDREA.

Urac harria bolatcen,
Urriac silarra du doratcen.
Ni maite-nauenarenganat yoaiten,
Neure penac *hari erraiten,*
Certarániacoan dudan suffritcen;
Ghero harrec bainu consolatcen.

GHIÇONA.

Ene maitia, orai nic
Nahi-nuke yakin çureganic
Cerc çarabilsan horrela tristaturic,
Çure chô estiac oro galduric:
Hala baduçun beldurcunderic
Maitatcen-dudan çutaz berceric?

ANDREA.

Balin banago tristeric,
Ez nagoçu arrazoin *gaberic.*
Lurrean sartu nahi-nuke biciric;
Beraz, cerc eghinen-deraut placeric,
Galduz gherostican bistatic
Maite bat çoinac ez baitu parerie?

GHIÇONA.

Arrosac, *eder ostoa,*
Lurraren barnean du erroa;
Ussaina gocho içana-gatic,
Mudatcen-*da gaichoa.*
Yendiec cer nahi errana-gatic,
Nic bethi dut çuretzat amudioa.

IMITATION FRANÇAISE.

LA BELLE.

Comme aux flots d'une eau limpide
S'abandonne un roc rapide
Que les torrents font rouler;
Ou comme à l'or qu'il réclame,
L'argent, fondu par la flamme,
En coulant va se mêler :
Je cours épancher mon âme
Chez qui peut me consoler.

L'AMANT.

Ma mie..! O jour plein de charmes!
Viens, sèche tes douces larmes;
Viens, mon cœur volait vers toi.
Mais quoi? tu gémis encore!
Quel noir soupçon te dévore?
Fait-il injure à ma foi?
Craindrais-tu, quand je t'adore,
Qu'une autre régnât sur moi?

LA BELLE.

Oui, du chagrin qui m'accable,
Méchant, toi seul es coupable;
Oui, je l'ai trop bien appris.
Autant vaudrait, sous la terre,
Ne plus sentir ma misère,
Quand je perds un bien sans prix;
Quand une image étrangère
Détourne tes yeux chéris.

L'AMANT.

Repousse un bruit infidèle.
La rose, il est vrai, si belle,
En naissant touche au déclin;
Son parfum survit à peine,
Bientôt chassé par l'haleine
Des vents légers du matin;
Mais cet amour qui m'enchaîne
Ne connaîtra point de fin.

Nous terminerons le Précis des travaux par les pièces suivantes que nous croyons devoir imprimer en entier.

ÉPÎTRE SUR L'ESTIME DE SOI,

par M. NICOT, *Associé.*

A mon ami Alfred de C***.

Possunt quia posse videntur.

CHER et modeste Alfred, dont les doctes aïeux,
Des Montclars, des Séguiers émules glorieux,
Au plus noble des arts vouèrent leur génie,
Eh quoi donc! oubliant l'exemple de leur vie,
Tu veux, deshérité du fruit de leurs travaux,
Condamner ta jeunesse au plus honteux repos?
Et sans nom, sans espoir, dans ton champêtre asile,
Vieillir obscurément, citoyen inutile?
« Le ciel, dis-tu sans cesse, avare en ses présents,
« Ne m'a point de l'esprit dispensé les talents;
« Et le respect des lois que lui-même a prescrites
« M'empêche de franchir ses étroites limites ».
Non: le ciel est plus juste, et tu vas aujourd'hui,
Si tu prêtes l'oreille à la voix d'un ami,
Reconnaître avec moi que dans la confiance,
Que dans la volonté réside la puissance.
Je viens de l'éprouver, moi qu'on ne vit jamais
Du langage des Dieux pénétrer les secrets:
Pour la première fois embouchant la trompette,
J'ai pu, pour te servir, m'ériger en poète,
Et, pressé du dessein d'éclairer ta raison,
Trouver dans mon espoir mon unique Apollon.
Écoute.... Il est dans l'homme un orgueil légitime,
Dont l'aiguillon pressant et l'éveille et l'anime,
Qui, le vengeant souvent d'un injuste dédain,

Lui révèle à la fois sa force et son destin.
Ce généreux orgueil fit les héros du monde:
A ses nobles élans, à sa clarté féconde,
La France dut Corneille, et Vendôme, et Buffon,
Athènes Miltiade, et Rome Cicéron.
Otons ce sentiment; soudain de l'espérance
L'homme n'éprouve plus la céleste influence;
Il est seul dans la foule. En vain à ses regards
La gloire fait briller le flambeau des beaux-arts:
Lâche amant du repos, pour lui sur cette terre
Le passé n'est plus rien, le présent se resserre,
L'avenir disparaît. Sans objet, sans désir,
Honteux de sa faiblesse il ne sait que languir;
Ignoré parasite, au banquet de la vie
Il s'assied, puis il meurt; et jamais la patrie,
Ne consacrant pour lui d'honorables douleurs,
N'apporte à son tombeau le tribut de ses pleurs.
Ah! plutôt essayons d'exciter dans son âme
De *l'estime de soi* la vertueuse flamme.
L'homme peut tout alors, parce qu'il croit pouvoir,
Et pour lui le succès est le fruit de l'espoir.
As-tu vu quelquefois dans une vaste plaine
Deux athlètes rivaux s'avancer sur l'arène?
L'un plein de son grand cœur, fier, superbe, ressent
D'une magique ardeur le charme tout-puissant;
Une noble assurance, une intrépide joie
Brille dans tous ses traits, sur son front se déploie;
On dirait, tant l'espoir précipite ses pas,
Qu'il vole à la victoire et non pas au combat.
L'autre inquiet hésite, avance, hésite encore:
Sa force est dans son bras; mais sa force.... il l'ignore.
Dans les airs cependant retentit le signal,
Ils s'élancent; l'on voit l'un et l'autre rival
Se saisir, se presser, se replier ensemble;
L'un espère et combat, l'autre combat et tremble,
Et bientôt sur le sable il demeure étendu.
Avant d'être frappé n'était-il pas vaincu?
Et toi, du même sort ne crains-tu pas la honte?

Ah! vers sa dignité que ton esprit remonte,
Confiant sans orgueil, hardi, mais sans excès.
Prends ton essor et vole à d'éclatants succès.
Vouloir en obtenir d'un cœur noble est le signe;
La vanité consiste à s'en croire seul digne.
Je vois pour t'illustrer un rapide chemin:
Cultive l'éloquence; et, dans cet art divin,
Disciple des anciens, par de savantes pages
De la postérité mérite les hommages.
Ne crois pas qu'en formant tant d'orateurs fameux,
Le ciel les eût pétris d'un limon plus heureux,
Et que sans nul effort, sans guides et sans maître,
Pour monter à ce rang il leur suffit de naître.
Ils furent comme toi; seulement plus hardis,
Soutenus par l'espoir, par l'espoir agrandis,
Au sein de la retraite et dans d'illustres veilles,
Enfantant de leur art les austères merveilles,
Pareils à Prométhée, ils ravissent au ciel
Le génie, inconnu d'un timide mortel.
Mais je t'entends: tu dis « que ces brillants modèles,
« Dont tu lis quelquefois les œuvres immortelles,
« Alarment ta faiblesse au lieu de t'exciter;
« Que sans espoir d'atteindre on sait mal imiter. »
Trop défiant ami! réponds: jadis Virgile
Fut-il découragé par le chantre d'Achille?
Du divin Michel-Ange en voyant les tableaux,
Raphaël de dépit brisa-t-il ses pinceaux?
Et de l'OEdipe grec la sublime merveille
Fit-elle reculer et Voltaire et Corneille?
A-t-on vu de Porus le peintre jeune encor
Devant ce grand Corneille enchaîner son essor?
Aux feux resplendissants de sa Muse tragique,
Racine ose allumer son flambeau poétique;
Et, Corrége nouveau, s'il admire un rival,
C'est qu'il sent comme lui qu'il en sera l'égal.
En vain tu me dirais « que trop près du vulgaire,
« A peine tu reçus l'étincelle légère
« Des talents dont brillaient ces trop rares esprits,

« Et que le germe en toi ne peut donner des fruits. »
Nouvelle erreur; d'un mot ton ami la dissipe :
Tout part, tu l'avoûras, du plus faible principe ;
Les langues, les états, les lois, les monuments,
Tout eut dans l'univers d'obscurs commencements.
Rome, qui domina du couchant à l'aurore,
Rome, cette cité, qui, pour régner encore,
Des arts et de la foi nourrit le feu divin,
Ne fut qu'un simple bourg sur le Mont-Palatin.
Ce Roi de la forêt, ce chêne au front superbe
Ne fut-il pas d'abord enseveli sous l'herbe?
Et ne sais-tu donc pas que le grand Bossuet
D'une tremblante voix bégaya l'alphabet?
Quelle est donc cette vaine et lâche défiance
Qui vient mettre une borne à ton intelligence,
Et, dans un cercle étroit renfermant ton esprit,
Dit : *c'est là qu'il commence*, *et c'est là qu'il finit?*
Ah! cesse d'insulter à la nature humaine!
Dieu seul a du savoir limité le domaine;
Lui seul à mes efforts a droit de s'opposer,
Et je puis conquérir s'il m'a permis d'oser.
Ce Dieu juste répand d'une main libérale
Ses dons sur les mortels : notre part est égale.
Si pourtant quelques-uns qu'il a favorisés
Vers la gloire ont trouvé des sentiers plus aisés,
Noble émulation, vive et céleste flamme,
A tes rêves brillants je fermerais mon âme....!
Non : d'un grand patrimoine héritier fortuné,
A l'orner, à l'étendre, un Dieu m'a destiné.
C'est lui, dont la bonté si féconde en largesses
Pour moi, comme pour tous, déploya ses richesses;
Et, tel qu'un tendre père, il dota ses enfants
De deux communs trésors, le travail et le temps.
Voilà le grand pouvoir dont t'arma la nature;
Tout mûrit par le temps, tout croît par la culture.
C'est par elle souvent qu'à sa source épuré,
Jaillit vif et brillant le talent ignoré.
Contemple de ce mont les roches isolées,

De verdure et de fleurs tristement dépouillées;
Jamais elles n'ont vu de riches végétaux
S'élancer de leurs flancs, se pencher sur les eaux;
Cependant l'homme un jour sur leurs stériles pentes
Fera balancer l'or des moissons ondoyantes,
Fera mûrir la grappe, ou, vainqueur plus heureux,
Ravira les métaux à leur sein ténébreux.
Comment peut-il si faible enfanter ces prodiges?
Je le répète encor, il n'a d'autres prestiges,
D'autre art, d'autre pouvoir que cette volonté,
Cet espoir généreux, qui, toujours excité,
Ferme, persévérant et fécond en miracles,
Trouve tout en lui-même, et croît par les obstacles:
La peine même attache aux biens qu'on a conquis,
Et plus vive est la lutte, et plus doux est le prix.
Ose te rappeler ce génois intrépide,
Volant malgré son siècle où son destin le guide;
Qui, des plus grands périls sans cesse environné,
Des matelots, des mers jouet infortuné,
Tranquille, poursuivit son dessein magnanime,
Bravant les cris, la mort, la tempête et l'abîme,
Et fort de son espoir, fort de sa volonté,
Sut conquérir un monde et l'immortalité.
Songe encore comment l'éloquent Démosthènes,
Vainqueur de la nature, apparut dans Athènes,
Et put, à force d'art et de travaux constants,
De sa voix souveraine animer les accents.
Plein de ces souvenirs, ami, cours à la gloire,
Travaille, espère aussi; déjà de leur mémoire,
De l'éclat de leur nom, tes aïeux t'ont doté.
Digne d'eux et de toi, prends place à leur côté;
Et, fermant ton oreille à des conseils timides,
Vers l'utile et le grand choisis-les pour tes guides;
Imite leurs efforts, contemple leurs succès,
Sois sensible à la gloire; en un mot, sois français.

LES DEUX HABITS,

Conte, *par M. le Docteur* Des-Alleurs, *Associé.*

Au Temple, ce vaste bazar
Où l'on peut acheter du luxe de hasard,
Près d'une robe de marquise,
D'un vieux manchon, d'un casque de pompier,
Entre des ornements d'église
Et le bonnet d'un grenadier,
Sur la façade d'un fripier
Figuraient deux habits de couleur différente :
C'était vers cette époque, où certain conquérant,
Ramenant avec lui la guerre et l'épouvante,
Donnait un grand exemple à l'univers tremblant.
Orné de larges broderies,
Et fait d'un drap rouge éclatant,
L'un d'eux, pendant trois mois, avait aux Tuileries
Figuré sur un chambellan.
Ce courtisan, du sort redoutant l'inconstance,
Et pensant qu'il suffit d'ailleurs de l'apparence,
Avait eu la précaution
De remplacer l'or fin par de simple paillon;
L'habit n'avait jamais soupçonné l'imposture.
Toujours le faux brillant fut vain de sa nature.
Aussi, fier de son oripeau,
Il s'écriait : pour moi quel supplice nouveau !
Moi, qui dans les palais fesais ma résidence !
Moi, qui brillais au dos d'une excellence
Dans les fêtes, dans les galas !
Moi, qui vis même un jour le maître de la France
Appuyer sa main sur mon bras !
Qu'ai-je donc fait au ciel? et pourquoi sa vengeance
Dans cet infâme lieu m'expose-t-elle ainsi,
Comme un coupable au pilori?
Tout beau, dit son voisin, d'une couleur vert sombre,
Et de simples galons orné ;

De vos pareils je connais un grand nombre
A cet indigne affront comme vous condamné.
Je ne fais point entendre de murmure;
J'ai connu les grandeurs comme vous, et pourtant
Je sais me taire, et quoique mécontent,
Sans me plaindre je veux supporter cette injure.
Le ciel punit les orgueilleux;
Et si vous vous connaissiez mieux,
Vous seriez moins fier, je vous jure.
O ciel, tu mets le comble aux tourments que j'endure,
Reprit le courtisan, en m'imposant la loi
D'entendre ce faquin se comparer à moi!
Que je vous plains, voisin, lui dit l'habit modeste!
Croyez-moi, quittez vos mépris;
Dans le malheur, je le proteste,
Le meilleur parti qui nous reste
C'est de nous faire des amis.
— Suis-je fait pour frayer avec vous, je vous prie?
Parlez d'un ton moins haut, mon ami, s'il vous plaît!
A cette brusque répartie
L'habit vert, avec modestie,
Répliqua: Je pourrais vous dire votre fait,
Et lancer plus d'un malin trait
Sur le destin qui fait marcher de compagnie
L'habit d'un chambellan et celui d'un valet;
Mais je déteste l'ironie.
Je me fis toujours un devoir
D'excuser le malheur: le véritable sage
Plaint les infortunés, surtout s'il peut prévoir
Qu'ils le deviendront davantage.
Par mes avis laissez-vous donc toucher,
Résignez-vous; je vous le certifie,
C'est l'unique moyen d'embellir votre vie.
Où diable la philosophie,
Me direz-vous, va-t-elle se nicher?
L'habit rouge devait, dans cette circonstance,
Du conseil faire son profit:
Il se tut donc, mais son silence

Venait du repentir bien moins que du dépit.
Vers la boutique en ce moment s'avance
A grands pas un riche acheteur;
D'un ministre nouveau c'était le pourvoyeur.
Il s'adresse au marchand : Comme Son Excellence
Occupe, lui dit-il, un poste très-glissant,
Elle voudrait, pour prouver sa puissance,
Étaler sa magnificence
Aujourd'hui même; ainsi, profitez de l'instant.
L'habit de cour tressaille à ces paroles;
Du courtier, à coup sûr, il doit fixer le choix;
Il revoit, en espoir, la demeure des Rois.
Le marchand le présente, et, par ses hyperboles,
Cherche à séduire l'acheteur.
Croyez-vous m'attraper avec cette guenille,
Répond notre juif connaisseur?
Je sais me défier, mon cher, de ce qui brille;
La broderie est fausse et n'a point de valeur.
Gardez-la pour quelque sauteur.
Quel coup pour l'habit écarlate!
Mais sa douleur bien plus éclate,
Quand il voit son voisin choisi par l'acquéreur,
Qui, jugeant ses galons d'une finesse extrême,
Le paie en bons écus, l'emporte à l'instant même
Pour habiller un élégant chasseur
Qui doit suivre partout le nouveau Monseigneur.
Pour le coup, l'orgueilleux enrage;
Car, en perdant l'illusion,
Un sot perd aussitôt courage.
Voilà le porteur de paillon
Pendant plus de trois mois resté sur l'étalage;
Il pâlissait chaque jour davantage :
Avec son lustre il voit diminuer son prix.
Un jour, enfin, pour un louis,
D'un pauvre comédien il devint le partage;
Son maître, pour six francs, le mit bientôt en gage;
Il en fut tiré, par bonheur,
Avec l'argent d'un bateleur.

Notre habit vert orné de riches aiguillettes,
Couvert d'un baudrier, surmonté d'épaulettes,
Va partout, suivant Monseigneur,
Chez les marquis, chez les comtesses;
Il a même parfois l'honneur
D'être lorgné par des duchesses.
Le long des boulevards, comme il passait un jour,
Il reconnut son ancien camarade;
Chez un danseur de corde, il fesait la parade.
Il lui souhaita le bonjour.
A cet aspect, l'habit rouge soupire
Et dit : Je reconnais, voisin, que j'avais tort.
Vous aviez bien raison de dire :
Tout ce qui brille n'est pas or.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

Par M. GÉRARD-GRANDVILLE.

Du temple des beaux-arts illustres desservants,
Qui, dans ce sanctuaire, asile des savants,
Guidez mes faibles pas, mon zèle jeune encore,
Comment du jour nouveau qui pour moi vient d'éclore
Mes regards étonnés soutiendront-ils l'éclat?
De vos solennités l'imposant apparat,
Ce concours de talents, de gloire, de mérite,
Tout porte ici le trouble en mon âme interdite,
Tout semble m'accuser d'un téméraire orgueil,
Et, jusqu'au sein du port, vient me marquer l'écueil.
Mais quoi! vous le voulez; la main de l'indulgence
De mes obscurs talents a voilé l'indigence;
Elle honore d'un prix qu'il faudrait conquérir,
Au défaut du savoir, l'ardeur d'en acquérir :
Eh bien, oui! je le sens; loin qu'une vaine audace
M'entraîne aux nobles rangs où je viens prendre place,
Parmi vous ma faiblesse en cherchant un appui

A vos hautes faveurs est mon titre aujourd'hui.
Ainsi l'humble arbrisseau qui de fleurs se couronne,
Avant que d'aucun fruit l'ait enrichi Pomone,
Dans un verger peuplé d'arbres majestueux
Vient chercher un soutien, et s'aligne avec eux.

Je le sais, au milieu d'une pénible lutte,
Dès long-temps le Parnasse, à la critique en butte,
Se débat sous le poids d'un fatal préjugé.
Contre d'amers dédains vous l'avez protégé;
Mais, quand votre suffrage en sa faveur proteste,
Ne puis-je aussi combattre une erreur si funeste
Et de ses détracteurs repousser le courroux ?
Oui, l'arène est ouverte ; encouragé par vous,
Pour venger l'art que j'aime on m'y verra descendre;
D'autres l'illustreront, moi j'ose le défendre.

« Eh bien, » me dit Criton, grave et profond penseur,
Et de tous les beaux-arts implacable censeur,
« Eh bien! vous triomphez, et je sais votre joie;
« Je sais jusqu'à quel point votre esprit se fourvoie,
« Et que, fier d'un travers qu'il vous faudrait cacher,
« Hardiment au grand jour vous l'allez afficher.
« La palme académique au combat vous excite:
« Poète Lauréat, je vous en félicite.
« Mais ce triomphe est court, et le public moqueur
« Vous fera payer cher cet imprudent honneur.
« Vous n'échapperez point aux traits du ridicule:
« Le règne des rimeurs à cent ans nous recule;
« On a marché depuis; notre âge est moins plaisant;
« On chantait autrefois, et l'on pense à présent.

« Eh! qu'avons-nous besoin de vers et de poètes,
« Quand partout la science étendant ses conquêtes
« De la prospérité nous ouvre les chemins,
« Sape les préjugés, éclaire les humains?
« Pensez-vous, tout imbu de vos erreurs gothiques,
« Ressusciter l'attrait des fables poétiques?
« Non, non; un goût plus pur, celui des vérités,

« Vient arracher notre âme à ces futilités.
« La fiction console, endort un peuple esclave :
« Il fallait un Virgile au règne d'un Octave;
« Mais chez un peuple libre, à la sagesse instruit,
« Tout art frivole est nul; son prestige est détruit.

« Du Parnasse allez donc champion éphémère,
« Sans fortune, sans nom, lancé dans la carrière,
« Grossir l'obscur troupeau des versificateurs !
« Puis briguez un emploi, cherchez des protecteurs :
« Vous verrez le doux fruit qu'en province on recueille
« De ce goût rétrograde, et comment on l'accueille;
« Heureux, si l'oubli seul de vos vers est le prix !

« Sans doute, il est encor deux ou trois beaux-esprits
« Qu'on excepte, à Paris, de la foule proscrite.
« Où se réduit pourtant leur futile mérite ?
« Dans de petits journaux leurs vers font grand fracas;
« On les vante, d'accord; mais on ne les lit pas.
« Maint léger prosateur va de leur gloire insigne
« Déposséder Soumet, Andrieux, Delavigne;
« Scribe efface en riant le tragique Ancelot;
« Lamartine pâlit auprès de Walter-Scot,
« Et tous s'en vont rentrer dans une nuit obscure,
« Quand paraît Montlosier, héros de la brochure.

« M'en croirez-vous ? quittez vos grecs et vos romains;
« Suivez l'esprit français et les progrès humains.
« Que si d'écrire enfin le démon vous possède,
« Appelez la raison, la science à votre aide,
« Et, d'un vif intérêt animant vos écrits,
« En prose industrielle éclairez les esprits :
« Voilà d'un haut succès l'élément nécessaire.

— Grand merci, cher Criton, de votre avis sincère;
Oui, c'est, je crois, du siècle atteindre la hauteur,
Que de bien spéculer sur les succès d'auteur.
Mais si l'on est, au gré d'un calcul fort honnête,
Pamphlétaire par choix, par goût on est poète,
Et sans réflexion on suit ce doux penchant.

C'est un travers, dit-on; le blâme est bien tranchant!
Avec moins de rigueur, un esprit juste et sage
Doit distinguer surtout l'abus d'avec l'usage:
Cotin, malgré Boileau, rimait hors de saison,
Et Cotin avait tort; mais l'art avait raison.
Laissons donc les abus de la métromanie.
La science a les siens: voyez-vous la chimie
Initier le peuple au secret effrayant
De créer, pour deux sous, un poison foudroyant?
Dieu nous garde à jamais des acides prussiques!
Mieux vaut encor subir l'ennui des vers classiques.

Me trompé-je pourtant? je ne sais; mais je vois
Les beaux arts parmi nous mieux famés qu'autrefois:
Le grand monde lui-même à leur pouvoir se plie;
Avec le nom d'artiste il se réconcilie;
Un poète, à ses yeux, n'est plus ce fou savant,
D'un antre aérien maigre et noir habitant,
Égarant dans les cieux son penser solitaire:
Les poètes du jour habitent sur la terre;
Ils ont les goûts du Pinde et les mœurs du salon.
Et n'avons-nous pas vu, dans le sacré vallon,
Guerriers, hommes d'état, suivre un noble délire?
Byron, Châteaubriant, ont manié la lyre,
Et l'illustre rival du fameux Wellington,
Avant de gouverner, Canning rimait, dit-on.

Certes, la muse encor peut marcher libre et fière
Qui porte de tels noms inscrits sur sa bannière.
Que du siècle pourtant le goût spéculatif
Exalte bien plus haut un talent lucratif!
L'or est pour le calcul, l'honneur pour le génie;
L'honneur lui reste encor, même alors qu'on l'oublie.
Eh! qu'importe après tout et la vogue et l'éclat?
Qu'importe au vrai poète ou qu'un savant ingrat,
Ou qu'un monde léger méconnaisse et dédaigne
L'art qui de la science a préparé le règne,
Qui des peuples grossiers fut le premier flambeau,

Et qui des Grecs vengés guide encor le drapeau?
Ce n'est pas pour flatter de frivoles caprices,
C'est pour en savourer lui-même les délices
Que, sans faste et sans bruit, le sage suit ses lois.
Dans une noble étude il puise aussi parfois
L'oubli d'un monde injuste et des maux de la vie.
Tel, arraché naguère à sa triste patrie,
Et dérobant sa tête aux échafauds sanglants,
Sur sa lyre un proscrit chantait le doux printemps;
L'amitié recueillait les accents du poète.
Oui, c'est pour l'amitié que la lyre discrète
Aime à prêter son charme au langage du cœur!
De tout sentiment pur elle exalte l'ardeur,
Elle égaie, embellit la plus sombre retraite,
Console un jour de deuil, anime un jour de fête,
Rend le présent plus doux et l'avenir plus beau,
A des chants pour l'hymen, des pleurs pour le tombeau.

Heureux surtout celui dont la muse inspirée
A la gloire, à l'honneur fut toujours consacrée!
Louer le vrai héros, c'est son digne attribut.
Que ne m'est-il donné d'aspirer à ce but!
Ah! si le ciel au lieu d'un chalumeau rustique
M'eût permis d'animer la trompette héroïque;
Bienfaiteur des Lorrains, ô moderne Titus,
C'est toi dont j'eusse aimé de chanter les vertus!
Dans cette enceinte encor pleine de ton image (1),
J'aurais vu tous les cœurs répondre à mon hommage,
J'aurais vu tous les yeux mouillés des pleurs si doux,
Que ton seul souvenir fait verser parmi nous.
O prince! c'est ici qu'oubliant ta couronne,
Les arts te consolaient de la perte d'un trône;
Tu régnais sur les cœurs, tu n'avais rien perdu.
Comment leur refuser l'éclat qui leur est dû,
Comment leur dénier leur plus belle victoire,

(1) Le grand salon de l'hôtel-de-ville de Nancy, destiné par Stanislas aux séances de la Société Royale.

À ces arts protégés par ta noble mémoire!
Stanislas les chérit! Stanislas a porté
Leur gloire avec la sienne à l'immortalité.

L'OPHTALMIE,

Épître, *par M.* Gérard-Grandville.

Du dieu de l'Hélicon aimable enfant gâté,
Dont le front rayonnant de joie et de santé
Pourrait même égayer sur l'infernale rive
Des hôtes de Pluton l'humeur rébarbative,
De la main conjugale empruntant le secours,
Dans ses maux, cher ami, c'est à vous qu'a recours
Un pauvre souffreteux, réduit au triste rôle
De n'avoir plus de libre, hélas! que la parole,
Et qui, pour alléger l'excès de son ennui,
Vous adresse ces vers aussi tristes que lui.

Quand, perdant tout espoir, il s'emporte et blasphême
Contre le sort, l'enfer, les docteurs et lui-même,
Si, dans le fond du cœur, une juste pitié
Vient pour lui réveiller votre douce amitié,
Si son piteux état vous alarme et vous touche,
Venez le voir défait, étendu sur sa couche,
Ou cloué tristement aux bras d'un vieux fauteuil,
Un œil hors de ce monde, un pied dans le cercueil.

Mais pardon, cher ami; ce tragique si brusque,
Triste fruit des vapeurs dont mon cerveau s'offusque,
A vos yeux, je le sens, n'a pas droit d'éclater;
Toutefois, vous savez quel remède y porter.
Eh! oui, de votre esprit l'électrique étincelle
Peut ranimer encor ma raison qui chancelle,
Et me rendre un instant, pour mieux vous faire accueil,
Cette sérénité qui voit tout d'un bon œil.
Loué soit donc le Ciel, qui, même en sa colère,
N'a pas voulu de moi faire un nouvel Homère,
Et permet que je puisse, en mon adversité,
Prendre tout ici-bas par le meilleur côté.

Pourtant quand la douleur, redoublant son atteinte,
Darde son aiguillon sous ma paupière éteinte,
L'avenir m'épouvante, et, dans mon désespoir,
Je déteste le jour, et ne vois rien qu'en noir.
Pharmaciens, docteurs, accourez à mon aide !
Ah ! parlez, quel secours au tourment qui m'obsède ?
— Il faut saigner. — Allons, le péril est pressant,
Saignez ; voilà, Messieurs, et ma bourse et mon sang.
A ces mots, voyez-vous quelle foule barbare
Entoure l'invalide et soudain s'en empare ?
Le sang baigne à longs flots son front cicatrisé ;
Et derrière et devant, surpris, martyrisé,
Masqué de cataplasme, abîmé dans l'eau tiède,
Quel est le pire, ô ciel ! du mal ou du remède ?
Soit que j'ose invoquer, en mon malheur poignant,
Le médecin qui purge ou le docteur saignant,
Quel choix entre les sels et la diète austère,
La sangsue ou le bol, la casse ou le clystère !

Qu'à ce tableau sinistre, affreux de vérité,
Vous n'alliez pas pourtant me fuir épouvanté ;
Venez, pour en tirer cet heureux avantage
D'apprécier un bien qui n'est plus mon partage,
Et d'apprendre à chérir mille fois mieux encor
Une santé de fer, un tempérament d'or.
A ma dolente mine opposez cet air mâle,
A votre teint si frais ce visage si pâle,
A ces jarrets nerveux ces genoux chancelants,
Et ces regards éteints à ces yeux petillants.
Pour compléter enfin un contraste burlesque,
Voyez autour de moi cet attirail grotesque
De vases, de flacons, d'ustensiles divers
Où je bois la souffrance avec des jus amers....
Tandis qu'à votre table abondamment garnie,
Où la faim vient toujours s'asseoir de compagnie,
Vous allez arroser la côte de mouton
D'un généreux Tavel, ou d'un vieux Jurançon.
Que voulez-vous ? Je cède à mon malheureux astre ;

Le sort qui des humains gouverne l'épigastre,
Le sort veut que je jeûne et que vous digériez,
Que je peste en souffrant, qu'en buvant vous chantiez.
Soit !... Mais aussi faut-il, mon joyeux camarade,
Qu'au moins le bien vivant console le malade,
Et s'en vienne, au sortir d'un ample déjeûné,
S'informer comme on va, quand on n'a pas dîné.

LA FOLLE DE L'AUBERGE,

Imitée de l'anglais, par M. DE CAUMONT.

Quelle est l'infortunée au front pâle et livide
Qui jette en frémissant un sinistre regard?
Le feu du désespoir brille en son œil hagard,
Qui de pleurs bienfesants a cessé d'être humide.
Nulle plainte pourtant ne trahit sa douleur :
Mais ces soupirs profonds et ce morne silence
Disent que, succombant à l'excès du malheur,
Son âme est désormais fermée à l'espérance.

Immobile, glacée, elle passe les jours
Sans connaître le froid, la faim qui la dévore ;
Pour des maux qu'aujourd'hui la pauvre folle ignore,
Elle n'implore pas de pitié, de secours.
De vêtements divers le bizarre assemblage,
Des lambeaux déchirés, dispersés par sa main,
Livrent aux vents du nord, au souffle de l'orage
Ces membres demi-nus que flétrit le chagrin.

Naguères, cependant, l'innocente Marie,
Brillante d'enjoûment, de grâces, de fraîcheur,
Était l'espoir, l'orgueil du hameau, sa patrie.
En revoyant ces lieux, le lointain voyageur,
Dans les récits du soir, aime encor à redire
Comment elle accueillait par un salut joyeux
L'étranger que déjà délassait son sourire.
La folle de l'auberge alors charmait les yeux!
Ses traits, où se peignait la candeur de son âge,
Répandaient la gaîté, promettaient le bonheur,

Et l'adieu de Marie en était le présage.
Dédaignant la faiblesse et la vaine terreur,
Au milieu des rochers, à travers la bruyère,
Dans l'ombre de la nuit, elle osait, solitaire,
Affronter en riant l'orage, les frimas,
Et sous les vieux arceaux du sombre monastère,
Parfois sans frissonner elle portait ses pas.

Elle aimait : à Richard sa main était promise;
Ce choix du voisinage excitait la surprise:
« Est-il digne du bien qu'il est près d'obtenir?
« Richard, l'oisif Richard de méchants s'environne;
« Il deviendra comme eux, et Marie est si bonne! »
Mais en fixant le jour qui viendra les unir,
Le cœur pur de Marie est plein de confiance,
Et, loin de redouter un funeste avenir,
Elle hâte en ses vœux l'éternelle alliance.

L'automne allait finir; la nuit sur l'horizon
Régnait sombre, glacée; au loin grondait l'orage;
Les portes se fermaient, et le triste aquilon
Ébranlait en sifflant les vitres du village;
Deux voyageurs assis près d'un large foyer,
Où le repas du soir par leur ordre s'apprête,
Tranquilles, écoutaient le bruit de la tempête
Qui bat en mugissant le toit hospitalier.

Quand la flamme bleuâtre en pétillant s'élance,
Que j'aime, dit l'un d'eux, le murmure du vent!
Quelle admirable nuit pour l'antique couvent!
Il serait, à coup sur, d'une rare vaillance,
Celui qui, sans effroi, pourrait le parcourir.
Si, dans un tel moment, j'entendais sur la pierre
Bruire et frissonner les rameaux du vieux lierre,
Tel qu'un timide enfant je craindrais de mourir.

Pourtant, dit le second, sur l'heure je parie
Que ce nocturne exploit est tenté par Marie.
— Pariez et perdez, dit l'autre voyageur;

Car si la pauvre enfant cédait à ce caprice,
Sur l'aride bruyère, une blanche génisse
Lui paraissant dans l'ombre un fantôme vengeur,
L'héroïne en pleurant s'enfuirait au village.

Marie à cet affront, reprend le parieur,
Répondra, je le vois, en montrant son courage.
Au fond du cloître obscur, effroi du voisinage,
Croît parmi les débris un antique cyprès;
Qu'elle en cueille un rameau; pour prix de sa conquête,
Le ruban de son choix, dont je ferai les frais,
Au jour de son hymen brillera sur sa tête.

Marie, à cet espoir, plus intrépide encor,
Sans hésiter, gaîment, accepte la gageure.
Vers l'antique abbaye elle prend son essor;
La nuit devant ses pas au loin s'étend obscure.
Autour d'elle le Nord roule en longs tourbillons,
Ralentit tour à tour, presse la voyageuse,
Qui, tremblante de froid, mais calme, courageuse,
Loin du sentier battu traverse les sillons.

Elle entrevoit bientôt l'édifice gothique:
Déjà les murs glacés de l'humide portique
Ont répété le bruit de son pas incertain,
Et l'ombre qui descend de ces voûtes funèbres,
Sur les débris nombreux épars en son chemin,
Semble encor de la nuit épaissir les ténèbres.
Au silence de mort de ces parvis déserts,
Succède par instant le fracas de l'orage,
Qui frappe les piliers minés par les hivers.
Sur la pierre verdâtre et la ronce sauvage
Elle a porté sans crainte un pied victorieux,
Et, dans les noirs détours du cloître solitaire,
Joyeuse, enfin parvient à l'arbre funéraire,
Qu'indique à son courage un défi glorieux.

Déjà sa main saisit le rameau de verdure:
D'une voix tout à coup elle entend le murmure;

Elle s'arrête, écoute : avec rapidité,
De surprise, d'effroi, son cœur a palpité!
Le vieux lierre gémit en proie à la tourmente,
Tout autre bruit se tait; le vent se ralentit,
Marie écoute encore, et sa terreur s'augmente;
De pas sourds et pesants l'enceinte retentit.

Près d'un large pilier se glissant éperdue,
Elle cherche en son ombre un abri protecteur;
La lune en cet instant sort du sein de la nue,
Répand sur la ruine une pâle lueur;
Deux hommes ont paru qui, marchant en silence,
Traînent avec effort un corps ensanglanté:
Vers Marie, à pas lents, l'affreux groupe s'avance;
L'ouragan tout à coup gronde plus irrité,
Et de l'un des brigands l'Aquilon en furie
Fait voler le chapeau qui, cédant à l'effort,
Tourbillonne emporté jusqu'aux pieds de Marie;
Elle le sent, frissonne et s'attend à la mort.
Le maudit vent! murmure une voix effrayante.
Viens, cachons-le d'abord, dit l'autre meurtrier.
Ils passent, à ces mots, près du sombre pilier,
Que la pauvre Marie embrasse palpitante;
Ils s'éloignent. Alors une aveugle terreur
Lui tient lieu tout à coup de force, de courage.
A ses pieds le chapeau retarde son passage;
Elle l'enlève, et fuit loin de ces lieux d'horreur.

Elle court, vole, arrive, et pâle, hors d'haleine,
Franchit bientôt le seuil du paisible logis.
Son œil est égaré; ses genoux affaiblis
Fléchissent sous le poids qu'ils supportaient à peine;
Elle tombe en poussant un douloureux soupir.
Après de longs efforts, un affreux souvenir
Semble près d'échapper à sa lèvre tremblante;
Le chapeau qu'en sa main a jeté le hasard,
Et qu'y retient encor l'excès de l'épouvante,
Frappe ses yeux.... l'horreur se peint dans son regard;
Plus de bonheur, d'espoir; tout est fini pour elle!

Sur le muet témoin du forfait qu'il rappelle,
On lit un mot tracé.... c'est le nom de Richard.

Non loin des murs déserts de l'antique abbaye,
De l'échafaud vengeur s'élèvent les apprêts;
Le voyageur, ému de terreur, de regrets,
Fuit, et donne une larme au destin de Marie.

LE SERIN,

Conte, *par M.* DE CAUMONT.

Qu'il serait faible l'homme isolé sur la terre!
Le lierre aux longs rameaux a moins besoin d'appu
Aussi, dès sa naissance, il trouve près de lui
Et la main protectrice et le cœur d'une mère;
L'amitié le reçoit au sortir du berceau,
Partage les plaisirs de son adolescence,
Le soutient quand les ans amènent la souffrance,
Le guide, et devant lui fait briller le flambeau
Dont la douce lueur éclaire l'espérance,
Qui lui sourit encore au-delà du tombeau.
De ces liens nombreux étendant l'harmonie,
L'illusion y joint mille rapports divers,
Les pare des attraits de son fécond génie,
Et jette, pour unir et l'homme et l'univers,
Dans l'espace sans borne une chaîne infinie.
Dès-lors, à nos regards, le monde est enchanté;
La comète n'est plus une étincelle errante,
Un globe fugitif dans le vague emporté:
Messagère de deuil, ministre d'épouvante,
Elle porte aux mortels, en sa course sanglante,
L'arrêt d'un ciel vengeur justement irrité.
Du pôle que des feux en longs réseaux petillent,
Le Romain dans les airs voit les glaives qui brillent,
Entend les cris du dieu qui préside aux combats;
Et, dans le sifflement précurseur de l'orage,
Les vainqueurs de la terre ont lu l'affreux présage
Qui de César au monde annonce le trépas.

Mais sans fonder ici de vaines théories,
Qui de nous fut en proie aux douleurs, au chagrin,
Sans voir le jour plus sombre ou le ciel moins serein?
Lorsque la fleur d'hiver renaît dans nos prairies,
Qui de nous, promenant ses vagues rêveries
Sur le bord des ruisseaux, à l'ombre des forêts,
N'a prêté sa pensée à l'onde qui frissonne,
A la feuille qui cède au souffle de l'automne,
A l'oiseau dont l'accent soupire les regrets?
Pour écho notre cœur a toute la nature!
D'amour, d'horreur, d'effroi, dès qu'il a palpité,
Du même sentiment avec nous agité,
Chaque objet à nos yeux s'émeut, tremble, murmure.
Je sais que froidement pesés, analysés,
Et soumis dans l'école aux creusets ordinaires,
Ces liens, la plupart, seront imaginaires;
Tant mieux, ceux-là du moins ne sont jamais brisés.
Sans nier, affirmer, expliquer le mystère
De ces illusions qui font notre bonheur,
J'en vais citer un trait, dont, simple narrateur,
J'offrirai pour garant l'histoire d'Angleterre.

De la fière Albion quand le sceptre incertain,
Fardeau désormais inutile,
Du dernier des Stuarts chargeait encor la main,
Vers l'antique palais du faible souverain,
Solitaire, une veuve avait son domicile.
Sur son front sillonné, déjà les ans nombreux
D'une teinte d'argent nuançaient ses cheveux.
Fille du temps et sœur de la souffrance,
La sombre humeur loin d'elle avait fait fuir les jeux,
Enfants gâtés qui cherchent les heureux,
Et la jeunesse, et l'opulence.
Toujours en son réduit eût régné le silence,
Sans le gosier mélodieux
De certain chantre ailé, qui, du fond de sa cage,
Dès le matin, par ses accents joyeux,
Réveillait, et pourtant charmait le voisinage.
Ce n'était pas de ces oiseaux bornés,

Dès la coquille à la nuit condamnés,
Qui, sifflés chaque soir dans leur sombre retraite,
Rabâchent en pédants les refrains surannés
D'une insipide serinette,
Le nôtre, en oiseau libre, improvisait ses chants,
Modèles d'un goût pur, de fraîcheur, de justesse;
C'était le vrai phénix de la ville et des champs,
Le Rossini de son espèce!
A l'existence aussi désormais sa maîtresse
Sans lui ne savait plus trouver quelque douceur,
J'en excepte pourtant ces instants de bonheur,
Où, de l'obscur balcon d'une étroite fenêtre,
Sur le monarque, son bon maître,
Elle pouvait fixer un œil admirateur.
Elle le chérissait presque sans le connaître,
Non par l'effort d'un froid raisonnement,
Non pour garder un frivole serment,
Aux méchants inutile, aux bons peu nécessaire;
Elle l'aimait tout simplement,
Comme le chien fidèle aime, par caractère,
Par habitude, instinct, ou bien par sentiment,
Comme l'enfant aime sa mère.
Heureuse quand le prince avait, d'un air serein,
Salué son humble demeure!
Mais si l'auguste front décelait le chagrin,
Pour chasser ce nuage, elle eût donné sur l'heure
Son vieux manoir, sa vie, et même son serin.

Du monde cependant la huitième merveille,
L'aimable oiseau, plus brillant chaque jour,
D'un noble lord, très-célèbre à la cour,
Avait gagné le cœur en séduisant l'oreille,
Qu'on me dispense ici d'articuler son nom:
Harmonieux sans doute aux bords de la Tamise,
Son rude accent glacerait de surprise
Les vierges de notre Hélicon.
Quoi qu'il en soit, l'illustre personnage
Fesait un très-grand cas de tout oiseau chanteur,

Et l'on conçoit qu'un semblable amateur
Pour acquérir le nôtre eut tout mis en usage.
Et n'est-il pas d'ailleurs certain de réussir?
Au seul soupçon de son nouveau désir,
Vont disparaître les obstacles;
Car il est riche, et l'or fait de si grands miracles!
Cette fois l'or pourtant ne réussit à rien;
Aux offres que sans cesse on revenait lui faire,
Notre veuve était sourde, ou disait en colère:
Que votre lord garde son bien;
Avec ce cher petit, j'aime mieux ma misère.

Mais tandis qu'en ces lieux maint nouvel émissaire
Pour l'oiseau chaque jour rallumait ce combat,
L'Être qui sans appel du sort des rois dispose,
D'un souffle avait changé la face de l'État.
De cet événement développer la cause,
Appartient à l'histoire, et non pas au conteur.
Mais il doit en deux mots rappeler au lecteur,
Que, s'élançant au rang suprême,
Du prince fugitif le gendre usurpateur
Osa ceindre son front du royal diadême.
Aussitôt du pouvoir le cercle adulateur
Quitta les lieux témoins d'une grande infortune,
Et sans perdre, en oisifs, le temps à s'affliger,
D'âpres solliciteurs une foule importune
Près de l'heureux du jour accourut se ranger.
Car pour maint personnage, en ce changeant royaume,
Sur ce point, Dieu le sait, à nos mœurs étranger,
S'écrier : Vive Jacque ou bien vive Guillaume!
Ce n'était rien qu'un seul mot à changer.

Notre lord, c'est en vain que je voudrais le taire,
A la cause rebelle, heureusement pour lui,
(Pour l'honneur c'est une autre affaire),
S'unit par intérêt et prêta son appui.
La veuve, on le devine, avait fait le contraire.
Dès qu'elle apprend qu'à Londre un nouvel étendard
Allait du roi chéri remplacer la bannière,

Que pour la France hospitalière
Ce bon prince donnait le signal du départ;
Oubliant à la fois sa faiblesse, son âge,
Elle prétend se trouver au passage
Du maître à qui sans doute un retour glorieux
Rendra, dans peu de temps, et l'antique héritage,
Et le trône de ses aïeux.
Car pour cet heureux jour, ministres de la Parque,
Les ans et les soucis pouvant fermer ses yeux,
Il faut, qu'en s'éloignant l'infortuné monarque
Recueille ses derniers adieux.

Toujours l'empressement nuisit à la prudence.
La veuve, en son dessein précipitant ses pas,
S'arme de son appui, vers la porte s'élance,
L'ouvre, sort, et fuyant la tire avec fracas;
Mais du pêne léger, sous l'abri qui le couvre,
La rouille séculaire arrêtant le ressort,
La porte reste libre, elle échappe à l'effort,
Et sur ses gonds soudain tremble, crie et se rouvre.

Les éclaireurs du lord n'étaient pas en défaut:
L'un deux, en ce moment, perfide sentinelle,
Observant de l'oiseau l'étroite citadelle,
De loin bloquait la place, et méditait l'assaut.
De joie il tressaillit lorsque, pour son voyage,
La veuve se courba sur le noueux bâton,
D'une longue campagne infaillible présage.
Le drôle, en son espoir, n'avait que trop raison;
Car du château c'était la garnison
Sortant avec arme et bagage.

Voir après son départ la porte se rouvrir,
Chez un marchand d'oiseaux voler plus que courir,
En quatre sauts sur ses pas revenir,
D'une minute fut l'ouvrage.
Dans le manoir il se glisse à l'instant,
Saisit l'Orphée au jaunâtre plumage,
Referme la porte en sortant,

Et, loin de ressentir l'effroi qui suit les crimes,
Avec son prisonnier, qui crie et se défend,
Il arrive à l'hôtel, plus fier, plus triomphant
Que le Romain chargé des dépouilles opimes.

Notez que le valet, en habile imposteur,
Pour rendre du larcin la trace plus obscure,
Avait remplacé le chanteur
Par un nouveau serin, de forme, de couleur
En tout semblable à l'autre, au moins pour la parure.
Car ce joli Sosie était, par aventure,
Une femelle; or chez le peuple oiseau,
(Tant ce peuple avec l'homme a peu de ressemblance!)
Le mâle, c'est un fait, est fréquemment plus beau,
Et la femelle est vouée au silence.

Je ne dirai pas la façon
Dont notre lord dut solder tant de gloire,
Et comment du captif, gage de la victoire,
D'un brillant treillis d'or il para la prison.
Un fait pour lui plus honorable,
C'est qu'habile à saisir le moment favorable,
Dès qu'il ne craignit plus d'éveiller le soupçon,
Il fit, sous un nom chimérique,
A notre veuve arriver un matin
Certain effet qu'un soi-disant cousin
A sa bonne cousine envoyait d'Amérique.
Du billet payable au porteur
Nous ignorons la forme, la valeur;
Mais la somme était assez ronde,
Et suffisante aux yeux d'un froid calculateur
Pour acheter comptant tous les serins du monde.
Car en homme de bien, de science profonde,
Le lord savait qu'on peut, à la rigueur,
Trahir son roi, son bienfaiteur,
Souffler à son ami chevaux, jockey, maîtresse,
Objets changeants d'un frivole bonheur;
Mais qu'on doit être au jeu fidèle à sa promesse,

Se montrer en champ clos aussi brave qu'humain,
Et jamais d'une obole, en biens d'aucune espèce,
Ne faire tort à son prochain.
De cette probité, de celui qui l'observe,
Je suis assurément sincère admirateur;
Pourtant de telles gens d'honneur
Qu'en sa bonté le ciel à jamais me préserve!

Six mois avaient passé : des soins plus sérieux,
Et la faveur du nouveau maître,
Véritable Léthé pour les ambitieux,
Du souvenir du lord avaient fait disparaître
La veuve jacobite en proie à la douleur,
Lorsqu'il la vit un soir respirant la fraîcheur,
Sur le seuil écarté de son humble retraite.
D'un désir curieux soit l'atteinte secrète,
Soit le malin projet de rire d'une erreur,
Il l'aborde en solliciteur,
Et de sa démarche indiscrète,
D'un ton noble, facile, après s'être excusé,
Il la presse encor de lui vendre
L'oiseau que sur l'heure il va prendre
Pour le double du prix qu'elle en a refusé.
« Non, répond-elle, non, pour tout l'or de la terre!
Moi, vendre ma félicité!
J'admirais autrefois son talent, sa gaîté,
J'aime aujourd'hui son caractère,
Et son bon cœur, et sa fidélité:
Depuis que le roi Jacque a quitté l'Angleterre,
Le pauvre oiseau n'a plus chanté! »

Aux yeux de bien des gens ce conte est notre histoire:
A leur avis, notre crédulité
Prête, dans nos malheurs, la sensibilité
A des cœurs dont souvent la bonté, la mémoire,
Sont celles de l'oiseau *qui n'avait plus chanté!*
S'ils ont raison, si la souffrance
Ne doit plus croire aux pleurs que verse la pitié;

Si le masque de l'amitié,
Sous ses traits enchanteurs, cache l'indifférence;
En nobles sentiments, en espoir, en plaisir,
Autour de moi si je ne puis saisir
Qu'un fantôme imposteur qui fuit et m'abandonne;
Si des illusions le voile m'environne....
Dieu puissant!.... daigne l'épaissir!

OUVRAGES

Adressés à la Société, *et indication des Rapports faits sur ces ouvrages, de* 1824 *à* 1828.

Ouvrages des Membres de la Société Royale.

Dithyrambe à S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême, par M. C.-L. Mollevaut.

Mémoire sur la non-contagion de la fièvre jaune, par M. Lefort. — Rapporteur M. Lamoureux aîné.

Nouvelle fontaine filtrante; Instruments nouveaux pour conserver les vins; Nouvel alambic; Appareil de Distillation continue; Manière de faire des Expériences d'agriculture, par M. Herpin.

Traité de la méthode fumigatoire, par M. Rapou. — Rapporteur M. Vimont.

Doctrine et traités de morale d'Hippocrate, par M. le chevalier de Mercy.

Discours prononcé à la Société Royale des Bonnes-Lettres, par M. Ch. Lacretelle.

Maison natale de St.-Bernard à Fontaine-les-Dijon, par M. Girault.

Recueil d'opuscules sur la greffe, par M. André Thouin. — Rapporteur M. Soyer-Willemet.

Notices sur MM. Girault et Brenet de la Côte-

d'Or; Lettres bourguignones, par M. Amanton. — Rapporteur M. Baillard.

Description des coquilles fossiles des environs de Paris, par M. Deshayes. — Rapporteur M. Soyer-Willemet.

Antiquités médiomatriciennes, par M. Devilly.

Traité du beau et du sublime de Kant, traduit par M. Veyland. — Rapporteur M. Lamoureux aîné.

Recherches et expériences sur l'acétate de morphine, par MM. Deguise, Dupuy et Leuret. — Rapporteur M. Braconnot.

Le Troubadour ou Guillaume et Marguerite, par M. le Baron de Ladoucette. — Rapporteur M. Mathieu.

Rapport sur le fossile de Moret; Éloge de Broussonet; Description des jardins de Fromont, et Inauguration du buste de Linné, par M. Thiébaut de Berneaud.

Lettres sur la Sicile, par M. le Marquis de Foresta. — Rapporteur M. Lamoureux aîné.

Note sur un pavé de mosaïque découvert à Audun-le-Riche, par M. Teissier.

Le Corps et l'Ame, discours en vers par M. le Comte François de Neufchateau.

Essai sur la réforme du Code forestier, par M. Masson.

Histoire des guerres d'Italie, par M. Charles Botta. — Rapporteur M. Lamoureux aîné.

Tableau analytique et critique de l'ouvrage du D.r Gall, par M. Demangeon. — Rapporteur M. Lamoureux aîné.

Notice sur un ancien coffre de l'église de St.-Aignan d'Orléans, par M. Jollois.

Cosmogonie, par M. Bonnaire-Mansuy. — Rapporteur M. Lamoureux aîné.

Helvétius à Voré, comédie, par M. le Baron de Ladoucette.

Description des environs de Paris, par M. A. Donnet. — Rapporteur M. Baillard.

Eulogium on Marcus Aurelius by Thomas, translated by D.r Warden.

Palmyre reconquise et Poésies lyriques, 2e édition, par M. Dorion.

Mémoire sur la mortalité des Oliviers; Proverbes météorologiques des Cévennois; Culture et variétés de la pomme de terre, par M. d'Hombres-Firmas. — Rapporteur M. le Baron Mallarmé.

Discours en vers prononcé à la distribution des prix de Lunéville, par M. Guibal.

Les Plaisirs de l'espérance et de la mémoire, par M. Albert-Montémont. — Rapporteur M. Baillard.

Recherches physiologiques et chimiques pour servir à l'histoire de la digestion, par MM. Leuret et Lassaigne. — Rapporteur M. de Haldat.

Leçons d'un père à son fils, par M. Duval. — Rapporteur M. Mathieu.

Architectonographie des théâtres de Paris, par M. A. Donnet. — Rapporteur M. Mengin.

Empoisonnement par le *Solanum mammosum*; Emploi de l'iode; Observations, par M. Des-Alleurs.

Cours de littérature fesant suite au lycée de La Harpe, par M. Boucharlat. — Rapporteur M. Baillard.

Recherches sur plusieurs maladies des enfants, par M. P.-S. Denis. — Rapporteur M. Vimont.

Voyage à Trianon, par M. de Labouisse.

De la Saignée et du Quinquina dans le traitement de la fièvre jaune, par M. Lefort.

Fables, par M. le Baron de Ladoucette. — Rapporteur M. Baillard.

Histoire médicale des marais, par M. Monfalcon. — Rapporteur M. L. Valentin.

Comparaison de quelques baromètres, par M. d'Hombres-Firmas.

Réflexions sur la non-existence du virus rabique, par M. Girard.

Exhalaison gazeuze de la peau; Action du gaz acide carbonique; Absorption cutanée, par M. Collard (de Martigny).

Hygiène des classes industrielles, par M. Saucerotte.

Mémoire sur le manière d'étudier et d'enseigner l'Agriculture, par M. le Comte François de Neufchateau.

Essai analytique de métaphysique; l'Habitant du Cantal aux pieds des Pyrénées, par M. SAPHARY. — Rapporteurs MM. SOULACROIX et DE CAUMONT.

Plan d'amélioration pour le Collége de Genève, par M. HUMBERT. — Rapporteur M. BAILLARD.

Robert et Léontine, par M. le Baron DE LADOUCETTE. — Rapporteur M. le Vicomte DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

Les Ottomans et les Grecs, par M. DORION.

Histoire d'Haïti; le Néant de l'homme, par M. Charles MALO. — Rapporteur M. L. VALENTIN.

Mémoire sur l'éducation classique des jeunes médecins, par M. le Chevalier de MERCY. — Rapporteur M. SERRIÈRES.

Épître à Mathon-de-Lacour, par M. BOUCHARLAT. — Rapporteur M. le Vicomte de VILLENEUVE-BARGEMONT.

Hygiène militaire; Mémoire sur les colonies de bienfesance, etc., par M. KIRCKHOFF. — Rapporteur M. L. VALENTIN.

Tableaux statistiques sur le commerce de la Grande-Bretagne, par M. César MOREAU. — Rapporteur M. SOULACROIX.

Du Génie d'Hippocrate, par M. DES-ALLEURS. — Rapporteur M. BONFILS.

Recherches sur les Antiquités de l'Amérique septentrionale, par M. WARDEN. — Rapporteur M. DEVÈRE.

Mémoire sur trois genres de cas rares, par M. P.-S. Denis. — Rapporteur M. Bonfils.

Histoire de Thionville, par M. Teissier. — Rapporteur M. Ninet.

Fables, par M. le Baron de Stassart. — Rapporteur M. Gérard-Grandville.

Essai sur la Phytonomie; Productions naturelles de Java; Le Cimetière du village, par M. Fée.

Histoire de la Botanique en Bourgogne, par M. Vallot.

Dissertation sur les camps romains de la Somme, par M. le Comte d'Allonville. — Rapporteur M. Ninet.

Rapport sur les Chèvres du Thibet, par M. Soyer-Willemet.

Pratique du Toisé géométrique; Arithmétique pratique, par M. Desnanot. — Rapporteurs MM. Soulacroix et de Caumont.

Der Selbstmord, von D.r Heyfelder. — Rapporteur M. Blau.

Mémoire sur les Antiquités du Donon, par M. Jollois.

Proposition à l'Académie de Rouen; Observations, par M. Des-Alleurs.

Code ecclésiastique français; Rédemption du genre humain; Traité des rentes foncières; Histoire littéraire de la France, par M. Henrion. — Rap-

porteurs MM. de Caumont, Gironde et le Vicomte de Villeneuve-Bargemont.

Recueils des Sociétés littéraires et scientifiques.

Séances publiques de la Société des amis des sciences d'Aix.

Séances publiques de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Séances publiques de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.

Notices des travaux de la Société royale de médecine de Bordeaux.

Procès-Verbaux des séances publiques de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente.

Séances publiques de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Journal d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires du département de l'Eure.

Précis de la constitution médicale du département d'Indre-et-Loire.

Journal de la section de médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure.

Comptes-rendus des travaux de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Lyon.

Comptes-rendus des travaux de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon.

Séances publiques de la Société royale de médecine de Marseille.

Mémoires de l'Académie royale des lettres, sciences et arts de Metz.

Comptes-rendus des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy.

Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Comptes-rendus des travaux de la Société Linnéenne de Paris.

Bulletin de la Société d'agriculture et belles-lettres de Poitiers.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Séances publiques de la Société libre d'émulation de Rouen.

Bulletin des travaux de la Société de médecine de Rouen.

Recueil agronomique publié par la Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne.

Journal de la Société royale de médecine de Toulouse.

Journal de la Société d'émulation du département des Vosges.

ENVOIS DIVERS.

Du sol, de l'air et des eaux d'Espagne, par M. Cadet (de Metz).

Observations barométriques faites à Toulouse, par M. Marqué-Victor.

Essai sur les phlegmasies du tissu muqueux, par M. Faulcon.

Nouveau Traité de la laine et des moutons, par M. de Mortemart-Boisse. — Rapporteur M. MATHIEU.

Tableau synoptique sur les acides, par M. Bacon. — Rapporteur M. BRACONNOT.

Journal de médecine du département de la Meurthe. — Rapporteur M. VIMONT.

Observations sur les Polygones étoilés, par M. Lévy. — Rapporteur M. DE CAUMONT.

Topographie médicale de l'arrondissement de Toul, par M. Leclerc (ouvrage couronné par la Société royale).

Discours sur les expositions des produits de l'industrie du Calvados, par M. Lair.

Notice historique sur M. Thierry de Caen, par M. Lamouroux.

Recherches sur l'emploi des sels neutres dans les analyses végétales, par M. Robinet.

Rapport sur la chaux hydraulique du Calvados, par M. Pattu.

Observations sur le calorique et la lumière, par M. Pugh.

Histoire du sacre des Rois de France, et sacre de S. M. Charles X, par M. Lenoble. — Rapporteur M. Gironde.

Voyage dans la vallée de l'Ornain, par M. Ranxin.

De la Jurisprudence relative aux aliénés, Thèse par M. J.-L. Bonfils. — Rapporteur M. Leuret.

Considérations hygiéniques, par M. de Schaken. — Rapporteur M. Leuret.

Sur la pêche et le parcage des huîtres; Du pommier à cidre, par M. Lair.

Tableau synoptique des connaissances humaines, par M. Jullien (de Paris).

Essai sur la Menstruation, Thèse par M. Châtelain.

Le Petit Producteur, par M. le Baron Charles Dupin. — Rapporteur M. Soulacroix.

L'Affranchissement des Grecs, pièce de vers par M. Lemaire.

Coup-d'œil sur les progrès des sciences; le Tombeau d'une jeune Hellène, par M. Jullien (de Paris.

Des Dragons et des Serpents monstrueux, par M. Eusèbe de Salverte.

Monographie des Hirudinées, par M. Moquin-

Tendon. — Rapporteur M. Leuret.

Tableaux comparés de l'instruction populaire; Forces productives de la France, par M. le Baron Charles Dupin.

Dissertation sur l'antiquité du château de Darney en Vosges, par M. Mengin.

Sur le Cathétérisme de la trompe d'Eustache, par M. Deleau jeune.

Statistique du département de l'Ain, par M. Brayer.

Mémoire sur la Syphilis, par M. Puel. — Rapporteur M. Bonfils.

Mémoire à M. le Maire de Nancy sur l'établissement des Sourds-et-Muets de cette Ville, par M. Piroux.

TABLEAU

des Membres *composant la Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.*

(1829).

BUREAU.

Président: M. Soulacroix.
Secrétaire de correspondance: M. de Haldat.
Secrétaire de bureau: M. Guerrier de Dumast.
Bibliothécaire-Archiviste: M. Soyer-Willemet.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Allonville (le Comte d'), Préfet de la Meurthe.
Blau, Inspecteur de l'Académie.
Bonfils, fils aîné, Docteur en médecine.
Braconnot, Directeur du Jardin des Plantes.
Bresson, Conseiller à la Cour Royale.
Caumont (de), Professeur de Mathématiques au Collége Royal.

DROUOT (le Comte), Lieutenant-Général,

ÉTIENNE, Horloger.

GEORGE, Principal émérite,

GÉRARD-GRANDVILLE, Chef de Bureau à la Mairie.

GIRONDE, Inspecteur honoraire de l'Académie.

GUERRIER DE DUMAST (le Chevalier), ancien Sous-Intendant militaire,

HALDAT (DE), Inspecteur de l'Académie, Directeur de l'École de médecine,

JAQUINÉ, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.

LABROÏSSE (DE), Statuaire.

LAMOUREUX aîné, Docteur en médecine, Professeur d'histoire naturelle à l'École Royale forestière.

LAMOUREUX (Justin), Juge au Tribunal civil.

LAURENT (Paul), Professeur de Dessin à l'École Royale forestière.

LESEURE, Conseiller honoraire à la Cour Royale.

MALLARMÉ (le Baron), ancien Préfet.

MATHIEU (Léopold), ancien Substitut du Procureur-général de Lorraine.

MENGIN, Directeur des Ponts-et-Chaussées.

NINET, Sous-Bibliothécaire de la Ville.

PANGE (le Marquis DE), Pair de France, Commandant les départements de la Meurthe et des Vosges.

SALADIN (le Baron), Procureur-général à la Cour Royale.

SERRIÈRES, Professeur à l'École de médecine.

SOULACROIX, Recteur de l'Académie.

SOYER-WILLEMET, Bibliothécaire en chef et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.

THIERIET (DE), Avocat-général à la Cour Royale.

VILLENEUVE-BARGEMONT (le Vicomte François DE), Littérateur.

VIMONT, Docteur en médecine.

ASSOCIÉS NATIONAUX.

MM.

ALBERT-MONTÉMONT, Littérateur, à Paris.

AMANTON, Conseiller de Préfecture, à Dijon.

AZAÏS, Littérateur, à Paris.

BAILLARD, Professeur de Rhétorique, au Collége de Toul.

BALME, Docteur en médecine, à Lyon.

BARADON, Littérateur, à Paris.

BELIN, Censeur des Études au Collége Royal de Charlemagne, à Paris.

BERTIER, Propriétaire-Agriculteur, à Roville.

BERTRAND, Littérateur, à Strasbourg.

BERR (Michel), Littérateur, à Paris.

BIOT, Membre de l'Institut (Académie des sciences), à Paris.

BOINVILLIERS, Membre de l'Institut (Académie des inscriptions), à Paris.

BONNAIRE-MANSUY, Négociant, à St.-Mihiel.

BOTTA (Charles), Docteur en médecine, Poète et Historien, à Paris.

BOTTIN, ancien Secrétaire-général de Préfecture, à Paris.

BOUCHARLAT, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.

BOULAY (le Comte), ancien Conseiller d'état, à Paris.

BOUVENOT, Docteur en médecine, à Paris.

CAPELLE, Docteur en médecine, à Bordeaux.

CARAMAN (le Comte Maurice DE), Maréchal de Camp, Membre de la Chambre des Députés, à Paris.

CARNY, Chimiste, à Nancy.

CHALLAN (le Chevalier), Propriétaire, à Paris.

CHARBONNIÈRES, Inspecteur des Ponts-et-Chaussées, à Colmar.

CHODZKO (Léonard), Historien, à Paris.

COËTLOSQUET (le Baron DE), Gentilhomme-honoraire de la chambre du Roi, à Metz.

COLCHEN (le Comte), Pair de France, à Paris.

COLLARD, de Martigny, Avocat à la Cour Royale, à Nancy.

DELARUE, Pharmacien, à Évreux.

DEMANGEON, Docteur en médecine, à Chamagne près Charmes (Vosges).

DENIS père, Rédacteur du Narrateur de la Meuse, à Commercy.

DENIS fils, Docteur en médecine, à Paris.

DEPPING, Littérateur, à Paris.

DES-ALLEURS, Docteur en médecine, à Rouen.

DESGENETTES (le baron), Inspecteur-général du Service de santé, à Paris.

DESHAYES, Naturaliste, à Paris.

DESNANOT, Inspecteur de l'Académie, à Grenoble.

DEVERE, Capitaine au Corps Royal de l'État-major, à Nancy.

DEVÈZE, ancien Médecin du Château des Tuileries, à Paris.

DONNET (Alexis), Ingénieur-Géographe, à Paris.

DORION, Littérateur, à Paris.

DUFEUGRAY, Sous-Préfet, à Toulon.

DURAND, Inspecteur de l'Académie, à Amiens.

FABRE (Victorin), Littérateur, à Paris.

FÉE, Professeur de Sciences naturelles, à Lille.

FLAMANT, Professeur de la Faculté de médecine, à Strasbourg.

FORESTA (le Marquis de), Préfet de la Vendée, à Bourbon-Vendée.

GAILLARDOT, Docteur en médecine, à Lunéville.

GARAUDÉ (DE), Professeur de Chant, de la Chapelle du Roi, à Paris.

GAULTIER DE CLAUBRY, Docteur en médecine, à Paris.

GÉRARDIN, Docteur en médecine, à Paris.

GERGONNE, Doyen de la Faculté des sciences, à Montpellier.

GILLET-LAUMONT, ex-Inspecteur-général des Mines, à Paris.

GIRARD, Docteur en médecine, à Lyon.

GRÉGOIRE (le Comte), ancien Évêque de Blois, à Paris.

GUENAUT-D'AUMONT, Professeur de la Faculté des sciences, à Dijon.

GUÉPRATTE, Professeur de Mathématiques, à Brest.

GUIBAL, Notaire, à Lunéville.

GUILBERT DE PIXERÉCOURT, Littérateur, à Paris.

HENRION, Avocat à la Cour Royale, à Paris.

HERPIN, Docteur en médecine, à Paris.

HOLANDRE, Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle, à Metz.

HOMBRES-FIRMAS (le Baron D'), Propriétaire, à Alais.

HURTREL D'ARBOVAL, Commissaire spécial pour les Épizooties du Pas-de-Calais, à Montreuil-sur-Mer.

ISABEY, Peintre, à Paris.

JADELOT, Docteur en médecine, à Paris.

JOLLOIS, Ingénieur en chef du Loiret, à Orléans.

JOURDAIN, Médecin en chef de l'Hôpital militaire, à Phalsbourg.

LABOUISSE (DE), Littérateur, à Castelnaudary.

LACRETELLE jeune, Membre de l'Institut (Académie française), à Paris.

LADOUCETTE (le Baron DE), ancien Préfet, à Paris.

LAILLET, ancien Professeur de Mathématiques, à

Pont-à-Mousson.

Lassaigne, Professeur de Chimie à l'École vétérinaire d'Alfort.

Laurence, Littérateur, à Grenoble.

Laurent, Conservateur du Musée, à Épinal.

Lefaucheux, ancien Préfet, à Pont-à-Mousson.

Lefebure, Naturaliste, à Paris.

Lemazurier, Littérateur, à Paris.

Lenoir (le Chevalier), ex-Directeur du Musée des Monuments français, à Paris.

Le Roy d'Étiole, Docteur en médecine, à Paris.

Leuret, Docteur en médecine, à Paris.

Lévy jeune, Professeur de Mathématiques, à Rouen.

Maffioli, ancien Magistrat, à Paris.

Malo (Charles), Littérateur, à Belleville près Paris.

Masson, Agent forestier, à Tonnerre.

Mathieu de Dombasle, Directeur de la Ferme exemplaire, à Roville.

Mercy (le Chevalier de), Docteur en médecine, à Paris.

Mirbel (Brisseau de), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

Mollevaut aîné, Supérieur du Séminaire, à Issy.

Mollevaut jeune, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

Monfalcon, Docteur en médecine, à Lyon.

Montbel (Dugas de), Littérateur, à Lyon.

MOREAU (César), Vice-Consul de France, à Londres.

MOREAU DE JONNÈS, Correspondant de l'Institut, à Paris.

MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

MOUTON DE FONTENILLE, Naturaliste, à Lyon.

NICOT, Inspecteur de l'Académie, à Nîmes.

NOEL, Inspecteur-général des Études, à Paris.

PARISET, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Médecine, à Paris.

PASTORET (le Marquis DE), Chancelier de France, Membre de l'Institut (Académie française), à Paris.

PAVÉE DE VANDOEUVRE (le Baron), Membre de la Chambre des Députés, à Troyes.

PELLET, Avocat, à Épinal.

POIRET, Naturaliste, à Paris.

PONCE, Graveur du Cabinet du Roi, à Paris.

PROTAT, Docteur en médecine, à Dijon.

RAPOU, Docteur en médecine, à Lyon.

ROCHARD, Professeur honoraire de la Faculté de Médecine de Strasbourg, à Meaux.

ROCHEFORT, Littérateur, à Paris.

ROGUIER fils (DE), Conseiller-auditeur à la Cour Royale, à Nancy.

ROLIN (Gabriel), ancien Inspecteur des Forêts de M.gr le Prince de Condé, à Guise.

ROSTAN (Casimir), Naturaliste, à Marseille.

SAPHARY, Professeur de Philosophie à l'École préparatoire, à Paris.

SAUCEROTTE, Docteur en médecine, à Lunéville.

SAULNIER (le Baron), ancien Préfet, à Paris.

SÉDILLOT, Docteur en médecine, à Paris.

SÉGUIER, Préfet de l'Orne, à Alençon.

SILVESTRE, Secrétaire de la Société Royale et centrale d'Agriculture, à Paris.

SPITZ, ancien Inspecteur de l'Académie de Nancy, à Varangéville (Meurthe).

TEISSIER, Sous-Préfet, à Thionville.

THIÉBAUT DE BERNEAUD, Secrétaire perpétuel de la Société Linnéenne, à Paris.

THIERIET (DE), Professeur de la Faculté de Droit, à Strasbourg.

VALLOT, Docteur en médecine, à Dijon.

VAUBLANC (le Comte DE), Ministre d'État, à Paris.

VEYLAND, Littérateur, à Sarreguemines.

VILLAUME, Chirurgien en chef de l'Hôpital militaire d'instruction, à Metz.

VILLENEUVE-BARGEMONT (le Vicomte Alban DE), Préfet du Nord, à Lille.

VILLERMÉ, Docteur en médecine, à Paris.

WARDEN, ancien Consul américain, à Paris.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

MM.

BLARAMBERG (DE), Conseiller d'État de S. M. l'Empereur de Russie, à Odessa.

GLÆSNER, Professeur de Physique, à Louvain.

HAMONT, Médecin-Vétérinaire, au Caire.

HENRY, Professeur de Minéralogie, à Iéna.

HERMANN, Professeur d'Éloquence et de Poésie, à Leipsick.

HEYFELDER, Docteur en médecine, à Trèves.

HUMBERT, Professeur d'arabe, à Genève.

KIRCKHOFF (DE), Dr en médecine, à Anvers.

LA ROCHE, Dr en médecine, à Philadelphie.

MITCHILL, Dr en médecine, à New-York.

PESCHIER, Dr en chirurgie, à Genève.

RANZANI, Professeur d'histoire naturelle, à Bologne.

ROBLEY DUNGLISON, Dr en médecine, à Charlottesville (Virginie).

ROMAN, Lieutenant-Colonel du Génie, à Valladolid.

SAVARESI, Dr en médecine, à Naples.

STASSART (le Baron DE), Ancien Préfet, à Corioule, près de Namur.

STEMPKOVSKI (DE), Colonel au service de Russie, Correspondant de l'Institut, à Odessa.

THOMAS, Dr en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

TABLE DES MATIÈRES.

SCIENCES ET ARTS.

Agriculture; Horticulture.

Histoire naturelle.

Médecine humaine et vétérinaire.

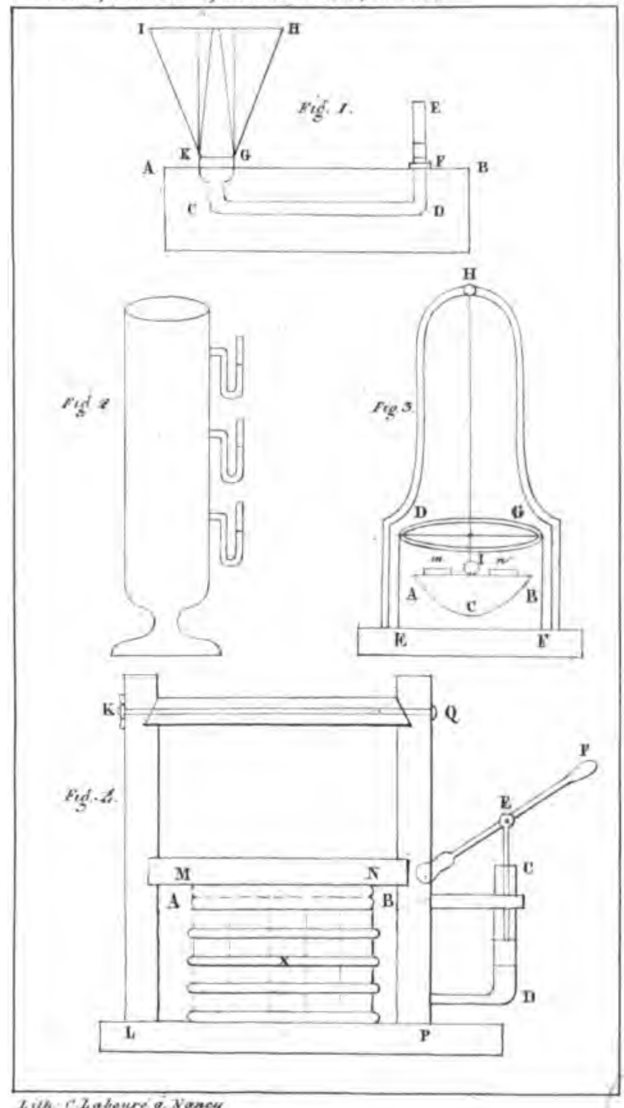
Chimie.

Physique.

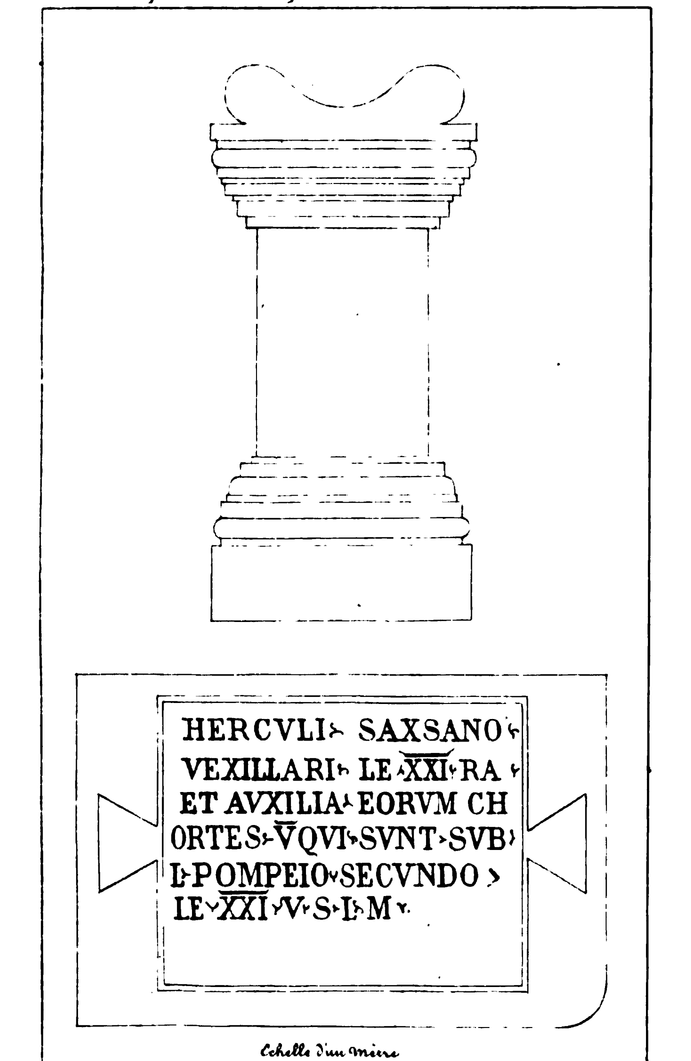
Éloges; Discours.

Poésie.

FIN DE LA TABLE.



Lith. C. Labouré à Nancy



Lith. C. Labouré à Nancy.




PRÉCIS
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES
SCIENCES, LETTRES ET ARTS
DE NANCY,
De 1829 à 1832.



NANCY,
DE L'IMPRIMERIE DE C.-J. HISSETTE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE, DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DU COLLÈGE, ETC.

1833.




SOCIÉTÉ ROYALE

DES

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

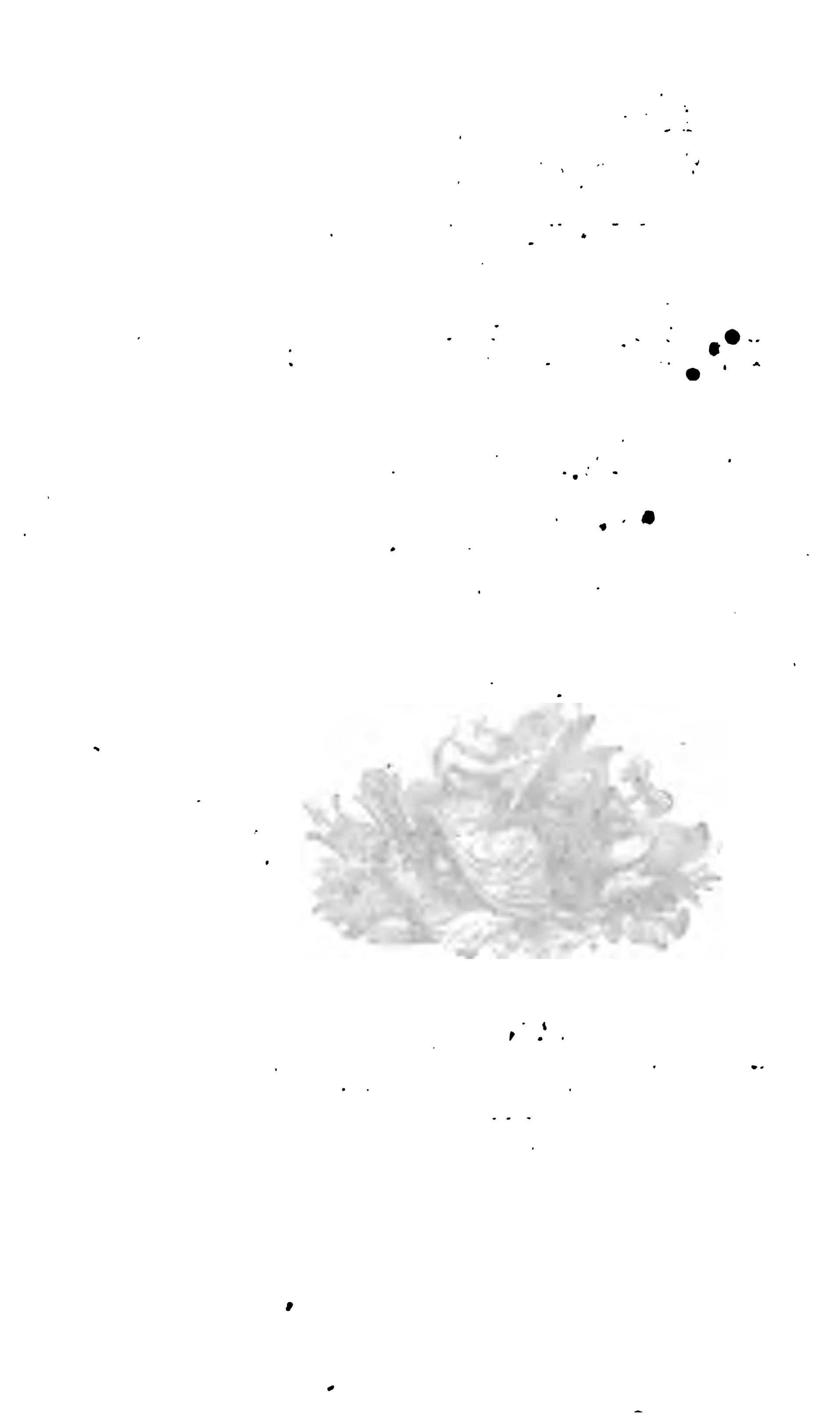
DE NANCY.

PRÉCIS
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES
SCIENCES, LETTRES ET ARTS
DE NANCY,
De 1829 à 1832.



NANCY,
DE L'IMPRIMERIE DE C.-J. HISSETTE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE, DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DU COLLÉGE, ETC.

1833.



PRÉCIS
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES
SCIENCES, LETTRES ET ARTS
DE NANCY,
De 1829 à 1832.

La période dont nous avons à rendre compte, et que de si grands événements ont signalée, est à jamais mémorable pour l'Académie de Nancy par l'accomplissement d'un vœu qu'elle se glorifiera toujours d'avoir formé la première. Son attachement inaltérable à la mémoire de Stanislas, son illustre fondateur, lui aurait fait un devoir de réclamer la priorité du projet d'un monument consacré à la gloire de ce bon prince, lors même que la manifestation de sentiments si légitimes ne serait

pas pour elle un titre d'honneur. Elle se plaît donc à répéter que c'est de son sein que sortit, en 1803, l'expression d'un vœu applaudi et généreusement appuyé par ses concitoyens; que ce fut un modeste professeur de littérature qui, dans un discours relatif à l'importance des monuments nationaux, consacrés au souvenir des grands hommes et des événements mémorables, développa les premières idées d'une entreprise si heureusement terminée, qui acquitte envers le bienfaiteur de la Lorraine un juste tribut de reconnaissance, procure à notre ville un nouvel ornement, et honore le talent d'un artiste né dans ses murs.

A la suite de considérations générales sur l'influence morale des monuments, alors négligés et même outrageusement traités, M. Blau, s'adressant aux généreux sentiments de nos compatriotes, les invitait à relever la pyramide qui rappelait la célèbre victoire de René II, duc de Lorraine, sur Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et à *consacrer un monument à la mémoire de Stanislas*, dont nos pères ont reçu de si grands bienfaits. Les deux propositions de l'honorable académicien, comme une semence féconde confiée à une terre préparée, ne manquèrent pas de produire d'heureux fruits. La première détermina quelques Lorrains à ériger une colonne sur le lieu-même où périt l'injuste usurpateur des états de René; l'autre, adoptée

par notre Académie, fut suivie d'une souscription dont le montant fut alors destiné à subvenir aux dépenses d'un grand médaillon en bas-relief, qui devait remplacer, au-dessous du fronton de l'Hôtel-de-Ville, le blason de notre cité, et offrir à la vénération publique les traits du Philosophe bienfaisant. Ce monument modeste, plus proportionné aux ressources qu'à la gratitude de la Société, mais suffisant pour la manifester, ne pouvait sans doute répondre aux vœux du pays; cependant son exécution suspendue pendant plusieurs années, à raison des événements politiques, réveilla des souvenirs qui plus tard agrandirent le projet primitif.

Ce fut M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, alors Préfet du département de la Meurthe, qui, s'identifiant aux sentiments qu'il retrouvait dans le cœur des habitants des trois départements formés de l'ancienne Lorraine, leur proposa d'en consacrer le témoignage par l'érection d'un monument digne de cette province, digne du grand prince auquel on le destinait. Jamais proposition ne fut mieux accueillie ni plus universellement approuvée; la souscription projetée fut promptement remplie, et se composa de l'offrande des princes, des grands dignitaires et des premiers magistrats, comme des simples citoyens, et même des plus pauvres habitants. Nous ne nous conformons donc pas à une formule adulatrice quand nous annonçons qu'on a élevé aux frais du public

ce glorieux monument, consacré à la mémoire d'un prince que la génération actuelle connaît seulement par l'histoire, et dont les bienfaits et les fondations pieuses ont disparu au milieu des discordes civiles.

L'exécution de la statue du Philosophe bienfaisant a été confiée à M. Jacquot, élève de l'École française à Rome. Ce choix, dicté par la réputation de ce jeune sculpteur, a été fait aussi à l'imitation du bon prince qui, pour les vastes constructions dont notre ville est décorée, préféra toujours les artistes Lorrains. Retardé par différentes circonstances, ce grand ouvrage a été offert, le 6 novembre 1831, aux regards empressés du public, charmé de retrouver dans les traits de Stanislas la douceur et la bonté qui caractérisent les actes de son règne en Lorraine, la sagesse et l'élévation d'esprit empreintes dans tous les écrits qu'il nous a laissés.

Le jour de l'inauguration fut une fête de famille, où le zèle rassembla une grande partie de la population. Les membres de la commission qui avait mûri le projet et suivi son exécution, en firent les honneurs. Les trois départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, représentés par des commissaires, vinrent déposer des couronnes civiques aux pieds du bon roi. Les membres des administrations civiles et militaires et les chefs du clergé, formant un nombreux cortège, la garde nationale, la troupe de la garnison et les citoyens de

toutes les classes, rivalisèrent de zèle pour embellir cette fête triomphale. Le premier magistrat du département et le chef de l'administration municipale célébrèrent les bienfaits et les vertus de notre illustre fondateur. Enfin l'Académie y assista en corps, et M. Justin Lamoureux, son président, prononça, en son nom, le *Discours* que nous reproduisons ici, avant qu'il prenne sa place dans la relation de l'inauguration de la statue, dont la rédaction lui est confiée :

Au milieu de ces magnificences des arts qui s'élevèrent à la voix puissante du génie, on cherchait en vain l'effigie du créateur de tant de merveilles. Il n'avait parmi nous qu'un tombeau, ce Prince magnanime qui passa la moitié de sa vie à nous accabler de bienfaits! Quand, depuis près d'un siècle, la reconnaissance publique eût voulu lui dresser des autels, quand son nom populaire, comme celui de Henri IV, n'était répété par toutes les bouches qu'avec l'accent d'un amour qui semble s'accroître avec les générations, on ne retrouvait son image qu'au fond de nos cœurs. C'est du sein de l'Académie Royale des Sciences et des Lettres, la seule des institutions fondées par lui qui ait survécu aux ravages du temps et des révolutions, que se fit entendre le vœu d'ériger un monument à sa mémoire. Soit que la Société littéraire doive à ce double titre l'honneur de concourir à l'inauguration de la statue de Stanislas, soit que, dans ce jour de triomphe pour les arts et pour le patriotisme, on ait pu justement compter sur ses inspirations, elle n'ira pas altérer, par d'ambitieuses paroles, la pureté de l'hommage que la Lorraine rend aujourd'hui au Philosophe Bienfaisant. Quelle éloquence d'ailleurs ne serait impuissante à célébrer tant de vertus? Comment peindre,

aujourd'hui un grand acte, mais ce sera le dernier. Que cette statue, qui manquait à l'ensemble de nos monuments, s'élève du milieu de la cité, pour apprendre aux rois qu'il n'est qu'un seul moyen de rendre les peuples heureux : *c'est de les aimer !* (1) Les peuples aussi, qui ne sont pas toujours ingrats, viendront entretenir aux pieds de Stanislas le feu sacré de la reconnaissance, et s'ils ne veulent être infidèles aux maximes du Philosophe couronné, ils comprendront, à leur tour, que *le respect pour les lois est la seule garantie de la durée des états et du maintien de la liberté* (2). Cette grande image sera donc encore une puissance !

Si la persévérance de la Société dans le projet heureusement conçu d'élever un monument littéraire à la gloire des hommes illustres de la Lorraine, avait besoin de justification, elle la trouverait dans le succès de cette mesure. Ce monument essentiellement patriotique, puisqu'il doit être le fruit de l'émulation inspirée à nos compatriotes en faveur des lumières et des vertus qui honorent le pays, reçoit chaque année de nouveaux accroissements. La Société avait précédemment accordé ses suffrages au tableau élegant et fidèle où la plume d'un jeune auteur (3) a caractérisé

---

(1) Voyez le chapitre intitulé: *De l'amour des peuples.* OEuvres choisies de Stanislas, par madame de Saint-Ouen, page 271—277.

(2) OEuvres du Philosophe bienfaisant: *Observations sur le gouvernement de Pologne.* Tome 3, page 158 *et passim.*

(3) Éloge de Gilbert, par M. de Dumast, membre de la Société (1817).

les ouvrages, rappelé les talents précoces, et la triste fin d'un poète Lorrain, dont la vie sembla trop courte pour atteindre à la célébrité, mais dont le nom vivra toujours, parce qu'il a, quelques instants, fait vibrer avec éclat les cordes d'une lyre montée par la mélancolie et brisée par le malheur.

L'événement à jamais mémorable qui délivra l'Europe d'un conquérant ambitieux et superbe, la couronne de France d'un vassal turbulent et dangereux, et la Lorraine d'un joug honteux et accablant, a été célébré dans deux poèmes dont les auteurs (1) ont retracé, avec des couleurs plus ou moins vives, les glorieux exploits de nos pères, leur invincible attachement aux princes dont le sceptre paternel avait conquis leur amour; enfin la gloire de René injustement dépouillé, et rentrant vainqueur dans les murs de sa ville chérie, après la défaite de son ennemi.

Vers la même époque, la Société a couronné l'éloge (2) de ce peintre fécond, de cet inimitable graveur dont le burin a tracé avec un égal talent les merveilles du ciel et celles de l'enfer, les combats des guerriers et les scènes de la vie commune, les formes les plus élégantes et les plus abjectes, les personnages les plus graves et les plus ridi-

---

(1) M. Baillard, membre de la Société (1824), et M. Malgaigne, chirurgien militaire et docteur en médecine (1827).

(2) Éloge de Callot, par M. Des Maretz, ancien adjoint du maire de Nancy (1828).

cules, et dont les fastes de l'honneur lorrain consacrent le patriotisme.

Depuis la dernière publication, le savant et vénérable Charles Le Pois, l'un des hommes célèbres désigné à l'émulation de nos compatriotes, a reçu le tribut justement dû à ses lumières et à ses vertus. Ce grand observateur, qu'on pourrait nommer l'Hippocrate Lorrain, a fourni à la plume d'un jeune médecin, déjà distingué par des études brillantes, le sujet d'un travail (*Éloge de Charles Le Pois*) où les écrits de ce savant médecin ont été analysés avec sagacité, où ses doctrines ont été examinées avec une maturité de jugement qui a mérité les suffrages de l'Académie, heureuse de trouver dans le petit-fils de l'habile lithotomiste et chirurgien SAUCEROTTE, qu'elle s'honore d'avoir compté au nombre de ses membres, un successeur digne d'occuper la place qu'il a laissée vacante.

Afin de mettre le public à même d'apprécier les motifs qui ont fixé les suffrages de la Société, nous lui présenterons, selon l'usage suivi jusqu'à ce jour, l'analyse et quelques morceaux de la composition du docteur SAUCEROTTE, de Lunéville. Nous observerons que ce jeune médecin, persuadé que l'histoire des savants et des artistes est toute dans leurs ouvrages, sans négliger les faits propres à rappeler les talents et les rares qualités de l'illustre professeur de Pont-à-Mousson, s'est plus particu-

lièrement attaché à en faire connaître le mérite, et qu'il a principalement obtenu les éloges de l'Académie pour avoir montré un esprit mûr et des connaissances variées dans cette partie de son travail.

Après avoir rappelé l'origine de Charles Le Pois (1) (*Carolus Piso*), issu d'une famille de Nancy distinguée par des talents et des vertus héréditaires, qui depuis long-temps lui avaient donné le premier rang parmi les médecins de la Lorraine, l'auteur parle succinctement des études littéraires, des premiers succès et de la noble émulation avec laquelle le descendant de tant de gens habiles s'avançait dans la carrière à laquelle ils devaient leur illustration, et crayonne ainsi l'histoire de l'art vers cette époque :

Apportés en Italie par les doctes transfuges de Constantinople envahie par les Turcs, les ouvrages grecs y avaient opéré une révolution complète. L'Arabe, qui était depuis long-temps l'idiome savant et préféré, avait été abandonné avec Rhazès et Avicenne pour Hippocrate et Galien. On commentait le divin vieillard dont les écrits étaient regardés comme les dogmes fondamentaux de la science. La médecine était enfin revenue à cette méthode d'observation, à cette philosophie expérimentale, sans laquelle elle n'est qu'une aveugle routine et qu'un frêle échafaudage établi sur des théories bizarres et dangereuses. La France était restée quelque temps étrangère à ce grand mouvement; mais les guerres d'Italie,

---

(1) Et non *Pison*, comme l'ont écrit tant d'auteurs trompés par l'analogie.

d'ailleurs si désastreuses, eurent du moins l'avantage de hâter la culture de la langue grecque et la réforme médicale. Le Collége Royal, fondation d'un monarque protecteur éclairé des sciences et des lettres, avait pris rang parmi les écoles les plus célèbres de son temps; de nombreux élèves accouraient de toute part aux doctes leçons des Guillaume Budée, des Daurat, des Houllier, des L. Duret. Ce dernier, savant commentateur d'Hippocrate, compta le jeune Le Pois parmi ses auditeurs. Il eut aussi pour maître Simon Piètre surnommé le grand, qui enseignait avec beaucoup de succès les doctrines d'Hippocrate et de Galien; enfin Michel Marescot, honorablement cité par de Thou, et qui mérita la confiance du meilleur de nos rois.

Le panégyriste suit Le Pois en Italie, où il était attiré par la réputation des écoles de cet heureux pays, régénéré par les sciences qui s'y montraient avec un nouvel éclat. Il assiste avec lui aux doctes leçons des professeurs de Padoue; il le ramène à Paris pour y prendre ses premiers degrés, et enfin dans sa ville natale, où il avait été précédé par une réputation qui fixa sur lui l'attention du public, et lui mérita la confiance du duc Charles III, auquel il fût attaché en qualité de médecin consultant.

Bien différent de ces hommes qui ne voient dans la faveur du souverain qu'un chemin ouvert à leur ambition, Le Pois n'employa son crédit près de son prince que pour obtenir de sages et utiles institutions. C'est à sa demande et sous sa direction que fut établie à Pont-à-Mousson la Faculté de médecine, dont il fut doyen et premier professeur. Heureux le sujet

dont le crédit est une source de la félicité publique ! plus heureux le prince qui choisit ses conseillers parmi de tels sujets, et dont l'autorité paternelle repose principalement sur l'amour de ses peuples ! Tels furent nos ducs de Lorraine et le bon roi Stanislas, dont l'éloge se trouve si naturellement associé à celui d'un grand homme, dans les lieux pleins de sa mémoire, au milieu des monuments de sa noble bienfaisance.

Appelé à l'enseignement de la médecine par son prince, Le Pois, après avoir reçu le grade de docteur, indispensable à celui qui devait le conférer aux autres, s'empressa d'occuper une chaire qui devint bientôt le foyer des lumières de l'Université; il se consacra désormais et sans réserve aux fonctions honorables et difficiles dont l'auteur a tracé le tableau, relevé l'importance et indiqué les devoirs:

Quel discernement ne faut-il pas au professeur placé entre les idées anciennes et les nouvelles, pour n'adopter que le vrai, ne rejeter que le faux? Le Pois possédait à un haut degré cette érudition qui n'amasse que pour répandre; il savait que dans une science de faits l'autorité la plus imposante doit être traduite au tribunal de l'expérience. Quelle que fût sa vénération pour Hippocrate et les anciens, il avait cette indépendance d'esprit sans laquelle on ne peut espérer ni grandes conceptions, ni progrès dans les sciences. A une époque où tout ce qu'on ne trouvait pas dans les anciens passait pour hérésie, où la vieille maxime *ipse dixit* dictait despotiquement ce que l'on devait penser et croire, Le Pois refusa de jurer qu'Hippocrate et Galien fussent la raison souveraine : il n'encensa qu'une seule idole, la Vérité.

Jusqu'ici le panégyriste n'avait considéré Le Pois que comme médecin praticien et professeur; il va le présenter comme écrivain, et, sous ce rapport, les titres d'un auteur à la célébrité pouvant être plus facilement appréciés, il s'est attaché à mettre ses lecteurs à même de les juger, en donnant une analyse raisonnée du célèbre traité *de morbis à serosâ colluvie ortis*, ouvrage où l'illustre professeur a consigné ses observations sur plusieurs maladies peu connues avant lui. Ce n'est pas sans doute sur un système antérieur à la découverte de la circulation harvéienne et des faits principaux dont se compose la physiologie moderne; ce n'est pas sur des théories qui ont vieilli, comme le feront de plus récentes qui captivent maintenant tant de jeunes esprits, que reposent les titres de notre savant médecin à une renommée durable; mais, comme le fait remarquer M. Saucerotte, sur les vues profondes de ce grand observateur, sur sa sagacité dans la recherche des causes de plusieurs maladies dont il a donné des théories ignorées avant la publication de ses écrits, et confirmées par les âges subséquents. De ce nombre est l'apoplexie, sur laquelle l'antiquité avait les idées les plus chimériques, on peut même dire les plus extravagantes.

Arétée l'attribuait à une déperdition subite de la chaleur innée; Avicenne, à l'empêchement survenu dans la circulation des esprits sensitifs et moteurs; Foës, à un développement spontané de vents intérieurs. Le Pois s'attacha à démontrer

qu'elle a toujours son siége dans le cerveau ; il distingua trois degrés dans l'apoplexie, division conservée par un de nos observateurs contemporains les plus distingués. Il a fait sur cette maladie une remarque bien intéressante : c'est que l'apoplexie est fréquente en Lorraine, surtout aux changements de saisons. Il se demande si c'est à la constitution atmosphérique régnante qu'il faut l'attribuer. Il y a lieu de le présumer ; mais je n'ai pas été à même de vérifier si cette remarque est encore vraie, maintenant que la coupe des bois, le défrichement des terreins et le desséchement des marais ont dû singulièrement modifier la température de notre atmosphère. Ce que Le Poïs avait fait pour l'apoplexie, il le fit pour une maladie non moins terrible, l'épilepsie. Il prouva, par une analyse judicieuse de ses symptômes, qu'elle a essentiellement son siége dans le cerveau ; et les travaux de Willis et de Georget sont venus confirmer l'opinion du profond observateur. Il cite deux cas d'épilepsie dans lesquels il a employé avec succès le cautère actuel, qui a opéré de si brillantes cures entre les mains de l'un de nos plus savants compatriotes (1).

Depuis Hippocrate, l'affection spasmodique improprement nommée hystérie était considérée comme ayant son siége dans l'utérus. Le vieillard de Cos, attribuant à ce viscère le sentiment et le mouvement, supposait qu'il pouvait se porter en diverses parties du corps et y occasionner divers accidents. Le Pois, qui n'admettait pas toutes les opinions d'Hippocrate, parce qu'il avait pour ce beau génie une admiration raisonnée, osa combattre sa doctrine : il annonça que l'hystérie devait prendre rang parmi les affections convulsives, et que, comme telle, son siége était dans l'encéphale. Quand on réfléchit dans quel état d'enfance était encore la physique de l'homme malade, on ne peut s'empêcher d'admirer la sagacité de l'habile

(1) Feu Louis Valentin, docteur en médecine, membre de la Société.

médecin, qui savait ainsi démêler, au milieu des nuances infiniment variées des maladies, les phénomènes secondaires, de ceux qui en indiquaient le siége principal. Un siècle s'écoula avant que Willis, celui de tous les médecins qui a le plus avancé la théorie des maladies nerveuses, confirmât par ses observations la doctrine du savant Lorrain, que les travaux postérieurs de Georget et de Gall semblent avoir mise à l'abri de toute incertitude.

Les vues du docte professeur de Pont-à-Mousson sur les maladies de poitrine, pour la guérison desquelles il s'acquit une grande réputation, occupent une place importante dans son éloge; et la comparaison des théories et des méthodes alors usitées avec celles de notre savant compatriote est pour lui un nouveau titre d'honneur. Enfin ses prescriptions, non moins remarquables par la méthode thérapeutique que par leur simplicité opposée aux extravagances de la polypharmacie d'alors, prouvent encore que ce grand médecin, guidé par la seule force de son génie, tendait vers toutes les espèces d'améliorations dont l'art est susceptible, mais que le temps seul pouvait confirmer.

L'analyse du traité *de morbis à serosâ colluvie ortis* est terminée par des réflexions d'autant plus dignes de remarque, qu'elles sont faites par un jeune médecin qui, à sa sortie des écoles, sait ainsi se soustraire à l'influence de la mode et à la tyrannie des opinions que commande l'enthousiasme et qu'adopte l'irréflexion. L'auteur de l'éloge que nous

analysons n'a pas passé sous silence l'instruction pratique, publiée par Le Pois, sur une maladie qui ravagea la Lorraine durant l'été de 1623, dont il avait prédit le retour, et pour laquelle il fixa les bases d'une pratique judicieuse. Il termine par le tableau des mœurs et des vertus de ce grand homme :

Ses mœurs étaient austères; on admirait en lui, selon Dom Calmet, cette simplicité antique qui semble propre au caractère des grands médecins. Ennemi déclaré du charlatanisme et de l'intrigue, il parcourut la route, sinon la plus fréquentée, du moins la plus honorable, en cherchant à ne l'emporter sur ses concurrents que par la supériorité des talents. Plein de cette modestie qui sied si bien au mérite, il cédait toujours le pas à ses collègues dans les consultations où il était appelé.... Fidèle au précepte de Cicéron, *nulla dies sine lineâ*, il ne laissait passer aucun jour sans travailler à reculer les limites de la science. Toute l'activité et l'intérêt que le vulgaire apporte aux affaires de la vie, il les concentrait sur l'étude de son art. *Quoniam autem si quâ in arte diligentiâ requiritur, in medicinâ certè maximè desideratur, quod longitudo cum difficultate in eâ est conjuncta,.... æquum est profectò omnes qui ex tam salutaris et nobilis artis exercitatione famam atque commendationem venantur nunquam à divino Apellis instituto discedere....* (1)

L'Académie, dans sa séance publique de 1830, avait promis une médaille d'or de 300 francs, pour

(1) L'Académie attend encore les Éloges de Dom Calmet, Claude Gelée, M.me de Graffigny, St. Lambert, Boufflers, Palissot, Hoffmann, etc.

un sujet d'histoire moderne aussi facile qu'intéressant :

Examiner, sous ses différents aspects, la situation de la Lorraine pendant le règne de ses derniers Ducs. Quelles modifications l'avènement de STANISLAS *et la réunion de ce pays à la France ont-elles apportées dans les mœurs, le caractère, les connaissances et l'industrie de ses habitants?*

Le seul mémoire qui soit parvenu, se compose en général de faits trop connus et de réflexions trop présentes à tous les esprits, pour avoir pu remplir les intentions de la Société Royale. Elle y a trouvé de la justesse et de la raison; mais ce mérite qui, s'il était joint à celui des recherches dans une question difficile, suffirait peut-être à un auteur pour lui faire obtenir la palme, n'a point assez de valeur dans le cas d'une question très-accessible et pour ainsi dire vulgaire, où la tâche consiste moins à trouver une réponse qu'à l'orner et à l'approfondir.

En offrant de nouveau le même prix pour 1834, l'Académie a déclaré qu'elle attendait, de la part des concurrents, des ouvrages dont le plan méthodique, le style châtié, les vues non superficielles, présentassent *un travail consciencieux*. Aux termes de son programme, elle demandait une *exactitude presque minutieuse; des aperçus variés;* un grand soin mis à recueillir, *non dans les livres, mais dans des traditions immédiates*

qui sont sur le point de se perdre, mille détails fugitifs, précieux pour la vérité de la couleur. « Les choses qu'il s'agit de décrire, disait-elle, « survivent dans les souvenirs de quelques témoins « oculaires; les hommes qu'il faut retracer viennent « à peine de disparaître, et les ombres des derniers « Lorrains errent encore autour de nous. Ne « laissons pas échapper l'unique moyen qui nous « reste *de les peindre d'après nature* ». C'est donc un tableau que voulait l'Académie; et dès-lors, quelques teintes vagues ne sauraient remplacer, à ses yeux, des touches vives et pittoresques.

Le concours est toujours ouvert pour *la Topographie médicale de l'un des arrondissements du département de la Meurthe*, genre de travail auquel demeure assigné un prix de 150 francs (1).

Outre les prix ci-dessus annoncés, la Société Royale, embrassant une idée neuve, féconde et populaire, a résolu d'étendre la sphère des *travaux manuels* auxquels ses encouragements étaient applicables. Désirant éveiller chez les artistes et les ouvriers de notre Département une louable émulation, elle les appelle à lui soumettre, pour la même époque (1er février 1834), ce qu'ils auront fait de mieux; se réservant de décerner une médaille d'or de 240 francs à l'auteur qui lui présentera l'ouvrage *conçu avec le plus de con-*

---

(1) M. Leclerc, docteur en médecine, a obtenu, en 1823, le prix proposé pour l'arrondissement de Toul.

naissance et de goût, et exécuté avec le plus de perfection.

Deux médailles d'argent pourront aussi être données pour les accessit.

La Société a éprouvé une douce jouissance lorsqu'elle a appris que le jugement qu'elle avait porté en faveur de plusieurs habitants du département de la Meurthe, considérés comme dignes des *Prix de vertu de la fondation Monthyon*, a été confirmé par l'Académie française.

En 1829, Jeanne Dieudonné, domestique demeurant à Malzéville, a obtenu un prix de six cents francs en récompense de sa conduite courageuse et désintéressée envers des maîtres qui, tombés dans le malaise, n'ont trouvé d'appui et de secours que dans sa généreuse assistance. Avec les seules ressources de son travail, elle a soutenu la maîtresse à laquelle elle était attachée depuis trente-sept ans, en lui sacrifiant toute son existence et en renonçant à des avantages qu'elle pouvait obtenir, si son attachement lui eût permis d'abandonner une famille à laquelle elle était si nécessaire.

En 1831, Joseph Ignace dit Naxi, chapelier et ancien soldat demeurant à Vic, a été jugé digne du premier prix de quatre mille francs, pour le courage et l'humanité dont il a fait preuve. C'est dans les inondations subites de la Seille, si funestes en certaines années, et dont tant de malheureux sont par fois les victimes, que Joseph Ignace a

surtout déployé le courage qui lui a mérité cette honorable récompense, non pas pour avoir une seule fois sauvé des eaux un individu, mais pour avoir [illegible] de cette œuvre de vertu une pratique presque habituelle, ayant, dans le cours de sa vie, porté des secours efficaces à trente-deux personnes qui, sans sa généreuse assistance, étaient vouées à la mort.

En 1832, les demoiselles Louise-Scolastique Rebière et Barbe Calaine dite Laprairie, de Nancy, ont obtenu une médaille de six cents francs, pour la charité admirable qu'elles ont montrée, en prenant à leur charge, quoique fort âgées, et n'ayant d'autres ressources que le travail de leurs mains, une pauvre femme de 89 ans, presque aveugle et paralytique, et une jeune orpheline qu'elles ont élevée et secourue pendant dix ans.

C'est pendant la période, dont nous traçons l'histoire, qu'a eu lieu le rétablissement de la *Commission pour la recherche des antiquités départementales,* auquel l'Académie a contribué par son zèle, ses encouragements et ses ressources pécuniaires. Dissoute en 1824, cette Commission avait été rétablie par M. le comte d'Allonville, Préfet de ce Département, conformément à une circulaire du ministre de l'Intérieur, en date du 5 juin 1828. Mais le défaut de fonds, dont aucune allocation n'avait été faite, eût rendu cette mesure inutile, si la Société n'eût généreusement

consenti à partager avec elle ses modiques ressources : elle n'y a attaché qu'une condition, dont la présence de plusieurs de ses membres, au sein de cette commission, lui garantira l'exécution ; et cette condition, toute dans l'intérêt de la science et dans celui du pays, c'est que les travaux de ses membres, le produit de ses recherches et tous ses achats soient déposés à la Bibliothèque publique de Nancy. Déjà quelques investigations heureuses donnent lieu d'espérer que les fonds qu'elle consacre annuellement à cette étude importante, concourront utilement à augmenter le domaine de l'Archéologie Lorraine.

Depuis la dernière publication, le tableau des membres de la Société a éprouvé de nombreux changements que, selon sa coutume, elle doit faire connaître. Dans ce court intervalle de temps elle a éprouvé des pertes qui seront long-temps l'objet de ses regrets.

Parmi ses membres résidents :

M. Leseure, conseiller à la Cour royale de Nancy, auteur d'une dissertation sur la législation de Lorraine, couronnée par l'Académie en 1790 ;

M. le docteur Louis Valentin, connu de tous les médecins par des travaux importants et des voyages entrepris pour les progrès de l'art ; ses connaissances variées et l'activité de son esprit le rendaient un des membres les plus utiles de notre Société ;

M. le docteur Bonfils, fils aîné, professeur à l'École secondaire de médecine, qui s'était distingué par des talents précoces, et dont le zèle ardent et les travaux assidus ont hâté la fin;

M. le Baron Saladin, ancien député, ex-procureur-général près la Cour royale de Nancy, magistrat recommandable par des connaissances étendues en jurisprudence, une grande habileté dans l'administration et un dévouement constant aux intérêts de son pays.

Parmi ses Associés correspondants, l'Académie a perdu :

M. Carny, chimiste-manufacturier, auteur de plusieurs intéressantes découvertes, et qui, l'un des premiers, fabriqua la soude artificielle;

M. Pellet, avocat à Épinal, écrivain estimable, connu par un recueil de poésies où brille avec une imagination vive le plus honorable attachement à la gloire de son pays;

M. Grégoire, ancien évêque de Blois et sénateur, auteur d'un grand nombre de savants écrits, sur des sujets de philantropie, de religion et de politique;

M. Challan, ancien député de Versailles au corps législatif, dont la vie a été consacrée à d'utiles travaux sur la législation et l'Agriculture;

M. Victorin Fabre, dont tous les gens de lettres connaissent les ouvrages, notamment le Tableau littéraire du 18e siècle, la Mort de Henri IV, les Éloges de Corneille et de Labruyère, etc.;

M. LAURENT, professeur de dessin et conservateur du musée d'Épinal, peintre distingué parmi les artistes français par la finesse de sa touche, le goût et l'élégance de ses compositions, et non moins recommandable par son attachement au pays qui l'a vu naître;

M. PONCE, graveur habile et fécond, auteur de divers écrits sur les beaux arts et la politique.

M. YVART, savant professeur d'économie rurale, auteur d'ouvrages estimés sur l'Agriculture;

M. DE THIERIET père, professeur à la Faculté de droit de l'Académie de Strasbourg, savant jurisconsulte;

M. le baron CUVIER, pair de France, secrétaire de l'Académie des sciences, grand naturaliste dont le monde savant ne cessera de regretter la perte.

Les Membres résidents, nouvellement admis, sont :

M. GEORGE, secrétaire de l'Académie universitaire, professeur à l'école industrielle de Nancy, auteur de plusieurs ouvrages élémentaires sur les Mathématiques, propres à en populariser l'étude;

M. MONNIER, naturaliste, secrétaire-adjoint de la Société centrale d'Agriculture de Nancy, auteur d'une Monographie estimée sur les *Hieracium;*

M. GATIEN-ARNOULT, professeur de philosophie, auteur d'un ouvrage élémentaire sur cette science, qui se distingue par l'excellence de la méthode;

M. PIROUX, directeur de l'institut des Sourds-Muets établi à Nancy, auteur de divers écrits

sur l'enseignement auquel il se livre, et de méthodes-pratiques propres à favoriser le développement de l'intelligence de ces intéressantes victimes, au soulagement et à l'instruction desquelles il a consacré son existence.

Les Associés correspondants admis dans la même période sont :

M. Henrion, avocat à la Cour royale de Paris, auteur d'un Traité sur les rentes foncières, d'une Histoire littéraire de la France, etc. ;

M. Saucerotte, docteur en médecine, professeur de philosophie au collége de Lunéville, auteur de l'Éloge de Le Poïs, d'un bon ouvrage sur l'hygiène de la classe ouvrière, et de plusieurs écrits inédits ;

M. de Garaudé, musicien-compositeur, auteur d'ouvrages estimés, relatifs à son art ;

M. Jourdain, médecin en chef de l'hôpital militaire de Colmar, auteur de divers mémoires sur la Médecine et l'Histoire naturelle ;

M. Guillaume, littérateur à Besançon, auteur de remarques sur les écrits de La Fontaine, et d'autres ouvrages inédits ;

M. Bonnaire-Mansuy, naturaliste à Saint-Mihiel, auteur d'un écrit sur la minéralogie, de recherches sur les fossiles des environs de la ville qu'il habite, et sur les antiquités de son département ;

M. le comte Anatole de Montesquiou, littérateur à Paris, auteur d'un recueil de poésies ;

qu'il réclame en faveur du résultat des sciences métaphysiques, *ainsi traitées*, le même degré d'assentiment que l'on accorde aux sciences physiques.

Fidèle à la méthode qu'il s'est tracée, et qu'il exprime par la devise « observer et induire », c'est seulement dans la seconde partie, dans ce qu'il nomme psychologie transcendante, que l'auteur arrive à se prononcer sur la nature *spirituelle* de la substance qui pense. Après avoir cité les opinions des métaphysiciens qui ont voulu attribuer les facultés intelligentes à la matière, voici comment il s'exprime sur leur dangereuse méprise :

Si le matérialisme, pris en lui-même, peut n'être qu'une erreur non coupable, les conséquences que l'on a coutume d'en tirer sont loin d'avoir ce caractère d'innocence. En effet, de ce que l'esprit, dans cette hypothèse, n'a pas une nature différente du corps, on conclut, 1°. qu'il n'en est pas distinct, mais ne fait qu'un avec lui, naissant, croissant et mourant en même temps, sans être réservé à aucune existence ultérieure, et ne devant ni craindre ni espérer, au-delà du présent, aucune sanction des lois morales ; 2°. qu'il n'y a pas pour l'individu d'autre loi morale que celle de sa conservation, ni d'autre devoir que celui de chercher son bien-être et de s'aimer soi-même de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces ; 3°. qu'il n'y a pas non plus, pour les peuples, d'autre loi que celle de se conserver et de se faire heureux en jouissant du présent ; 4°. enfin, que les peuples, immenses troupeaux d'hommes, ne diffèrent des troupeaux de brutes que de la manière dont un homme diffère lui-même d'un autre animal,

d'une plante ou d'un minéral, c'est-à-dire, par une organisation plus ou moins parfaite, dans laquelle il consiste tout entier. Et ces premières conséquences, une fois admises, engendrent, ensuite, d'une manière nécessaire, 1°. le dégoût pour tout ce qui porte l'homme au-delà de la réalité matérielle, et je ne sais quelle espèce d'acharnement à le dépouiller de tous les trésors de poésie dont l'auteur de son être semble avoir pris plaisir à l'enrichir, comme pour le dédommager des malheurs inséparables de la vie présente; 2°. l'égoïsme individuel, éternel ennemi des affections bienveillantes et de toutes ces vertus du cœur, si propres à nous rendre heureux; 3.° l'égoïsme social, aussi contraire au véritable bonheur des peuples que le précédent l'est à celui des individus; 4.° enfin, l'ignorance de ce qui constitue la dignité réelle de l'homme, l'oubli de ses devoirs, le mépris de ses droits, la tyrannie des forts, la servilité des faibles, et tout leur hideux cortége de malheurs et de vices.

Mais ce n'est pas le raisonnement seul qui fait connaître la nécessité de ces conséquences: l'histoire elle-même se charge de la démontrer, en nous présentant partout les caractères les plus beaux et les plus sublimes génies, les siècles les plus grands et les peuples les plus libres, comme les constants amis des doctrines de l'immatérialité de l'esprit et de son immortalité; tandis que le matérialisme n'est généralement adopté que par les cœurs bas, les esprits étroits et les peuples esclaves.

Ici M. Gatien-Arnoult, citant les exemples de l'antiquité, montre, parmi les païens, Socrate, Caton, Thraséas, Marc-Aurèle, ne s'élevant au-dessus de la corruption de leur siècle que par une forte persuasion de la spiritualité de l'âme.

Aujourd'hui même, ajoute-t-il, quel spectacle nous offre la France? Sans doute nous ne sommes pas de ceux qui veulent empêcher la génération nouvelle de s'enivrer d'espé-

rances, et de ne voir que des gages de fertilité dans ce que d'autres lui représentent comme des nuages sinistres, gros d'orages et de tempêtes. S'il en était autrement, elle n'aurait peut-être pas le courage de consentir à vivre. Mais nous ne pouvons cependant pas nous dissimuler que nous sommes enveloppés d'un crépuscule assez épais, et que, dans le champ du père de famille, bien de l'ivraie se trouve encore mêlée au bon grain. Ainsi l'on dirait que dégoûtée du *beau* dont elle s'est comme enivrée sous Louis XIV, dépouillée de la foi au *vrai* que lui fit entrevoir le 18e siècle à son aurore, et ne se flattant plus de rencontrer la *justice* sociale que lui promit en vain le même siècle à son déclin, la France s'est jetée par désespoir de cause dans la foi à l'*utile*, et s'y est attachée comme à l'ancre de salut. Tant nous sommes déshérités de toute croyance religieuse, intellectuelle et morale! Tant l'industrialisme coule de toutes parts à pleins bords, et, nouveau Protée, se montre partout sous mille formes différentes, non moins varié dans son unité réelle que constamment un dans son apparente variété! Tant l'intérêt, dont cet industrialisme n'est que la régularisation systématique, règne dans le fond des cœurs, alors même que des mots sonores et harmonieux se trouvent constamment sur les lèvres, et que de tous côtés on invoque la justice, la liberté....; la liberté surtout, qu'à entendre les brûlantes philippiques de nos généreux citoyens, on prendrait volontiers pour l'enfant chéri du siècle, mais que chaque jour voit sacrifier à l'intérêt, comme une autre Iphigénie, de la main même de son père! Tant enfin ce même intérêt, essentiellement petit et variable de sa nature, communique à tout son caractère de petitesse et de variabilité! D'où ce *décousu* de toutes nos sociétés, dans lesquelles on se rapproche souvent, sans presque jamais s'unir, et ce grand nombre de caractères faibles, honte et désespoir de notre époque, ennemis chancelants et douteux, amis plus chancelants et plus douteux encore, incapables même d'avoir la fixité

de l'indifférence ou la force de l'inertie. D'où encore, dans une sphère plus haute, cette impuissance démontrée à fonder un système social, parce qu'il demande avant tout la force et la grandeur du caractère ; et ces appels si fréquents à une légalité que semble invoquer la conscience, contrainte de s'avouer à elle-même qu'elle manque de force pour atteindre à l'inviolable légitimité. D'où aussi, dans les arts et les monuments qu'ils élèvent, ces tâtonnements perpétuels et cette absence générale de grandeur et de majesté ; dans la littérature, ces essais informes et ces productions sans couleur, qui semblent avoir fait un éternel divorce avec le sublime et le beau ; et dans les sciences, malgré tout l'éclat dont elles brillent, ces préjugés terre-à-terre, ces aperçus exclusifs et ces inclinations ou motifs peu honorables, qui semblent condamner l'homme à ne proclamer vrai que ce qui favorise ses penchants, flatte son orgueil et sanctionne ses prétentions. D'où enfin, jusqu'à ces entreprises téméraires qui insultent la religion même, et, méconnaissant son caractère sacré, veulent la rabaisser au rôle méprisable d'un pouvoir physique et temporel, ou à celui d'un agent mécanique, destiné à servir nos intérêts terrestres et à protéger nos jouissances d'un moment.

Sans doute cette esquisse du revers de notre siècle n'est pas flattée. Car un siècle est une puissance, surtout une puissance heureuse ; et nous ne nous sentons pas le triste courage de flatter autre chose que la faiblesse et le malheur. Mais comment ne pas voir, dans cet esprit du jour, comme la trace ineffaçable de notre corruption originelle, ou, si l'on aime mieux, la conséquence nécessaire des doctrines matérialistes adoptées par le dernier siècle, et que nous n'avons pas encore entièrement répudiées ? Car, on ne peut l'oublier, ce fut dans ce siècle qu'on vit des hommes se lever et dire que les idées, dont l'intelligence humaine est si fière, naissent toutes du jeu des organes, comme une branche naît du tronc ; et bientôt être suivis d'autres hommes qui ajoutèrent que, comme

il n'y a rien dans l'esprit qui ne soit un résultat immédiat de l'organisation physique, ainsi dans le cœur il n'y a rien qu'on ne doive expliquer par un motif physique ou intéressé. Et dès-lors le plus grossier sensualisme fut à la mode; le matérialisme eut ses prédicateurs fanatiques; et du palais des grands où fut son berceau, descendant, à travers toutes les classes, jusque dans la cabane du pauvre, il étendit partout sa maligne influence; empoisonna les arts, la littérature, les sciences, la religion; dénatura la politique, et corrompit jusqu'à l'esprit de vraie liberté qu'il avait d'abord paru vouloir servir, mais dont il compromit le triomphe.

Ainsi, nous ne saurions trop le dire ni trop le répéter, s'il est quelque chose qui doive surtout effrayer aujourd'hui les amis sincères de cette vraie liberté, c'est de voir leurs doctrines chéries proclamées et défendues par les mêmes hommes qui se font les apôtres ou les fidèles du matérialisme. Avec de tels appuis ils ne peuvent que désespérer de leur cause; et ces auxiliaires ne sont propres tout au plus qu'à les embarrasser, comme de faux amis, prêts à s'éloigner dans les mauvais jours; comme de faux braves, disposés à passer à l'ennemi la veille du combat; comme de faux dévots, incapables de reconnaître un Dieu mourant sur la croix; et comme une foule d'esclaves, exclusivement faits pour servir le puissant et escorter le char du triomphateur. Encore une fois, entourée de tels fidèles, la liberté court les plus grands dangers. Ces gens-là sont nés pour la trahir.

Une analyse plus détaillée que l'espace ne nous permet de la faire serait indispensable pour bien caractériser les doctrines de M. Gatien-Arnoult. Se rapprochant du Cousinisme et de la philosophie Écossaise, son système a pourtant quelque chose de moins sec et de moralement meilleur, qu'il

emprunte, de près ou de loin, on le sent bien, aux sources de la religion révélée. Jusqu'à quel point et avec quel degré de confiance ose-t-il y puiser? nous l'ignorons : ce n'est pas, dit-il, le lieu de s'expliquer sur de tels objets dans un cours de *philosophie*. Observons seulement que les morceaux empreints de la nuance dont il s'agit, sont les plus intéressants de l'ouvrage, et citons-en, pour dernier exemple, deux pages remarquables, qui, en achevant de donner une idée du livre, offrent l'avantage d'en faire connaître aussi l'auteur.

Je dirai donc aux jeunes gens, que j'ai connu autant qu'eux, et plus qu'eux peut-être, les erreurs de l'esprit. Le doute, que dès le commencement de cet ouvrage je leur ai conseillé, avec Descartes, n'a pas été pour moi un simple doute *méthodique*; il a été en partie *réel* et profond. Il était le fruit de lectures inconsidérées, de réflexions hâtives et d'une sensibilité exaltée.

Sans doute, dans mon enfance, j'avais cru, comme eux, ce qu'on me disait de croire; comme eux, je m'étais imaginé aimer ce qu'on me disait d'aimer; et je pratiquais, comme eux, ce qu'on me commandait. Mais, abandonné de bonne heure à moi-même et chargé seul du soin de ma conduite, je fus, comme un voyageur que des guides imprudents ont laissé seul, au milieu de la nuit, dans une immense forêt.

Suis les lumières de ta raison, me dirent les sages dont je consultais les livres; mais en croyant ouvrir les yeux, je ne vis que ténèbres et obscurité. *Écoute la voix de ta conscience*, me dirent-ils encore; mais en prêtant l'oreille, je n'entendis qu'un bruit sourd et confus. *Suis l'impulsion de ton cœur*, ajoutèrent-ils enfin; et la main sur le cœur, je le sentis battre

pour tout ce qui me semblait grand, beau, généreux. Mais quand je voulus en parler aux hommes, ils me dirent que c'étaient des préjugés; ils me regardèrent avec mépris; il semblait qu'ils me prissent en pitié, et que je ne fusse pas à leur hauteur. Je n'entendais rien non plus à leur langage: leur grandeur ne me semblait que petitesse; leurs vertus me semblaient des vices; ils adoraient ce que je jugeais ignoble, et foulaient aux pieds ce que j'avais proclamé digne d'hommages.

Ainsi une guerre intestine s'était élevée au milieu de moi-même: mes pensées et mes désirs de la veille luttaient contre mes pensées et mes désirs du jour; et dans ce combat funeste, je ne pouvais trouver ni repos, ni tranquillité. Puissent les jeunes gens qui liront ces lignes ne jamais connaître cet état terrible! puissent-ils ne jamais éprouver cette déchirante angoisse du cœur et cette longue agonie de l'âme! Je la souhaiterais à mon ennemi, si je pouvais en avoir; et je m'étonne toujours que les anciens aient oublié de reléguer au fond des enfers cet horrible supplice.

Dans cet état, il n'est peut-être pas de système que mon esprit n'ait essayé, ni de licence dont mon imagination n'ait goûté. Mais rien ne me satisfaisait long-temps; et combien de fois n'ai-je pas reconnu par moi-même la justesse de ce que Pascal dit quelque part: « Nous brûlons du désir d'approfondir tout, et d'édifier une tour qui s'élève jusqu'à l'infini. « Mais tout notre édifice craque, et la terre s'ouvre jusqu'aux « abîmes. »

Je cherchais la vérité bien loin, tandis que je pouvais la trouver auprès de moi. Les pieux souvenirs de mon enfance suffisaient pour indiquer le chemin qui y conduit; et la simple prière qu'on me faisait alors réciter sans la comprendre, et les modestes leçons du pasteur, que lui-même ne comprenait pas toujours, en étaient bien plus près que tous les gros livres que je compulsais avec tant de fatigues.

Oui, je le déclare avec sincérité, le jour où je conçus

clairement et compris dans toute son étendue la nature de la Divinité, ce jour là seulement je naquis à la vie de l'intelligence; et un seul instant me révéla plus de vérités importantes que de longues années antérieures. Je le déclare aussi, le jour où la justice divine cessa pour moi d'être un mot donné par l'habitude et à peu près vide de sens, où je fus admis à être convaincu de la vérité de cette phrase si simple, que *l'homme a été créé et mis au monde pour s'acquitter de ses devoirs et mériter la vie éternelle*; en ce jour encore, j'en appris sur la science plus que je n'en avais appris dans plusieurs années. Je venais en effet de découvrir la boussole qui devait me diriger sur la mer orageuse de la vie, et d'apercevoir le port où doit infailliblement entrer toute nacelle, plus ou moins battue par les vents et par les flots.

Aussi je le dis avec la ferme confiance de ne pas me tromper, je le dis surtout aux jeunes gens, les meilleurs amis de la vérité, et je souhaite qu'ils en soient bien convaincus: le meilleur et l'unique moyen pour l'homme de vivre heureux dans ce monde, c'est de croire et d'espérer en l'autre.

M. Soulacroix, alors recteur de l'Académie de Nancy, et remplissant aujourd'hui les mêmes fonctions à Lyon, a publié des *Observations sur le projet de loi concernant l'Instruction primaire, présenté à la Chambre des Pairs, le 20 janvier* 1831. Cet écrit n'est pas susceptible d'analyse. L'auteur examine en détail les divers articles du projet, auquel il propose de faire des modifications importantes pour rendre plus facile l'exécution de la loi. Les vues pratiques qu'il renferme annoncent un Administrateur sérieusement occupé du perfectionnement de l'Instruction populaire, dont

il a étudié les besoins à l'aide de connaissances positives, puisées dans ses relations avec les administrations et les fonctionnaires de son académie.

M. Piroux, directeur de l'École des sourds-muets de Nancy, école qui réunit déjà les élèves des départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse, des Vosges, de l'Aube et des Ardennes, et qui doit embrasser un jour les dix départements dont la célèbre maison de Maréville rassemble déjà les aliénés, a, dans son *Discours de réception*, entretenu l'Académie des principes qui le dirigent dans ses travaux et dont il fait journellement une si heureuse application.

Au nombre des inventions, dit-il, qui honorent le plus les temps modernes, on peut sans contredit placer l'*Art d'instruire les sourds-muets*. Sorti de quelques essais tentés à de grandes distances, cet art reçut vers le milieu du siècle dernier un précieux développement et une application plus précieuse encore, entre les mains d'un prêtre français aussi modeste que bienfaisant. Un autre prêtre, philosophe moins profond peut-être, mais écrivain plus enthousiaste, obtint la mission de continuer l'œuvre du premier. L'histoire immortalisera les noms des de L'Épée et des Sicard; et les erreurs commises quelquefois par ces amis de l'humanité ne terniront point l'éclat des travaux sur lesquels ils ont fondé une science que l'on peut nommer sainte. Elles attesteront seulement l'impossibilité où sont les hommes de génie eux-mêmes d'éviter tout écart, et de perfectionner leurs propres œuvres dans la trop courte durée de la vie. Les deux premiers instituteurs étaient réduits à leur seule expérience pour surmonter une masse immense de difficultés. De nos jours, leurs nombreux successeurs peuvent

emprunter des vues précieuses aux diverses théories mises en lumière par nos contemporains : aussi leur tâche est-elle devenue moins glorieuse, quoique leurs efforts soient infiniment plus efficaces.

Au sujet du procédé général à suivre dans l'enseignement comme le meilleur possible, voici comment s'exprime l'habile professeur :

Qui ne sait qu'en matière d'instruction élémentaire le principe de la véritable méthode est encore à trouver? On s'accorde bien sur la définition de la méthode en général : chacun répète qu'elle est la manière dont on doit procéder dans certaines opérations de l'esprit ; mais là s'arrête en quelque sorte la solution du problème. Personne n'ignore cependant que, pour produire toute instruction, deux opérations sont indispensables, lesquelles correspondent, l'une au rôle du maître, l'autre à celui de l'élève. La première se nomme enseignement proprement dit, la seconde se nomme étude. Or chacune de ces opérations passe pour devoir être réglée par une méthode distincte, comme si elles étaient tout à fait distinctes elles-mêmes. Dans un cas, l'esprit voit le particulier dans le général : c'est la *synthèse ;* dans l'autre, il voit le général dans le particulier : c'est *l'analyse*. Mais, selon nous, l'art d'instruire la jeunesse ne saurait être l'un ou l'autre de ces deux moyens, employé séparément.

Cet art suppose nécessairement dans son application toutes les relations qui peuvent s'établir entre le maître et l'élève, et ne pourrait atteindre son but s'il ne participait de la synthèse et de l'analyse, s'il n'était mixte dans sa nature. L'intelligence de la jeunesse passe en effet par deux états différents, dont l'un fait insensiblement place à l'autre : le premier, qui porte essentiellement sur les sensations, la mémoire, l'imagination et le jugement et se nourrit de faits ; le second, qui est dominé par le raisonnement, ne roule guères que sur des principes.

Mais c'est surtout quand il s'agit de l'instruction des sourds-muets que l'on est frappé de cette vérité. Aussi sommes-nous assuré que le maître qui saura le plus habilement unir son esprit avec celui de son élève, ou, en d'autres termes, employer la synthèse avec l'analyse, surpassera de beaucoup le précepteur qui laissera subsister la distance naturelle de lui à son disciple.

Mais il ne suffit pas d'avoir déterminé le principe de la méthode, il est encore important de rechercher le nombre et la nature des divers instruments à mettre en usage dans la pratique. Or, pour l'objet en question, il en existe de trois sortes : instruments de *communication*, de *représentation* et *d'action*. La communication est ou MANUELLE, comme dans la *Mimologie* (langage des gestes) et la *Dactylologie* (alphabet manuel) ; ou GRAPHIQUE, comme dans la *Mimographie* (écriture des gestes) et dans l'*Écriture alphabétique* ; ou même ORALE, comme dans la *Phonologie* (parole artificielle) et dans la *Labiolégie* (lecture sur les lèvres). Suivons M. PIROUX dans ce qu'il dit sommairement sur chacun de ces moyens :

Abandonnée, pour ainsi dire, à elle-même, la *mimologie* n'a encore qu'une existence de fait. Aucune théorie tant soit peu lumineuse n'en a présenté les véritables principes. La plupart des maîtres la créent à leur manière et l'imposent à leurs élèves ; d'autres la reçoivent au contraire des sourds-muets eux-mêmes, qu'ils regardent comme les seuls arbitres en cette matière. Pour nous, ennemis de toute pensée d'exclusion, nous consultons d'abord les indications de la nature, et nous les assujettissons à la loi de l'analogie, afin d'en tirer ensuite tous les développements nécessaires. Ne voulant d'ailleurs

employer chaque moyen de communication que dans de sages proportions, nous avons resserré le langage des gestes dans de justes limites. Enfin, si nous avons dit que la mimologie était un langage manuel, c'est que dans nos institutions le geste finit par se borner au jeu des mains.

La *dactylologie* est un autre moyen de communication non moins précieux que la mimologie. Elle supplée à la parole, et présente à elle seule la solution d'un des plus grands problèmes de l'enseignement des sourds-muets. C'est une sorte de parole formée par des positions et des mouvements de doigts. Malgré son importance, elle est presque entièrement délaissée dans la plupart de nos institutions; du moins elle y est lente et froide. Delà des tentatives faites pour la rendre plus expéditive : tentatives toujours vaines, et que l'on n'aurait pas entreprises, si l'on eût mieux connu la promptitude qu'elle peut acquérir, telle qu'elle existe. Nous animons ce langage en le rendant d'un usage fréquent et en l'accompagnant du jeu de la physionomie, qui peut remplir un rôle analogue à celui de l'accent dans la parole. Le jour où la dactylologie sera généralisée, l'éducation des sourds-muets ne sera plus un mystère, et la société leur sera réellement ouverte.

Il est deux autres moyens de communication qui ne sont que la peinture des deux précédents. Ce sont la *mimographie* et l'écriture alphabétique. La première, dont l'exécution n'a point encore eu lieu, est capable de répandre un jour précieux sur l'origine des écritures en général, et de faciliter immensément l'instruction des sourds-muets. Cependant un essai a été tenté, mais il n'a servi qu'à attester le génie de l'auteur, et l'impossibilité d'utiliser son écriture dépose contre l'extrême complication du système graphique qu'il a adopté.

Pour obvier aux inconvénients de cette mimographie imaginée avant nous, nous avons admis de prime abord qu'on ne pouvait que la rendre plus ou moins abréviative, et qu'il convenait de ne représenter que le mouvement constitutif du geste par les lignes les plus simples, terminées par la moitié

d'une tête de flèche, et orientées sur le papier selon la direction à indiquer. Ainsi notre mimographie ne tend point à une fidélité parfaite; elle rappelle seulement les circonstances d'un signe dont elle offre en quelque sorte les rudiments. En un mot elle est mnémonique ou abréviative. Nous ne ferons pas l'éloge de notre propre découverte, mais il nous semble pouvoir prédire que toutes les écoles de sourds-muets l'adopteront tôt ou tard, à raison des dégoûts et du temps perdu par les élèves, de la fatigue et de l'impatience qu'éprouvent les maîtres limités aux moyens usités.

Parler de l'*écriture alphabétique* serait perdre un temps précieux; il suffit donc de dire qu'elle est matériellement la même pour les sourds-muets que pour tout le monde.

Il nous reste à nous expliquer sur la *phonologie* et la *labiolégie*, deux instruments de communication d'un grand prix, et sur lesquels on n'a encore écrit que des choses très-imparfaites. Pour rendre la parole aux sourds-muets nous avons recours au dessin des organes de la voix, mis en rapport avec les caractères de l'alphabet, et à toutes les indications que le maître peut donner par le tact. Mais un moyen qui nous est propre surtout, c'est de faire agir les mains comme les parties de l'appareil de la parole, et d'y produire des articulations analogues à celles des lèvres, des dents, de la langue, etc. Les demi-sourds et les sujets qui ont parlé dans leur enfance, peuvent assez facilement acquérir la parole dite artificielle; mais dans quelles erreurs le charlatanisme de certains maîtres n'entretient-il pas le public à l'égard de tous les sourds de naissance!

Pour ne rien omettre de ce qui concerne les instruments de la méthode, il faut mentionner aussi le *dessin*, que M. Piroux fait entrer parmi les moyens accessoires, d'une façon même qui lui est propre, à l'aide de cartons de trois sortes, re-

présentant des dénominations *simples, complexes*, et *suivies de propositions incidentes*.

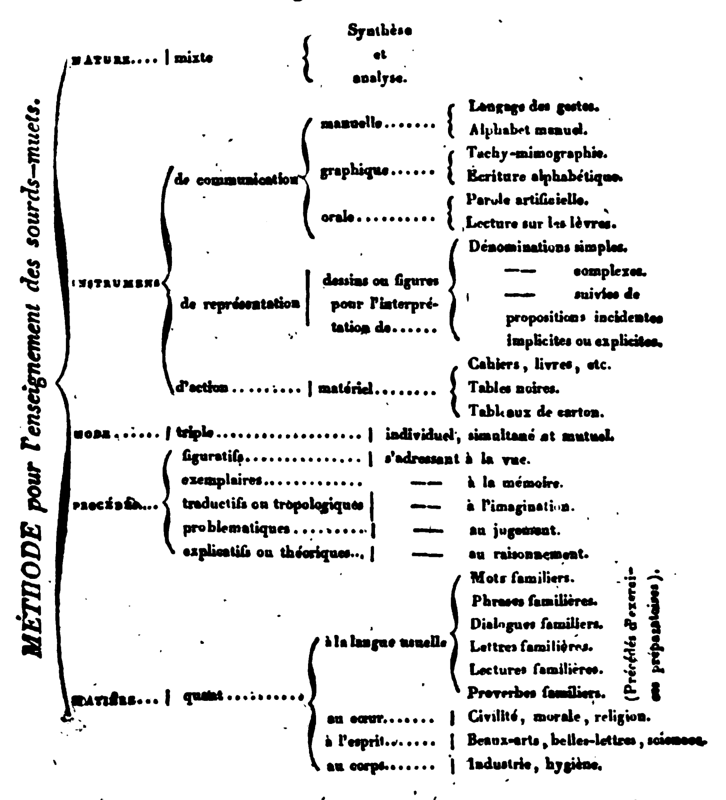
Enfin, quant au mode énonciatif de l'enseignement du savant professeur, il est tour-à-tour *individuel*, *simultané* et *mutuel*, selon les cas et les circonstances.

En somme, M. Piroux résume sous cinq classes différentes tous les leviers qu'il emploie, et qu'il nomme des procédés. Cette division tire sa raison de ce qu'on trouve, selon lui, dans l'homme, cinq sortes de facultés, qui semblent se développer successivement avant de former un tout harmonieux : la *vue* (et, si l'on veut, tous les sens), la *mémoire*, l'*imagination*, le *jugement* et le *raisonnement*.

C'est sur cette base, dit-il, que nous avons établi une série correspondante de procédés, appelés 1.° figuratifs; 2.° exemplaires; 3.° traductifs ou tropologiques; 4.° problématiques; 5.° explicatifs ou théoriques. Les premiers se composent de toutes les figures ou images; les deuxièmes de tous les exemples que l'élève doit simplement apprendre par cœur; les troisièmes, du rapprochement des mots synonymes et des expressions figurées; les quatrièmes, de discours avec des suppressions à suppléer, des altérations à réparer et des problèmes à résoudre; les cinquièmes enfin, de toutes les explications théoriques qui conduisent à l'étude des sciences.

Laissant de côté tout ce qui concerne la *matière* de l'instruction, chapitre sur lequel il y a peu de différence entre les sourds-muets et les autres hommes (si ce n'est pourtant que les premiers ont plus que personne besoin de donner une large part

à l'étude de la vraie religion, pour en goûter les consolations et les espérances), nous terminerons cet abrégé des divers mémoires que M. Piroux a lus à l'Académie par le tableau synoptique qu'il donne de son enseignement.



Puissent les dix départements dont Nancy est le centre et pour lesquels travaille M. Piroux, environner de secours et de marques d'intérêt un établissement digne de faveur, et le mettre

à portée d'opérer tout le bien qu'il promet à l'humanité souffrante !

Une Commission spéciale avait été invitée, en février 1829, par le Ministre du commerce et des manufactures, à préparer la *Révision de la législation concernant les inventions industrielles*. Après avoir consacré un grand nombre de séances à l'examen de ce sujet aussi difficile qu'important, elle adressa une série de questions aux corps et aux particuliers qu'elle crut capables de contribuer à l'amélioration des lois relatives aux brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation. M. d'Allonville, préfet de la Meurthe, en ayant transmis un exemplaire à la Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, elle nomma une Commission composée de six Membres pour répondre aux vues du Gouvernement. Lorsque des recherches et des discussions, continuées pendant près de trois mois, eurent amené un résultat satisfaisant, le général Drouot, président de la Commission, voulut bien se charger des fonctions de rapporteur, et les remplit avec un succès qui obtint, en juillet, l'approbation unanime de la Société Royale. Il est à regretter que les formes analytiques du Précis de nos travaux ne permettent pas d'y insérer textuellement ce savant *Rapport*.

L'auteur passe d'abord en revue l'ancienne législation relative aux découvertes industrielles, et

s'élève à de hautes considérations sur les nouvelles lois de la matière qui furent provoquées par un de nos plus célèbres compatriotes.

La législation française sur les brevets d'invention repose sur des principes d'équité qui, depuis près de quarante années, ont exercé la plus heureuse influence sur les progrès de notre industrie. Cette législation reconnait que toute découverte ou nouvelle invention dans tous les genres d'industrie est la propriété de son auteur; elle lui en garantit la pleine et entière jouissance pendant un temps déterminé. La déclaration authentique de cette vérité a ressuscité l'industrie française et excité partout une noble et louable émulation. Assurés de recevoir la récompense de leurs travaux, les artistes et les hommes industrieux ont donné un libre essor à leur génie, et se sont livrés à la recherche de tout ce qui peut contribuer au progrès des arts et à la prospérité de leur patrie.

L'industrie française, asservie sous le privilége et le monopole, entravée par les maîtrises et corporations, se traîna pendant long-temps languissante et découragée. Quelques inventeurs parvenaient bien à obtenir le privilége exclusif de leurs découvertes, s'ils étaient appuyés par des protecteurs puissants et assez riches pour satisfaire à la cupidité des bureaux. Mais la concession de ces priviléges était arbitraire; elle dépendait entièrement de la volonté du souverain. Repoussés du sein des corporations, les inventeurs pouvaient rarement faire usage de leurs découvertes; ils n'avaient d'autre parti à prendre que de les laisser tomber dans l'oubli, ou de porter aux étrangers de nouveaux moyens de richesse et de prospérité.

L'Edit de 1762 vint donner le premier éveil aux hommes industrieux : les priviléges, qui jusque là avaient été concédés pour un temps illimité, furent restreints à quinze années; ceux

dont les concessionnaires avaient tenté inutilement le succès, ou dont ils avaient négligé l'usage et l'exercice pendant le cours d'une année, étaient annulés, si cette suspension n'était point justifiée par des empêchements légitimes.

L'Edit de 1776 donna de nouveaux encouragements à l'industrie en supprimant les maîtrises jurandes.

Le vertueux monarque, auteur de cet édit, *voulut abroger ces institutions arbitraires qui éloignent l'émulation et l'industrie..... qui retardent les progrès des arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs, auxquels les différentes communautés disputent le droit d'exercer des découvertes qu'elles n'ont point faites.* Ces vues, dictées par l'amour du bien public, conseillées par un ministre homme de bien (Turgot), soulevèrent tous les intérêts privés. L'édit fut rapporté et remplacé au mois d'août suivant par un autre, qui apporta néanmoins d'importantes améliorations à l'ancien système.

Telle était la situation de l'industrie, lorsque, le 30 décembre 1790, M. de Boufflers, député de la Lorraine, vint, au nom du comité d'agriculture et de commerce, faire à l'Assemblée nationale un rapport extrêmement remarquable sur les moyens de vivifier et de ressusciter l'industrie française.

Le lendemain *une loi relative aux découvertes utiles et aux moyens d'en assurer la propriété à leurs auteurs fut décrétée;* elle fut sanctionnée par le roi le 7 janvier 1791. Cette loi et celle du 25 mai suivant forment la base de la législation sur les brevets d'invention. Elles ont été modifiées dans quelques détails par les lois, arrêtés et décrets des 12 septembre 1791, 20 septembre 1792, 5 vendémiaire an IX, 26 vendémiaire an XI, 25 novembre 1806, 25 janvier 1807, 13 août 1810.

Ces lois consacrent les droits des inventeurs et ceux de la société; elles en règlent les limites, l'exercice et la durée. En

même temps qu'elles assurent aux inventeurs la jouissance exclusive de leurs découvertes pendant un temps déterminé, elles garantissent à la société l'entrée en possession des mêmes découvertes à l'expiration du privilége, et lèvent tous les obstacles qui pourraient en compromettre la conservation. Elles ont été accueillies avec reconnaissance et ont beaucoup contribué aux immenses progrès que l'industrie a faits de nos jours.

Il paraît cependant qu'on a le projet de les changer ou de les modifier; mais en appelant les lumières sur cette importante matière, M. le Ministre du commerce ne fait connaître aucun des inconvénients ou des abus que l'on rencontre dans l'exécution des lois sur l'industrie; il n'indique aucun motif de changer une législation dont près de quarante années d'expérience paraissent avoir prouvé la sagesse et l'équité.

Le premier principe des lois, celui qu'il importe le plus de respecter, est la perpétuité. Ce principe, avoué par les plus habiles jurisconsultes et les plus sages législateurs, doit opposer un obstacle puissant aux innovations que ne réclame point une impérieuse nécessité ou la preuve bien constatée des abus résultant de l'exécution d'une loi. Hors ces cas, il n'est pas permis en droit de l'abroger, et de lui en substituer une autre qui en change ou en détruise les conséquences.

Pour l'abrogation des lois sur les brevets d'invention, il faudrait que leur exécution fût nuisible à l'état, au public, au commerce, à l'industrie ou aux arts. Mais rien n'annonce, ni dans la lettre de M. le Préfet, ni dans toutes les questions proposées par le Ministre, que l'on ait à gémir sur des inconvénients de cette espèce. Il importe donc de conserver dans toute sa force une législation qui est en vigueur depuis longtemps, et qui paraît avoir réuni l'assentiment général.

L'illustre rapporteur discute successivement les questions proposées par le Ministre du commerce

et fait suivre chacune d'elles de la solution que leur examen a fait naître. La Commission a pensé notamment que la dénomination de *Brevets* doit être conservée et que leur délivrance ne doit être soumise à aucun examen préalable.

Un examen préalable pourrait servir à éclairer les inventeurs de bonne foi sur l'utilité, le mérite ou la nouveauté de leurs découvertes, à écarter quelques projets absurdes ou ridicules dont le bon sens public ou l'autorité judiciaire aurait bientôt fait justice; mais ces faibles avantages seraient détruits par les plus graves inconvénients. L'examen préalable compromettrait le secret et la propriété des découvertes, il exposerait les inventeurs aux effets de la prévention ou de l'erreur. Souvent la première pensée d'une invention n'en fait pas sentir tout le mérite; des essais longs et multipliés sont nécessaires pour en constater tous les avantages. Un premier examen ferait souvent repousser des découvertes très-utiles ou approuver des projets séduisants, mais dont l'expérience ne tarderait pas à dissiper le prestige. Le Gouvernement deviendrait responsable des spéculations ruineuses, dans lesquelles on s'engagerait par suite du jugement qu'il aurait porté en faveur d'une invention nouvelle. Ses embarras deviendraient encore plus grands lorsque l'autorité judiciaire viendrait à accueillir des brevets dont il aurait garanti la légitimité par son examen préalable.

La crainte d'un jugement défavorable repousserait souvent les inventeurs s'ils étaient obligés de soumettre leurs inventions à un examen préalable; ils auraient à craindre en effet les rivalités, les préventions et la malveillance, et se verraient dans la nécessité de sacrifier leur temps, peut-être même leurs ressources pour se rendre favorables des juges mal disposés ou égarés par l'intérêt personnel. La propriété de leurs découvertes serait fortement compromise; obligés de confier leur

secret à des Commissions plus ou moins nombreuses, de leur communiquer tous les procédés et moyens d'exécution, ils se trouveraient entièrement dépossédés lorsque le brevet viendrait à leur être refusé ; leur secret serait perdu pour eux, et peut-être modifié et représenté par d'autres comme une nouvelle invention.

En général, la Commission propose de conserver la législation existante, sauf quelques légères améliorations.

Elle se plaît à reconnaître la simplicité et la bonne foi des lois françaises qui ont été dictées par un esprit de justice, par le désir d'encourager l'industrie et de protéger les droits de la société et ceux des inventeurs.

M. Collard (de Martigny), associé, a examiné une question de médecine légale d'autant plus délicate, qu'il existait entre les jurisconsultes et les médecins légistes un malentendu sur la valeur du mot *Viabilité.*

M. Collard établit d'abord que la *viabilité naturelle* et la *viabilité légale* sont distinctes et séparées : qu'un nouveau né peut être *naturellement* viable sans l'être *légalement*, et réciproquement. Il examine ensuite quelles circonstances sont exigées pour la *viabilité légale ;* selon lui, il faut que l'enfant ait vécu, qu'il soit né au terme de 180 jours, et que le développement de son organisation annonce qu'il est né à terme ; enfin qu'il ne soit atteint d'aucune des monstruosités qui excluent la *possibilité de vivre.*

Sur la question de savoir *si une maladie innée, devenue mortelle plus ou moins long-temps après*

la naissance, exclut la viabilité légale, M. Collard se prononce pour la négative. Ce cas surtout est le but de son mémoire : la difficulté s'est présentée à l'une des séances de la Société anatomique de Paris. Il s'agissait de décider si un enfant né à terme, vivant, non monstrueux, dont l'organisation était *développée* comme elle doit l'être au terme de neuf mois, mais qui *neuf minutes* après sa naissance avait succombé à une inflammation innée des intestins et des poumons, était ou non viable. Après une discussion approfondie, la Société s'est rangée à l'opinion que M. Collard avait d'abord soutenue seul : elle a pensé que cet enfant était *légalement* viable, bien que *naturellement* il fût incontestable qu'il ne l'était pas.

Cette dictinction entre la viabilité naturelle et la viabilité légale, a conduit M. Collard sur le terrain d'une question non moins importante, relative à l'infanticide, et qui a pour but d'examiner s'il est possible de commettre un infanticide sur la personne d'un enfant nouveau né, vivant, mais non viable ; si par conséquent les Cours d'assises doivent infliger les peines portées en l'art. 302 du code pénal et en l'art. 5 de la loi du 25 juin 1824, à l'individu qui aurait mis à mort un nouveau né, *vivant*, mais *non viable*. L'auteur résout négativement *ces deux* questions, d'après les considérations suivantes, qu'un crime se compose toujours du *fait criminel* même et de *l'intention coupable* qui l'a déterminé.

Tuer un enfant *vivant*, mais *non viable*, alors que l'on ignore sa non-viabilité, c'est assurément manifester *l'intention* de commettre un *infanticide*. Mais *l'infanticide* existe-t-il? non; car *l'infanticide* étant *le meurtre d'un enfant nouveau né*, et le meurtre *un homicide commis volontairement*; si l'on admet que le nouveau né non *viable* ne participe aucunement à la nature de l'homme, il est impossible de *l'homicider*. Or, selon M. Collard, un nouveau né non viable étant un *avorton* ou un *monstre*, il établit d'une part que les *avortons* ne sont pas développés comme doivent l'être des hommes en naissant, qu'ils n'ont pas encore de vie propre; de l'autre, que les *monstres*, d'après la définition qu'il en donne et les caractères qu'il leur assigne, ne jouissent ni de l'organisation humaine, ni de la possibilité de vivre. A cette question principale, M. Collard ajoute plusieurs considérations importantes.

D'abord la loi n'a aucune action sur *l'enfant* non viable : il n'entre pas dans la loi civile.

L'enfant non viable, dit-il, n'a ni patrie, ni amis, ni famille : son existence instantanée ne fait naître et ne déplace aucun droit civil; lui-même a-t-il la conscience qu'il existe? a-t-il intérêt à végéter quelques instants de plus? a-t-il le droit de vivre lorsque la nature le lui a refusé? Lui donner la mort, c'est, à part la culpabilité intentionnelle, détacher une plante du sol où elle s'est développée; c'est détruire une organisation animée d'une vie particulière; mais ce n'est pas tuer un homme. Qui donc a intérêt à venger la mort de l'enfant non viable? d'où naîtrait le droit de répandre le sang

humain sur son cercueil? Ensuite, ne serait-il pas révoltant que la loi frappât de mort l'infanticide d'un fœtus qui ne peut conserver une vie momentanée, d'un individu trop imparfait pour être homme, trop informe pour avoir des droits à la protection de la société dont jamais il ne doit faire partie, tandis que l'art 317 du code pénal punit seulement de la réclusion le crime d'avortement, même à une époque très-avancée, qui met en danger les jours de la mère, et arrête dans sa vie intrà-utérine un fœtus dont la viabilité réunit plus de 70 probabilités sur cent?

M. Collard voudrait qu'une pénalité quelconque réprimât l'infanticide d'un nouveau né, vivant, mais non viable; mais il ne pense pas qu'elle doive être celle de l'art. 302 du code pénal. Pour invoquer cet article, selon l'auteur, il faut donc que le ministère public prouve 1.° que l'enfant infanticidé était vivant; 2.° qu'il était *viable*. Chaque fois que cette double preuve n'existera pas au procès, il ne saurait y avoir lieu à une condamnation pour crime d'infanticide.

La Société a reçu aussi de M. Collard une dissertation sur la question non moins importante de la *Monomanie homicide*. A l'époque des procès d'Henriette Cornier, de Léger, de Papavoine, les écrits de MM. Esquirol, Marc, Georget, Brierre, etc, donnèrent à la monomanie homicide une telle célébrité que devant tous les tribunaux elle était invoquée par les plus odieux criminels. M.

COLLARD, le premier, combattit et l'usage que l'on faisait du système de la monomanie homicide et le système lui-même.

D'abord il examine séparément plusieurs exemples de monomanie cités par les auteurs ou dans les fastes judiciaires, tels que ceux de Henri Feldmann, Nicolas Mathieu, la femme Brown, Magne, Léger, Papavoine, Henriette Cornier, et conclut que les faits de monomanie homicide rapportés se divisent en trois ordres : les uns ne présentent les caractères ni de la folie ni de la monomanie; les autres sont des cas de délire furieux, de manie, d'hallucination, accompagnés ou suivis de fureur; enfin le troisième ordre comprend les faits qui seuls peuvent donner lieu à discuter la monomanie homicide.

M. COLLARD en admet l'existence, en tant qu'elle serait *un penchant à répandre le sang humain.* Mais est-elle une aliénation mentale devant laquelle la loi doive fléchir? voilà la seconde question que l'auteur a discutée. Comparant ensemble la définition, le siége, le développement, la marche, les symptômes et les effets de la monomanie et des passions, M. COLLARD arrive à cette conclusion : que *toutes les monomanies sont des passions, ou toutes les passions des monomanies.* M. COLLARD réfute ensuite l'objection qui pourrait être tirée du prétendu défaut d'intérêt dans la monomanie; ce qui tendrait à la différencier des

passions, puisque toute passion a pour mobile un intérêt quelconque.

Que devons-nous entendre, dit l'auteur, par l'intérêt d'une action, d'un crime? Analysons les faits; la conséquence surgira soudain. Un avare, un dissipateur, un voleur, assassine un individu : la passion qui les domine est le *désir de l'argent*; le *motif* du crime est la satisfaction de ce désir. Il en est de même de l'*ambition*, de la *vengeance*, de la *jalousie*, de la *colère*, de toutes les passions. Toutes ont leur vœu spécial; et l'*intérêt* n'est autre chose que la satisfaction de ce vœu. Maintenant appliquons ce raisonnement à la *monomanie homicide*. Tout le monde convient qu'elle consiste dans *le désir de verser le sang humain*; or, par cela même qu'il existe un *désir*, il y a *intérêt* à le satisfaire. Ainsi, dire que la *monomanie homicide* n'est pas une *passion*, parce qu'elle est dépourvue d'*intérêt*, c'est faire une pétition de principe. Si elle est une *passion*, et je crois l'avoir prouvé, elle a un *intérêt*.

M. Collard examine ensuite *si le monomane homicide est entraîné si irrésistiblement au meurtre, qu'il ait perdu toute liberté morale, et que par conséquent il ne soit plus responsable d'un acte simplement automatique.*

Après avoir établi que cette question doit être généralisée et étendue à toutes les passions violentes, il prouve que la théorie *de la liberté morale* est tout-à-fait déplacée en matière de médecine légale; qu'elle doit être reléguée dans la métaphysique, et que hors le cas d'aliénation mentale, *où il n'y a*, dit-il, *aucune volonté de commettre l'acte que l'on exécute*, la justice doit frapper

Enfin l'Académie doit encore à M. Collard deux autres dissertations de médecine légale.

La première est intitulée ; *Réponse à quelques médecins touchant la responsabilité en médecine.*

L'avis des médecins légistes fut unanime pour repousser l'application des art. 319 et 320 du code pénal à l'exercice de la médecine ; mais quelques-uns pensèrent que le médecin devait être civilement responsable, à titre de dommages et intérêts, des fautes qu'il aurait commises dans l'exercice de son art. M. Collard a combattu cette opinion par une nouvelle dissertation insérée dans *les annales d'hygiène publique et de medecine légale*, année 1829.

La seconde est un *Commentaire médico-légal sur les art. 43 et 44 du code d'instruction criminelle, en matière d'expertises médico-légales.*

D'après les articles 43 et 44 du code d'instruction criminelle, des médecins et des chimistes sont souvent appelés par les magistrats à éclairer l'action de la justice. M. Collard a pensé qu'il serait utile de soumettre aux magistrats quelques observations qui puissent les diriger dans les choix qu'ils doivent faire : tel est le but principal de son Mé-

brochure de 111 pages, sous le titre de *Questions de jurisprudence médico-légale*, Paris 1828.

moire, qui contient diverses observations sur le tarif en matière d'expertises médico-légales, et sur la conservation des matières suspectes en cas d'empoisonnement. (*Annales d'hygiène et de médecine légale*, décembre 1831) (1).

HISTOIRE NATURELLE.

Les *Pierres perforées des environs de Nancy*, sur lesquelles M. le docteur DE HALDAT a fixé l'attention des naturalistes, il y a une quinzaine d'années, ont été, pour M. BRACONNOT, le sujet de nouvelles conjectures. Le premier observateur, ayant remarqué qu'elles occupent généralement les plateaux des montagnes tertiaires, autrefois presque universellement boisées; qu'elles sont déposées sur la terre végétale et toujours séparées par cette terre des roches calcaires sous-jacentes; que leur forme bizarre et les cavités rameuses dont elles sont percées et traversées en différents sens, les rendent semblables à des moules formés sur des végétaux dont les racines, les collets et l'origine des tiges auraient été compris dans la même substance, a supposé qu'une matière calcaire liquide

(1) Ce dernier Mémoire se trouve aussi dans la 2.e édition des *Questions de jurisprudence et de médecine légale*, chez Garnier-Baillière, Ponthieu et de Delaunay, libraires, Paris 1832.



deposée, à une époque fort éloignée, sur les racines des végétaux alors existant sur ces montagnes, avait donné naissance à ces singulières productions, qui auraient concouru à déboiser ces montagnes. Au reste, l'origine de ces dépôts calcaires lui a semblé tellement obscure, qu'il n'a présenté aucune hypothèse à cet égard; il a même pensé que des fontaines incrustantes ne pourraient les expliquer. M. Soyer-Willemet proposa alors des objections contre cette explication, sur laquelle M. Braconnot est revenu à la suite d'observations fortuites qu'il a faites sur des cavités, formées dans une marne placée sous l'eau, par les larves de la frigane qu'il y a découvertes et qu'il a vues en travail. Ces cavités ou canaux, de la dimension d'une plume à écrire, non ramifiés, ressemblent peu aux vastes cavités rameuses, anfractueuses et de formes très-variées de nos pierres; mais ce que l'on sait déjà sur l'origine de quelques perforations des roches calcaires par les pholades, dispose à attribuer celles de nos pierres figurées à des mollusques lithophages existant sur les plateaux alors sous-marins. Cependant, cette explication fût-elle adoptée, on ne pourrait encore se rendre compte de l'uniformité de leur disposition à la surface du sol sur la terre végétale, de leur constante séparation des roches sous-jacentes, et de leur placement général sur les plateaux calcaires plutôt que dans les vallées.

M. le docteur MOUGEOT, qui vient de perdre son savant collaborateur, M. Nestler de Strasbourg, n'en continue pas moins la publication des *Stirpes cryptogamicæ Vogeso-Rhenanæ*. La 10.e centurie va paraître, et contiendra des espèces bien intéressantes, dont nous allons signaler quelques-unes, en y joignant les observations que nous a communiquées notre Collègue.

En tête de cette centurie se trouvera une jolie fougère, le *Botrychium rutaceum*. Il ressemble beaucoup au *B. Lunaria*, auquel on a voulu le réunir; mais il en diffère spécifiquement, selon M. MOUGEOT, qui l'observe depuis plusieurs années.

Le genre *Hymenostomum* pourrait continuer à faire partie des *Gymnostomum*; la membrane que l'on observe à l'ouverture de l'urne l'en distingue toutefois.

Le genre *Anacalypta*, composé de plusieurs *Weissia* et *Grimmia*, est très-naturel. M. Buch y rapporte avec raison le *Trichostomum nervosum* (*A. nervosa*); le port de cette mousse et la structure de son urne la rapprochent en effet de l'*A. lanceolata*. C'est à M. Guépin, d'Angers, que nous devons la première découverte, en France, de l'*A. nervosa*; M. le Dr Montagne l'a retrouvé à Perpignan, et M. le Dr Mühlenbeck dans le Haut-Rhin.

Le *Trichostomum fasciculare* SCHRAD. de la 10.e centurie est une mousse du Hohneck. C'est

bien cette fois celui de Schrader, tandis que le *T. fasciculare* de la 3e centurie est le *T. protensum* Braun.

M. Mougeot rectifie également une erreur de la 5e centurie, en publiant dans la 10e le véritable *Weissia cirrata* Hedw. Le n.° 406 est le *Didymodon obscurus* Kaulf.

Notre Collègue espère pouvoir enrichir son Recueil du *Mnium cinclidioïdes* Hueben., espèce qui n'avait été observée jusqu'à présent que dans le nord de l'Allemagne et en Suède, et que M. Léo a découverte dans le département de la Moselle. Il y joindrait le *M. affine* Bland., et rétablirait ainsi dans ses centuries le genre *Mnium*; les autres espèces de ce genre étant réunies aux *Bryum*.

Le *Jungermannia subalpina* est une nouvelle espèce pour la Flore française, qui vient au Hohneck, mais qui ne s'y présente que stérile. Nos célèbres cryptogamistes l'avaient confondu avec le *J. resupinata*. La 10e centurie contiendra probablement aussi le *J. denudata* Nees, que M. Martius regarde comme une variété du *J. scalaris*.

Cette centurie renfermera aussi quelques espèces des genres *Cenomyce*, *Collema* et *Verrucaria*, qui offrent, comme on sait, de grandes difficultés.

Les espèces de *Sphæria* qui s'y trouveront auront l'avantage de corriger encore quelques erreurs des

premières centuries. Cette fois le *S. hystrix* est bien celui de Tode ; la plante placée sous ce nom au n.° 569 est le *S. stilbostoma γ platani* Fries. Pour mieux faire connaître ce *S. stilbostoma*, M. Mougeot donne, dans la 10e centurie, sa variété *α papula*. Le *S. hystrix* du supplément à la Flore française, n.° 786^a^, n'étant point l'espèce de Tode, comme le dit De Candolle, mais bien le *S. leiphemia* Fries, notre Collègue a pensé qu'il fallait joindre cette dernière à celle de Tode, pour en mieux faire ressortir la différence. Il doute si son *S. quercina*, n.° 868, est autre chose que l'état parfait de ce qu'il publie aujourd'hui sous le nom de *S. leiphemia*, et qui est positivement l'espèce ainsi dénommée par Fries.

Le genre *Eustegia* n'avait qu'une espèce lors de la publication du *Systema mycologicum* de Fries. Il s'est accru de l'*E. ilicis* (*Sphæria complanata* Moug. et Nestl. n.° 82). M. Mougeot fera connaître ici l'*E. arundinacea* Fries. *Elench.*, qui est le *Xyloma arundinaceum* De C. Cette dernière espèce présente parfaitement les caractères de ce genre et nullement ceux du genre *Phacidium*, où l'a placée Duby (Bot. gall. II. p. 722).

Jusqu'ici nos auteurs n'avaient publié aucune espèce du genre *Sphærortema*. On trouvera ici le *S. colliculosum* de Fries, qui s'éloigne beaucoup des autres. Cette singulière production avait été placée parmi les *Lichen*, et Acharius la

nommait *L. hyloicus*; elle est décrite dans la Flore française sous le nom de *Verrucaria hyloica*.

Les champignons qui, dans l'état frais, ont une consistance et une nature gélatineuse, ne sont pas sujets à être dévorés par les insectes, comme les champignons charnus; c'est ce qui a déterminé M. Mougeot à placer dans la 10e centurie l'oreille de Judas, employée autrefois comme mucilagineux et adoucissant dans les inflammations des yeux et de la gorge; ce champignon communique à l'eau, où on le fait macérer, une matière gélatineuse assez abondante.

Les *Labrella ptarmicæ*, *Pterula subulata*, *Illosporium coccineum*, *Trichothecium roseum*, *Sporendonema casei*, *Rhizococcum crepitans*, méritent, dans cette 10e centurie, l'attention des botanistes, par les recherches auxquelles ils ont donné lieu dans ces derniers temps, et qui prouvent de la manière la plus évidente les progrès des études sur les plantes cryptogamiques.

M. Soyer-Willemet a lu à l'Académie et publié, dans le cahier d'avril 1831 du Bulletin universel des sciences, IIe section, des *Observations sur certaines espèces d'ARENARIA, suivies d'une liste de plantes découvertes aux environs de Nancy*.

Ces observations ont d'abord pour objet une plante des environs de Paris, dessinée dans Vail-

lant (Bot. Par. T. 2. f. 3), que notre Collègue a rapportée il y a long-temps à l'*Arenaria setacea* Thuil., et dans laquelle on a voulu reconnaître l'*A. verna*, plante de montagne, qui ne croît pas à Paris. Après avoir discuté son opinion et parlé de quelques espèces voisines, M. Soyer-Willemet donne la liste des plantes des environs de Nancy qui ont été trouvées depuis l'impression de ses *Observations sur quelques plantes de France*. (Voyez le dernier Précis, page 60). Parmi ces plantes, on en remarque trois nouvelles pour la Flore française : ce sont les *Viola sylvestris* Reichenb., *Chenopodium intermedium* Mert. et Koch. et *Carex hornschuchiana* Hop. Il indique, en passant, les caractères qui distinguent ces espèces, et y joint quelques notes sur les *Rubus*, les *Valerianella*, etc

Ce dernier genre a été, pour M. Soyer-Willemet, le sujet d'un nouveau mémoire intitulé: *Essai monographique sur les Valerianella de France*, dans lequel il revient sur ce qu'il n'avait qu'effleuré dans la Notice précédente.

Il fait observer, d'abord, que les caractères pris des feuilles de Valerianelles plus ou moins découpées, ou de leurs fruits plus ou moins velus, ne sont point spécifiques, et que c'est la forme seule de ces fruits qui doit guider dans l'établissement des espèces.

Il passe ensuite en revue toutes les espèces de Valerianelles qui croissent naturellement en France. Il les range sous les quatre sections établies par De Candolle, et joint à la description de chacune d'elles l'indication de tous les synonymes à l'aide desquels on peut rectifier les erreurs assez nombreuses qui sont échappées aux principaux botanistes dans la détermination de ce genre encore mal connu. Enfin il termine son travail par une planche, que nous reproduisons ici, et qui présente la figure exacte des fruits de toutes les espèces dont il parle. Nous nous bornerons à signaler ces espèces et quelques-uns de leurs synonymes.

Sect. I. *Locustæ.*

1. *Valerianella olitoria* Moench. — Syn. *Valeriana locusta α olitoria* Linn. sp. 47. *V. olitoria* Willd. sp. I. 182. *Valerianella olitoria* Moench. meth. 493. De C. Fl. fr. IV. 240. Dufr. Val. 56. Dub. Bot. gall. I. 252. Lois. Fl. gall. I. 26. De C. Prodr. IV. 625. Reichenb. Fl. germ. 198. *Fedia olitoria* Vahl. Enum. II. 19 (non Gaertn). *F. locusta* Reichenb. Icon. bot. I. 48. — Icon. Dufr. l. c. T. 3. f. 8. Reichenb. Icon. bot. T. 60. f. 121. De C. Coll. mém. T. 3. f. 2. Nostr. f. 1. (1) — Hab. (2). Nancy, Bouxwiller, Paris.

Sect. II. *Psilocælæ.*

2. *V. echinata* De C. — Syn. *Valeriana echinata* Linn. l. c. 47. Willd. l. c. 182. *Valerianella echinata* De C. Fl.

---

(1) Voyez la planche.

(2) On n'indique ici que les localités qui se trouvent dans l'herbier de M. Soyer-Willemet.

fr. IV. 242. *Dufr.* l. c. 61. *Dub.* l. c. 253. *Lois.* Fl. gall. I. 25. *De C.* Prodr. IV. 626. *Reichenb.* Fl. germ. 199. *Fedia echinata Vahl.* l. c. 19. *Reichenb.* Icon. bot. I. 55. — Icon. *Col.* Ecphr. 206. *Moris.* Oxon. sect. 7. T. 16. f. 28. *Dufr.* l. c. T. 3. f. 10. *Reichenb.* Icon. bot. T. 68. f. 137. *Nostr.* f. 2. — Hab. Montpellier.

3. *V. eriocarpa Desv.* — Syn. *Valerianella eriocarpa Desv.* Journ. bot. II. 314. *Dufr.* l. c. 59. *De C.* Fl. fr. supp. 493. *Dub.* l. c. 253. *Lois.* Fl. gall. I. 25. *De C.* Prodr. IV. 626. *Reichenb.* Fl. germ. 198. *Fedia eriocarpa Reichenb.* Icon. bot. I. 54. — Icon. *Moris.* l. c. f. 33. ? *Lois.* Not. T. 3. f. 2. (*mala*). *Dufr.* l. c. T. 3. f. 4. *Reichenb.* Icon. bot. T. 65. f. 132. *De C.* Coll. mém. T. 3. f. 5. (*mediocr.*). *Nostr.* f. 3. — Hab. Guebwiller (Haut-Rhin), Angers, Pont-du-Gard, Fréjus, Montpellier, Italie, Espagne.

Obs. Le *Fedia rugulosa Spr.*, que je tiens, comme Sprengel, de Léon Dufour, n'est point une variété, ni même une variation de l'*eriocarpa*; c'est tout-à-fait le type.

4. *V. dentata Koch et Zitz.* — Syn. *Valerianella dentata Koch et Zitz.* Catal. 17. *Reichenb.* Fl. germ. 198. *Fedia dentata Reichenb.* Icon. bot. I. 51.

α. *vera* (*leiocarpa*). — Syn. *Valeriana locusta* δ *dentata Linn.* l. c. 48 (*exclus. syn. Riv.*). *Valeriana dentata Willd.* l. c. 183 (*id.*). *Valerianella dentata De C.* Fl. fr. IV. 241. *Lois.* Fl. gall. I. 24 (*non Dufr.*, *nec Dub.*, *nec De C. Prodr.*). *Fedia dentata Vahl.* l. c. 20 (*exclus. syn. Moris. et Riv.*). *Valerianella Morisonii* β *leiocarpa De C.* Prodr. IV. 627. — Icon. *Col.* Ecphr. 209 (*fragm.*). *Reichenb.* Icon. bot. T. 62. f. 124, 125 et 126. *Nostr.* f. 4. — Hab. Nancy, Bruyères, Bouxwiller, Paris, Dresde.

β. *mixta* (*dasycarpa*). — Syn. *Fedia mixta Vahl.* l. c. 21 (*excl. syn. Sauvag.*). *Valerianella mixta Dufr.* l. c. 59. (*excl. syn. Loisel.*). *De C.* Fl. fr. supp. 493 (*excl. syn. Sauv. et Loisel.*). *Dub.* l. c. 253. *De C.* Prodr. IV. 627

(*excl. syn. Loisel.! et Spreng.?*). *V. Morisonii* DE C. Prodr. l. c. *V. pubescens* MÉRAT! LOIS. Fl. gall. I. 26. — ICON. MORIS. l. c. f. 35. DUFR. l. c. T. 3. f. 6. REICHENB. l. c. f. 127. NOSTR. f. 5. — HAB. Bouxwiller, Paris, Angers.

OBS. J'exclus le synonyme de Rivin (mon. 6), cité par Linné, quoiqu'il ne représente pas mal le *V. dentata*; mais le fruit n'est point celui d'un *Psilocœla*; c'est tout-à-fait celui de l'*auricula*.

L'inspection de la figure donnée par Dufresne (l. c. f. 5.), et la section dans laquelle De Candolle a placé sa plante (les *Platycœlæ*) prouvent suffisamment que leur *V. dentata* n'appartient pas à cette espèce.

On sait que Linné, quoique citant Morison pour son *V. mixta*, a établi cette espèce sur une plante de Sauvages, qui, par les feuilles du bas et les fruits, paraît être le *Centranthus calcitrapa*, selon les observations de Dufresne et de De Candolle.

Le *V. pubescens* de Mérat est bien la même espèce que le *mixta*, du moins d'après les fruits qui m'ont été communiqués par M. Maire.

5. *V. microcarpa* LOIS. — SYN. *Valerianella microcarpa* LOIS. Not. 151 (*excl. syn. Moris.*). Fl. gall. I. 26 (*excl. syn.*). *Fedia microcarpa* REICHENB. Icon. bot. II. 6. — ICON. REICHENB. l. c. T. 114. f. 224. NOSTR. f. 6. — HAB. Toulon, Bonifaccio (SOLEIR. n.° 2051).

OBS. La confusion qui existe entre les *V. mixta* et *microcarpa* vient de la figure de Morison (l. c. f. 35), que l'on cite pour ces deux plantes. La longueur du fruit et celle des poils qui le couvrent, doivent plutôt faire rapporter cette figure à la première qu'à la seconde espèce.

Sect. III. PLATYCÆLÆ.

6. *V. auricula* DE C. — SYN. *Fedia olitoria* GAERTN. Fruct. II. 36 (*excl. syn. Linn.*). *Valerianella dentata* DUFR. l. c. 57? *V. auricula* DE C. Fl. fr. supp. 492. DUB. l. c. 252.

Lois. Fl. gall. I. 26. *De C.* Prodr. IV. 627. *Reichenb*. Fl. germ. 198. *Fedia auricula Reichenb*. Icon. bot. I. 52. — Icon. *Riv*. monop. 6 (*fruct.*). *Moris*. l. c. f. 36. *Gaertn*. l. c. T. 86. f. 3. *Dufr*. l. c. T. 3. f. 5? (*pessima*). *Reichenb*. Icon. bot. T. 63. f. 128 et 129. *Gaud*. Fl. helv. I. T. 1. *De C.* Coll. mém. T. 3. f. 6. *Nostr*. f. 7. — Hab. Nancy, Strasbourg, Bouxwiller, Paris, Angers, Montpellier, Dresde.

Obs. Ce n'est certes pas une variété du *V. dentata*, comme le voudrait Duby, puisque le fruit est à 3 loges, dont les deux latérales sont développées, tandis qu'elles sont réduites à de simples tubes grêles dans le *dentata*.

M. Guépin a fort bien distingué ces deux espèces, ainsi que toutes les Valerianelles des environs d'Angers, dans son excellente Flore de Maine-et-Loire.

7. *V. pumila De C.* — Syn. *Valeriana locusta η mutica Linn*. l. c. 1676. *V. pumila. Willd*. l. c. 184. *Valerianella pumila De C.* Fl. fr. IV. 242. *Dufr*. l. c. 57. *Dub*. l. c. 252. *De C.* Prodr. IV. 628. *Fedia pumila Vahl*, l. c. 21. *Reichenb*. Icon. bot. II. 6. *Valerianella membranacea Lois*. Not. 150. Fl. gall. I. 26. *Reichenb*. Fl. germ. 198. — Icon. *Moris*. l. c. f. 32. *Dufr*. l. c. f. 7. *Reichenb*. Icon. bot. T. 113. f. 223. *Nostr*. f. 8. — Hab. Avignon, Toulon, Fréjus, Montpellier.

8. *V. coronata De C.* — Syn. *Valeriana locusta γ coronata Linn*. l. c. 48. *V. coronata Willd*. l. c. 184. *Valerianella coronata De C.* Fl. fr. IV. 241. *Dufr*. l. c. 60. *Dub*. l. c. 253. *Lois*. Fl. gall. I. 25. *De C.* Prodr. IV. (*excl. Var.* β.). *Reichenb*. Fl. germ. 199. *Fedia coronata Vahl*. l. c. 20. *Reichenb*. Icon. bot. I. 54. *Valerianella hamata De C.* Fl. fr. supp. 494. *Dub*. l. c. 253. *De C.* Prodr. IV. 628. *Reichenb*. Fl. germ. 199. — Icon. *Col*. Ecphr. 209 (*fig. super*). *Moris*. l. c. f. 30. *Dufr*. l. c. f. 2. *Reichenb*. Icon. bot. T. 66. f. 133, 134 et 135. *De C.* Coll.

mém. T. 3. f. 7. *Nostr.* f. 9.—Hab. Angers, Mont-de-Marsan, Montpellier, Fréjus.

Obs. La grande difficulté de bien reconnaître le *V. coronata* vient de ce que les anciennes figures ne représentent pas le crochet qui termine chacune des 6 dents du fruit. Lorsqu'on l'a remarqué, on a cru avoir sous les yeux une nouvelle espèce, à laquelle on a donné le nom de *V. hamata;* mais tout ce que j'ai reçu sous le nom de *coronata*, soit spontané, soit cultivé, a les dents crochues, et M. de Candolle lui accorde ce caractère. Dès lors, plus de différence spécifique entre ces deux prétendues espèces.

Reichenbach (Icon. bot.) ne distingue le *hamata* comme variété que par ses feuilles entières. Il déclare avoir obtenu ces variétés des mêmes semences; pourquoi donc dans sa *Flora germanica excursoria* fait-il de nouveau deux espèces des *coronata* et *hamata*?

9. *V. discoïdea* Lois. — Syn. *Valeriana locusta* ζ *discoïdea* Linn. l. c. 48. et mant. 319. *V. discoïdea* Willd. l. c. 184. *Fedia discoïdea* Vahl. l. c. 21. Reichenb. Icon bot, II. 7. *Valerianella discoïdea* Lois. Not. 148. Dufr. l. c. 59. De C. Fl. fr. supp. 493. Dub. l. c. 253. Lois. Fl. gall. I. 25. Reichenb. Fl. germ. 199. *V. coronata* β *discoïdea* De C. Prodr. IV. 628. — Icon. Moris. l. c. f. 29. Dufr. l. c. f. 3, Reichenb. Icon. bot. T. 116. f. 226. Nostr. f. 10. — Hab. Avignon, Toulon, Montpellier, Corse, Alger.

Obs. C'est n'est pas, très-certainement, une variété du *V. coronata*. Le nombre normal des divisions du calice paraît être 6; mais comme chacune peut se diviser en deux, elles varient de 6 à 12. La capsule est semi-globuleuse et tomenteuse dans cette espèce; elle est ovale-alongée et simplement velue dans le *coronata*.

10. *V. vesicaria* Moench. — Syn. *Valeriana locusta* β *vesicaria* Linn. l. c. 47. *V. vesicaria* Willd. l. c. 183. *Valerianella vesicaria* Moench. meth. 493. De C. Fl. fr.

IV. 241. *Dufr.* l. c. 60. *Dub.* l. c. 253. *Lois.* Fl. gall. I. 26. *De C.* Prodr. IV. 628. *Reichenb.* Fl. germ. 198. *Fedia vesicaria Vahl.* l. c. 20. *Reichenb.* Icon. bot. I. 55. — Icon. *Dufr.* l. c. f. 9. *Reichenb.* Icon. bot. T. 70. f. 139 (*mala*). *De C.* Coll. mém. T. 3. f. 8. *Nostr.* f. 11. — Hab. Je ne l'ai encore vu que cultivée.

Obs. Reichenbach, dans la coupe qu'il a donné du fruit (l. c.), en a fait un *Psilocœla*.

Sect. IV. *Selenocœla*.

11. *V. carinata Lois.* — Syn. *Valerianella carinata Lois.* Not. 149. *Dufr.* l. c. 56. *De C.* Fl. fr. supp. 492. *Dub.* l. c. 252. *Lois.* Fl. gall. I. 25. *De C.* Prodr. IV. 629. *Reichenb.* Fl. germ. 198. *Fedia carinata Reichenb.* Icon. bot. I. 51. — Icon. *Moris.* l. c. f. 31 (*mala*). *Dufr.* l. c. T. 2. *Reichenb.* Icon. bot. T. 61. f. 123. *De C.* Coll. mém. T. 3. f. 10. *Nostr.* f. 12. — Hab. Bouxwiller, Paris, Meude, Allemagne.

M. Monnier a présenté, à l'appui de sa demande d'admission au sein de notre Société, un *Essai monographique sur les Hieracium* (1). Le but de l'auteur a été d'abord de tracer les limites de ce genre difficile; et, d'accord avec M. Cassini, il a été porté à considérer le fruit comme l'organe le moins variable et sur l'étude duquel on devait surtout s'appuyer. Il a rejeté du genre *Hieracium* de Willdenow et Sprengel toutes les espèces dont le fruit n'est pas conique et à dix côtes, et, dans toutes les espèces conservées, il a trouvé une aigrette sessile, fragile et rousse, et des poils dentelés; ces caractères et d'autres moins importants,

(1) Nancy. Hissette. 1829. 1 vol. in-8°.

tirés de la couleur des fleurs et de la végétation, établissent une contre-épreuve satisfaisante.

Le genre a été divisé en six sections ou groupes, fondés principalement sur une ressemblance de port et d'*habitus* général.

L'auteur, frappé des modifications que le climat, la culture, etc. pouvaient faire subir à une même espèce, n'a pas cherché à décrire de nouvelles formes et à leur imposer un nom : il a réuni, au contraire, beaucoup de celles des auteurs modernes, soit comme *races*, soit comme *variétés* d'une même espèce.

Celles qui ont été séparées des *Hieracium* ont été réunies à d'anciens genres ou réparties en plusieurs genres nouveaux, savoir : *Stenotheca*, *Soyeria* (dédié à notre Collègue SOYER-WILLEMET), *Aracium* et *Sclerolepis*. Ces différents genres ont été admis (à l'exception du *Stenotheca*), par M. Lessing, dans son grand ouvrage sur les Synanthérées (1).

Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur cet ouvrage, qui a obtenu d'honorables suffrages et qui est entre les mains de tous les Botanistes. Il est terminé par des planches qui indiquent suffisamment les caractères différentiels de ce genre avec les voisins.

M. le D.r DE HALDAT a communiqué une

(1) M. Lessing a changé en *Pachilepis* le nom de *Sclerolepis*, déjà proposé par M. Cassini pour un autre genre.

Observation sur la contractilité des lames de la couronne frangée du Nerion à fleurs blanches. Il a vu des mouches domestiques, avides du nectar secrété pendant la floraison aux parois de la corolle, saisies par les lames foliacées et lanugineuses qu'on y remarque, et étreintes avec une force qui semblait s'accroître à mesure que ces insectes faisaient de plus grands efforts pour se débarrasser et ne cessait que lorsqu'ils étaient morts. Comme dans cet état ils se détachaient et tombaient par leur propre poids, M. DE HALDAT a dû attribuer l'étreinte et la mort de ces insectes à la contraction des lames pétaloïdes suscitée par leurs mouvements; puisque s'ils eussent été retenus par le tissu lanugineux ou par quelque fluide visqueux, ils y seraient restés suspendus après leur mort.

A l'occasion d'un article du journal de Lyon, rapporté dans ceux de la Capitale, M. le D.r DE HALDAT a entretenu la Société d'un phénomène qui, depuis quelque temps, était, dans cette première ville, l'objet de la curiosité publique, et qu'il a visité avec le D.r Montfalcon. Dans sa *Notice sur Ritta Christina*, depuis si célèbre dans l'Histoire des productions monstrueuses de l'espèce humaine, notre Collègue en a exposé la structure extérieure avec des détails propres à fixer l'attention des médecins et des naturalistes, mais qui

depuis ont perdu une grande partie de l'intérêt attaché à la nouveauté par la publication multipliée de descriptions plus ou moins exactes.

Ritta Christina était alors en santé, fatiguée cependant par les visites nombreuses qu'elle avait reçues dans les jours précédents; ce qui avait déterminé ses parents à la soustraire momentanément aux regards du public. Réveillée avec précaution, elle sourit aux caresses de sa mère, manifesta une intelligence qui ne parut pas inférieure à celle des enfants de son âge (six mois). Elle prit le sein et téta pendant quelques minutes. Tout ceci se rapporte à l'une des deux moitiés de ce monstre, binaire dans la partie supérieure et réuni en un seul individu inférieurement; car l'autre moitié, quoique douée de vie, resta constamment plongée dans un état de torpeur, pour ne pas dire de somnolence, dont on ne put la tirer. La première, vive, animée, parut destinée à survivre à l'autre, qui offrait les symptômes de la cyanose avec engorgement de l'encéphale. Le pronostic des deux observateurs sur la mort peu éloignée de cet être, les détermina à conseiller à la famille, qui vivait du du produit de cette espèce de spectacle, de presser son départ pour Paris, où un public plus nombreux lui fournirait de plus grands bénéfices, et où cette production monstrueuse serait, pour les physiologistes savants qui s'y trouvent réunis, un sujet d'observations propres à enrichir la science.

M. le D.r Leuret a communiqué le résultat de ses *Recherches sur la structure de l'encéphale.* Cet organe, si fréquemment examiné par les anatomistes, soumis à des procédés propres à en augmenter la consistance, lui a offert une texture différente de celle qui lui avait été attribuée jusqu'alors, et lui a permis d'en séparer les éléments, non plus en fibres, en fascicules plus ou moins atténués, mais en lames distinctes, appliquées les unes aux autres, comme les feuillets d'un livre, et d'en suivre l'arrangement dans les diverses parties qui le composent. Nous nous bornons à cette simple annoncé du travail de M. Leuret, parce qu'il doit le publier bientôt avec des développements et des planches nécessaires à l'intelligence du texte.

M. Collard a lu à l'Académie plusieurs Mémoires de Physiologie, dont nous allons rendre compte successivement.

Le premier est intitulé : *Recherches expérimentales sur les effets de l'abstinence complète d'aliments et de boissons sur la composition et la quantité du sang et de la lymphe.*

Ce mémoire, qui a obtenu une médaille d'or de la Société médicale d'émulation de Paris, et une mention honorable de l'Institut royal de France, au concours du grand prix de physiologie Monthyon, est le premier d'une série de recherches sur l'alimentation et sur l'abstinence, que M.

Collard se propose de réunir en un volume quand elles seront terminées. Il est divisé en deux parties, dont nous ne reproduisons que les conclusions principales.

La première contient cinq chapitres dans lesquels sont examinés les effets de l'abstinence 1.° sur les organes solides; 2.° sur la quantité et le cours du sang; 3.° sur la composition du sang; 4.° sur la quantité et le cours de la lymphe; 5.° sur la nature chimique de la lymphe.

Des nombreuses recherches contenues dans cette première partie, M. Collard a déduit les propositions suivantes, qui sont développées au long dans son travail :

I.er Ordre. 1.° Les herbivores supportent moins long-temps que les carnivores l'abstinence complète d'aliments et de boissons; 2.° dans une même espèce d'animaux, les plus jeunes vivent moins long-temps sans manger; 3.° toutes circonstances d'ailleurs communes, un animal vit d'autant plus long-temps à jeun, qu'il est d'une taille plus forte.

II.e Ordre. 4.° Les symptômes d'une abstinence prolongée jusqu'à la mort peuvent être divisés en trois périodes : la première caractérisée par des alternatives d'abattement et d'agitation; la seconde par une fureur ou une inquiétude continuelle; la troisième par une faiblesse, une stupeur et un accablement profond; 5.° ces pé-

riodes sont d'autant moins distinctes, que la vie de l'animal soumis à l'abstinence dure moins long-temps.

III.ᵉ Ordre. 6.° Les seules altérations *constantes*, démontrées par l'autopsie, dans les tissus et parenchymes organiques d'animaux morts de faim, sont : un amaigrissement excessif, la presque entière vacuité du système sanguin, la pâleur des membranes muqueuses, la blancheur générale des tissus, l'affaissement de la cornée ; 7.° l'amaigrissement des muscles du thorax est plus prononcé que celui des muscles des membres et du cou ; l'atrophie de la rate et du pancréas est aussi plus considérable que l'atrophie des autres viscères ; 8.° ces altérations sont quelquefois compliquées d'une inflammation locale plus ou moins légère ; 9.° l'abstinence prolongée ne produit pas l'ulcération de la cornée ; 10.° les altérations organiques causées par l'abstinence sont d'autant plus profondes, que l'animal a succombé plus lentement ; 11.° la sécrétion de la bile ne paraît éprouver aucune diminution, tandis que la quantité de toutes les autres humeurs du corps devient moindre de jour en jour.

IV.ᵉ Ordre. 12.° La quantité de sang diminue progressivement et pendant toute la durée de l'abstinence ; 13.° sur la fin de la vie, ce fluide ne pénètre plus qu'une partie des tissus, de sorte que le cercle circulatoire devient moins étendu par

suite de la diminution de quantité du sang : nombre de parenchymes et de radicules vasculaires en sont en effet entièrement privés.

V.e Ordre. 14.° La portion de la partie solide du sang augmente à mesure que la quantité de ce fluide devient moindre ; 15.° en même temps la proportion de fibrine dans le caillot diminue beaucoup ; 16.° celle d'albumine devient au contraire plus considérable.

VI.e Ordre. 17.° La présence de la lymphe, dans le système lymphatique, n'est pas constante ; 18.° il n'en contient point durant l'activité du travail de la chylification ; 19.° sur la fin de la chylification, et surtout après qu'elle est terminée, on trouve *toujours* de la lymphe dans une partie ou dans la presque totalité du système lymphatique ; 20.° durant *le premier tiers environ* du temps de l'abstinence, la quantité de la lymphe est très-considérable, et augmente d'autant plus, que l'animal est à jeun depuis plus long-temps ; 21.° dans *les deux autres tiers* du temps de l'abstinence, la quantité de la lymphe diminue progressivement ; 22.° quelques heures avant la mort, le canal thoracique n'en contient que très-peu ; 23.° les vaisseaux lymphatiques des diverses régions du corps se vident d'autant plus tard, comparativement, qu'ils s'en étaient remplis moins lentement ;

VII.e Ordre. 24.° Généralement la vitesse

avec laquelle la lymphe parcourt ses vaisseaux est très-peu considérable ; 25.° elle augmente d'autant plus, que la quantité de ce fluide devient plus considérable ; 26.° elle diminue graduellement, à mesure que la lymphe est en moindre proportion dans le système lymphatique.

VIII.e Ordre. 27.° Durant la période de son augmentation en quantité, la lymphe devient graduellement plus riche en matière colorante, en caillot et en fibrine ; 28.° la lymphe est d'autant moins coagulable, colorée et fibrineuse, dans le reste de la durée de l'abstinence, que la mort est moins éloignée.

La seconde partie, divisée en quatre chapitres, contient l'application des faits contenus dans la première aux questions tant débattues 1.° de l'altération morbide des fluides ; 2.° de l'opportunité de la diète et de la saignée dans certaines maladies ; 3.° des usages des vaisseaux lymphatiques ; 4.° de l'existence d'un tempérament lymphatique.

M. Collard résume ainsi son premier chapitre : 1.° si, par suite de l'abstinence prolongée, les solides de l'organisme sont altérés, cette altération, au point de développement où elle est parvenue avant la mort, ne paraît pas en être *essentiellement* la cause ; 2.° les altérations de solides, produites par l'abstinence, *résultent nécessairement* de la diminution de quantité et de l'altération de composition du sang ; 3.° conséquem-

ment, quand bien même l'état des solides serait *la cause immédiate* de la mort, les altérations du sang en seraient toujours *la cause première*; 4.° la diminution et l'altération progressives de la nature chimique du sang sont de plus *essentiellement cause immédiate* des symptômes de l'abstinence et de la mort; 5.° conséquemment, la *maladie* causée par une abstinence prolongée jusqu'à la mort, est le résultat, premièrement, de l'altération des solides; secondement, et surtout, des altérations du sang, qui en sont à la fois causes *première*, *médiate* et *immédiate*.

Dans le deuxième chapitre, M. Collard établit d'abord que l'abstinence amène lentement l'état que la saignée produit instantanément. Il pense que pour certaines maladies, dans lesquelles on n'oserait employer la saignée, la diète rigoureuse à laquelle on assujétit les malades n'est pas plus indiquée : il cite les inflammations chroniques abdominales, les entérites et les gastrites de longue durée. Les blessures et les fractures lui paraissent exiger aussi quelque réserve dans l'emploi de la diète et de la saignée, puisqu'elles ruineraient la plasticité du sang, et que l'expérience démontre combien difficilement les blessures et les fractures se guérissent chez les animaux soumis à l'abstinence. C'est surtout dans le cas d'un foyer purulent ou d'une plaie de mauvaise nature que la diète et la saignée lui semblent nuisibles, puis-

qu'elles doivent *nécessairement* amener une résorption funeste, dont il cite plusieurs exemples. Au contraire, et par la même raison, la saignée et la diète la plus sévère sont indiquées pour amener une résorption avantageuse, dans certains cas d'épanchement, d'hydropisie, dans la fièvre de lait, etc.

En résumant le troisième chapitre, M. Collard établit les propositions suivantes : 1.° que le système lymphatique n'a point pour usages ordinaires de ramener au cœur une partie du sang artériel; 2.° que néanmoins, vu ses communications avec le système sanguin, le sang *peut y rester, dans des cas de phlétore artificielle excessive;* 3.° que les chylifères et les lymphatiques ne forment qu'un seul ordre physiologique de vaisseaux ; 4.° que ce système vasculaire est bien réellement l'organe *des absorptions assimilatrices* du corps entier ; 5.° que les veines au contraire absorbent, par tout le corps, les substances qui ne doivent être qu'introduites dans la circulation, sans subir d'altérations préalables ; fonction que M. Collard désigne sous les noms d'*innovation* ou *absorption simple, non assimilatrice, non élaboratrice;* 6.° que le système lymphatique, comme le système nerveux et sanguin, se compose de deux systèmes distincts : l'un, qu'il nomme système lymphatique proprement dit, *commun* au corps entier; l'autre, le système chy-

lifère, *spécial* au tube intestinal; 7.° que ces deux systèmes se suppléent mutuellement dans l'exercice de leurs fonctions; 8.° qu'ils paraissent ne pas fonctionner en même temps; 9.° que même il existe entre eux un antagonisme évident d'activité.

Dans le chapitre quatrième, M. Collard s'élève contre la dénomination de *tempérament lymphatique*. Il ne reconnaît pas plus de tempérament *lymphatique* que de tempérament *chylifère*: celui qu'on a ainsi désigné doit être nommé tempérament *atonique*. Selon M. Collard, il résulte 1.° *d'une langueur insolite de l'absorption générale et surtout de celle du tissu cellulaire; 2.° de l'imperfection de l'assimilation*. (*Journal de physiologie expérimentale, par* F. Magendie, *Membre de l'institut*, t. 8, page 152. — *Annales de la Société médicale d'émulation de Paris* année 1828.)

M. Collard, continuant ses intéressantes études, a publié des *Recherches expérimentales et critiques sur l'absorption et sur l'exhalation respiratoires*.

Ce mémoire est dirigé contre la Théorie chimique de Lavoisier sur la respiration. M. Collard refuse d'admettre la combustion du carbone du sang par l'oxigène atmosphérique: il soutient que l'acide carbonique, qui est exhalé dans la respiration, provient de la nutrition capillaire et non de cette

combustion. A ses yeux, la respiration n'est autre chose qu'une branche de la nutrition générale. Dans un être organisé inférieur, dans un végétal, par exemple, toutes les grandes fonctions de la vie, l'innervation et l'assimilation alibile et aérienne, répandues dans l'être tout entier, s'effectuent par toutes ses parties : plus l'organisation se complique et se perfectionne, plus elles affectent des centres spéciaux. Ainsi chez les mammifères, sommité de l'échelle organique, l'innervation a son centre dans le système encéphalique, l'assimilation alimentaire dans le système gastrique, la circulation dans le cœur et dans les vaisseaux. Ainsi et de même en est-il pour la nutrition aérienne : le poumon en est le siége ; dans cet organe le sang *se nourrit* d'air, comme par le système chylifère il se nourrit des aliments, et, par le système lymphatique, des matériaux de la résorption interstitielle. La respiration n'est rien autre chose qu'un mouvement d'absorption et d'exhalation exercé sur des gaz, comme ailleurs il s'exerce sur des fluides et des solides. Quant à la théorie de Lavoisier, elle est combattue par M. Collard à l'aide d'une foule de faits et d'expériences, soit telle qu'elle a été émise par cet illustre savant, soit telle qu'on l'a successivement modifiée pour la tenir au courant des progrès de la chimie, de la physique et de la physiologie : il établit qu'il n'y a, soit dans les poumons, soit dans les artères ou les veines, ni combustion

d'hydrogène, ni combustion de carbone, ni formation d'eau et d'acide carbonique. Ce mémoire, très-étendu et composé en grande partie d'expériences, de chiffres et d'analyses, n'est susceptible d'aucune analyse. Il est imprimé dans le *Journal de Physiologie expérimentale, par* M. Magendie, *t. x*, et dans *le Journal complémentaire du grand dictionnaire des sciences médicales, année* 1830. — On trouve aussi dans *le Journal de Chimie médicale, 6.ᵉ année, page* 719, une analyse de la *Perspiration pulmonaire* qui en est extraite.

Un troisième Mémoire de M. Collard est intitulé : *de l'Influence de la circulation générale sur la température des corps, et de la circulation pulmonaire sur la température du sang.*

Ce travail est divisé en 7 chapitres.

Dans le 1.ᵉʳ, M. Collard recherche le rapport qui existe entre la température du sang et celle des organes différents au milieu desquels il circule. M. Collard établit 1.° *que la température générale du sang est égale à celle du corps ;* 2.° que la température générale du sang est supérieure, égale ou inférieure à celle de quelqu'une des parties du corps qu'il parcourt.

Le 2.ᵉ chapitre est destiné à établir les variations de température que la circulation, dans le corps humain, ferait subir à un liquide inerte. M. Col-

LARD prouve : 1.° qu'un fluide inerte, circulant dans le corps, lui cède une partie de sa température, si elle est supérieure à celle du corps même ; 2.° que, si au contraire sa propre température est inférieure à celle du corps, il enlève du calorique à ce dernier. D'où il déduit comme corollaire : que si, parmi les organes traversés par ce fluide, les uns avaient une température supérieure à la sienne, les autres une moindre température, il enlèverait aux premiers du calorique qu'il céderait aux seconds.

Le chapitre 3.e est intitulé : *des variations de température que la circulation fait éprouver au sang*. M. COLLARD, établit que la circulation a sur le sang la même influence que sur un fluide inerte ; que, par l'effet de la circulation, le sang enlève du calorique à certains organes, et qu'il en cède à d'autres ; que par conséquent il est une source de refroidissement pour les uns et de chaleur pour les autres ; qu'enfin sa propre température varie selon celle des organes qu'il parcourt.

Dans le chapitre 4.e, M. COLLARD examine en général les causes de la chaleur du sang : il reconnaît au sang deux sortes de *chaleurs* différentes, l'une *physique* ou *communiquée*, l'autre *vitale ou organique*.

La première lui vient de sa circulation à travers des organes plus élevés en température que lui ; la seconde lui est propre, et résulte de sa vitalité.

La première est soumise aux lois de l'équilibre du calorique; la seconde en est indépendante.

Le rapport entre ces deux chaleurs est, sur les 32° de la température du sang, de 8 ou 9 pour la *chaleur propre*, et de 24 ou 23 pour la *chaleur communiquée*.

Le chapitre 5.ᵉ a pour objet d'établir l'*influence qu'aurait la circulation pulmonaire sur la température d'un fluide inerte*. M. COLLARD démontre que si, au lieu de sang, un fluide inorganique, de l'eau, par exemple, circulait dans le poumon, il devrait éprouver une diminution de température, que toutes les influences physiques de la circulation pulmonaire tendent à amener.

Le chapitre 6.ᵉ traite *de l'influence de la circulation pulmonaire sur la chaleur du sang*. Il en résulte: que la circulation pulmonaire agit sur la *chaleur communiquée* et sur la *chaleur propre* du sang, de deux manières distinctes et inverses; qu'elle dimiuue la première et augmente la seconde; que cependant le résultat général de son action paraît être l'abaissement de la température du sang qui traverse le poumon;

Qu'en effet le sang a été trouvé moins élevé en température dans le ventricule gauche du cœur que dans le droit, contrairement à ce que l'on a affirmé jusqu'ici, et par exception unique à ce qui a lieu dans tout le reste du corps, où le sang ar-

tériel est constamment plus chaud que le sang veineux;

Qu'ainsi, loin qu'on puisse considérer avec Lavoisier la respiration comme la principale cause de la chaleur animale, on devrait y voir, avec les anciens, par des motifs différents, une source de refroidissement.

Le chapitre 7.e traite de l'*influence du sang sur la chaleur animale*. M. Collard établit successivement 1.° que le sang, *comme fluide circulant*, d'abord, tend à établir l'équilibre du calorique entre les diverses parties du corps; ensuite, qu'il a pour but de dissiper l'excès de la température animale, soit en dirigeant vers la peau une partie de la chaleur interne, soit par l'action que l'évaporation et le contact d'un air froid exercent sur ce fluide dans le poumon; 2.° que le sang, *comme fluide organisé et vivant*, jouissant lui-même d'une chaleur proportionnelle à sa vitalité, contribue à la chaleur du tout organique dont il fait partie; 3.° qu'enfin le sang, *comme aliment direct et immédiat de l'assimilation*, porte dans tous les organes le germe de la caloricité locale qui doit résulter de l'action nutritive. (*Journal de Physiologie expérimentale*, par F. Magendie, t. x.)

Enfin, M. Collard a encore lu à l'Académie des *Observations sur l'alimentation avec une seule substance ou avec des substances non azotées*.

Ce mémoire est divisé en deux parties.

La première a pour but d'établir : 1.° que certains animaux se nourrissent très-bien d'une seule substance ; 2.° que des animaux qui ordinairement se nourrissent de substances variées, peuvent, avant qu'ils en aient contracté l'habitude, être nourris avec un seul aliment ; 3.° que l'animal adulte qui depuis long-temps jouit d'une alimentation variée, dépérit en effet, si on ne lui donne plus qu'une espèce d'aliment, ainsi que l'a établi M. Magendie ; 4.° que si la gélatine, administrée seule par M. Collard à des chiens adultes, n'a pu les nourrir, on doit en chercher la cause dans les distinctions qui précèdent, et qu'il est impossible d'en rien conclure touchant la faculté nutritive de ce principe immédiat animal.

La deuxième partie contient quelques expériences desquelles il résulte, contrairement à l'opinion émise par M. Magendie, *que les substances non azotées peuvent être nutritives.*

M. Collard annonce que, si la gomme, le sucre et l'huile donnés seuls, ne sont pas nutritifs, on n'en peut rien conclure pour d'autres substances : la fécule, par exemple, qui, seule ou mêlée successivement au sucre, à l'huile et à l'eau distillée, entretient la nutrition, ainsi qu'il l'a expérimenté sur un jeune chien.

MÉDECINE, CHIRURGIE.

M. le D.r SERRIÈRES, en sa qualité de Secrétaire du Comité de vaccine, a publié une *Notice historique sur les progrès de la Vaccine dans le département de la Meurthe*, à laquelle il a joint un Rapport fait au Comité sur les vaccinations pratiquées en 1828. Ce travail, exécuté d'après les dispositions adoptées par les administrateurs philanthropes qui se sont succédé à Nancy, et principalement par M. le vicomte Alban de Villeneuve, qui a donné à l'organisation du Comité tous les développements capables d'en assurer le succès, appartient d'une manière spéciale à l'administration. Toutefois l'Académie n'a pu le considérer comme lui étant étranger, non-seulement à cause de sa sollicitude pour tout ce qui tend au bien-être de ses concitoyens, mais encore à raison de la forme d'un ouvrage où rien d'important n'est oublié, et où se trouve exposé tout ce qui est propre à stimuler le zèle des médecins, à éclairer le public sur ses véritables intérêts, et à dissiper les préjugés répandus dans les villes et les campagnes. Ce travail appartient à l'Académie, surtout relativement à l'histoire de l'introduction et de la propagation de la précieuse découverte, où figure avec tant d'honneur feu notre confrère Louis VALENTIN, ami et

disciple de Jenner, l'un des premiers praticiens qui se sont livrés à l'inoculation variolique dans le pays, et le plus zélé des propagateurs de la vaccination. Cet imprimé ayant reçu une grande publicité, nous nous contentons de le mentionner, en invitant le public à profiter des conseils utiles qu'il renferme.

M. le D.r Bonfils, fils aîné, qu'une mort prématurée a surpris au milieu d'une carrière commencée sous les plus heureux auspices, et dont le zèle et le savoir avaient déjà enrichi les archives de la Société de travaux importants, a lu en 1829 un Mémoire dans lequel il expose ses vues pour étendre le bienfait de la *Staphyloraphie ou suture du voile du palais* aux sujets qui, outre la division congéniale de cet organe, offrent encore une perte de substance à sa partie supérieure et moyenne; obstacle jusqu'alors insurmontable à l'adoption du procédé par lequel M. le professeur Roux, inventeur de cette opération, s'est proposé de rétablir le voile du palais dans son intégrité.

Au moyen de la modification proposée par M. le D.r Bonfils, trois sortes de vices, auxquels le procédé de M. Roux n'était pas applicable, pourront être guéris. Le premier est la perforation de cet organe à sa base, sans division dans le reste de son étendue; le second est la perforation de la voûte palatine; le troisième, présentant le cas qui a donné

lieu à ce travail, est la division du voile dans toute son étendue, avec écartement à sa base, qui ne permet la réunion des deux parties que dans leur extrémité inférieure.

L'auteur propose de réparer ces différentes pertes de substance par le moyen d'un lambeau de la membrane palatine détachée de la voûte et taillée de manière que, demeurant adhérente par sa base, ses bords puissent s'adapter à ceux de l'ouverture convenablement rafraîchis. Ce procédé analogue à celui de la rhinoplastie, mais plus rationnel, a été discuté par lui dans une correspondance ouverte avec le savant inventeur de l'opération principale, et légitimé par les raisonnements suivants, que nous lui empruntons :

Si dans la rhinoplastie le lambeau ne tient que par un isthme très-étroit, isthme qui éprouve encore une torsion ; si ce lambeau placé à l'extérieur est par là même disposé à se refroidir facilement ; si dans le déplacement qu'il éprouve, puisque pris au front il est abaissé jusqu'à la place qu'occupait le nez, la circulation dans des circonstances aussi défavorables conserve encore assez d'activité pour entretenir la vie dans son tissu ; pourquoi la portion de membrane palatine qui viendrait combler le vide de la perte des substances ne continuerait-t-elle pas à vivre ? et pourquoi serait-elle frappée de sphacèle, lorsqu'elle adhère à la voûte du palais par une base très-large, lorsqu'elle n'éprouve aucune torsion dans cette base, d'horizontale qu'elle était, devenant seulement perpendiculaire, et favorisée, comme elle l'est, par la température de la cavité dans laquelle elle est placée et l'abondance des vaisseaux qui la parcourent ?

Relativement à l'objection que l'on pourrait tirer de l'absence des fibres musculaires dans la portion de membrane palatine qu'il veut employer à la composition d'un organe qui doit être doué de contractilité, l'auteur répond :

Il est vrai que le lambeau de la membrane palatine qui va faire partie du voile du palais est dépourvu de fibres musculaires et qu'il ne pourra participer activement aux mouvements de cet organe. Mais comme il n'oppose aucun obstacle à ces mouvements, les parties pourvues de fibres, dans ce qui reste de cet organe factice, entraîneront celles qui en seront dépourvues, et l'on peut ainsi espérer qu'il acquerra par l'exercice la faculté de produire les mouvements que dans l'état naturel il doit exécuter. Et en supposant même que la mobilité du voile fût incomplète, cette opération remédierait encore aux accents désagréables de la voix nasale et au retour des boissons et des aliments par les narines.

Ces vues de M. Bonfils pour l'extension de la staphyloraphie, accueillies par plusieurs Sociétés de médecine et par plusieurs praticiens distingués, se trouvant consignées dans le Traité complet de Chirurgie de M. le professeur Velpeau, obtiendront bientôt, à l'aide de l'expérience, la sanction que l'inventeur n'a pu lui donner avant sa mort.

Quant à l'application de son procédé aux trois sortes de vices de conformation signalés dans son mémoire, il l'expose d'une manière précise. Si le voile ne présente qu'une simple perforation, il en avive les bords et y adapte par la suture le lambeau

taillé dans la membrane palatine. Si cet organe est divisé dans toute son étendue avec perte de substance ou rétraction, qui ne permet que la réunion de l'extrémité inférieure de la division, il propose d'opérer en deux temps. Il réunit, selon la méthode usitée, l'extrémité inférieure du voile offrant alors une perforation à sa base, qui le ramène au premier cas, et fait une seconde opération pour obtenir la cure radicale. Relativement à la perforation de la voûte palatine, accident auquel on n'avait remédié que par des obturateurs mécaniques, il propose de la fermer en levant un lambeau de la membrane palatine, qui doit rester adhérente au grand côté de l'ouverture, et s'adapter, en se renversant, sur les bords convenablement avivés de la portion de la même membrane qui la tapisse. La facilité avec laquelle se cicatrisent les plaies de cet organe lui offre la perspective d'un heureux succès.

La *Lithotritie ou l'art de broyer la pierre dans la vessie*, qui est une des inventions les plus brillantes de la chirurgie moderne et l'un des présents les plus utiles qui de nos jours aient été faits à l'humanité, n'avait encore été pratiquée que depuis peu de temps à Paris lorsque le D.r Bonfils, fils aîné, déjà distingué par son zèle pour les progrès de l'art, et par sa dextérité rare dans les opérations les plus délicates de la chirurgie, conçut le projet de faire jouir ses concitoyens des avantages que

pouvait leur procurer l'introduction de cette nouvelle méthode. Mais peu content des notions qu'il avait acquises dans les ouvrages périodiques ou spéciaux sur le procédé opératoire, il se rendit à Paris pour le voir exécuter par les habiles opérateurs qui l'avaient introduit en France et perfectionné. Bientôt, instruit de tout ce qui était nécessaire, et armé des instruments qu'il essaya le premier, il le pratiqua dans cette ville sur un avocat qu'il avait déjà plusieurs fois opéré par la méthode ancienne. Le succès qu'il obtint lui procura bientôt l'occasion de le pratiquer de nouveau : ce qu'il fit plusieurs fois en présence d'un grand nombre de médecins de la ville et des cités voisines, et une entr'autres avec un tel succès que le malade sortit de l'hôpital le quatrième jour, et retourna à Toul à pied pour y reprendre l'exercice de sa profession. Dans le mémoire où feu le D.r Bonfils a consigné les résultats de ces opérations, il s'est appliqué à comparer entre eux les procédés anciens et nouveaux, à en apprécier judicieusement les avantages, à en faire connaître les difficultés et à rassembler d'utiles réflexions sur les précautions propres à en assurer le succès. Cet écrit lui a aussi fourni l'occasion de faire connaître et de rappeler les travaux et les succès du D.r Bonfils son père dans la même carrière, et les avantages qu'il a procurés au département, dans l'un des hôpitaux dont il était médecin, en y introduisant

la pratique de la taille, qui auparavant avait été exclusivement réservée aux lithotomistes de l'hôpital de Lunéville ; et celle de la cataracte, qui semblait être aussi du domaine spécial des opérateurs désignés sous le nom d'oculistes.

M. le D.r Jourdain a réuni, dans un mémoire adressé en 1829, tous les documents propres à faire apprécier les *Eaux de Caldas de Monbuy*, situées en Catalogne, où il a été appelé à exercer son art, durant la dernière guerre d'Espagne. Cette topographie assez étendue comprend d'utiles renseignements sur les trois règnes de la nature, l'agriculture, l'industrie, le commerce de ce pays, les mœurs des habitants, la géographie physique, l'archéologie, et plus particulièrement sur les vertus médicinales des eaux thermales qu'on y trouve.

Les montagnes, selon M. Jourdain, sont formées de quartz, de mica, de granit de diverses espèces dont, plusieurs se décomposent facilement ; de grès rouge, de brèches, de poudingues ; et, comme le pays réunit aussi des roches calcaires, le sol se trouve composé de chaux carbonatée, de silice en diverses proportions, qui donnent aux terres cultivées une grande fécondité, augmentée encore par une culture bien entendue, qui offre, pour les engrais et l'art des irrigations, des exemples dignes d'être imités. Ce pays réunit les productions

du Nord et du Midi; car les céréales, les légumes et les fruits y abondent. On y cultive aussi la vigne, les mûriers pour l'éducation des vers à soie, et les oliviers qui donnent de belles olives, dont on ne retire cependant qu'une huile de qualité inférieure, à raison de la mauvaise méthode suivie pour l'extraction. Les montagnes, cultivées depuis leur base jusqu'au sommet, présentent, outre la vigne, tous les arbres utiles ou agréables à l'homme: le chêne, le liége, le hêtre, l'arbousier, l'orme, le chêne au kermès, le châtaiguier, le micocoulier, le cèdre et l'agave américaine.

La flore des environs de Caldas, d'après l'auteur, est d'une grande richesse; et, parmi les espèces nombreuses qu'il y a trouvées, il a noté les *Orobanche pruinosa*, *Psoralea bituminosa*, *Urospermum Dalechampii*, *Coriaria myrtifolia*, *Hyacinthus serotinus*, *Cytinus hypocistis*, *Pistacia lentiscus*, plusieurs *Ononis*, *Limodorum abortivum*, *Corydalis enneaphylla*, *Asclepias nigra*, *Ramondia pyrenaica*, *Hyosciamus aureus*, *Santolina rosmarinifolia*, diverses espèces d'*Aristolochia*, *Lavatera olbia*, *Scabiosa stellata*, *Podospermum laciniatum*, *Catananche cœrulea*, *Geranium sanguineum*, *Globularia repens*, *Leuzea conifera*, plusieurs *Buplevrum*, *Convolvulus saxatilis*, *Centaurea phrygia*, *Galium maritimum*, *Lepidium sub-*

fruticosum, *Sedum anopetalum*, plusieurs *Saxifraga*, *Lotus silicosus*, *Anthyllis tetraphylla*, *Genista horrida*, *Astragalus humilis*, *Centaurea crupina*, *Silene saxifraga*, *Ranunculus gramineus*, *Mercurialis tomentosa*, *Capparis spinosa*.

Cet extrait de la flore de Caldas est suivi d'une notice sur les animaux domestiques et libres qui y vivent et qui diffèrent peu de ceux des Pyrénées françaises. L'auteur donne ensuite la description des cascades et grottes naturelles assez nombreuses dans le pays, et quelques détails sur son industrie.

D'après les observations de M. JOURDAIN, la température de Caldas est très-variable et les changements en sont brusques : les hivers y sont doux et les printemps pluvieux ; mais les étés sont très-chauds, à raison de la situation de la ville, abritée contre les vents du nord et exposée à ceux du sud ; l'automne est la saison la plus agréable. La population est de 16,000 âmes.

Comme dans la plupart des villes anciennes, dont les plans primitifs ont subi à la longue de grandes modifications, les rues en sont étroites, mal percées et offrent peu d'édifices remarquables. Elle doit principalement sa célébrité à ses eaux thermales, dont les Romains ont fait usage, et où ils ont laissé des témoignages de l'importance qu'ils attachaient à l'usage de ces dons de la nature, dans quelques monuments échappés aux ravages du temps, et

parmi lesquels l'auteur a recueilli les inscriptions suivantes :

N.° I.	N.° II.	N.° III.
Apollini.	Apollini.	S. S.
L. Minutius.	Sancto.	C. Iroc. Zoticus.
Apronianus.	Lucius Vibius.	V. S. L. M.
Gal. Terrac.	Alcinous.	
T. P. I.		

Plusieurs autres inscriptions, qui avaient décoré les bains sur la place principale, ont été détruites et sont illisibles.

Pline, qui a parlé de ces eaux thermales, nous apprend que les habitants de cette ville étaient, de son temps, nommés *Aquicaldenses*. Elles sont très-abondantes, sourdent de différents points et se rendent à la Place Royale. Elles ont une saveur légèrement alcaline, sont onctueuses au toucher, très-limpides et inodores. Leur pesanteur spécifique diffère peu de celle de l'eau commune regardée comme pure; la température des diverses sources n'est pas la même. La principale fait monter le thermomètre de Réaumur à 54 +° ou 56 +°. Peu riches en substances salines, elles sont imprégnées de cette matière considérée comme organique, dont l'origine est si mystérieuse et qui se rencontre également dans nos eaux de Plombières; elles possèdent des vertus médicinales semblables à celles de ces dernières. L'auteur, qui les a surtout étudiées sous ce rapport, indique les

maladies dans lesquelles elles ont le plus de succès : telles que les affections de la peau, parmi lesquelles elles guérissent assez promptement les dartres simples et récentes ; les rhumatismes chroniques, dont elles guérissent quelques-uns et soulagent le plus grand nombre ; enfin les suites des affections traumatiques, auxquelles elles sont très-favorables. A l'intérieur elles sont stimulantes, et peuvent être fort utiles dans les embarras et congestions abdominales ; mais elles doivent être évitées dans les maladies aiguës.

CHIMIE.

M. Braconnot a successivement lu à l'Académie les mémoires dont nous allons donner l'extrait en suivant l'ordre de leur communication :

I. *Recherches chimiques sur le Pollen du Typha latifolia.*

Le pollen du dattier avait déjà fait l'objet des recherches de Fourcroy et de Vauquelin ; mais cette poussière fécondante, rapportée d'Égypte par M. Delille, avait éprouvé, pendant le trajet, une altération manifeste. M. Braconnot a soumis à l'analyse chimique le pollen du *Typha latifolia*, ou roseau des étangs, qui fournit une si grande quan-

tité de poussière séminale à l'époque de sa floraison, qu'on l'utilise quelquefois en la substituant au lycopode pour les usages de la pharmacie et pour les feux d'opéra. Notre Collègue l'examina avec soin, dans l'espoir que ses recherches pourraient éclairer quelques-uns des phénomènes qui accompagnent le mystère de la fécondation des plantes.

Les chatons mâles du *Typha* bien fleuris, secoués sur un tamis de soie pour séparer les androphores et les poches des anthères, ont fourni une poussière impalpable d'un beau jaune, laquelle, examinée au microscope, paraissait formée de petits grains ovales, arrondis et mamelonnés.

100 parties de ce pollen ont perdu par la dessication 48 parties d'humidité; ce qui est remarquable en ce que cette poussière a une apparence si sèche qu'elle coule d'un vase à l'autre sans y adhérer. Le pollen récent du *Typha* ne rougit pas sensiblement le tournesol; mais, conservé deux ou trois jours dans un flaçon bien bouché, il éprouve une altération bien remarquable: il perd sa forme pulvérulente et s'humecte tellement qu'on a de la peine à le sortir du vase; alors il rougit d'une manière très-prononcée la couleur bleue du tournesol, et répand une odeur alcoolique très-sensible. Desséché et projeté dans la flamme d'une bougie, il brûle à la manière de la poudre de lycopode, mais moins vivement. Soumis à la distillation, il donne un produit acide comme les matières médiocrement azotées.

Le pollen du *Typha*, broyé avec la teinture d'iode, change à peine de couleur; la nuance n'est pas plus intense en délayant préalablement cette poussière avec de l'acide sulfurique concentré, avant d'y ajouter la teinture d'iode. Mais si, au lieu de la délayer avec cet acide concentré, on broie le mélange dans un mortier d'agathe pour écraser les grains du pollen, alors la teinture d'iode y développe une belle couleur bleue; d'où il résulte que l'enveloppe spermatique de chaque grain de pollen est intérieurement tapissée d'amidon : ce qui est d'autant plus singulier que les grains de ce dernier, tels que le microscope les a fait connaître, ne sont guère plus petits que ceux du pollen du *Typha*.

Nous n'entrerons pas dans le détail des procédés analytiques employés par M. Braconnot; il nous suffira de présenter le résumé suivant :

100 parties de pollen du *Typha latifolia* contiennent :

1.° Eau	47	00
2.° Pollénine d'une nature particulière.. } 3.° Matière colorante jaune }	25	96
4.° Sucre } 5.° Matière peu azotée } 6.° Gomme }	18	32
7.° Suif formé de stéarine et d'oléine	3	60
8.° Amidon	2	08
Report	96	96

	Report....	96 96
9.° Phosphate de magnésie et de chaux.....		1 28
10.° Phosphate de potasse, retenant un peu de muriate et des traces de sulfate........		1 28
11.° Malate de potasse....................		0 40
12.° Silice..................................		0 40
13.° Oxide de fer........................		» »
		100 00

Puisque le pollen contient près de la moitié de son poids d'eau, il est évident que chacun de ses grains est gonflé par un fluide fécondant, lequel n'a point une composition analogue à la liqueur séminale des animaux, malgré l'assertion contraire émise par Fourcroy et Vauquelin, puisque celui du *Typha* est peu azoté et contient du sucre et de la gomme. Suivant Kœlreuter, les grains de pollen placés sur le stigmate n'éclatent point, mais se flétrissent en laissant échapper lentement la liqueur séminale qui y est contenue. Nous avons vu que le pollen du *Typha*, nouvellement recueilli et renfermé pendant deux ou trois jours dans un flaçon bien bouché, s'humecte au point que cette poussière, d'abord si sèche, si coulante et si ténue, s'agglomère en une masse qui répand une odeur alcoolique très-marquée. D'un autre côté, Bernard de Jussieu, Needham, Spallanzani, Gleichen, Guillemin, Raspail, etc. ont vu les grains de pollen, placés dans quelques circonstances particulières, éclater avec explosion comme de petites

bombes, et lancer avec force un jet de matière liquide dans lequel une multitude de petits globules s'agitent rapidement en tout sens. N'est-il pas très-probable que ces phénomènes, que l'on a voulu expliquer par la physiologie, ne sont dus qu'à la fermentation de la liqueur sucrée contenue dans les grains de pollen? (*Annales de Chimie et de Physique*, tome XLII, page 91.)

II. *Recherches sur la bile.*

La bile, en raison du rôle important qu'elle joue dans l'économie animale, est un des liquides animaux sur lesquels on a le plus travaillé; mais malgré le nombre et l'habileté des chimistes qui s'en sont occupés, il faut convenir que nos connaissances sur cette humeur sont encore bien imparfaites.

Les anciens médecins, auxquels il importait tant de bien connaître la bile, la considéraient comme un savon; et ses propriétés alcalines et détersives étaient bien propres à justifier cette opinion, que M. Braconnot a trouvée exacte, quoiqu'elle n'ait point été admise par plusieurs chimistes célèbres de notre époque, tels que MM. Fourcroy, Thénard, Berzélius.

La matière qui constitue essentiellement la bile a été regardée par M. Thénard comme un principe particulier auquel il a cru devoir donner le nom de picromel; mais M. Braconnot, en sou-

mettant cette matière à de nouvelles recherches, a reconnu que, loin d'être un principe immédiat bien isolé, elle est beaucoup plus complexe qu'on ne pouvait s'y attendre; puisqu'il résulte de son travail que le picromel ne renferme pas moins de sept corps distincts; savoir :

1.° Une résine acide particulière, qui en constitue la plus grande partie;
2.° De l'acide margarique;
3.° De l'acide oléique;
4.° Une matière animale;
5.° Une matière très-amère de nature alcaline;
6.° Un principe sucré incolore, qui devient pourpre, violet et bleu par l'acide sulfurique;
7.° Enfin, une matière colorante.

Nous allons passer en revue les principales propriétés de chacune de ces substances.

De la résine du picromel. M. Braconnot a obtenu cette résine en broyant le picromel de bœuf avec une quantité d'acide sulfurique, exactement suffisante pour le dissoudre; le mélange prend une couleur rouge très-vive, qui passe au violet, puis au bleu, ensuite au vert, et enfin au jaune de bile, à mesure que l'acide attire l'humidité. Ces phénomènes de coloration fort remarquables avaient été déjà observés par M. Braconnot dans l'urine d'un ictérique, et surtout dans le liquide jaune bilieux épanché dans la cavité abdominale. Cette dissolution du picromel dans l'acide sulfurique a été

précipitée par l'eau, et le dépôt, bien lavé à différentes reprises par l'eau bouillante pour le priver de l'excès d'acide, a fini par donner un liquide émulsif, lequel évaporé a abandonné la résine. Celle-ci, convenablement purifiée, en traitant sa dissolution alcoolique par un peu de carbonate de baryte, a offert les propriétés suivantes : elle est inaltérable à l'air, d'un jaune brunâtre, parfaitement transparente, très-fragile, d'une cassure brillante, spécifiquement plus pesante que l'eau ; elle brûle avec beaucoup de flamme, ne conduit pas l'électricité, et s'électrise négativement par le frottement. L'acide sulfurique la convertit en tannin artificiel, ainsi que l'acide nitrique. Elle est moins soluble dans l'éther, l'huile de térébenthine, et l'acide acétique, que dans l'alcool, qui la dissout en toutes proportions.

Elle s'unit d'ailleurs au soufre, à la morphine et à la quinine. Son caractère spécifique consiste dans la faculté qu'elle possède de saturer les alcalis en jouant le rôle d'un acide.

De la matière amère du picromel. La dissolution du picromel dans l'acide sulfurique, de laquelle la résine a été précipitée par l'eau bouillante, retient la matière amère, que M. Braconnot a obtenue en saturant la liqueur acide par du carbonate de chaux et en la faisant évaporer ; le résidu déliquescent contient la matière amère, associée au principe sucré. M. Braconnot sépare ce dernier

par l'alcool concentré mélangé d'éther, et parvient ainsi à isoler la matière amère du picromel.

Elle est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, d'une amertume franche très-prononcée et sans arrière-goût sucré. Sa dissolution aqueuse est précipitée par l'infusion de noix de galle et par l'eau de baryte. L'acétate de plomb n'y produit aucun changement, non plus que l'acide sulfurique; mais lorsqu'on l'a chauffée avec la résine acide du picromel, qu'elle dissout facilement, l'acide sulfurique sépare de la liqueur un dépôt abondant, qui a tout-à-fait l'aspect du picromel précipité par les acides. Le principe amer du picromel ayant été mis en ébullition avec de l'eau et un peu de magnésie, le dépôt, recueilli et lavé, et traité par l'alcool bouillant, a fait repasser au bleu un papier de tournesol rougi par un acide et plongé dans cette liqueur filtrée; d'où il paraît résulter que l'alcool retenait une matière alcaloïde.

Principe sucré du picromel. On sait qu'en versant du sous-acétate de plomb dans la dissolution de picromel, il s'y forme un dépôt blanc abondant, qui n'est point, comme on le pense, le résultat de l'union du picromel avec l'oxide de plomb, mais bien une combinaison entièrement soluble par l'alcool, dans laquelle le picromel joue le rôle d'un acide, et le sous-acétate de plomb, celui d'une base. Si on la fait bouillir avec de l'eau à plusieurs reprises, elle s'y liquéfie en pre-

nant une couleur brunâtre et sans paraître s'y dissoudre. Cependant les liqueurs réunies ont une saveur sucrée assez franche, et ne contiennent que des vestiges de plomb. Évaporées, elles ont fourni un résidu, lequel, repris par l'alcool, a donné une matière incolore qui ressemble à la plus belle gomme arabique. Sa saveur est celle du jus de réglisse. Elle ne retient presque plus de résine, car sa dissolution aqueuse est peu troublée par les acides. Elle peut facilement dissoudre la résine acide de la bile, et alors la liqueur est précipitée abondamment par l'acide sulfurique comme le picromel. La même matière sucrée ne paraît éprouver aucun changement avec l'acide sulfurique concentré, au moment du mélange; mais, à mesure qu'il attire l'humidité, il prend une belle couleur pourpre qui passe au violet, puis au bleu, et peut se dissoudre presque entièrement dans l'eau; d'où il paraît résulter que les changements de couleur qu'éprouve le picromel par l'acide sulfurique, peuvent être attribués au principe sucré.

Des acides margarique et oléique du picromel. M. Braconnot a isolé ces acides gras du picromel, en le faisant dissoudre à chaud dans une petite quantité d'alcool, pour lui donner une consistance mielleuse, et en l'agitant ensuite avec de l'éther, qui se charge d'une matière grasse, acide, ayant la consistance de l'axonge. Comprimée entre

des feuilles de papier gris, elle a été partagée en deux corps distincts, l'un très-blanc, pulvérulent, soluble en toutes proportions dans l'alcool chaud, cristallisant en aiguilles soyeuses, entrelacées, et fusibles à 60° centig.; c'était évidemment de l'acide margarique. La matière huileuse, dont le papier était imprégné, a été enlevée avec de l'eau alcalisée par un peu d'ammoniaque, et la liqueur chauffée avec un acide a abandonné de l'acide oléique, fusible à la température de l'air ambiant. Il est manifeste que ces deux corps gras étaient, dans la bile, combinés avec la soude à l'état de véritable savon. (*Annales de Chimie et de Physique*, tome XLII, page 171.)

III. *Sur une circonstance à observer dans les empoisonnements par l'arsenic.*

Un vieillard mort violemment avait été inhumé depuis environ quinze jours. Sa femme et une jeune fille ayant été accusées de l'avoir empoisonné, le ministère public fit exhumer et ouvrir le cadavre, et chargea trois pharmaciens de procéder à l'examen des matières contenues dans l'estomac et dans le tube intestinal; mais les indices d'arsenic que les réactifs leur firent entrevoir étaient trop équivoques pour leur donner l'espérance de pouvoir le réduire. Environ neuf mois après, on envoya à M. Braconnot, pour en faire un nouvel examen, environ une once de liquide provenant des gros in-

testins, qui était restée après les recherches des experts. M. BRACONNOT y fit passer un courant de gaz hydrogène sulfuré; il resta limpide. Mais notre chimiste, ayant reconnu ensuite que ce liquide contenait de l'ammoniaque libre résultant de la putréfaction, ajouta à la liqueur, dans laquelle il avait fait passer l'hydrogène sulfuré, un peu d'acide acétique; et aussitôt il se rassembla un précipité considérable de sulfure d'arsenic, qu'il lui fut facile de réduire à l'état d'arsenic métallique. Le fait que nous venons de rapporter pourrait expliquer la disparition apparente de l'arsenic dans le canal intestinal long-temps après l'empoisonnement, circonstance que l'on a supposé être due à un dégagement de gaz hydrogène arséniqué. (*Journal de Chimie médicale*, tome v, p. 557.)

IV. *Mémoire sur le fromage et sur le lait; nouvelles ressources qu'ils peuvent offrir à la société.*

Le lait est incontestablement de tous les fluides animaux celui qui offre le plus de ressources à l'homme et dont l'examen a été le moins approfondi; aussi de très-habiles chimistes qui s'en sont occupés, tels que Scheele, Berzélius, Chevreul, sont peu d'acord entre eux sur la véritable nature du fromage, parce qu'il se présente de grandes difficultés pour l'isoler complètement des matières qui l'accompagnent ordinairement dans le lait.

M. Braconnot a indiqué les moyens de le dégager de ses combinaisons. Dans cet état, le caséum offre une matière sèche, transparente, inaltérable à l'air, qu'on ne peut distinguer, à l'aspect, de la plus belle gomme arabique, et qui se dissout absolument comme elle dans l'eau froide et bouillante, en donnant un liquide visqueux, collant, qui fournit par l'évaporation des pellicules ou nappes transparentes, qui se renouvellent à mesure qu'on les enlève, de manière qu'on peut recueillir ainsi la presque totalité du caséum ; mais ces pellicules, replongées dans l'eau, s'y redissolvent avec la même facilité qu'auparavant, et donnent une liqueur de la plus parfaite transparence. Les acides minéraux, excepté le phosphorique, versés dans cette liqueur, s'unissent au caséum, en le coagulant en une masse blanche, opaque, insoluble et imputrescible; mais si la dissolution est suffisamment étendue d'eau, ils ne produisent plus de précipité. L'hydrochlorate de caséum, ou le caillé obtenu par l'acide hydrochlorique, se redissout dans le plus léger excès de celui-ci, et peut être précipité de nouveau par une nouvelle addition du même acide. Toutes les bases terreuses, tous les oxides métalliques, tous les sels, excepté ceux à base de potasse, de soude et d'ammoniaque, précipitent la solution aqueuse de caséum, pour former avec lui des combinaisons insolubles. Que l'on fasse, par exemple, évaporer une solution aqueuse de caséum avec du marbre



saccharoïde ou avec du sulfate de baryte très-pur, on obtient des combinaisons insolubles de ces sels avec le caséum.

Du fromage soluble appliqué aux arts. On prend 500 grammes (une livre) de fromage blanc, tel qu'on le trouve sur nos marchés. On le fait bouillir pendant quelque temps; il se contracte sur lui-même en une masse glutineuse, élastique, qui nage dans une grande quantité de petit-lait. On lave bien cette masse à l'eau bouillante; on y ajoute 2 grammes 5 décigrammes (45 grains) de bicarbonate de potasse (qu'on peut remplacer par de la potasse ou de la soude du commerce), et on la chauffe avec une quantité d'eau suffisante pour la dissoudre. La dissolution a lieu avec effervescence, et il en résulte une liqueur mucilagineuse, d'une saveur fade, que l'on fait évaporer en l'agitant continuellement, afin d'empêcher les pellicules de se former à sa surface et pour que la matière ne brûle pas au fond du vase. On obtient une pelotte qui, en commençant à se refroidir, prend de la consistance et se laisse tirer en membranes entre les doigts. On la divise ainsi pour la faire sécher sur un tamis de crin ou une claie. Dans cet état, cette matière ressemble à de la colle de poisson. Elle se dissout entièrement dans l'eau froide ou bouillante, et donne une liqueur dont l'aspect lactiforme, dû à la présence du beurre, semble faire croire que le lait est régénéré.

Nous allons indiquer quelques-unes de ses applications aux arts et à l'économie domestique; l'industrie pourra en découvrir beaucoup d'autres.

Le fromage soluble, dit M. Braconnot, de même que la gélatine, peut se conserver sans éprouver d'altérations du temps. Il reviendra à un très-bas prix; car les laiteries des grandes fermes fournissent une si grande quantité de caillé, qu'il ne peut être entièrement consommé pour la nourriture de l'homme. Si donc on parvient à en accroître le débit, la multiplication des bestiaux, qui en sera le résultat, procurera une plus grande masse d'engrais, et l'on rendra ainsi un service signalé à l'agriculture et au commerce.

Le fromage soluble, associé de diverses manières aux aliments, présente une ressource précieuse, surtout dans les voyages de long cours et dans les embarcations. Sa dissolution aqueuse, sucrée et aromatisée avec un peu d'écorce de citron, pourra offrir aux convalescents une nourriture appropriée à la faiblesse des organes, et servir ainsi de transition du régime végétal au régime animal.

Le fromage soluble possède à un haut degré la faculté de coller. Si l'on évapore sa dissolution dans une capsule de verre ou de porcelaine, le résidu desséché y adhère tellement qu'on ne peut parvenir à l'en détacher qu'en enlevant en même temps une portion des vases; aussi me suis-je servi avec beaucoup de succès de sa dissolution concentrée et chaude pour recoller solidement le verre, la porcelaine, le bois et la pierre. La même dissolution forme un enduit vernissé, brillant quand on l'applique sur du papier, et me sert ainsi depuis long-temps pour préparer des étiquettes, qui ne demandent qu'à être légèrement humectées pour adhérer ensuite avec force. Elle pourra aussi servir dans plusieurs circonstances où l'on emploie la colle de poisson, comme pour donner du lustre et de la consistance aux étoffes de soie, aux rubans, aux gazes, pour préparer le taffetas d'Angleterre, les fleurs artificielles, etc.

Le fromage soluble ne m'a point réussi pour clarifier là bière; mais il offrira sans doute d'aussi bons résultats que le lait et la crême qui sont employés avec succès pour clarifier les liqueurs de table, en leur donnant beaucoup plus de moëlleux et les qualités qu'elles acquièrent par la vieillesse; ce qui paraît être dû à l'union du fromage avec l'acide acétique, comme semble l'indiquer un moyen qui vient d'être proposé dans le Journal des Connaissances usuelles, et qui consiste à verser dans ces liqueurs quelques gouttes d'ammoniaque, qui neutralise l'acide acétique qu'elles perdent en vieillissant. On conçoit aussi que le fromage soluble pourra remplacer très-avantageusement le lait écrémé, recommandé par MM. Achard et Clemandot dans la fabrication du sucre de betterave et pour la clarification des sirops, conjointement avec le noir animal, sans qu'on ait à craindre la présence du petit-lait.

Je pense aussi qu'on pourra, avec un peu d'ammoniaque, tirer le plus grand parti du caillé, préalablement séparé du petit-lait par l'ébullition, pour le convertir en une substance sèche qui servira à clarifier à l'aide de quelques sels terreux. En effet, ayant fait dissoudre cette matière dans l'eau, j'y ai ajouté une très-petite quantité d'hydrochlorate de chaux ou même de sulfate de chaux en poudre. La liqueur n'a point paru troublée à froid; mais à la plus légère impression de la chaleur, elle s'est coagulée uniformément en une seule masse opaque, qui peu-à-peu s'est considérablement resserrée sur elle-même, et d'où il est sorti un liquide extrêmement limpide.

Le lait ayant toujours été regardé avec raison par les plus célèbres médecins comme un antidote certain dans les empoisonnements, le fromage soluble pourra le remplacer parfaitement contre la plupart des sels métalliques; toutefois j'ai des raisons de croire que le blanc d'œuf lui est préférable pour détruire l'action du sublimé corrosif.

Sirop et conserve de lait. Indépendamment du

fromage et du beurre, le lait renferme quelques autres substances, tels que de l'acétate de potasse et une matière extractiforme, qui certainement ne contribuent pas à ses bonnes qualités. Si donc, sans avoir recours à l'évaporation, on parvenait à le conserver en le privant de ces substances peu flatteuses au palais, et qu'en même temps on lui assurât une conservation illimitée, ne serait-ce pas un beau problème à résoudre? C'est vers ce but, d'une si haute importance pour le genre humain tout entier, que notre Collègue a cru devoir diriger ses efforts; et il a la satisfaction de l'avoir complètement atteint, à l'aide d'un moyen extrêmement simple que voici :

On expose à une très-douce chaleur (d'environ 30 degrés Réaum.) une quantité quelconque de lait; on y ajoute à différentes reprises, en agitant, une quantité suffisante d'acide hydrochlorique pur étendu d'environ 20 ou 30 fois son poids d'eau, afin de tourner le lait. Le beurre et le fromage se coagulent en une masse de caillé que l'on sépare du petit-lait. On mélange peu à peu au caillé ainsi obtenu 2 grammes, par litre (ou pinte) de lait employé, de carbonate de soude cristallisé, réduit en poudre. La dissolution du caillé s'effectuera très-promptement, si l'on a la précaution de n'appliquer au mélange qu'une très-douce chaleur. On obtient ainsi une sorte de crême, ou plutôt une excellente frangipane, qui peut offrir de grandes res-

sources dans l'économie domestique, pour la préparation d'une foule de mets aussi délicieux que variés. M. Braconnot en a fait d'excellentes crêmes aromatisées. Ce produit est environ le cinquième en volume du lait employé. Si on restitue à cette sorte de frangipane une quantité d'eau égale à celle du petit-lait qu'on en a séparé, et qu'on y ajoute un peu de sucre ordinaire, on reproduit une liqueur de la plus parfaite homogénéité, absolument semblable au lait.

Si, au lieu d'ajouter de l'eau à cette frangipane, on la fait chauffer avec son poids de sucre, elle acquiert une fluidité remarquable, et il en résulte un sirop de lait excellent. Étendu d'une suffisante quantité d'eau, il donne une liqueur d'un blanc opaque, semblable à du lait sucré. Comme ce sirop, placé dans un lieu frais, se conserve parfaitement, surtout en l'agitant de temps à autre, on conçoit facilement de quel avantage il peut être, soit pour la marine, soit même dans les grandes villes.

Le même sirop, étendu d'une plus ou moins grande quantité d'eau, offrira aux malades et aux convalescents un aliment très-sain, que l'on pourra aromatiser suivant leur goût, et qui ne les exposera sûrement pas, dit M. Braconnot, à ces pesanteurs d'estomac que l'on attribue souvent avec raison au lait.

Réduit par la chaleur (en l'agitant sans discontinuer et ayant soin de ne pas prolonger l'évapo-

ration au-delà d'une certaine limite, passé laquelle le beurre ne manquerait pas de se séparer), ce sirop a donné à notre Collègue une conserve molle, laquelle, abandonnée près d'un an dans un bocal imparfaitement bouché, s'est conservée sans altération. Dissoute dans l'eau bouillante, elle a servi à préparer du café, qui a été trouvé plus savoureux que celui qu'on aurait pu obtenir avec le meilleur lait.

La même conserve, étendue en galettes minces et exposée à l'air, lui a fourni une matière blanche, sèche, facile à écraser, et qui a pu se conserver sans altération, comme la précédente, pendant le même laps de temps.

Nous n'insisterons pas davantage sur tous les services que ces préparations ne manqueront pas de rendre, surtout aux marins; ce que nous en avons dit suffira pour les faire pressentir, et prouver en même temps que la véritable science est celle qui apprend à augmenter nos jouissances, en tirant le meilleur parti possible des productions de la nature.

V. *Examen chimique de l'écorce de tremble. — De la présence d'une quantité remarquable de salicine dans plusieurs espèces de peupliers. — Nouveau principe immédiat (la Populine).*

M. Braconnot sachant que le *Populus tremuloïdes*, employé avec beaucoup de succès aux États-Unis pour combattre la fièvre, a la plus par-

faite analogie avec le tremble ordinaire, voulut rechercher si l'écorce de ce dernier ne possédait pas des vertus semblables : il lui trouva une amertume aussi intense que celle du quinquina et des propriétés chimiques analogues. Ne doutant point qu'elle ne pût le remplacer, il conseilla l'usage de la décoction de cette écorce à plusieurs villageois trop pauvres pour se procurer des secours étrangers, et la fièvre disparut promptement.

Il résulte des recherches analytiques présentées par M. Braconnot, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas, que l'écorce de tremble contient les principes suivants :

1.° Salicine ;
2.° Corticine ;
3.° Populine ;
4.° Acide benzoïque, ou éléments propres à le former ;
5.° Matière gommeuse ;
6.° Principe soluble dans l'eau et dans l'alcool, réduisant les sels d'or, d'argent et de mercure ;
7.° Tartrate de chaux ;
8.° Tartrate de potasse.

A ces substances on peut ajouter le ligneux et l'acide pectique.

Indiquons maintenant quelques-unes des propriétés des corps les plus remarquables que nous venons de signaler.

De la Salicine. On se procure facilement la salicine de la décoction d'écorce de tremble ou de

peuplier blanc, en y versant du sous-acétate de plomb et en évaporant la liqueur préalablement privée de l'excès de plomb par l'acide sulfurique. Il ne s'agit plus que d'ajouter sur la fin un peu de noir animal, et de filtrer la liqueur bouillante; la salicine s'en sépare et cristallise aussitôt par le refroidissement en lames rectangulaires dont les bords paraissent taillés en biseau. Ce principe, que M. BRACONNOT considère comme neutre, exige au moins 14 parties d'eau à la température de 17° c. pour s'y dissoudre. Les acides minéraux affaiblis n'ont sur lui aucune action remarquable; mais dans leur état de concentration, ils le transforment en une poudre blanche particulière, insoluble, qui se comporte à la manière des résines. La salicine, traitée par l'acide nitrique, fournit une grande quantité d'acide carbazotique, mais fort peu d'acide oxalique.

M. BRACONNOT a aussi extrait la salicine du peuplier d'Athènes; mais les autres espèces, tels que les *Populus angulosa*, *nigra*, *virginica*, *monilifera*, *grandidentata*, *fastigiata* et *balsamea*, ne lui en ont point fourni. Il a cru devoir aussi rechercher la salicine dans l'écorce de plusieurs espèces de saules; mais il ne l'a point rencontrée dans les trois espèces qui depuis longtemps sont préconisées pour combattre la fièvre, savoir: les *Salix alba*, *triandra* et *fragilis*; non plus que dans les *Salix capræa*, *viminalis*, *ba-*

bylonica, *bicolor*, *incana*, *daphnoïdes* et *russeliana*; mais il l'a retirée des *Salix fissa*, *amygdalina* et *helix*. Il paraît même que dans certaines espèces de saules, non-seulement la salicine, mais aussi le tannin, disparaissent complètement pour faire place à une matière sucrée, comme dans le *Salix phylicifolia*.

De la Corticine. M. BRACONNOT a donné ce nom à une matière qui a beaucoup d'analogie avec celle que Reuss a appelée *Rouge cinchonique*, et qui paraît exister dans plusieurs écorces. Elle est insipide, inodore, très-peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool ainsi que dans les acides sulfurique et acétique concentrés; voilà pourquoi elle est entièrement précipitée de ces derniers par l'eau. Elle ne sature point les propriétés des alcalis, quoique ceux-ci très-étendus la dissolvent promptement.

De la Populine, nouveau principe immédiat des végétaux, découvert par M. BRACONNOT dans l'écorce de tremble et surtout dans les feuilles de cet arbre. On l'obtient en précipitant la décoction de celles-ci par le sous-acétate de plomb et en faisant évaporer partiellement la liqueur filtrée; la populine se sépare sous la forme d'un précipité très-volumineux, formé d'aiguilles soyeuses excessivement fines. Purifiée avec un peu de noir animal, elle est d'un blanc de neige éblouissant. Sa saveur est celle de la réglisse. Elle demande 2000

rugineux protoxidés, qui ne produisent aucun changement avec l'acide gallique ordinaire, donnent, avec l'acide pyrogallique, une liqueur d'un bleu noirâtre.

L'argent et le mercure sont instantanément précipités de leurs dissolutions, à l'état métallique, par le même acide. M. Braconnot n'a point examiné les combinaisons de l'acide pyrogallique, si ce n'est le pyrogallate d'alumine, qui produit, avec la colle animale, un coagulum excessivement abondant. (*Annales de Chimie et de Physique*, tome XLVI, page 206.

VII. *Observations sur la Salicine et sur sa conversion en un principe colorant d'une nature particulière.*

Dans ce travail M. Braconnot a eu pour objet de prouver, contre l'opinion de M. Peschier, que la salicine modifiée par les acides ne passe point à l'état alcalin. Les expériences de M. Braconnot, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas, l'ont conduit à transformer la salicine en une nouvelle substance qu'il propose d'appeler *Rutiline*. On l'obtient en saturant, avec du carbonate de potasse, la dissolution pourpre de la salicine dans l'acide sulfurique concentré, préalablement étendue de son poids d'eau, et en traitant la combinaison saline par l'eau chaude, qui dissout le sulfate de potasse et laisse la rutiline. Celle-ci bien lavée est

d'un rouge hépatique tirant sur le roux. Sa saveur est nulle. L'eau, l'alcool et l'acide acétique sont sans action sur elle. Mise en contact avec un acide minéral, sa couleur terne passe aussitôt au rouge vif. Les alcalis les plus faibles communiquent à cette matière une belle couleur violette foncée ; mais elle refuse de se dissoudre dans la potasse caustique bouillante dans laquelle la couleur violette se maintient sans éprouver la moindre altération. Par l'intervention d'un acide, elle repasse au rouge vif. Exposée au feu, elle exhale à peine une odeur empyreumatique, et laisse une grande masse de charbon. Par ce court exposé, on voit que la rutiline est éminemment carbonée, et qu'elle n'a pu être produite dans l'acide sulfurique concentré que par une décomposition radicale de la salicine, dont les éléments se sont réunis dans un autre ordre en donnant naissance à de l'eau. (*Journal de Chimie médicale*, tome VII, page 17).

VIII. *Examen chimique de la lie de vin.*

Il résulte des expériences entreprises par M. BRACONNOT que 100 parties de lie de vin rouge desséchées sont composées des matières suivantes :

1.° Matière animale particulière..........	20	70
2.° Chlorophylle......................	1	60
3.° Matière grasse analogue à la cire.......	»	50
REPORT............	22	80

Report......	22	80
4.° Phosphate de chaux.................	6	»
5.° Tartrate acide de potasse.............	60	75
6.° Tartrate de chaux..................	5	25
7.° Tartrate de magnésie................	»	40
8.° Sulfate de potasse... } 9.° Phosphate de potasse. }	2	80
10.° Silice mêlée de grains de sable.........	2	»
11.° Matière gommeuse.... } 12.° Matière colorante rouge } 13.° Tannin............ } Quantité indéterminée, mais peu considérable.		
Total........	100	»

La matière animale, signalée dans la lie de vin par M. Braconnot, présente quelques particularités que nous devons indiquer ici.

On l'obtient en saturant l'acide libre de la lie préalablement délayée dans l'eau, par un léger excès de carbonate de potasse ou de soude, qui la dissout presque en totalité, en formant avec elle une dissolution mucilagineuse. Si on verse de l'acide acétique dans cette liqueur filtrée, la matière animale se précipite sous forme gélatineuse. Après avoir été bien lavée à l'eau, elle rougit à peine le tournesol, se dissout avec facilité dans les alcalis les plus affaiblis, et semble les neutraliser; elle forme avec la chaux et la magnésie des composés solubles analogues aux précédents. L'eau froide est sans action sur cette matière nouvellement précipitée. L'eau bouillante n'en dissout que des traces, la contracte et change ses propriétés d'une manière

si remarquable, que non-seulement elle perd la faculté de se dissoudre, comme auparavant, dans les alcalis les plus affaiblis, mais résiste même à la potasse caustique concentrée. Les acides végétaux ou minéraux ne montrent aucune disposition à la dissoudre, si ce n'est l'acide sulfurique, d'où elle est précipitée par l'eau. (*Annales de Chimie et de Physique*, tome XLVII, page 59).

IX. *Mémoire sur le principe gélatineux des fruits, précédé de quelques expériences sur le jus de groseille.*

Lorsque M. Braconnot découvrit l'acide pectique (Voyez le dernier Précis, page 110), il crut lui trouver de l'analogie avec la gelée des fruits, et les chimistes ne doutèrent pas de l'identité de ces deux corps; cependant cette assertion paraîtra erronnée si l'on fait attention que l'acide pectique est à-peu-près insoluble dans l'eau, tandis que la gelée des fruits, qui n'est point acide, se trouve abondamment dissoute dans leurs sucs. M. Braconnot a donné à cette gelée le nom de *Pectine*. Précipitée du jus de groseille récent par l'alcool, elle se présente en une masse tremblante, qui ne demande plus qu'à être exprimée graduellement et bien lavée avec de l'alcool affaibli. La pectine desséchée ressemble à de la colle de poisson; plongée dans cet état, dans environ 100 fois son poids d'eau froide, elle

s'y gonfle excessivement et finit par s'y dissoudre, en donnant un mucilage très-épais analogue à de l'empois, mais sans produire aucune réaction bleue avec l'iode.

La dissolution de pectine dans l'eau n'éprouve aucun changement de la part des acides et de l'ammoniaque; mais une de ses propriétés les plus remarquables est d'être transformée en totalité et instantanément en acide pectique sous l'influence de la plus légère trace d'un alcali fixe ou d'une base alcalino-terreuse. Que l'on ajoute un acide à sa dissolution aqueuse, il n'en résulte absolument aucun effet. Un léger excès de potasse ou de soude ne produira point non plus de changement apparent, quoiqu'il s'en soit fait un très-remarquable; car en versant ensuite un acide dans ce dernier mélange, il sera coagulé en une seule masse transparente d'acide pectique. L'eau de chaux et la magnésie transforment partiellement la pectine en acide pectique; mais l'eau de baryte la précipite entièrement de sa solution à l'état de pectate de baryte. La même matière n'est point précipitée par le chlorure de calcium, l'acétate de chaux, le sulfate d'alumine, le nitrate d'argent et les chlorures de mercure, de platine et d'étain; mais les sels solubles de baryte et de strontiane, l'acétate de plomb, le nitrate de cuivre, les nitrates de mercure, le sulfate de nickel, l'hydrochlorate de cobalt, la séparent de sa solution en masses gélatineuses,

solubles dans l'acide nitrique affaibli. Le sulfate de fer peroxidé et le sulfate de glucine y produisent aussi des masses de gelée solubles dans un petit excès du précipitant. La pectine ne contient pas d'azote, et n'est point affectée par le tannin. Traitée par l'acide nitrique, elle fournit de l'acide mucique et oxalique.

Puisque, sous l'influence de la potasse ou de la chaux, la pectine se transforme si aisément en acide pectique, on peut supposer que ce dernier est souvent un produit de l'opération; mais on ne doutera point qu'il n'existe aussi tout formé dans plusieurs parties des plantes; car, suivant la judicieuse observation de Vauquelin, le développement des acides végétaux a, dans un grand nombre de cas, pour cause principale la présence des alcalis. Aussi M. Braconnot a déjà signalé l'existence du pectate de chaux dans quelques écorces, et il a trouvé le pectate de potasse en grande quantité dans le *Ballota nigra*.

Matière azotée des fruits. Les sucs fermentescibles renferment un principe azoté, que Fabroni a supposé être la substance végéto-animale trouvée par Beccaria dans la farine de froment. On a pensé ensuite qu'il n'était autre chose que le ferment; mais M. Braconnot a prouvé que ce dernier, très-variable dans sa nature, est, de même que l'alcool et l'acide carbonique, un produit de la fermentation résultant de la décomposition de la matière

azotée. Il obtient celle-ci en traitant par l'alcool concentré ou par l'ammoniaque le résidu de l'évaporation du jus de groseille, préalablement privé de la pectine par l'alcool. La solution aqueuse de la matière azotée produit, avec le tannin, un précipité qui disparaît par un léger excès d'acide. Voilà pourquoi le tannin ne produit un dépôt dans le jus de groseille qu'autant que celui-ci a été saturé par une base. Il résulte des expériences de M. BRACONNOT que la matière azotée privée de la pectine perd la faculté d'exciter la fermentation du sucre, et que la réunion de ces deux substances devient nécessaire pour l'effectuer ; ce qui est d'autant plus digne de remarque, que la pectine ne produit aucune effervescence vineuse avec le sucre. (*Annales de Chimie et de Physique*, tome XLVII, page 266.)

X. *De la fermentation comparée à la contagion.*

De très-habiles observateurs, tels que Stahl, Beccher, Boyle, avaient déjà remarqué une grande connexion entre la fermentation et la contagion : delà les épithètes familières de levain fébrile, de ferment pestilentiel. En effet, de même qu'il paraît exister, suivant M. BRACONNOT, un grand nombre de fermentations, ou, si l'on veut, de réactions spontanées dans les éléments des matières organiques soumises à l'influence de la chaleur et

de l'humidité, d'où résultent des ferments particuliers; pareillement on ne peut méconnaître, du moins par leurs effets, les diverses espèces de ferments contagieux, puisque, par suite de leur action sur le principe vital ou sur les nerfs, ils vicient les humeurs, de manière à exciter des altérations spécifiques très-remarquables. Tels sont la gale, la syphilis, la variole, la rougeole, la vaccine, la rage, la pustule maligne, le typhus, et peut-être, quand ils sont intenses, la dyssenterie et le choléra-morbus épidémique, qui tous reproduisent de nouveaux ferments, d'où naissent ensuite des maladies identiques à celles dont ils sont le produit. Si les chimistes ne peuvent se rendre un compte exact du rôle que joue le ferment dans la fermentation vineuse la mieux étudiée, à plus forte raison les médecins ignoreront, pendant long-temps, le mode d'action des ferments contagieux sur l'organisme. Kircher proposa le premier le système que les ferments septiques déterminent la contagion par le moyen des animalcules. Ce système fut adopté par d'habiles médecins, parmi lesquels on peut citer l'illustre Linné. On a soutenu aussi que le ferment produit pendant la vinification devait également à la présence des animalcules sa propriété d'exciter une nouvelle fermentation. Ces hypothèses ne semblent nullement dépourvues de vraisemblance à M. Braconnot, quand il considère la tendance avec laquelle la vie semble tout

envahir : ainsi l'on a vu des houppes de moisissure se former à la surface d'une dissolution alcaline assez forte ; il se produit aussi, comme on le sait, dans l'encre ordinaire, composée pourtant de substances antiseptiques, des masses muqueuses souvent assez considérables, qui ne sont évidemment dues qu'à des êtres organisés, dont on peut empêcher le développement avec une petite quantité d'arsenic ou de sublimé corrosif.

Quelle que soit d'ailleurs la constitution des divers levains provenant de la fermentation ou de la contagion, il résulte des expériences de notre Collègue, que les réactifs employés en très-petites doses, qui empêcheront le mouvement fermentatif du jus de raisin, seront précisément ceux qui pourront annihiler les miasmes contagieux. En effet, les substances reconnues comme anticontagieuses, telles que les émanations du chlorure de chaux, du gaz nitreux, de l'eau régale, de l'acide sulfureux, sont toutes éminemment antifermentescibles ; mais aucune substance n'a offert à M. Braconnot cette propriété à un plus haut dégré que le sublimé corrosif. Le soufre, ainsi que les substances qui en contiennent, comme la moutarde et le raifort, s'opposent aussi aux fermentations vineuses et putrides. Il y a donc lieu de présumer que les préparations de soufre, mais surtout celles de mercure, peuvent détruire les levains d'où résultent les maladies contagieuses ; et cela paraî-

tra d'autant plus probable, que ces préparations sont regardées, à juste titre, comme les meilleurs spécifiques pour la guérison de quelques-unes de ces maladies. On a dit que les personnes affectées de la gale n'étaient point exposées à contracter le choléra-morbus. Si le fait a été bien constaté, il pourra s'expliquer en reconnaissant aux préparations sulfureuses et mercurielles, dont les galeux font usage, une action destructive du ferment subtil qui donne naissance au choléra-morbus épidémique. M. Braconnot passe ensuite en revue quelques autres substances qui ne sont antifermentescibles qu'autant qu'elles sont employées en certaine quantité, telles que le camphre, l'essence de térébenthine, les acides hydrochlorique et sulfurique; aussi ne pourra-t-on guère y avoir recours, suivant lui, comme moyen anticontagieux. (*Journal de Chimie médicale*, tome VII, page 703).

XI. *Sur une modification isomérique de l'acide tartrique.*

Les acides tartrique et racémique ont déjà offert l'exemple le plus extraordinaire de deux corps, dont la composition atomique est absolument semblable, et qui possèdent cependant des propriétés et des formes cristallines fort différentes. M. Braconnot vient d'obtenir une nouvelle modification isomérique de l'acide tartrique en l'exposant à une vive chaleur pour le fondre. Il en résulte une

matière sèche, jaunâtre, transparente comme de la gomme. Cette matière, ramollie par la chaleur, acquiert une grande ductilité qui permet de la tirer en longs fils aussi fins que des cheveux. Ce changement rapide de forme, qui rappelle le dimorphisme du soufre, annonce un nouvel arrangement moléculaire; en effet, l'acide tartrique, ainsi soumis à l'action de la chaleur, a perdu la faculté de se cristalliser. Sa dissolution dans l'eau chaude saturée par le carbonate de chaux ne donne point, comme avec l'acide tartrique ordinaire, un dépôt sablonneux de tartrate de chaux cristallisé; mais une combinaison poissante, mucilagineuse, transparente, peu soluble, laquelle, desséchée, ressemble à de la gomme. L'acide tartrique, ainsi modifié par la chaleur, forme aussi avec la magnésie une combinaison qui a l'aspect d'un vernis; avec la potasse ou la soude, il donne des sels neutres incristallisables attirant l'humidité de l'air. (*Annales de Chimie et de Physique*).

XII. *Tablettes imitant l'ardoise, pour écrire et calculer.*

On fabrique en Allemagne, sous le nom impropre d'ardoise élastique, des tablettes légères, peu embarrassantes, point fragiles, et si commodes pour écrire avec un crayon d'ardoise, qu'on a lieu d'être surpris qu'elles ne soient pas plus répandues dans le commerce; ce qui ne peut être

attribué qu'à leur composition, connue seulement d'un petit nombre de fabricants. Tel est le motif qui a porté M. BRACONNOT à en faire l'analyse, qu'il est inutile d'exposer. Nous nous contenterons d'indiquer le moyen suivant pour les imiter :

Prenez :	Sable siliceux en poudre impalpable..	82 parties.
	Noir de fumée....................	8
	Huile de lin cuite.................	10

On broie bien ces substances pour qu'il en résulte une pâte presque pulvérulente, que l'on délaie avec une suffisante quantité d'essence de térébenthine, en ayant soin d'agiter continuellement le mélange afin de pouvoir l'étendre uniformément avec un pinceau sur un carton mince bien uni ; lorsque cette première couche est sèche, on en applique une seconde et même une troisième. Si cette dernière présente des inégalités, on les fait disparaître, et on adoucit la surface en y promenant le pinceau ou un tampon enduit du mélange ci-dessus, mais plus détrempé d'essence.

Comme il n'est pas très-facile de réduire le sable siliceux en poudre impalpable, et que d'ailleurs il faut le laver plusieurs fois par décantation pour l'obtenir d'une grande ténuité, on pourra y substituer quelques autres poudres rudes, faciles à se procurer, telles que du verre et même de la brique pilée bien cuite; mais cette poudre, étant plus absorbante que le quartz, exige près du double de la

quantité d'huile prescrite et une plus longue exposition à l'air et au soleil pour obtenir une parfaite dessication.

Il est à noter que l'enduit d'Allemagne a offert une quantité de matière gommeuse, analogue à l'amidon torréfié, plus grande que celle que l'on peut supposer exister dans les lambeaux de carton adhérent à cet enduit; il ne serait donc pas impossible que la première couche eût été donnée avec la solution aqueuse de cette matière gommeuse, à laquelle on aurait mélangé la poudre siliçeuse et le noir. Au reste, M. BRACONNOT n'a point fait de recherches à ce sujet, puisqu'il a obtenu, par le procédé décrit, un résultat satisfaisant. (*Annales de Chimie et de Physique*, tome L, page 109).

XIII. *Examen de la boue noire provenant des égouts.*

Le curage des égouts de Nancy était devenu indispensable. Plusieurs personnes s'alarmèrent des dangers qui pouvaient en résulter pour la salubrité publique, au moment où le choléra-morbus apparut dans notre ville. Pour apprécier jusqu'à quel point cette opinion était fondée, M. BRACONNOT s'est chargé d'examiner la boue que l'on trouve au fond des égouts. Il avait cru devoir attribuer l'odeur marécageuse et la couleur noire très-foncée de cette curure à des matières organiques dans un état de décomposition très-avancée; mais il ne

tarda pas à s'apercevoir qu'elles étaient dues à une tout autre cause. En effet cette couleur, qui se conserve indéfiniment sous l'eau, est entièrement anéantie par le contact de l'air, même avant l'entière dessication de la vase, laquelle aussi perd rapidement son odeur et ne diffère plus alors sensiblement pour la nuance de la terre sablonneuse arable ordinaire.

La boue noire dont il s'agit, mise en contact avec l'acide hydrochlorique affaibli, finit aussi par se décolorer entièrement en produisant une vive effervescence due à un dégagement d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré. La liqueur superstagnante retient en dissolution du fer et de la chaux; d'où il résulte que la matière colorante de cette boue est due à du sulfure de fer, dont la composition paraît être proportionnelle au peroxide de ce métal. D'ailleurs cette même boue après sa dessication ne produit presque plus d'hydrogène sulfuré avec les acides, et répand une odeur sulfureuse lorsqu'on l'expose à la chaleur; ce qui ne peut être attribué qu'à la conversion de ce sulfure noir en peroxide de fer et en soufre. Il paraît évident que le sulfure ferrique qui colore les boues en noir, a été produit par le contact du gaz hydrogène sulfuré, résultant de la décomposition des matières organiques avec le fer peroxidé contenu en plus ou moins grande quantité dans les matières terreuses. M. Braconnot n'a cependant pas dé-

couvert la pyrite cristallisée sur les os, les pierres ni les morceaux de bois mêlés avec les boues. Il a néanmoins rencontré ce persulfure de fer en beaux cristaux d'un jaune doré sur des morceaux de bois à demi-pourris rejetés au bord d'une rivière, sur laquelle, de temps immémorial, on fait flotter ce combustible.

Les boues terreuses des latrines, fosses, ruisseaux, étangs, mares, doivent aussi leur couleur au sulfure de fer, ainsi que le sable noir fétide qui est sous les pavés. La boue des égouts donne, par la lévigation, une matière ténue qui ressemble au dépôt de l'encre. Mise en ébullition avec l'eau, elle la colore à peine; par l'évaporation de la liqueur, on obtient une petite quantité de matière animale jaunâtre, inodore, très-soluble dans l'eau froide (d'où elle est précipitée en blanc fauve par l'infusion de galle et le nitrate d'argent), et donnant, après sa combustion, quelques indices de chlorure de calcium. La partie ténue de la boue noire, traitée par la potasse caustique bouillante, n'a point dégagé d'ammoniaque. La liqueur filtrée est brune; elle colore l'argent en noir. Les acides en dégagent du gaz hydrogène sulfuré, et il se précipite une matière animale en flocons d'un jaune brunâtre; bien lavée, elle réagit sur le papier de tournesol comme les acides faibles, et sature les alcalis. La solution dans l'ammoniaque affaiblie laisse, par l'évaporation à siccité, une combi-

naison vernissée, brunâtre, soluble dans l'eau froide, et rougissant le tournesol. A la distillation, elle fournit beaucoup d'huile empyreumatique, ainsi qu'un produit ammoniacal sulfureux, et il reste un charbon qui donne, par sa combustion, une grande quantité d'oxide de fer. (*Annales de Chimie et de Physique*, tome L, page 213).

XIV. *Sur la jusée et l'écorce de chêne. — Existence de la pectine dans l'écorce des arbres.*

La composition de la jusée et de l'écorce de chêne n'étant point connue, M. Braconnot a jugé convenable de s'en occuper. Il résulte de ses recherches que la jusée, c'est-à-dire la liqueur acide employée au gonflement des peaux, laquelle résulte, comme on le sait, de la macération dans l'eau de l'écorce de chêne déjà épuisée par le tannage, contient les matières suivantes :

1.° Du nancéate de chaux en assez grande quantité;
2.° Du nancéate de magnésie, de potasse, d'ammoniaque de manganèse et de fer;
3.° De l'acétate de chaux;
4.° De la matière tannante;
5.° De l'apothème;
6.° Une matière d'apparence gommeuse;
7.° De l'acide acétique libre;
8.° Du phosphate de chaux.

D'où il suit que la majeure partie des matières fixes contenues dans la jusée consiste en plusieurs

sels formés par un acide particulier, que M. Braconnot a fait connaître, il y a environ 19 ans, sous le nom d'acide nancéique. Pour l'extraire facilement de la jusée, il ne s'agit que de la clarifier avec du blanc d'œuf, afin d'en séparer les impuretés et la plus grande partie du tannin, puis d'évaporer la liqueur en consistance de sirop épais; elle se consolide en une masse de cristaux, et après quelques jours, on la soumet dans une toile à l'action graduelle d'une presse.

On liquéfie, à l'aide de la chaleur et d'un peu d'eau, les cristaux bruns ainsi obtenus; et, après la cristallisation complète, on exprime de nouveau la masse. On recommence cette manœuvre jusqu'à ce que le sel de chaux et de magnésie soit presque décoloré; alors, après l'avoir fait redissoudre dans l'eau chaude, on y délaie un peu d'hydrate d'alumine, ensuite du noir animal. La liqueur chaude jetée sur un filtre passe limpide et incolore comme de l'eau pure. Il ne s'agit plus que d'en séparer la magnésie par l'hydrate de chaux pour obtenir, par l'évaporation, le sel très-pur à base de chaux, duquel on dégage l'acide par le moyen de l'acide oxalique.

M. Braconnot n'a point fait de nouvelles recherches sur cet acide; seulement il s'est assuré que le produit de sa distillation consiste en un acide particulier différent du vinaigre et de l'acide nancéique.

De l'écorce de chêne. Cette écorce n'a été examinée que dans le but d'évaluer sa matière tannante. Suivant M. Berzélius, elle ne paraît fournir essentiellement à l'eau que de l'acide gallique et du tannin.

Si dans la décoction de cette écorce on verse un léger excès de potasse, elle conserve sa limpidité. L'acide nitrique affaibli ne trouble point non plus sa transparence; mais si, après l'avoir alcalisée avec de la potasse, on y verse de l'acide nitrique, il se dépose une gelée abondante, qui n'est autre chose que de l'acide pectique: d'où M. Braconnot a conclu que l'écorce de chêne contient une quantité notable de pectine, laquelle peut être séparée en gelée de la décoction, par le moyen de l'alcool.

Mise en contact avec de l'eau, elle s'y dissout, à l'exception d'un sédiment formé de tannate de chaux et de magnésie.

La liqueur filtrée laisse après son évaporation une substance parfaitement transparente, inaltérable à l'air, très-fragile, presque insipide et facilement soluble dans l'eau froide. Elle ressemble à la gomme sans en avoir les propriétés collantes.

La pectine de l'écorce de chêne a paru à M. Braconnot identique avec celle que produit la gelée de groseille. Quoique la première se dissolve beaucoup plus facilement dans l'eau froide que celle que l'on obtient de la plupart des fruits, elle n'est pas non plus tout à fait exempte d'impuretés;

en effet, après sa combustion, elle laisse du caméléon minéral.

M. Braconnot a retrouvé la pectine dans les écorces d'arbres : telles sont celles de l'*Acer pseudo-platanus*, du *Cytisus Laburnum*, du *Fagus sylvatica*, du *Populus alba*, de l'*Ilex aquifolium*, du *Gymnocladus canadensis*, du *Liquidambar styraciflua* et du *Cornus mascula*.

La pectine a paru à M. Braconnot exister en plus grande abondance dans les écorces qui contiennent du tannin, comme celle des pins, des sapins, et probablement dans tous les arbres de la famille des conifères.

Il ne paraît pas que la pectine serve au tannage, car elle reste dans la décoction de chêne précipitée par la gélatine; et comme on ne la retrouve plus dans la jusée, il est hors de doute qu'elle se convertit spontanément en acide pectique. En effet M. Berzélius a observé cet acide gélatineux à l'extérieur d'un morceau de cuir en tannage.

Quant à la portion de l'extrait d'écorce de chêne soluble dans l'alcool, qui constitue essentiellement le tannin, elle a fourni à M. Braconnot une quantité remarquable de sucre, de la potasse, de la chaux, de la magnésie et de l'oxide de fer et de manganèse; mais du reste il avoue qu'il ignore sa véritable constitution. A la distillation, elle fournit de l'acide pyrogallique, de même que les tannins les plus purs qu'on soit parvenu à se

procurer ; elle paraît donc contenir de l'acide gallique, peut-être uni à une ou plusieurs matières encore inconnues. (*Annales de Chimie et de Physique*, tome 1, page 376).

Cristallisation de l'oxide de fer.

Il arrive si rarement à l'art d'imiter la nature dans le développement des formes sous lesquelles on trouve le plus grand nombre des substances minérales, que M. DE HALDAT a regardé comme une bonne fortune l'observation que lui ont présentée les lames de fer doux, dont il se sert ordinairement pour la décomposition de l'eau, couvertes de cristaux réguliers, terminés par des faces miroitantes teintes des plus vives couleurs. Les expériences propres à obtenir des cristaux de la plus grande dimension, consistent à employer des lames faites au marteau avec du fil de fer de deux millimètres de diamètre, à les exposer dans un canon de fusil incandescent à l'action de la vapeur d'eau pendant trois ou quatre heures. Ces cristaux, qui peuvent par ce moyen acquérir une dimension d'un à deux millimètres, sont des rhomboèdres groupés comme ceux de l'île d'Elbe ou de Framont, avec lesquels ils ont la plus grande ressemblance à l'extérieur; car, réduits en poudre, ils se rapprochent par leur couleur plutôt du protoxide que du tritoxide auquel on rapporte les fers oligistes. Ce succès sur la cristallisation de l'oxide de fer a déterminé l'auteur à

tenter aussi la cristallisation de celui de zinc, qui, avec de plus grandes précautions, réussit également à l'aide du même procédé, et offre des cristaux prismatiques, quadrangulaires, demi-transparents et de couleur de miel.

Les circonstances qui accompagnent les éruptions volcaniques, c'est-à-dire l'incandescence des substances métalliques et le développement de la vapeur aqueuse, ont tant d'analogie avec ce qui se passe dans l'opération que nous venons de décrire, que M. DE HALDAT croit pouvoir expliquer ainsi l'origine des fers oligistes, si communs dans les produits des anciens volcans, et spécialement dans ceux de l'Auvergne.

M. DE HALDAT a rappelé l'attention de l'Académie sur les *Recherches chimiques* qu'il a faites autrefois *sur l'encre*, son altérabilité, les moyens d'y remédier et de protéger la société contre les manœuvres des faussaires : travail dont les résultats ont été publiés à Nancy, en 1802, chez Richard Vigneulle, puis à Strasbourg, chez Amand Kœnig, et qui a été traduit en allemand. Ces questions, jusqu'alors négligées, ayant fixé les regards de l'autorité publique, ont été indiquées aux savants comme un objet digne de leur méditation, et ont exercé la sagacité de plusieurs d'entre eux. Parmi ces travaux, l'auteur cite un mémoire inséré dans les Annales de chimie, six années après la publi-

cation de son ouvrage, où ses expériences furent reproduites avec une telle ressemblance, pour ne pas dire une identité si parfaite de vues et de moyens, que ses amis voulaient réclamer contre un plagiat qui leur semblait évident. Mais ennemi de la polémique et persuadé que deux écrivains peuvent se rencontrer en un tel sujet, sur lequel d'ailleurs on ne pouvait trop répandre de lumières, il renonça à toute réclamation.

Cependant les recherches généralement dirigées vers la découverte d'une encre indélébile se multiplièrent, et plusieurs chimistes, parmi lesquels nous distinguons notre laborieux et savant collègue Braconnot, proposèrent des compositions atramentaires plus ou moins propres à résister à l'action des agents chimiques; et comme il s'agissait seulement de l'altérabilité relative de l'encre, c'est-à-dire de trouver une liqueur de couleur sombre, dont l'inaltérabilité fût plus grande que celle du papier auquel on devait l'appliquer, on se croyait d'autant plus près du but que l'inaltérabilité de la composition était mieux constatée. Ce fut sous ce point de vue que la question fut présentée par M. de Haldat au Ministre de l'intérieur qui passait à Nancy, en lui remettant l'opuscule sur l'encre et l'altération des écritures. L'auteur y démontre qu'il suffit, pour que l'encre soit considérée comme indélébile, que sa destruction soit impossible sans qu'il en résulte une altération du papier capable de dé-

celer les manœuvres des faussaires ; il établi ensuite que le charbon possède éminemment les qualités essentielles à l'inaltérabilité de l'encre, lorsqu'atténué à un degré extrême, comme dans la fumée des lampes ou dans l'encre de Chine unie à la gomme et à quelque corps capable de pénétrer le papier, il forme la base d'un liquide propre à l'écriture.

M. DE HALDAT a également fait observer qu'il ne s'était pas borné à donner à l'encre la solidité désirable, mais qu'embrassant la question sous un autre point de vue, il avait encore voulu assurer l'intégrité des actes par le choix du papier, auquel il donnait une porosité propre à en être pénétré pour éluder l'action des moyens mécaniques employés par les faussaires, et une couleur altérable propre à indiquer les tentatives criminelles faites à l'aide des agents chimiques.

Ces moyens réunis lui ont semblé suffisants pour résoudre les questions qu'il s'était proposées, et dont le but était d'assurer l'intégrité des actes publics ou privés ; car les faussaires ne peuvent jamais avoir intérêt à altérer un acte dans toute son étendue, mais seulement ce que la cupidité ou la perfidie les porte à en retrancher ou à y ajouter. Il a été depuis imaginé par divers auteurs des procédés fort ingénieux, qui tendent à empêcher la reproduction des papiers d'état après leur blanchiment complet ; ce sur quoi M. DE HALDAT ne se proposa aucune

recherche. Mais il peut toujours se féliciter d'avoir le premier considéré la question principale dans ses rapports avec la jurisprudence criminelle et l'intérêt de la société, puisque les moyens qu'il a indiqués ont été généralement adoptés par la commission de l'Académie des sciences, consultée par le ministère sur ces objets importants.

Nous allons maintenant rendre compte des travaux chimiques présentés successivement à l'Académie par M. Collard.

I. *Recherches sur quelques cas de formation d'ammoniaque, sur ses usages et sa décomposition dans la nature.*

Jusques dans ces derniers temps, l'azote atmosphérique était considéré comme étranger aux diverses combinaisons chimiques opérées à son contact. Cependant on lui attribuait déjà un rôle moins passif: plusieurs observations démontraient qu'en s'unissant, dans certains cas, à l'hydrogène de l'eau, il donnait naissance à de l'ammoniaque. Ainsi Vauquelin avait trouvé cet alcali dans la rouille du fer, et Austici dans plusieurs minerais de ce métal; M. Dulong en avait signalé la formation dans le passage du sulfure de fer à l'état de sulfate, et M. Chevallier dans l'oxidation du fer par suite de la décomposition de l'eau. Mais

pouvait-on admettre en thèse générale que la formation d'ammoniaque est constante quand l'hydrogène à l'état naissant se trouve en contact avec l'azote de l'air atmosphérique? C'est ce problème que M. Collard a traité dans la première partie de son mémoire. Des nombreuses expériences qui y sont relatées, il déduit les conséquences suivantes: 1.° que l'ammoniaque se développe dans d'autres opérations de chimie que dans l'oxidation du fer, et toujours par suite de la décomposition de l'eau; 2.° que des substances végétales qui ne contiennent point d'azote lui donnent également naissance, au contact de l'eau et de l'air atmosphérique; 3.° que même des substances azotées en produisent, par leur décomposition, une quantité telle, qu'elle représente un volume d'azote supérieur à celui que l'analyse démontre dans ces substances elles-mêmes.

Il déduit comme corollaires: 1.° que de l'ammoniaque est produite dans la grande majorité des cas où de l'hydrogène naissant et de l'azote se trouvent en contact, les circonstances étant d'ailleurs favorables; 2.° que conséquemment l'azote atmosphérique possède, pour l'hydrogène, *engagé actuellement dans d'autres combinaisons*, une affinité qui ne saurait être sans influence sur l'événement, la promptitude et la nature des produits de la décomposition et des réactions des substances hydrogénées; 3.° que la double affinité de l'azote et

de l'oxigène atmosphérique pour l'hydrogène et pour le carbone est peut-être la cause première la plus universelle et la plus puissante des réactions chimiques de la nature organisée.

Or, en combinant le résultat de ces recherches avec ce que l'on savait déjà sur la formation de l'ammoniaque, on voit qu'une immense quantité de cet alcali est journellement produite dans la nature; mais que devient-il ? tel est le second problème qu'examine M. Collard.

L'ammoniaque se trouve répandue presque partout : non-seulement on en rencontre dans les minerais de fer, dans les minerais argileux, dans des marbres, dans les cendres volcaniques et dans quelques mines, à l'état de nitrate, de carbonate et d'hydrochlorate; mais elle existe encore dans beaucoup d'eaux, dans la terre, dans des décombres de maçonnerie, dans l'air des grandes villes, etc., ainsi que M. Collard l'établit par de nombreuses recherches.

Mais pourquoi l'ammoniaque toujours produite, disséminée partout, ne s'accumule-t-elle pas en mines ?

M. Collard établit successivement : 1.° qu'elle est décomposée pour former de l'acide nitrique, qui, combiné à des bases salifiables diverses, se trouve en si grande quantité dans la nature; 2.° qu'elle est absorbée à l'état de sous-carbonate et décomposée par les végétaux, dont elle active

et favorise la nutrition. (*Journal de Chimie médicale*, 3e année, page 518.)

II. *Analyse de tissu cancéreux.*

Dans le but d'éclairer par l'analyse chimique l'histoire si obscure du cancer, et sur la demande de M. Cruveilhier, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris, M. COLLARD a examiné chimiquement le tissu cancéreux.

Il l'a trouvé composé, sur 1 gramme 95 centigrammes, de

Albumine	0 206
Gélatine	0 021
Matière grasse	0 020
Phosphore et sels	des traces
Eau	1 700

D'après cette analyse, M. COLLARD est porté à considérer le cancer comme une hypertrophie du tissu cellulaire, opinion qui, depuis, a été développée par MM. les docteurs Lenoir et Hippolyte Royer-Collard.

M. COLLARD avait remarqué que du tissu cancéreux exposé à l'air devient promptement mou et comme pultacé : ce fait lui paraît confirmer la théorie de MM. Bouillaud et Andral sur la cause des indurations pathologiques.

Ces deux professeurs les attribuent en effet, non à une inflammation, mais à un excès de résorption locale.

Or, dit M. Collard, d'après cette théorie, il devra arriver que dans un tissu quelconque, la résorption veineuse, l'absorption non assimilatrice, agissant continuellement sur les matériaux que le sang y apporte, le tissu, privé de l'eau qui lui donnait de la mollesse, augmentera de consistance : de là une induration plus ou moins persistante, selon la durée de la cause même qui l'a fait naître. Mais lorsque, détaché du corps, et soustrait conséquemment aux lois de la vie, le tissu induré retombera sous l'empire des lois chimiques, il devra se ramollir par le contact prolongé de l'eau et d'un air humide; car la *siccité*, si je puis parler ainsi, qu'il devait à un excès de résorption, ne saurait plus exister; et il en est ainsi.

M. Collard tire encore une induction favorable à la même théorie, de ce fait : que le cancer durcit, devient élastique et prend un aspect fibreux par l'action de l'alcool à 40°.

Ainsi, dit-il, sous l'empire des lois chimiques, la résorption de l'eau du cancer par l'alcool, comme la résorption veineuse pendant la vie, augmenterait la consistance d'un tissu induré.

(*Journal de Chimie médicale*, 4.e année, page 322.)

III. *Observations sur la composition et sur la nature des hydatides.*

Déjà, en 1827, M. Collard avait publié dans le Journal de Chimie médicale une analyse des hydatides : en 1829, il reprit ce sujet avec plus d'étendue.

Suivant M. Collard, le liquide contenu dans les kistes des hydatides est composé ainsi qu'il suit :

Eau	96	50
Albumine	2	90
Sels, parmi lesquels prédomine l'hydrochlorate de soude	0	60

Il ne présente au microscope aucune trace de globules organisés.

Le kiste des hydatides paraît formé d'albumine et d'un principe immédiat particulier, auquel M. Collard assigne des caractères spéciaux et qu'il désigne sous le nom d'*Hydatidin*.

Cette substance, quand elle est hydratée, est molle, presque pulpeuse, d'une transparence parfaite, ayant un aspect analogue à celui du mucus et de la gelée animale. Son odeur est fade; sa pesanteur spécifique, supérieure à celle de l'eau distillée. Sèche, elle est transparente, très-fragile, à cassure vitreuse; elle reprend dans l'eau ses premières propriétés. Brûlée sur des charbons ardents, elle se gonfle et répand l'odeur de la corne brûlée.

Ses propriétés chimiques sont d'être soluble dans l'acide sulfurique et dans l'acide hydrochlorique concentrés, sans les colorer; dans l'acide nitrique, sans dégagement bien sensible de gaz, sans le colorer, mais en prenant successivement, et du centre à la circonférence, une teinte jaune, verte, jaune-vert, jaunâtre. La solution nitrique n'est point précipitée par la potasse ou l'ammoniaque; mais au moment de la saturation elle est instantanément

colorée en jaune serin très-beau et très-intense. Elle est insoluble dans l'acide acétique, qui la rend opaque et raccornie ; dans l'ammoniaque, même à chaud ; dans l'éther, l'alcool, l'eau chaude ou froide. La solution concentrée de potasse n'en dissout qu'un atome à peine appréciable par une réaction de trois jours à la température de 20 à 27° : elle se putréfie très-difficilement dans l'eau aérée. La solution de noix de galle, l'acétate et le sous-acétate de plomb, les sels de protoxide et de deutoxide de fer, le sulfate de cuivre ammoniacal, le perchlorure de mercure et le muriate de platine sont sans action sur cette substance.

Pour l'obtenir pure, il faut séparer les diverses couches dont est formée la membrane des hydatides, les faire séjourner 24 heures dans l'ammoniaque en excès ; faire bouillir, filtrer et laver à grande eau.

Cette substance entre dans la composition des kistes, dans la proportion approximative, savoir : pour le kiste de l'hydatide mère de 18,10 à 1,10 d'albumine et de trame celluleuse ; et, pour les petites hydatides, de 0,6.

M. Collard termine son mémoire en combattant l'avis des naturalistes qui voient dans l'hydatide une sorte de ver et non une simple tumeur vésiculeuse. (*Journal de Chimie médicale*, 5.e année, page 118.) (1)

(1) Ce Mémoire a obtenu une médaille de la Société de Chimie médicale, comme le plus distingué de l'année 1829.

IV. *Examen chimique du liquide trouvé dans une tumeur enkistée.*

M. Monod, l'un des chirurgiens de l'Hospice de la Maternité à Paris, ayant prié M. Collard d'examiner le fluide contenu dans une tumeur enkistée, qu'une femme morte à cet hospice portait depuis douze ans entre le rectum et la matrice, il est résulté de cet examen :

Que ce fluide était entièrement dépourvu d'osmazôme, de gélatine ou d'albumine;

Qu'il était tout-à-fait homogène et composé d'un principe immédiat particulier, non encore décrit, et possédant des caractères spéciaux très-tranchés.

Cette substance, d'après l'auteur, diffère 1.° de l'albumine, parce qu'elle n'est précipitée ni par le sulfate de cuivre, ni par les sels de fer, ni par le nitrate d'argent, ni par la chaleur, et parce que, desséchée à une température de moins de 30°, elle n'est pas soluble dans l'eau froide, etc.; 2.° de la gélatine, parce qu'elle ne se prend pas en gelée par le refroidissement; que, séchée, elle est insoluble dans l'eau bouillante; que, fluide et précipitée par l'alcool, elle se redissout dans l'eau froide; que les acides la précipitent de sa dissolution étendue; que ces réactifs la dissolvent facilement, soit fluide, soit desséchée; 3.° du mucus (si l'on reconnaît ce principe), parce qu'elle a l'odeur de la gélatine; qu'elle laisse, en brûlant, un charbon très-peu abondant; que les acides la dissolvent très-facile-

ment, même desséchée; que l'acide hydrochlorique, en la dissolvant, lui donne une teinte violette; que le nitrate de mercure, la teinture d'iode, l'hydrochlorate de platine la précipitent; 4.° de l'hydatidin, parce que, desséchée, elle ne reprend pas ses propriétés primitives; parce qu'elle n'est pas successivement colorée en jaune, vert, jaune-vert et jaunâtre par l'acide nitrique; parce qu'elle est au contraire colorée en rose et en violet par l'acide hydrochlorique; parce qu'elle est plus soluble dans les alcalis; parce qu'enfin elle précipite plus de solutions salines.

Ainsi cette substance ne saurait être confondue avec aucune de celles qui sont connues. Elle possède cependant partie de leurs caractères; elle se rapproche surtout des substances classées sous les dénominations de mucus et d'hydatidin. (*Journal de Chimie médicale*, 5.e année, page 167.)

V. *Analyse de l'Eau minérale de Contrexéville* (*Vosges*).

Il résulte de cette analyse (1) que l'eau de Contrexéville est composée ainsi qu'il suit :

---

(1) Cette analyse a été publiée par M. Mamelet, médecin à Contrexéville, dans sa *Notice sur les Eaux de Contrexéville;* Paris 1829, chez M. Auger-Méquignon, libraire. Le *Journal de Chimie médicale* (5.e année, page 647) en donne aussi un extrait, d'après l'ouvrage de M. Mamelet.

Sulfate de chaux	2	159
—— de magnésie	0	643
Sous-carbonate de chaux	1	611
—— de magnésie	0	033
—— de soude	0	007
Muriate de chaux	0	076
—— de magnésie	0	023
Nitrate de chaux	des traces	
Silice	0	356
Matière organique insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, surtout à chaud, plus soluble dans l'éther	0	067
Perte	0	003

A zéro de température, et sous la pression de 0,770 de mercure, l'eau de Contrexéville contient un peu moins que les deux tiers de son volume de gaz composé à peu près ainsi qu'il suit :

Oxigène	11
Azote	30
Acide carbonique	59

Enfin le dépôt ocracé que l'on trouve sur les parois du bassin où les eaux sont reçues est composé, sur 2 décigrammes 33 milligrames, de

Peroxide de fer	0	038
Sable siliceux	0	011
Sous-carbonate de chaux	0	104
—— de magnésie	des traces	
—— d'ammoniaque	des traces	
Sulfate de chaux	0	071
Mousse	0	007

VI. *Recherches sur l'Osmazôme.*

M. Collard a obtenu l'osmazôme, sans le concours de l'eau ni de la chaleur, en traitant directement par l'alcool à 40° de la chair musculaire hachée en petits morceaux, en laissant macérer pendant six heures, et en évaporant au soleil dans des vases plats. Delà il tire cette conséquence que l'osmazôme existe toute formée dans la chair, et qu'elle n'y est pas développée par l'action de l'eau et de la chaleur, comme l'ont dubitativement énoncé quelques chimistes.

M. Collard, examinant ensuite comparativement l'action de la teinture d'iode sur les dissolutions d'osmazôme et d'albumine concentrées, trouve que ce réactif pourrait servir à déceler l'osmazôme dans une solution concentrée où elle serait mélangée à l'albumine. Il suffirait de traiter ce mélange par la teinture d'iode : il se formerait aussitôt un double précipité d'albumine et d'osmazôme, dont le premier serait seul redissous dans un léger excès d'ammoniaque. (*Journal de Chimie médicale*, 6.e année, page 720.)

VII. *Analyse de calculs nasaux.*

Sur la demande de M. Cruveilhier, M. Collard a analysé trois petits calculs qu'un malade avait rendus par le nez.

Il les a trouvés composés 1.° de deux substances grasses, l'une soluble dans l'éther et dans l'alcool,

l'autre dans l'alcool seulement; 2.° d'une substance verte qu'il est difficile de caractériser, et qui peut être une substance particulière plus ou moins analogue, soit à du mucus modifié, soit à la matière verte de la bile ou à la matière colorante du sang altérée; 3.° de mucus; 4.° d'une matière analogue à l'albumine; 5.° de carbonate de chaux; 6.° de phosphate de chaux en grande quantité; 7.° d'un atôme de silice.

M. Collard prend occasion de cette analyse pour faire observer l'imperfection de l'analyse animale, le vague et le peu de méthode qui règne dans cette partie de la Chimie; enfin l'abus des matières *sui generis*, *particulière*, *indéterminée*, *analogue à tel principe*, que l'on est obligé de signaler dans toutes les analyses de Chimie organique. (*Journal de Chimie médicale*, 7.e année, page 723.)

PHYSIQUE.

Sur la force coërcitive des aimants et les figures magnétiques.

La force qui conserve aux aimants la vertu magnétique, soit qu'elle leur appartienne naturellement ou qu'elle leur ait été communiquée par l'art, et qui a reçu des physiciens le nom de force coër-

citive, a été le sujet de recherches consignées par M. de Haldat dans un mémoire présenté en juillet 1829. Cette faculté ou puissance d'isoler les deux fluides, au moyen de laquelle on explique les phénomènes magnétiques lorsqu'ils ont été séparés, et de s'opposer à leur séparation quand ils sont réunis, est encore enveloppée de beaucoup d'obscurité. Parmi les questions nombreuses dont elle peut être le sujet, l'auteur a surtout examiné la suivante : l'isolement des deux fluides opéré par la force coërcitive dans les corps, dont la masse entière est magnétique et qui forment des systèmes indépendants limités par leurs propres surfaces, aurait-elle encore lieu si l'on supposait le magnétisme développé au milieu d'une masse dont une partie seule aurait reçu l'influence magnétique, et dont les limites seraient dans ce cas formées par des molécules de même nature également susceptibles d'acquérir le magnétisme ? La solution de cette question, que l'auteur rattachait à la théorie du magnétisme par rotation, l'a conduit à la découverte des *figures magnétiques*, qui, pour être moins brillante que celle des figures électriques de Lichtemberg, n'est pas moins digne de l'attention des physiciens, et prouve que, bien que le magnétisme soit susceptible de se propager par communication entre deux systèmes de corps contigus, dont l'un est dans l'état magnétique et l'autre dans l'état neutre, et que la communication établie entre

les deux pôles d'un aimant les neutralise; cependant le même effet n'a pas lieu lorsque le magnétisme est développé au milieu d'une substance magnétisable.

Les figures magnétiques, d'après cet exposé, sont les effets des traces d'un aimant promené par l'un de ses pôles sur une lame d'acier : traces que l'on rend évidentes en y répandant uniformément de la limaille de fer, qui, par l'effet des oscillations communiquées à la lame, s'arrange comme elle le ferait sur le contour d'un aimant ordinaire. Le mémoire que nous analysons comprend avec détail l'exposé de ce procédé, qui est très-simple et s'exécute avec une extrême rapidité : les lames destinées à recevoir les figures doivent être d'acier bien décapé ; le fer même écroui ne présentant que des traces imparfaites et fugaces, tandis que les premières sont correctes et permanentes. D'après les expériences rapportées par l'observateur, les traces les plus légères et les plus rapides peuvent développer les figures ; et elles le sont même sans contact immédiat, soit qu'on interpose, entre l'aimant et la lame d'acier, des lames minces de quelqu'autre substance, ou même qu'on le promène sans toucher aucun corps à égale distance de sa surface.

En exposant la manière de tracer les figures, l'auteur indique les vibrations sonores comme moyen de les développer, et de faire paraître en même temps, avec l'archet, les figures de Chladni,

que l'on peut combiner de manière à piquer la curiosité.

Quoique les figures magnétiques, produites par des frictions légères et rapides, semblent devoir être très-fugaces, elles se conservent cependant fort long-temps. Quand on veut employer les mêmes lames à recevoir d'autres figures, il est nécessaire, pour les faire disparaître, de recourir à divers procédés de *désaimantation*, à la tête desquels l'auteur place l'élévation de température jusqu'au degré qui développe, à la surface de l'acier décapé, la couleur paille; et, comme ce moyen altère l'éclat des lames, il a imaginé de le leur conserver par l'étamage, qui se répare facilement et ne nuit en rien au développement des figures. Parmi les procédés de désaimantation, les physiciens remarqueront sans doute celui qui consiste à ramener les lames à l'état neutre par la percussion, au moyen d'un maillet de bois sur une table de madrier, en faisant vibrer violemment pendant plusieurs minutes les lames magnétisées.

Ces recherches sur la force coërcitive ont conduit M. DE HALDAT à développer le magnétisme, non-seulement par la friction du fer magnétisé ou neutre, comme on l'a toujours fait jusqu'alors, mais par la friction de tous les corps durs. A la vérité, cela n'a lieu que sous l'influence d'aimants incapables, à raison de la distance à laquelle ils agissent, de constituer seuls les corps dans l'état

magnétique, mais qui peuvent opérer ce changement dès que leur puissance est favorisée par les légères agitations communiquées aux molécules. On parvient de même à *démagnétiser* des fils magnétisés par la torsion sous l'influence de la terre, selon le procédé ingénieux de M. Pouillet, en les tordant en sens contraire.

La diversité des procédés par lesquels on peut développer ou éteindre le magnétisme dans les corps, que l'auteur a comparés et opposés entre eux, et dont il a tenté de pénétrer le mécanisme secret, lui semble laisser encore la cause de la force coërcitive dans une profonde obscurité, que le temps et de nouvelles recherches peuvent seuls dissiper. (*Annales de Chimie et de Physique*).

Recherches sur l'incoërcibilité du fluide magnétique.

La merveilleuse propriété qu'ont les aimants d'agir à travers les corps même les plus denses, que l'on désigne sous la dénomination d'*incoërcibilité*, a été le sujet de recherches dans lesquelles M. de Haldat s'est proposé de constater si cette faculté de pénétrer les obstacles qu'on peut opposer à l'action du fluide magnétique a des limites, ou si la nature a accordé à cet agent une puissance qu'elle paraît avoir refusée à tous les fluides impondérables, considérés comme les principaux agents de sa puissance.

La lumière, en effet, est arrêtée par un grand nombre de corps; elle est modifiée par ceux qu'elle traverse; le fluide électrique est arrêté plus ou moins complètement par les corps cohibants; le calorique peut être retenu par les mauvais conducteurs; le fluide des espaces célestes, l'éther lui-même, selon l'opinion la plus générale, paraît coërcible, puisqu'il éprouve et fait éprouver de la résistance (1); tous enfin peuvent être retardés dans leur marche, détournés de leur direction normale, c'est-à-dire plus ou moins exactement coërcés. L'agent, le fluide magnétique jouirait-il donc du singulier privilège de se soustraire à une loi qui paraît d'autant plus générale qu'elle n'est qu'une conséquence de l'impénétrabilité, c'est-à-dire d'une propriété essentielle des corps?

Pour répondre à cette question importante, M. de Haldat établit plusieurs méthodes d'investigation, qui donnent quatre procédés différents, au moyen desquels il en a cherché la solution. Le spectre magnétique, qui résulte de l'arrangement donné à la limaille de fer par un aimant agissant à travers des lames de diverses substances, compose la première. La seconde repose sur les oscillations produites par un aimant sur une aiguille, dont il est séparé par l'interposition de diverses substances. Le troisième, qui a quelque rapport avec le procédé de Haüy pour la détermination des forces magnétiques minimes, consiste dans l'équilibre d'une aiguille écartée de sa direction normale

(1) Argument tiré des observations sur les queues des comètes.

par la force attractive ou répulsive d'un aimant. C'est entre cet aimant et l'aiguille qu'on place les corps considérés comme propres à faire obstacle à l'influence magnétique, et l'espace qui les sépare est désigné sous la dénomination de trajet de l'influence magnétique. Le dernier procédé, dans lequel le trajet de l'influence magnétique peut être considérablement augmenté par l'éloignement de l'aimant, qui n'agit sensiblement sur l'aiguille qu'en vertu des mouvements horizontaux qui lui sont communiqués, permettant l'interposition de grandes masses, semble plus particulièrement propre à la solution de la question, en même temps qu'il fournit un moyen de calcul qui peut être utile pour déterminer l'épaisseur de masses, que l'on ne pourrait mesurer autrement.

Après cet exposé des procédés d'investigation, l'auteur passe aux résultats obtenus par leur application, et établit que le vide, celui même du baromètre, les gaz, les vapeurs, les liquides, les gaz brûlants, la flamme des huiles essentielles ou fixes, de l'alcool, de l'éther, du soufre, du phosphore, sont impuissants pour arrêter l'influence magnétique. L'examen des corps solides qui, à raison de leur densité et de la cohésion de leurs molécules, semblent plus capables de coërcer le fluide magnétique, a donné un grand nombre de résultats, dont la concordance est d'autant plus digne de remarque, que les procédés par lesquels ils sont obtenus ont moins de ressemblance, et que les

obstacles opposés à la propagation de ce fluide ont été plus variés. Les figures magnétiques, en effet, développées à travers des lames de verre, de bois, de pierre, de carton, de métal, ont constamment offert les mêmes apparences, quelles qu'aient été leurs densités, lorsque leurs épaisseurs ont été égales. Les résultats obtenus par la méthode des oscillations ont encore été identiques, quels qu'aient été le nombre et la nature des lames interposées. Les oscillations qui, sous l'influence d'un même aimant, n'ont jamais présenté la moindre différence, ont aussi prouvé l'impuissance de tous les corps pour coërcer le fluide magnétique. Le nombre de ces corps considérés comme obstacles à la propagation du magnétisme, considérablement augmenté dans le troisième procédé, qui admet une plus grande distance entre l'aiguille écartée de sa direction normale et le pôle de l'aimant perturbateur, a servi à confirmer les premiers résultats; et, malgré l'exactitude dont ce procédé est susceptible, il a constamment prouvé que l'influence magnétique n'en peut éprouver aucune diminution. Enfin, le quatrième procédé, qui permet l'interposition de grandes masses dans le trajet magnétique, prouve encore que les corps, quelque denses qu'ils soient, sont également impuissants pour coërcer ce fluide, soit par leur densité, soit par la multiplicité des couches de molécules dont ils sont composés.

Après avoir établi les faits qui confirment l'opi-

nion généralement admise sur l'incoërcibilité du fluide magnétique, mais autrefois établie sur des preuves insuffisantes, l'auteur examine celles qui concernent le fer, regardé par quelques physiciens comme exclusivement doué d'une propriété refusée aux autres corps, et comme capable de s'opposer efficacement à la propagation du magnétisme; il en discute les preuves, établit que ce métal, doué en apparence de cette propriété, n'en jouit qu'en acquérant lui-même la vertu magnétique, et qu'il se comporte sous ce rapport comme les autres corps, dès qu'il est dans l'état neutre. En effet, une lame de tôle de fer, qui s'oppose au développement des figures magnétiques, quand elle est interposée entre l'aimant et la lame qui doit les recevoir, qui amortit considérablement les oscillations des aiguilles, qui en favorise le retour vers la direction normale quand la distance à laquelle elle agit produit le développement du magnétisme, cesse d'influer sur sa propagation dès que la distance est plus considérable. Ainsi l'aiguille, dans sa direction normale, obéit aux oscillations d'un faisceau aimanté, quoique séparée par l'interposition d'une lame de fer placée à la distance d'un demi-mètre de l'une et de l'autre.

La dernière question examinée dans ce mémoire est relative aux corps incandescents, considérés par Newton comme doués de la faculté de coërcer le fluide magnétique. Après avoir déterminé la

méthode la plus propre à établir les faits par lesquels cette propriété pouvait être constatée, l'auteur prouve que les corps, même les plus denses, et qui, à raison de cette propriété, semblent les plus capables de s'opposer à la propagation du fluide magnétique, tels que des lames terreuses, vitreuses ou métalliques, sont également incapables, à l'état incandescent, de produire un effet pour lequel elles sont impuissantes à une température moins élevée.

Aimantation de la fonte de fer.

M. de Haldat a extrait, des recherches très-étendues qu'il a faites sur l'art de développer le magnétisme, un article sur l'emploi de la fonte de fer dans la fabrication des aimants. Il a présenté à la Société des prismes en fonte douce, qui, comparés avec des prismes d'acier de Styrie de même dimension, aimantés par le même procédé avec les mêmes faisceaux et soumis à un même nombre de frictions, n'ont paru le céder en rien à ces derniers; ce qui a été constaté par les divers procédés de *magnétométrie* employés par l'auteur. L'avantage qu'il trouve à substituer la fonte à l'acier dans la fabrication des aimants, outre l'économie sur le poids de la matière qui ne serait pas sans importance pour de grands instruments, est d'éviter la trempe qui déforme presque toujours les aimants, oblige de les soumettre à un recuit fort avancé pour pouvoir les redresser, et les prive par là d'une partie

de la force coërcitive qu'ils reçoivent par le refroidissement subit. Mais c'est dans le travail des aimants avant leur aimantation, que consiste le principal avantage, puisque l'acier ne peut prendre la forme désirée que par des opérations longues et dispendieuses du marteau et de la lime, tandis que la fonte reçoit la forme par le moulage; ce qui peut donner des échantillons plus exacts, surtout pour les aimants en fer à cheval, composés de plusieurs lames.

Les dernières *Recherches* de M. DE HALDAT *sur le magnétisme* ont eu pour but la solution de quelques questions jusqu'alors négligées par les physiciens; il en a communiqué plusieurs fragments à la Société.

Depuis que Coulomb a établi, par des expériences ingénieuses autant que solides, le principe fondamental de la propagation du fluide magnétique, et prouvé que son action est en raison inverse du quarré de la distance; satisfaits de ces résultats positifs, substitués à de vaines hypothèses, les physiciens semblent s'être désistés de tout examen des questions liées à la loi de propagation, ne considérant les faits qui pouvaient en résulter que comme de simples conséquences de la loi fondamentale. Cependant ce principe si fécond ne peut éclairer tous les doutes, résoudre toutes les difficultés. Soumis dans sa propagation à la même loi que l'attraction, que la lumière, que le calorique, que l'électricité, le fluide ou agent magnétique, sans doute comme eux, se propage en ligne droite; mais, de cette similitude, doit-on conclure qu'il

soit, comme le calorique et la lumière, réfrangible, réflexible? qu'il soit polarisable, que sa puissance soit en raison directe de la masse, que la vitesse de sa propagation soit comme celle de la lumière et de l'électricité presque infinie? La loi de Coulomb ne donne directement ni indirectement la solution d'aucune de ces questions.

De l'incoërcibilité d'un fluide dont l'action ne peut être arrêtée ou modifiée par aucun corps, on peut conclure qu'il n'est ni réflexible, ni réfrangible; quant à l'influence de la masse dans les phénomènes magnétiques, l'auteur s'est efforcé de la déterminer en comparant les effets produits par des tiges de fer de même qualité, de même dimension, mais de masse différente sur une même aiguille oscillant sous l'influence combinée de la terre et de ces masses diverses. Ces expériences, variées selon divers modes, ont prouvé que la masse exerce une influence réelle sur la force magnétique; mais que cette force, représentée par la vitesse ajoutée à celle que l'aiguille reçoit de la terre, n'est pas, comme pour l'attraction, en raison directe de la masse; qu'elle augmente dans une proportion moindre, ensorte qu'en la décuplant, elle n'a augmenté que d'un tiers le nombre des oscillations dans le même temps.

L'auteur a encore cherché à déterminer quelle force magnétique développent, dans une même masse de fer ou d'acier, des aimants de force diverse et préalablement appréciée; enfin il s'est oc-

chaque molécule et à la ligne qui joint les deux pôles des aimants? En examinant ces deux théories, on voit, dit l'auteur, que l'une est en quelque sorte l'inverse de l'autre, et que le résultat en définitif doit être le même, soit qu'on suppose une force révolutive dans les conducteurs électro-magnétiques, soit qu'on la transporte dans les aimants; c'est pourquoi il est si difficile de trouver des faits positifs en faveur de l'une de ces théories et absolument contraires à l'autre.

Pour résoudre la question, selon M. Gloesener, il s'agirait donc d'établir, par des faits irréfragables, que la même face d'un conducteur électrique produit des actions opposées sur les deux pôles d'un même aimant; car, dans la théorie admise par un grand nombre de physiciens, les deux pôles d'un aimant ne diffèrent en rien l'un de l'autre, la puissance de tous deux dépendant de courants parallèles et dirigés dans le même sens; et s'ils semblent produire des effets opposés, c'est uniquement parce que celui d'entre eux qui agit plus fortement, occupe toujours une position tout à fait opposée ou du moins dissemblable à celle de l'autre pôle. C'est pour résoudre cette importante question qu'il a tenté une suite d'expériences, les unes au moyen de flotteurs électro-magnétiques placés symétriquement par rapport à un aimant; les autres en posant horizontalement des aiguilles d'acier suspendues à des fils simples de soie, et en

faisant passer entre elles une forte décharge électrique, conduite par une tringle verticale; d'autres, par la projection de limaille de fer sur les conducteurs en acier, par lesquels on représente les barreaux aimantés, observant la disposition de cette poudre métallique qui, au lieu de s'arranger comme dans les barreaux aimantés que les conducteurs représentent, se place uniformément autour des conducteurs de la même manière aux pôles qu'au centre; enfin, en aimantant des lames d'acier par l'imposition de barreaux magnétiques, de même dimension, et observant ensuite la disposition de leurs pôles. C'est d'après ces expériences et plusieurs autres (qui, pour être exposées, demanderaient l'emploi de figures) que l'auteur pense que la théorie de l'électro-magnétisme et des aimants présente encore de grandes difficultés.

M. le baron d'Hombres-Firmas, associé, a adressé un *Mémoire sur l'hiver de* 1829 *à* 1830, et sur la constitution météorologique de cette dernière année, dans lequel il a consigné les observations nombreuses recueillies à Alais depuis 1802, relativement à l'influence des variations de température sur la végétation des diverses espèces cultivées dans ce climat, et particulièrement sur les effets du froid qui, en cette année, fit descendre le thermomètre au-dessous de — 10°. Le tableau ci-joint, dans lequel il a consigné le résultat de ses

observations, servira de guide aux agriculteurs pour prévoir les dangers auxquels peuvent être exposées leurs plantations, dans les années où la température se rapprocherait de celle qui a été le sujet de ces observations. Ce tableau est divisé en cinq colonnes : la première indique les végétaux qui ont échappé aux ravages dont les autres ont été affectés ; la seconde, ceux qui ont perdu quelques menues branches ; la troisième, ceux qu'il a fallu élaguer ; la quatrième, ceux que l'on a été forcé de couper entre deux terres ; la cinquième enfin, ceux qui n'ont pu être conservés, quelque moyen qu'on ait employé (*Voyez le Tableau ci-joint*).

M. George, secrétaire de l'Académie universitaire, a publié, pour les cours publics industriels établis à Nancy, un *Cours de Physique générale appliquée aux arts*.

Ce livre, rédigé sur un plan nouveau, a de plus l'avantage d'être à la portée de toutes les intelligences. Il comprend les définitions de la science, quelques observations sur les sens, sur l'origine des idées et la conduite qu'on doit suivre dans les recherches des diverses propriétés des corps. Il expose toutes les propriétés générales de la matière, démontre leur existence par le raisonnement et l'expérience. On y considère les effets qu'elles produisent sur les corps solides, liquides, durs et fluides, leur application aux arts, à l'économie

I.

Abies alba.	Arbutus
—— picea.	
—— nigra.	
Aucuba japonica.	
Buxus sempervirens.	Buxus va
—— myrtifolia.	—— ba
Cratægus glabra.	Cerasus l
——— pyracantha.	
Cupressus pyramidalis.	Clematis f
——— horizontalis.	
Daphne laureola.	
Hedera helix.	
Juniperus communis.	Ilex aquifo
——— oxycedrus.	—— aureo
——— sabina.	
——— phœnicea.	
——— virginiana.	
Lonicera sempervirens.	Ligustrum
——— caprifolium.	Lonicera gr
Phillyrea angustifolia.	—— ta
——— latifolia, variegata.	Magnolia gr
	Mespilus jap
Pinus pinea	
—— sylvestris.	
—— maritima.	
—— halepensis.	
—— strobus.	
—— rigensis.	
—— altissima.	
Quercus coccifera.	Quercus sub
Rhododendrum maximum.	——— ilex
——— ponticum.	
Santolina chamæcyparis.	——— ball
Taxus baccata.	Rosa noisettian
Thuya orientalis.	
—— occidentalis.	Viburnum tin

rurale et domestique, aux travaux de l'industrie. Il traite du mouvement en général, de ses différentes espèces et des circonstances qui accompagnent les mouvements des corps.

Des notions de statique y développent avec clarté les principes de cette partie de la mécanique, dont la connaissance est si utile dans les arts, soit pour construire les machines, soit pour les diriger et en obtenir les effets les plus puissants. On y trouve l'explication de la Balance et de la Romaine, l'usage du Levier, du Tour, dans les arts et métiers; l'emploi et les diverses applications d'un grand nombre de machines simples et composées.

La communication du mouvement, le mouvement curviligne, la force centrifuge, la pesanteur ou gravité viennent après, et y sont traitées d'une manière assez étendue. Des applications utiles et intéressantes, les unes à la marine, à l'artillerie, à la pyrotechnie; d'autres relatives à la géographie, à la recherche de la figure de la Terre, à la mesure du temps, préparent les théories, et procurent à l'esprit des jeunes élèves un repos nécessaire et un délassement agréable. La recherche du centre de gravité et son application à quelques jeux mécaniques, aux chargements des voitures, aux porteurs de fardeaux, aux exercices d'équilibre et aux arts, précèdent la théorie de l'attraction, à l'aide de laquelle on explique les phénomènes que présentent les marées.

On traite ensuite de l'attraction moléculaire; de la connaissance de ses lois se déduisent des applications utiles, pour la fabrication du plomb de chasse, pour augmenter l'effet des ailes de moulins à vent, et pour l'étamage des glaces.

Les propriétés des fluides conduisent à l'explication d'une foule de phénomènes que nous offrent sans cesse la nature et les arts : d'où naissent des applications relatives à la construction des digues, aux moyens de puiser l'eau à de grandes profondeurs, à l'ascension des liquides dans les tuyaux, à l'art des fontainiers, à la construction des jets d'eau, au danger que l'on court dans la recherche des sources, et aux précautions à prendre pour les éviter, de même que pour imiter la nature dans la conduite des eaux.

Après, vient l'équilibre des corps flottants et des corps plongés dans les fluides, où l'on expose le principe d'Archimède, la cause de sa découverte, la solution du fameux problème sur la couronne du roi de Syracuse, d'importantes applications de ce principe à l'art de nager, à la navigation, à l'invention des aérostats.

En parlant des gaz, de leur pression et de leur équilibre, on prouve la pesanteur de l'air; on cherche la mesure de la pression atmosphérique et les effets de cette pression sur le corps de l'homme; on donne l'usage du syphon, la construction du vase de Tantale et l'explication des fontaines naturelles intermittentes.

Le baromètre et les pompes, instruments d'un usage si fréquent, sont ensuite décrits; leur explication y est simple et leur jeu facile à concevoir. La description de la machine pneumatique et de celle à compression y ont aussi leur place.

Enfin, les phénomènes des tubes capillaires et leur application à l'économie végétale et animale; la détermination du poids spécifique des corps solides et liquides; la description et l'usage des aréomètres dans ces opérations, et diverses applications à l'histoire naturelle, au commerce et aux arts, précèdent la description du thermomètre et de l'hygromètre qui termine ce cours.

MATHÉMATIQUES.

M. George, toujours laborieux et zélé pour les progrès de l'instruction dans les classes les moins aisées, a aussi publié un *Précis élémentaire d'Arithmétique, en 22 leçons, destiné aux Écoles primaires.*

Cet ouvrage est un exposé simple et méthodique des principes de la science des nombres; les enfants des campagnes comme ceux des villes peuvent y puiser la connaissance de toutes les règles nécessaires pour effectuer facilement les différents calculs qui sont d'un usage si fréquent et si précieux dans les besoins de la vie. En voici l'analyse.

L'ouvrage est divisé en deux parties.

La première présente les définitions du nombre et de l'unité ; la numération ou l'art de former et d'exprimer avec la plus grande simplicité possible les nombres entiers, décimaux et fractionnaires ; l'exposition des anciennes et des nouvelles mesures ; des considérations générales sur les problèmes et leur solution ; les quatre règles fondamentales appliquées aux deux premières espèces de nombres, et considérées sous le double rapport de la théorie et de la pratique. A la suite de chacune d'elles se trouvent beaucoup de questions résolues, et d'autres dont on laisse à l'élève le soin de chercher la solution.

Ici on peut remarquer l'approximation des quotients, l'origine des fractions décimales périodiques et leur retour aux fractions ordinaires, la manière d'abréger le calcul dans les longues multiplications et divisions, la divisibilité des nombres, la recherche du plus grand commun diviseur et la théorie des compléments arithmétiques.

Vient ensuite la théorie des fractions ordinaires, de leurs diverses transformations et réductions, de leur addition, soustraction, multiplication et division ; des nombres fractionnaires ; des fractions de fractions, des fractions continues : à tous ces principes se rattachent de nombreuses et utiles applications.

Passant aux nombres complexes, on apprend

leur transformation en nombres fractionnaires et décimaux, et toutes celles qui sont nécessaires à leur calcul; la manière de les ajouter, multiplier, soustraire et diviser; puis, par la comparaison de toutes les mesures entre elles, on trouve le moyen de convertir les anciennes mesures en nouvelles et réciproquement, à l'aide d'une simple addition, en faisant usage des tables qui terminent cette théorie.

La seconde partie comprend la formation des nombres carrés et des nombres cubes, l'extraction et l'approximation des racines carrées et cubiques. Là, pour prouver que le *carré* ou *le cube d'un nombre fractionnaire irréductible produit toujours une fraction et jamais un nombre entier*, on s'est servi d'une considération neuve qui a permis d'exclure le théorème assez difficile pour des élèves, où il s'agit de prouver que *le carré* ou *le cube d'un nombre fractionnaire irréductible est un nombre fractionnaire aussi irréductible que le premier.* Tous les cas embarrassants ont été prévus et discutés sans rien laisser à désirer.

La théorie des rapports et celle des proportions, que l'auteur expose ensuite, renferment tout ce qu'il suffit de savoir pour les spéculations commerciales et la géométrie.

Après, vient l'application des principales propriétés des proportions et la résolution des questions les plus usuelles : on y développe successivement la règle de trois simple et composée; la

règle d'intérêt, suivie de la méthode employée par les négociants et des *comptes d'intérêts* qu'ils font entre eux; l'intérêt composé, auquel appartiennent *les comptes de tutelle* et *l'annuité* qui lui servent d'application; la règle de change, la règle d'escompte, la règle de société simple et composée, où l'on fait voir combien son emploi est utile dans les administrations, dans la formation et l'usage des *tarifs :* commode pour la répartition des contributions et pour les faillites; la règle conjointe appliquée aux opérations de la banque; la règle de troc; la règle d'alliage et celle d'une et de deux suppositions.

Enfin les théories des progressions et des logarithmes terminent le cours; elles sont toutes deux suivies d'un grand nombre de problèmes intéressants, résolus et à résoudre. On trouve dans la dernière la construction des tables de logarithmes *vulgaires*, l'origine et l'usage des logarithmes *positifs*, *négatifs*, et de ceux dont la caractéristique seule est *négative*. L'emploi des *compléments arithmétiques* vient compléter cette théorie, en apprenant à simplifier les calculs logarithmiques.

Cet abrégé est extrait du cours complet d'Arithmétique théorique et pratique de M. George, publié en 1830 pour la septième fois, avec des additions et des améliorations aussi nombreuses qu'importantes.

BEAUX-ARTS.

En 1828, le Gouvernement voulant donner à la ville de Nancy un tableau qui augmentât sa collection, laissa à l'administration locale le choix du sujet que devrait traiter le peintre à qui l'exécution en serait confiée; la Société Royale fut consultée. Toujours animée des sentiments patriotiques qui se rattachent aux faits les plus glorieux pour le pays, elle désigna la *Levée du siége de Nancy sous le règne de René II, duc de Lorraine.*

Mais dans ce grand événement qui délivra notre patrie du joug d'un ennemi cruel autant qu'ambitieux, dans cette victoire qui rendit à ses bons Lorrains le prince chéri pour lequel ils avaient enduré tant de peines et bravé tant de dangers, dans cette catastrophe enfin, qui débarrassa la couronne de France du vassal le plus dangereux qu'elle eût alors, se trouvaient un grand nombre de sujets dignes du pinceau de l'histoire. L'examen en fut renvoyé à une Commission dont les Membres durent proposer chacun le sujet qui lui semblerait le plus propre à embellir le Musée de la Ville, à entretenir le noble sentiment de l'orgueil national et à faire briller les talents de l'artiste.

M. de Haldat, comparant entr'elles les beautés pittoresques propres à chacune des scènes diverses que l'on peut tirer de ce vaste sujet, donne la

préférence à celle dont l'histoire a consacré tous les détails et dont on retrouve encore quelques traces dans les antiquités de la Ville : c'est la scène religieuse et philosophique dans laquelle René, plein de reconnaissance pour le Dieu des armées qui a couronné ses efforts, et frappé de la fragilité des choses humaines, prêt à rendre en ennemi généreux les honneurs funèbres à l'auteur de ses infortunes, lui adresse ces paroles fidèlement conservées dans nos annales : *Vos ames ait Dieu, chier cousin! vous nous avez fait moult de maulx et douleurs.*

Je ne sais si je me fais illusion, dit M. de Haldat, mais cette scène me semble des plus propres à rappeler le drame dont elle est la catastrophe, et à laisser dans l'âme du spectateur une impression capable d'y graver le souvenir de ce grand événement, en même temps qu'elle offre une terrible leçon dans l'exemple frappant de l'injustice et de l'ambition punies par leur propre fureur. D'un côté, René jeune, plein de vigueur, dans le costume d'un triomphateur entouré de ses chevaliers, de ses fidèles compagnons et des braves Helvétiens, debout, mais dans l'attitude d'un héros touché du sort d'un ennemi que sa folle passion pour la guerre venait de précipiter du trône au tombeau ; de l'autre côté, Charles de Bourgogne, étendu sur son lit de mort, pâle, défiguré, mais semblant exhaler encore les restes d'un indomptable courage, environné de ses officiers humiliés de leur défaite, et consternés d'une chute si prompte et si funeste, les uns et les autres avec le costume propre à les distinguer.

Ces oppositions si prononcées et cependant si naturelles entre les vainqueurs et les vaincus, dans la pose, les attitudes et les costumes, les caractères et les passions, me parais-

sent très-favorables à l'art. La réunion des personnages principaux dans un édifice gothique, où la lumière peut être introduite de manière à éclairer les objets selon leur importance, ne l'est pas moins à la couleur et au clair-obscur. Le choix de cet édifice, dont l'architecture est propre à caractériser l'époque de l'événement, est encore un motif de préférence pour le sujet, où l'on désirerait retrouver ces tapisseries, dépouilles du vaincu, religieusement conservées dans les salles de notre cour de justice, comme un témoignage irrécusable de la victoire.....

M. DE CAUMONT, persuadé que le sentiment de la gloire nationale sera plus vivement flatté par le spectacle de l'événement qui termina la carrière aventureuse de l'intrépide et téméraire duc de Bourgogne, propose au peintre de reproduire sur la toile le combat, on pourrait dire le duel, dans lequel Charles reçut le coup mortel; de le représenter dans le moment où, forcé de fuir à la suite de son armée en déroute et se dirigeant vers son camp, établi à la commanderie de St.-Jean, il engagea son cheval dans les marais qui se trouvent à la pointe de l'étang; de le placer enfin sur le terrain où, rencontré par le sieur de Beaumont qui revenait tout échauffé du combat, il reçut un coup de lance qui le blessa à la cuisse, et bientôt après un coup de hache d'armes porté par le vieux guerrier, qui ne reconnut pas le prince à ses armes, et qui, privé de l'ouïe, ne put entendre le premier cri de détresse proféré par le Téméraire : *Sauve le Duc de Bourgogne.*

Si le peintre choisit ce sujet, dit M. de Caumont, le champ de son tableau est fixé : le spectateur, tourné vers l'orient, a devant lui la commanderie de St.-Jean, qui s'élève sur un tertre où se voient quelques tentes encore établies et l'étendart de Bourgogne ; sur le second plan, et à droite, s'étend la ville de Nancy, non comme elle est maintenant, mais telle que la représentent les gravures d'Israël Silvestre et de Callot. Des groupes de figures dans le lointain contemplent du haut des remparts la fuite des Bourguignons, gage certain de leur délivrance. L'étang St.-Jean occupe le fond de la scène, terminé dans le lointain par la montagne Ste.-Geneviève, qui couronne la ville et forme le dernier plan du tableau. Le prince, couvert d'une armure dont la description minutieuse se trouve dans Dom Calmet, occupe le milieu de la scène ; le cheval qu'il monte fait de vains efforts pour se dégager du marais ; le sang coule de sa cuisse, son casque, dégarni du lion qu'il portait en cimier et dont la chute lui fut d'un si funeste augure, est tombé près de lui ; il montre en vain au guerrier qui le presse la croix de Bourgogne placée sur sa poitrine, où brille aussi l'ordre de la toison d'or. Son attitude est à la fois noble et suppliante ; c'est l'orgueil vaincu par la nécessité : il chancèle, et déjà l'arme antique de son adversaire est levée sur son front désarmé. A quelques pas, un jeune homme, en costume de page, semble vouloir traverser le ruisseau qui les sépare. Ses yeux éplorés expriment l'horreur et l'effroi, à la vue du péril qui menace son auguste maître, et le désespoir que lui cause l'obstacle qui l'empêche de voler à son secours. Autour de ce groupe, mais à quelque distance, des soldats expirant sur la neige qui couvre le sol, des équipages brisés annoncent la déroute des Bourguignons, dont quelques bataillons sont poursuivis par les Suisses alliés de René et par des cavaliers portant l'étendart de Lorraine.

M. Paul Laurent, après avoir présenté des observations judicieuses sur les deux compositions

proposées par ses Collègues, désirant fixer plus particulièrement l'attention du spectateur sur la mort du duc de Bourgogne, résultat de la victoire de René, et source de la délivrance de la Lorraine, a donné la préférence à la scène dans laquelle le vainqueur fit rechercher le cadavre de son ennemi enfoui dans la boue, et devenu presque méconnaissable par ses blessures.

La scène, dit M. Laurent, se passe sur les bords de l'étang St.-Jean, quelques instants après la bataille. Un objet vivement éclairé frappe d'abord ma vue : c'est un homme demi-nu, couvert de fange et de glaçons ; une large blessure à la tête montre la cause de sa mort ; ses yeux sont fermés à la lumière, mais la menace est encore sur ses lèvres ; ses sourcils épais et contractés laissent deviner le feu qui, peu d'instants auparavant, jaillissait de ses prunelles ; les armes brisées, les cadavres dont la terre est jonchée, prouvent que ce guerrier a vendu chèrement sa vie. Cependant un jeune page qui l'a reconnu est près de lui, et le désigne aux nombreux spectateurs qui l'environnent ; sa main placée sur le cœur de son maître annonce qu'il ne battra plus. L'expression de sa douleur qui doit être déchirante, se communique de proche en proche à ses officiers privés de leurs épées, et dont la contenance abattue indique assez qu'ils sont prisonniers. Quel pourrait donc être le guerrier dont la mort entraîne la chute de tant de chevaliers, et qui leur cause tant de regrets ? Ce ne peut être un simple particulier, c'est un chef de guerre, c'est un prince puissant ; et si ensuite, sur les armures des vaincus, on découvre la croix de Bourgogne, qui pourrait douter que ce guerrier ne soit Charles-le-Téméraire ? Devant le personnage principal est un chevalier de haut rang, dont la démarche noble et modeste caractérise René, qui est venu rechercher le

corps de son ennemi vaincu, auquel il veut rendre les honneurs funèbres dus à son rang; près de lui se groupent les guerriers les plus distingués de son armée, les uns imitant l'attitude de leur maître; d'autres, moins retenus par le sentiment d'une délicate générosité, conservent quelque ressentiment des scènes de carnage où ils viennent de se signaler. Dans le fond du tableau, j'aperçois les murs de l'ancienne capitale de la Lorraine, où les habitants rassemblés manifestent, avec ivresse, la joie qu'ils ressentent d'un événement qui leur rend le bonheur et la liberté.

L'artiste auquel le Gouvernement a confié l'exécution du tableau dont il a voulu enrichir le Musée de Nancy, est M. E. de Lacroix, jeune peintre déjà connu par des productions distinguées. Ces notices lui ont été adressées par la Société, qui conserve toujours l'espoir que cette entreprise, dont les fonds ont sans doute été faits, ne sera pas abandonnée, et qu'un sujet si propre à réveiller dans les cœurs de généreux sentiments et à faire briller les talents du peintre, placé bientôt près des productions des grands maîtres que possède notre ville, recevra nos éloges et nous consolera de l'avoir si longtemps attendu.

M. Paul Laurent a imaginé un nouvel instrument qu'il propose d'appeler le *Dessinateur exact*.

L'application de la théorie de la perspective linéaire à la pratique, présente, dit-il, beaucoup de difficultés; elle exige de l'adresse, et même de l'habitude, de la part de celui qui

veut l'employer, pour dessiner correctement d'après nature. Cela tient à ce que l'on ne répète pas assez, à chaque instant, aux élèves que le tableau du peintre et la feuille de papier du dessinateur doivent être considérés comme des ouvertures à travers lesquelles on aperçoit les objets qui sont placés derrière.

L'instrument dont on va donner la description est destiné à servir à ceux qui comprennent toute la théorie de la perspective, et aussi aux commençants qui veulent y faire des progrès rapides; il consiste en un simple carton, carré à l'intérieur et circulaire au dehors; dans ce carton sont pratiquées deux rainures *CD*, *EF* (1), dans lesquelles une règle en fer-blanc ou en cuivre mince, recourbée à ses deux extrémités, monte, descend, ou reste fixe à volonté, en conservant une position horizontale. Le bord supérieur de cette règle représente l'horizon; il est percé, de centimètres en centimètres, de petits trous demi-circulaires numérotés, et l'un d'eux est destiné à figurer le point de vue, selon la position particulière que l'œil doit avoir par rapport au tableau. Si, par exemple, l'œil du spectateur est en *O*, on élèvera la règle horizontale jusqu'à la même hauteur que lui, ayant soin d'ailleurs de tenir le carton vertical, perpendiculaire à la direction centrale de l'œil, et placé de manière que l'on puisse apercevoir la partie du paysage

---

(1) Voyez la planche II.

qu'on juge la plus propre à composer le tableau. Alors on remarque quel est le point du pays qui est situé exactement derrière le trou demi-circulaire choisi pour le point de vue. Il est ainsi facile de replacer toujours le tableau dans la même position.

Ces premières dispositions une fois prises, une seconde règle mince, mobile et recourbée à ses extrémités, mais un peu plus grande que le diamètre du cercle extérieur du carton, est destinée à venir se mouvoir de telle manière que, pour l'œil qui est en *O*, son bord supérieur paraisse se confondre avec une des lignes principales *GH* qu'on veut mettre en perspective. Si maintenant, on fait tourner un carton *ALIK*, mobile sur sa charnière *AL*, jusqu'à ce qu'il passe dans le plan vertical du carton *AB*, en traçant sur une feuille fixée sur ce carton *ALIK* une ligne qui suive la direction du bord supérieur de la règle, on aura dessiné la perspective de *GH*. On pourra, par le même moyen, dessiner correctement les apparences de toutes les autres lignes remarquables : et si l'on veut avoir aussi quelques points particuliers sur ces lignes, il suffira de mouvoir la règle dans le sens *MN* ou *NM*, jusqu'à ce que l'une des petites entailles demi-circulaires dont le bord supérieur est percé, comme dans la première règle, vienne se placer sur ce point. On relèvera alors le carton *ALIK*, et l'on y marquera avec le crayon le point en question à l'endroit où l'entaille dont nous venons de parler sera venue se placer.

Cet instrument ne donne pas, il est vrai, par un mouvement continu, tous les contours des corps que l'on veut dessiner, comme le fait le diagraphe; mais il a sur celui-ci l'avantage incontestable d'indiquer l'angle de chaque ligne remarquable, relativement à l'horizon, en donnant ainsi, pour chacune d'elle, une leçon de perspective théorique et pratique tout à la fois. Il peut facilement, avec le secours d'un maître intelligent, faire reconnaître tous les faits les plus importants de la perspective, et conduire ainsi l'élève à en désirer la démonstration géométrique, lorsqu'il est bien convaincu de la réalité et de l'importance de ces faits.

Précis des leçons de travail graphique et de constructions forestières données à l'École Royale forestière par M. Paul Laurent, *professeur de dessin* (1).

Ce Précis renferme :

1.° La description botanique des arbres forestiers de France, classés par ordre naturel. 38 figures sont jointes au texte.

2.° Le dessin des plans. L'auteur présente des considérations générales sur le lever des plans et leur application au lever des forêts en particulier. De là, il passe à la topographie de détail et aux

(1) Nancy. Hæner. 1830. in-4°.

divers genres d'écritures usitées dans le dessin des plans. 13 planches complètent ce chapitre.

3.° Les constructions forestières. Les agents forestiers sont souvent chargés de la construction des maisons forestières, de l'évaluation du prix de ces travaux et de la distribution des bois accordés par les droits d'usage. 4 planches sont affectées à ce chapitre ; les deux dernières renferment les courbes de marine.

4.° Les routes. Quelques notions générales sur le nivellement précèdent la solution du problème des routes. La solution de cette question est suivie de la construction des bâtardeaux, des scieries et des ponts sur les routes forestières.

Cours de dessin linéaire par MM. Laurent père et fils.

MM. Laurent père et fils ont terminé les dernières publications des livraisons du traité de dessin linéaire, destiné aux écoles de France.

Ce traité renferme 80 planches in-folio. On y a réuni des modèles des différents produits des arts qui s'appuient sur celui du dessin, depuis le vase le plus simple jusqu'au fragment le plus orné, depuis le trait le plus facile à copier jusqu'à celui du corps humain, depuis le monument d'architecture le plus compliqué jusqu'à la description topographique d'un pays tout entier.

L'ouvrage est terminé par la théorie de la pers-

pective et des ombres; il est destiné à servir de texte aux leçons des écoles de dessin, en France ou à l'étranger.

M. Guibal, juge de paix, ancien élève de l'École polytechnique, a lu quelques fragments d'un ouvrage intitulé *Mathématiques pittoresques*, ou *Traité des connaissances mathématiques nécessaires aux peintres et aux dessinateurs*.

Ce traité, en quelque sorte le résumé des leçons qu'il donnait à l'École d'artillerie de Valence, où il était professeur, est divisé en quatre parties.

1.° Éléments de Géométrie nécessaires pour comprendre la géométrie descriptive; 2.° Abrégé de la Géométrie descriptive; 3.° Traité complet des ombres; 4.° Perspective linéaire et aérienne. Le texte est accompagné de 215 figures au trait ou au lavis.

L'auteur l'avait soumis à l'Institut, et comptait le faire imprimer; mais il a abandonné ce projet, ensuite du rapport de M. Fresnel, qui a été d'avis que cet ouvrage était trop savant pour des artistes.

Ce défaut paraît inhérent à la nature même du sujet : en effet, la détermination des séparations d'ombre et de lumière sur les corps ronds est la solution de ce problème : *mener par un point donné ou parallèlement à une droite donnée, un plan tangent à une surface de révolution;*

et la détermination des contours des ombres portées est la solution de cet autre problème : *construire l'intersection d'une surface conique ou cylindrique avec une surface quelconque.* Or ces deux problèmes sont des applications les plus difficiles de la géométrie descriptive, et ne peuvent être simplifiés comme ceux de la perspective.

L'auteur avait prévenu ce reproche dans sa préface. Il disait :

Nous n'avons encore qu'un bon traité d'ombres, c'est celui de M. Vallée, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; mais il est trop savant. Mon but a été différent du sien : au lieu de chercher à reculer les bornes de la science, j'ai tâché de la rendre accessible ; y suis-je parvenu ? j'en doute. Des artistes, qui n'auront point fait d'études préliminaires, se décideront difficilement à entreprendre celle de mon ouvrage. Mais si j'ai fait sentir, comme préliminaire indispensable à l'étude de la peinture, la nécessité d'un cours de mathématiques approprié à cet objet, j'aurai fait faire un pas utile. L'élève qui saura dessiner purement les contours des ombres, sera à l'abri de ces fautes grossières qui déparent parfois des tableaux si estimables d'ailleurs sous le rapport de la composition et de la couleur.

Les articles *couleur de l'atmosphère, reflets, irradiation, clair-obscur, composition, etc.*, extraits de la perspective aérienne, et dont M. Guibal a donné lecture à l'Académie, lui ont fait regretter qu'il n'ait pas livré son ouvrage à l'impression.

M. Guibal a communiqué à l'Académie les articles *Ombre*, *Perspective*, *Sténographie* et Mnémonique, qu'il a composés pour l'Encyclopédie moderne de M. Courtin. Nous n'analyserons pas les trois premiers, qui ont été insérés dans cet ouvrage; nous ne parlerons que du quatrième, qui n'a pas été imprimé.

On sait que la *Mnémonique*, *Mnémotechnie ou Mémoire artificielle*, est l'art de se rappeler à volonté les idées que l'esprit a déjà reçues. Il est des moyens simples, et que tout homme emploie, souvent à son insu, pour reproduire des idées effacées; ce sont les sens, la liaison des idées, les lieux et les images.

1.° Les sens. La vue, l'odorat, l'ouie, le toucher, le goût, apportent à l'imagination des notions qui se déposent dans le cerveau, et font naître des idées d'autant plus vraies, qu'elles ont été produites par un plus grand nombre de sens à la fois. On aura une idée d'un fruit, si l'œil a été frappé de sa forme et de sa couleur, la main de sa dureté, du velouté ou du poli de sa peau, le nez de son odeur, le palais de sa saveur. Une seule de ces notions réveillera toutes les autres. Un botaniste, en parcourant son herbier, se rappellera, en voyant chaque plante, le lieu où il l'a recueillie, les personnes avec lesquelles il était alors, la beauté du site, l'état de l'atmosphère, etc.

2.° La liaison ou l'ordre des idées. Elle ne peut avoir pour cause que l'attention que nous leur avons donnée lorsqu'elles se sont présentées à nous pour la première fois, et les rapports que nous avons alors établis entre elles. A un besoin est liée l'idée de l'objet qui peut le satisfaire; à celle-ci, l'idée du lieu

où il se rencontre, etc. Un voyageur, pour citer le nom des villes qu'il a traversées, suivra naturellement l'ordre de ses voyages, et pour chaque voyage, l'ordre de sa route. Il suivra le même ordre pour raconter les événements remarquables qui lui sont arrivés.

L'analyse d'un discours, la séparation de ses parties, la liaison des idées qui le composent, est un des moyens les plus sûrs pour se le rappeler. Les divisions établies dans les sciences naturelles, et les tableaux synoptiques qui en sont résultés, frappent la vue par leur arrangement, l'esprit par l'ordre qui lie leurs parties, et en facilitent l'étude.

3.° Les lieux. La vue ou le souvenir des lieux que nous avons parcourus nous rappelle toutes les sensations que nous y avons éprouvées. C'est par la position des maisons d'une rue que nous pouvons retrouver les personnes qui l'habitent. C'est la place que chacun occupait à table qui vous fait retrouver le nom des convives avec lesquels vous avez mangé. Un bibliothécaire met, presque sans hésiter, la main sur un ouvrage qu'on lui demande, parce qu'il connaît les divisions générales qu'il a établies pour les sciences naturelles, exactes, philosophiques et littéraires, leurs sous-divisions et les places qu'elles occupent. Si vous cherchez à retrouver dans un ouvrage un passage qui vous a frappé, vous vous rappelez s'il est au commencement, au milieu ou à la fin du volume, au verso ou au recto, au haut, au milieu ou au bas de la page. L'écolier qui récite sa leçon et se trouve embarrassé, portera sa vue au point juste où se trouve le mot oublié, s'il parvient à jeter les yeux sur le livre que tient son maître.

4.° Les images. Les objets matériels frappent plus nos sens que les lettres. Pour retenir une pensée, il faut donc autant que possible lui donner un corps et en former un tableau. Un enfant, en voyant les gravures des fables de La Fontaine, se rappellera beaucoup mieux le sujet de chaque apologue qu'en en voyant le titre. La géographie s'étudie beaucoup plus facilement sur les cartes que dans le texte de l'ouvrage.

On conçoit que l'ensemble des réflexions ci-dessus est propre à mettre chaque personne en état de créer des moyens d'aider sa mémoire. Chacun peut se composer à soi-même sa mnémonique, et les méthodes qui en résulteront n'auront aucun inconvénient, puisqu'elles reposeront sur l'exercice de la mémoire naturelle, aidée de l'analyse et de la mémoire locale.

Mais il est une autre méthode, fondée uniquement sur la liaison des idées, et que M. Guibal regarde comme dangereuse pour les enfants, parce que les moyens bizarres ou risibles, les altérations des mots et les calembourgs que l'on est souvent forcé d'employer, occuperaient trop les jeunes têtes et les détourneraient de l'objet principal.

Cette méthode consiste à se créer une espèce d'alphabet d'une centaine de mots, tels que les idées qu'ils rappellent aient des rapports de forme avec les chiffres qui indiquent leur ordre. Ainsi un homme debout, une tour, un bâton, représenteront l'unité; le cou d'un cygne ou d'un chameau, le n.° 2; un trépied, le n.° 3; un objet carré, comme une glace, le n.° 4; un homme assis, le n.° 5; une cornue, le n.° 6; une faulx, le n.° 7; une échelle, le n.° 11; une paire de pistolets, le n.° 66, etc.

Cette série étant bien apprise, ce qui est facile puisque la forme d'un numéro quelconque rappelle l'objet, il faudra, pour étudier une autre série de mots, lier le premier mot à retenir au premier de l'alphabet, le second au second, le troisième au troisième, etc., par des rapports saillants ou bizarres, des contrastes, des bons-mots, des idées enfin qui frappent vivement l'imagination.

En se rappelant à volonté tel ou tel numéro de l'alphabet, on y retrouvera accolée l'idée qu'on y a jointe; on pourra donc la reproduire, soit isolément, soit dans un ordre quelconque.

Pour retenir les chiffres, il faut les représenter par des consonnes. Par exemple

0 sera	z, s, x.	5 sera	l.
1	t.	6	d.
2	n.	7	c, g, ch, k, q.
3	m.	8	v, h, b.
4	r.	9	p.

Entre les consonnes indiquant les chiffres, on intercalera des voyelles de manière à en former des mots, qu'on liera entre eux ou qu'on retiendra par une des méthodes données.

Pour me rappeler, par exemple, que Charlemagne a été couronné roi d'Italie en l'an 800, je transforme les chiffres de cette date en *bss*, dont je forme le mot *bosse*, et je suppose que Charlemagne, en plaçant la couronne de fer sur sa tête, s'est fait une bosse au front; dès lors les consonnes de ce mot me rappellent les trois chiffres 8,0,0.

Pour étudier une série de chiffres comme 9473048293, etc., on la décomposera en tranches de deux chiffres et on en formera les mots *poire*, *écume*, *soir*, *van*, *poème*, etc., qu'on peut lier entre eux par une seule phrase ou retenir isolément.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

ARCHÉOLOGIE.

M. le comte D'ALLONVILLE, alors Préfet de la Meurthe, a lu une *Dissertation sur trois inscriptions dédiées à Hercule* SAXANUS, *qui ont été trouvées dans les carrières de Norroy* (*Meurthe*).

La connaissance du culte qui était rendu à Hercule sous le nom de *Saxanus*, dit M. d'ALLONVILLE, a occupé plusieurs archéologues: entre autres, Dom Martin, le Père de Montfaucon, Pelloutier, le comte de Caylus, Grævius et Pitiscus. Ils se sont accordés à lui reconnaître le double attribut de dieu présidant aux rochers, aux carrières, aux constructions et aux maisons, et de dieu tutélaire des guerriers. Leur opinion s'appuie sur les preuves fournies par de nombreux monuments, notamment par d'anciennes inscriptions romaines.

Une seule a été découverte en Italie, une en Angleterre, deux dans le duché de Clèves, deux à Bruhl, sur la rive gauche du Rhin; les trois autres ont été trouvées dans les carrières de Norroy, en 1721, en 1749 et en 1827. Les deux premières étant déjà connues (1), l'auteur s'attache surtout à

---

(1) Voyez D. Martin, *Religion des Gaulois*, II. 32. Pl. 24; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, suppl. II. 50. Pl. 10; DD. François et Tabouillot, *Histoire de Metz*, I. 169. Pl. 24 et D. Calmet, *Notice de la Lorraine*, II. fig. 32 et 33.

décrire et à expliquer la troisième, dont il a été parlé dans le Précis précédent, où l'on peut en voir le dessin.

La connaissance, à peu près certaine, de la date de l'an 70 de J.-C., ou peut-être de l'an 71, à l'égard des deux inscriptions le plus anciennement trouvées à Norroy, nous aidera à rechercher l'époque, et en même temps l'objet et l'occasion de la dédicace de l'inscription de la XXI.e légion surnommée *Rapax*.

Elle était tracée sur la face verticale d'une roche longue de huit pieds, dont il a fallu la séparer, et regardant le midi, à l'entrée de l'une des plus anciennes carrières, d'une profondeur de dix-huit pieds au-dessous des déblais qui recouvraient le sol. L'autel votif, qu'on voit ainsi que l'inscription dans le bâtiment de l'Université à Nancy, auprès de la porte d'entrée de la Bibliothèque publique, a été trouvé couché au pied de l'inscription et recouvert de déblais de cinq pieds de hauteur, composés de moëllons placés avec soin et en talus.

Voici le texte latin de l'inscription :

HERCVLI.SAXSANO.
VEXILLARI . LE . XXI . RA.
ET AVXILIA.EORVM CH
ORTES.V QVI.SVNT.SVB.
L.POMPEIO.SECVNDO >
LE.XXI.V.S.L.M. (1).

(1) Le signe que nous avons remplacé ici par un point, et qui est répété 19 fois dans cette inscription (voyez la Planche), ne sert qu'à séparer les mots. C'est l'espèce de feuille employée pour cet usage, dont parle M. le comte de Clarac, dans sa description du Musée des antiques, page 305. (1 volume in-12, Paris, 1820).

Ce que je crois devoir traduire littéralement, comme il suit :

A Hercule *Saxanus*;

Les vexillaires de la XXI.e légion, *la conquérante*,

Et leurs auxiliaires, cinq cohortes, *qui* (*qui*, au pluriel *masculin*, ne se rapporte qu'aux vexillaires) sont sous Lucius Pompeius Secundus, centurion *primipile* (grade indiqué par la sigle >) de la légion XXI.e, ont accompli un vœu, de bon gré, justement (*lubenter*; *meritò*).

M. d'Allonville se livre ensuite à des recherches pleines de sagacité, sur les cohortes auxiliaires dans les armées romaines et sur l'origine du surnom de *Rapax* donné à la XXI.e légion, qui, sous le règne de Vespasien, vint délivrer l'armée de Petilius Cerialis, laquelle avait été surprise et attaquée à l'improviste, pendant la nuit, par les Bataves et les Trévirois leurs alliés, sur la rive gauche de la Moselle (1).

L'occasion d'accomplir le vœu fait à Hercule Saxanus, lors de cette attaque, se sera présentée aux vexillaires, seulement à l'époque où la XXI.e légion aura été employée aux travaux des carrières de Norroy, consacrées à ce dieu tutélaire des guerriers, c'est-à-dire vers l'an 71 de J.-C., bien peu de temps après la victoire dont elle avait été redevable à un *secours divin*, à son propre courage, et à l'appui des cohortes auxiliaires, qui auront été associées ensuite à l'accomplissement du vœu, comme elles l'avaient été à son objet.

M. le D.r Lamoureux aîné a lu à l'Académie une *Notice de la ville et du comté de Scarpone*,

---

(1) Voyez Tacite, Hist., liv. IV, c. 77 et 78.

extraite des Mémoires du P. Le Bonnetier, dernier curé et prieur de Scarpone (1). Nous nous bornons à citer ce travail intéressant, dont une moitié a déjà été imprimée dans le tome 8.e des Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France (pages 172 et suivantes), et dont le reste fera partie du 10.e volume de la même collection, actuellement sous presse.

M. Charles-Léopold MATHIEU a publié en 1829 une Notice historique, dont il avait lu une partie à la Séance publique, et qui est intitulée : *Ruines de l'ancien château de Ludre et du camp romain qui l'avoisine, sur la côte de Ludre et d'Afrique,*

---

(1) « Le P. Le Bonnetier a passé la plus grande partie de sa vie à copier et à corriger les notices de ses découvertes à Scarpone. Les plus corrects de ses manuscrits sont les trois cahiers qui appartiennent depuis long-temps à la Bibliothèque de Nancy. Ceux que j'y dépose aujourd'hui, et que je dois à la générosité de M. Hussenet, neveu de notre respectable prieur et cultivateur à Besaumont (rive droite de la Moselle, vis-à-vis de Scarpone), sont la répétition des premiers; mais on y trouve pourtant quelques particularités intéressantes. Les détails même des factums relatifs à divers procès soutenus au sujet des dîmes, offrent des observations curieuses sur les antiquités du pays. Mais le cahier le plus important est celui noté E, qui renferme la description des monuments, inscriptions, etc., que le P. Le Bonnetier avait recueillis, dont la commission pour la recherche des antiquités départementales a sauvé une partie, et dont le reste a été dérobé ou détruit en 1789. Je dépose à la Bibliothèque douze cahiers in-4.°, y compris un carton rempli de lettres, et quatre cahiers in-folio, dont un carton contenant divers manuscrits ou imprimés relatifs à des procès. Nancy, le 6 décembre 1832. »

(*Note de M. LAMOUREUX aîné*).

derrière Messein, près de la Moselle, ainsi que celles du camp romain de Jaillon qui l'a précédé (1). Elle est accompagnée de deux planches, où ces deux camps sont représentés, et de notes étymologiques dont la Société Royale n'a eu connaissance que par l'impression. M. Mathieu assigne trois époques différentes à l'existence de ces monuments. La première se rapporte à l'ancien château de Ludre, primitivement situé sur la pointe de la côte où s'appuie le village actuel, à l'extrémité méridionale du plateau qui longe le bois impérial, au nord du camp d'Afrique, et qui fut nommé plaine de Charlemagne, depuis que ce prince passa de Paris au Rhin pour étendre ses conquêtes en Allemagne. D'abord il servit d'asile à Cativulce, roi de la partie des Eburons placés entre le Rhin et la Meuse, lequel, accablé par l'âge, aima mieux s'empoisonner que de tomber entre les mains de César; ensuite à Ambiorix, roi des Tongres, qui, après la mort de son allié Cativulce, se déroba aux poursuites du général romain. La deuxième est relative au camp romain, dit la Cité d'Afrique, établi par Labiénus sur un rocher inaccessible, vis-à-vis la Moselle, dans le dessein d'être à portée des Trévirois et des Eburons avec deux légions nouvelles qui lui étaient arrivées d'Italie. La troisième concerne le camp de Jaillon, assis derrière la Moselle, dans la plaine

(1) Nancy, Hissette, 1829. in-8.°

dite de Késer, près de la route de Domèvre, poste que César avait indiqué à Labiénus. Au milieu de cette plaine se trouve une petite éminence, couverte d'une pelouse inculte, qui domine au loin tous les environs. Favorisé par un ruisseau circulant au nord et à l'ouest, Labiénus l'entoura de fossés profonds, au moins sur trois faces d'un parallélogramme, dont une muraille défendait probablement la quatrième, à l'orient. Les quatre angles du camp semblent avoir avancé sur les fossés, comme ceux d'un ouvrage à cornes, pour défendre les flancs du rempart. La suite du récit de César fait connaître la vraie position de Labiénus, avec laquelle s'accorde le reste des circonstances de cette campagne, malgré les suppositions contraires. On n'a trouvé près de Trèves aucun camp romain auquel on puisse appliquer, comme à celui de Jaillon, ce que nous apprend l'histoire; de plus, il faudrait deux camps pareils à ceux de Jaillon et d'Afrique, et à même distance l'un de l'autre, pour y rapporter le détail des faits. La nécessité d'avoir sous les yeux le tableau des localités nous force à renvoyer à l'opuscule, imprimé à Nancy chez M. Hissette, les curieux que ces antiquités nationales pourraient intéresser, et qui voudraient suivre l'auteur dans ses recherches et ses conjectures.

M. Bonnaire-Mansuy, associé, a communiqué une *Notice sur les Antiquités découvertes, en*

mai 1828, *à Pannes, département de la Meurthe.* Cette commune, située sur une colline, est distante de 6 kilomètres de celle de Montsecq, où existait jadis le château de Montklein, sur l'emplacement duquel on trouve de temps en temps des antiquités romaines, telles que médailles, pierres gravées, fers de lance, de flèche, etc. En creusant les fondations d'un nouveau presbytère, on découvrit des murs souterrains calcinés par le feu, ainsi que des décombres mêlés de cendres et de charbons, témoins irrécusables d'un antique incendie. Parmi ces décombres se trouvaient des médailles en petit bronze relatives aux règnes de Néron, Nerva, Antonin-Pie, Septime-Sévère, Gordien-Pie, Claude-le-Gothique, Maximien-Hercule, Constantin le jeune, Constant, Constance II, etc., et quelques objets de bronze, tels qu'une patère, une anse, deux fibules, une figurine de la déesse Hygie. Le déblaiement d'un puits comblé, qui était taillé dans le roc à plus de dix mètres de profondeur, a présenté des couches alternatives de terres et de cendres, où se trouvaient enfouis des fragments de poterie étrusque et romaine en argile rouge, des briques, des débris d'amphores, quelques vases entiers pleins de cendres et de coquilles d'œuf, deux cippes d'ordre toscan d'un assez mauvais style, deux statuettes en terre blanche, l'une de Vénus, l'autre d'Hygie, un morceau de pierre dure, polie, et propre à porphyriser. Plusieurs de

ces fragments de poterie sont empreints de grumeaux d'une substance translucide, qui a l'apparence de l'ambre jaune, et qui semble provenir de l'agglutination des blancs et des jaunes d'œuf causée par une température favorable. Les poteries à ornements ne portent pas le nom du potier; sur les autres on lit les noms Cassius, Condari, Focca, Foccius, Scotto, Voca, Virtus, Q.F.C. qui sont ordinairement suivis du mot *fecit* ou de l'abréviation F. Ces vases varient de formes et de dimensions. Pas un seul fragment de couvercle ne s'est trouvé parmi les débris de tant de vases à large ouverture. Nulle inscription n'a été découverte pour indiquer le nom d'un lieu qui n'a pas laissé la moindre trace d'habitations à la surface d'un sol cultivé de temps immémorial.

HISTOIRE.

M. le vicomte François DE VILLENEUVE-BARGEMONT (aujourd'hui *marquis de Villeneuve-Trans*) a fait paraître les *Monuments des grands-maîtres de l'Ordre de St.-Jean de Jérusalem* (1). Cette publication, bien qu'ornée de nombreuses planches, qui semblent en former l'objet principal,

(1) Paris, J.-J. Blaise, 1829. 2 vol. grand in-8°.

ne passera jamais pour une de celles où le texte n'est qu'un accessoire; car les notices, étendues et soignées, qui accompagnent le dessin du tombeau de chaque grand-maître, ont le mérite et l'importance que l'on pouvait y désirer; et leur réunion forme un véritable corps d'histoire, le seul même qui embrasse, depuis l'origine jusqu'à la fin, avec toutes ses vicissitudes, l'existence complète des héroïques et charitables Hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem.

En faisant ainsi passer sous nos yeux les fastes d'un Ordre militaire dont la gloire avait pour lui tout l'intérêt d'un titre de famille, l'auteur a rencontré des inspirations éloquentes, des pages plus habituellement chaleureuses que dans aucun de ses autres ouvrages. Ses récits, empreints d'une couleur fidèle, nous attachent vivement aux braves et bons chevaliers dont il retrace les pieux exploits, et nous font verser des larmes sur la chute d'une institution justement célèbre, qui ne saurait pourtant renaître, comme on se l'imagine, parce que son rôle est accompli, et que, l'Islamisme ayant cessé de menacer l'Europe et d'imposer ses croyances par le glaive, ce n'est plus qu'aux armes de la pensée à protéger désormais la civilisation chrétienne; mais qui aura laissé peut-être, dans les annales du monde, les plus beaux, les plus nombreux souvenirs de hauts-faits et de vertus en tout genre dont puisse s'enorgueillir l'humanité.

M. Blau, Inspecteur de l'Académie de Nancy, a publié en 1831 une *Notice historique sur Stanislas-le-Bienfaisant, depuis la violation de sa sépulture jusqu'à l'inauguration de sa statue* (1). Cet opuscule renferme des détails d'autant plus précieux, que la plupart des faits postérieurs au modèle des bons souverains ne sont point consignés dans les archives publiques, qu'ils existent seulement dans la mémoire des contemporains, et qu'ils seraient susceptibles d'être altérés, si on ne les confiait à une transmission plus fidèle. L'auteur, remontant à l'époque du terrorisme, rappelle les dévastations que de prétendus marseillais exercèrent à Nancy sur les ouvrages du génie lorrain, dont Stanislas s'était plu à décorer sa capitale. Les images de ce prince, père du peuple, disparurent de tous les lieux publics ; son mausolée et celui de son épouse, relégués dans un musée de sculpture, restèrent confondus avec les statues livrées à l'étude des artistes. Pour réparer ces outrages, autant qu'il était en elle, la Société académique de Nancy avait résolu, dès l'époque du Consulat, sur la proposition de M. Blau, de consacrer à son fondateur un modeste monument, que les circonstances ne lui permirent pas d'exécuter. Après une trop longue attente, les départements formés de l'ancienne Lorraine s'étant empressés de remplir

(1) Nancy, Vidart et Jullien, 1831, in-8.°

une souscription destinée à couvrir les frais d'une statue de bronze, M. Jacquot, alors élève de l'école de Rome, fut choisi pour orner sa ville natale d'un monument plus capable de répondre à la reconnaissance du pays.

Voici comment M. Blau termine sa notice:

Enfin, échappé à tant de commotions politiques qui n'ont pu ébranler sa renommée, Stanislas, toujours le même, toujours nouveau, est accueilli dans une fête de famille, au milieu de l'allégresse générale, et salué *Père de la patrie* par toutes les classes d'une génération dont trois âges le séparent. Le voilà élevé sur le piédestal aujourd'hui dépouillé des vertus allégoriques qui siégeaient à sa base, et qui formeraient le vrai cortége de ce prince populaire. S'il se sent profondément pénétré des hommages auxquels sa modestie était loin de prétendre, il semble indiquer de la main droite, dirigée vers l'arc de triomphe, une lacune qui l'afflige, et nous dire avec un accent pathétique: « Mes enfants, que je suis charmé de vous voir apprécier ma bienveillance paternelle! Mais qu'il me serait pénible de vous voir méconnaître la source de mes bienfaits! Seriez-vous plus sévères que moi à l'égard de mon gendre? Jugez par votre reconnaissance pour ma personne de celle que je dois à sa générosité. Ne vous souvient-il point que son alliance m'a procuré le bonheur de gouverner vos ancêtres? Montrez-vous dignes d'être leurs descendants, et rendez-moi une image qui m'est chère ».

Non, nous ne serons point insensibles à ton vœu magnanime, ô le meilleur des princes. Nous ne pourrions nous y refuser, sans manquer au respect que ta mémoire nous impose. L'arc de triomphe, récemment réparé dans ses statues et ses bas-reliefs, et que tu as empreint des caractères d'une destination immuable, ne verra plus des figures dont l'attitude insignifiante annonce un monument incomplet ou dégradé. Le

médaillon de Louis XV, que nos magistrats ont fait descendre dans un moment de crise, de peur qu'il n'offusquât une multitude irréfléchie, et qu'ils conservent dans un dépôt jusqu'à l'époque où il pourra se montrer sans compromettre la paix publique, sera de nouveau soutenu par les bras de la Lorraine et du Génie qui semblent l'attendre. Aux inscriptions latines un peu fastueuses sera substituée cette simple inscription en lettres d'or: *Porte Royale.*

Non contents de satisfaire à la reconnaissance de Stanislas, ne négligeons rien pour ajouter à nos témoignages d'admiration et d'amour envers notre bienfaiteur. Que la porte si fréquentée qui regarde la capitale de la France, devienne triomphale, et qu'on lise sur les deux faces en lettres saillantes de bronze doré: *Porte Stanislas.* Nommons *Rue Stanislas* tout l'espace qui s'étend depuis cette superbe entrée jusqu'à la place royale, et appliquons à celle-ci la dénomination plus convenable de *Place Stanislas* (1). Alors le tribut de gratitude qu'il nous tardait de payer, et qu'il nous est impossible d'acquitter au gré de nos désirs, nous rapprochera, autant qu'il est en nous, de sa sublime bienfaisance.

BIOGRAPHIE.

L'*Éloge historique de feu le D.r Louis Valentin* (2), ancien professeur au régiment du Roi, premier médecin des armées françaises à St.-Domingue et des hôpitaux en Virginie, chevalier des ordres de St.-Michel et de la Légion-d'Honneur, etc., a été prononcé à la Séance publique du 14

(1) Ce vœu de M. Blau est actuellement rempli.

(2) Nancy, Hissette, 1829. in-8.°

mai 1829, par M. le D.r de Haldat qui, acquittant le tribut d'une longue amitié, a retracé avec fidélité les faits caractéristiques de la carrière parcourue par le savant collaborateur que la Société regrette.

L'auteur, remontant jusqu'aux premières études de M. Valentin, l'a suivi d'abord chez un oncle, chirurgien au régiment du Roi, dont la tutelle généreuse l'attacha à ce corps et le plaça à la tête de l'enseignement chirurgical qui s'y donnait; ensuite sur les bancs de la Faculté de médecine de Nancy, qui lui conféra les grades médicaux acquis par un zèle et une ardeur pour l'étude, dont les premiers fruits furent deux thèses, l'une sur le goître, l'autre sur l'inoculation de la petite-vérole, première ébauche des ouvrages dont il a depuis enrichi la science.

Après avoir rappelé les premiers travaux qui fondèrent la réputation de M. Valentin, M. de Haldat retrace ainsi les événements qui le déterminèrent à transporter son domicile dans le Nouveau-Monde :

M. Valentin, pourvu de tous les grades et d'un titre qui lui assuraient un rang élevé dans la médecine militaire, remplissait avec autant de zèle que de succès ses honorables fonctions. Partagé entre l'enseignement et l'observation, à laquelle il s'était voué, il voyait sa réputation s'accroître de jour en jour, quand un événement, hélas! trop fameux en cette ville, lui ravit tout-à-coup des avantages acquis au prix de tant de travaux. C'était alors l'époque où l'armée, en proie à la dis-

corde, avait secoué le joug de la discipline, et se livrait à tous les excès dont est capable la multitude ignorante et séduite. Le régiment du Roi ne fut pas à l'abri de cette contagion : coalisés avec les autres corps stationnés à Nancy et à Lunéville, les soldats se portèrent à de telles violences envers leurs chefs, qu'un décret ordonna des mesures répressives contre les rebelles. Vous ne connaissez que trop, Messieurs, le résultat de cette malheureuse affaire, dans laquelle des citoyens, égarés peut-être encore plus que coupables, se joignirent aux factieux de cette journée de funeste mémoire (1), où le rétablissement de l'ordre coûta la vie à un jeune héros digne d'un meilleur sort (2) et à un grand nombre de Français fidèles à leur devoir. Cette catastrophe, qui fournit à notre Collègue l'occasion de signaler son zèle et son humanité, l'ayant privé de son emploi près d'un corps dont le licenciement était nécessaire, il se décida à transporter son domicile à St.-Domingue, où son mariage lui avait acquis des possessions propres à l'indemniser de ses pertes.

Accueilli par le public, honoré de la confiance du Gouvernement, qui lui donna le titre de médecin en chef des troupes de la Colonie, il commençait à jouir du fruit de son entreprise; lorsque le ferment de la révolution française (1793), transporté dans le Nouveau-Monde, amena l'incendie du Cap, la destruction des propriétés, l'extermination des Européens, et par cette cause la ruine de notre Collègue, qui vit son habitation dévorée par les flammes, et perdit en quelques instants ses possessions, sa bibliothèque, ses manuscrits et une collection précieuse de pièces anatomiques. Pourquoi faut-il

---

(1) 31 août 1790.

(2) Désilles, lieutenant au régiment du Roi, assassiné en défendant l'approche d'une pièce de canon dirigée par les rebelles contre les troupes et les gardes nationales employées à réprimer la sédition.

que l'histoire paisible de la science se trouve si souvent mêlée à celle des malheurs et des crimes de cette funeste époque? Mais comment pourrions-nous effacer de notre mémoire le tableau qu'il faisait de l'explosion épouvantable qui eut lieu, lorsque de coupables envoyés, déchaînant les passions les plus fougueuses, donnèrent sans précaution la liberté à une classe d'hommes qui n'en pouvaient connaître ni les limites ni les devoirs; qui, victimes d'une longue servitude, croyaient ne pouvoir assurer la durée du bonheur qu'on leur promettait, qu'en la cimentant du sang de leurs maîtres? Échappé comme par miracle de la ville envahie par les nègres exterminateurs, M. Valentin se retira vers la flotte française. Elle était agitée des mêmes passions qui venaient de perdre la colonie. Cependant il y trouva un asile; mais il emportait avec lui la douleur de se voir privé d'une épouse, sur le sort de laquelle il resta dans l'incertitude jusqu'à son arrivée aux États-Unis, où elle s'était réfugiée avec d'autres Colons, dans le dénûment le plus absolu.

Ce fut dans une situation si pénible au plus grand nombre des Français fugitifs, que M. Valentin eut lieu de se féliciter, comme un philosophe de l'antiquité, de porter avec soi une richesse qu'on ne peut ravir à son possesseur. Le Consul de notre Nation, heureux de trouver un médecin aussi capable de porter d'utiles secours à nos soldats et à nos marins, lui confia la direction des hôpitaux établis par ses soins en Virginie, et il y demeura attaché jusqu'en 1799. Pendant cette résidence de cinq années aux États-Unis, il contracta avec les savants des relations amicales et scientifiques dont notre Société a souvent recueilli les fruits, et rassembla les matériaux de plusieurs écrits, parmi lesquels on a distingué ses Notices sur les progrès des sciences physiques, de l'enseignement public, de la pratique de la médecine, de l'économie rurale et domestique dans cette vaste république, et plus particulièrement encore celles où il a consigné des détails si curieux sur les établissements de bienfaisance, hôpitaux, maisons de retraite pour les infirmes et les vieillards, ateliers de charité pour les pauvres

validides, qui ont servi à extirper la mendicité, ce chancre rongeur des états de notre vieille Europe; enfin ses observations sur les prisons converties en maisons de correction, où les condamnés sont soumis à des traitements rationnels, propres à remédier aux effets d'une éducation vicieuse et aux habitudes anti-sociales qui disposent aux crimes: établissements dignes des méditations du philosophe et de l'homme d'état, universellement admirés, mais qui n'ont encore été imités que dans la seule cité de Genève (1). C'est à la fin de ces notices que M. VALENTIN, pénétré de reconnaissance pour les soins dont il a été l'objet, adresse aux Américains unis, et aux Virginiens en particulier, des témoignages de gratitude également honorables à son cœur et aux généreux habitants de cette terre hospitalière (2).

Les travaux du savant Académicien, pendant son séjour à St.-Domingue et aux États-Unis, et à son retour en France, sont ainsi rappelés:

Le nombre et la variété des objets traités dans ses écrits sembleraient, à raison de leur importance, avoir dû seuls occuper les instants de notre laborieux observateur; leur étude cependant n'était que le complément du travail auquel il se livrait habituellement pour comparer les maladies du nouveau continent à celles de l'ancien. Outre les affections communes à ces divers climats, il observa avec beaucoup de soin celles qui semblent propres au sol de l'Amérique, et fixa spécialement son attention sur ce fléau dévastateur qui, maintenant

---

(1) Ils viennent pourtant originairement de l'Europe catholique; car l'idée des maisons pénitentiaires appartient à la Flandre, et la *prison instructive et morale* de Gand avait été fondée, sous les auspices du comte Vilain XIV, une douzaine d'années avant la révolution française. (G. DE D.).

(2) Notices sur les États-Unis, Marseille, in-8°, 1807.

encore, est le sujet d'importantes controverses, mais dont nous n'avions à cette époque que des notions très-imparfaites. Il rassembla sur la fièvre jaune des renseignements dont la certitude était fondée sur les observations assez nombreuses qu'il avait recueillies lui-même, et sur les relations des médecins les plus distingués parmi ceux qui avaient concouru au traitement de ces terribles épidémies. Son zèle pour les progrès de l'art et son exactitude étaient si connus, qu'à son arrivée en France il fut sollicité par Thouret, directeur de l'école de médecine de Paris, de communiquer à la Société établie près de ce corps enseignant le résultat des recherches dont elle avait conçu une opinion très-favorable. Ce travail est devenu le cadre de l'ouvrage qu'il a publié en 1803 (1), où, après avoir exposé ce qu'il y a de mieux connu sur le caractère, l'origine et les causes de la maladie, il indique les méthodes préservatives et curatives, et établit, contre l'opinion de plusieurs médecins du continent américain, que ce fléau, qui a si souvent sévi contre des populations nombreuses, ne doit cependant pas être considéré comme contagieux; établissant à cet égard une distinction importante entre les maladies contagieuses et celles que l'on nomme épidémiques, relativement au mode d'infection, distinction qui depuis est devenue classique. Cette opinion de M. Valentin, d'abord peu répandue parmi les médecins français, vient d'acquérir une grande autorité par les recherches d'un observateur aussi courageux que savant (2), dont le travail a mérité une grande et honorable récompense. Quelle que soit au reste la solution de cette question, notre Confrère aura toujours le mérite d'en avoir ouvert la discussion, et d'avoir ainsi contribué aux avantages que l'humanité doit en recueillir un jour.

Dès que les talents de M. Valentin ne furent plus nécessaires aux Français réfugiés aux États-Unis, il s'empressa de

(1) Traité de la fièvre jaune d'Amérique, in-8°, Paris, 1803.

(2) M. le docteur Chervin, Correspondant de la Société Royale.

regagner sa patrie; mais ce ne fut pas sans avoir éprouvé de nouveaux malheurs, son vaisseau ayant été impitoyablement pillé par un corsaire qui laissa les passagers presque nus. Arrivé à Nancy, il retrouva d'anciens amis et le souvenir des succès qui avaient fondé sa réputation. Il reprit immédiatement ses travaux; mais tandis qu'il s'occupait encore de l'inoculation variolique, l'Angleterre, en possession d'une méthode préservatrice bien plus parfaite que l'ancienne, en offrait les avantages à tous les peuples de la terre. Notre savant Confrère, qui, dans ces temps où les communications étaient assez difficiles, avait conservé des relations avec les savants de l'extérieur, fut un des premiers instruit du beau présent que Jenner avait fait à l'humanité, et à en reconnaître les avantages: il ne l'adopta cependant qu'après avoir consulté l'expérience. Dix enfants imprégnés du préservatif Jennérien, au mois d'octobre 1800, furent inoculés avec le virus variolique, sans que la variole se développât. La même tentative, répétée au printemps suivant sur un nombre triple, ayant donné le même résultat, l'opinion fut fixée sur l'efficacité du nouveau préservatif, et ces faits incontestables dissipèrent en ce pays les doutes légitimes qui pouvaient exister contre la nouvelle méthode. Cependant, lorsque, témoins du résultat de ces utiles expériences, nous attestions au public la vérité des faits consignés dans les actes destinés à en conserver le souvenir (1), de petits esprits, incapables de s'élever à quelque conception noble et qui n'avaient jamais su distinguer l'art du métier, répandaient dans leurs petites coteries d'impuissantes calomnies; ils présentaient les efforts du savant Confrère comme des manœuvres destinées à capter la confiance publique. Mais ces misérables intrigues ne purent empêcher nos compatriotes de le placer au nombre des bienfai-

---

(1) Résultats de l'inoculation de la vaccine; Nancy, in-8°; messidor an x (juillet 1802).

teurs du pays, auquel il a procuré de bonne heure les avantages de la vaccination. Ce titre, si justement acquis, lui a été confirmé par le Comité central de vaccine, qui s'est fait un devoir de reconnaître les droits qu'il avait à cette honorable distinction (1).

L'énumération des recherches de M. VALENTIN sur plusieurs questions d'histoire naturelle, sur le Sarigue, le Kanguroo et le Mammouth, ses observations sur la lèpre de Vitroles, durant sa résidence à Marseille, sont rapportées et analysées, ainsi que les travaux entrepris et exécutés depuis son retour à Nancy, où il composa ses recherches historiques et pratiques sur le croup, et où il publia ses Mémoires sur le traitement des fluxions de poitrine, et l'emploi du cautère actuel. Ses voyages en Italie, en Suisse et sur les bords du Rhin, entrepris pour recueillir en ces diverses contrées des documents exacts sur l'enseignement des sciences médicales, et importer parmi nous les méthodes et les connaissances propres à les perfectionner, occupent, dans cet éloge, une place importante; il est terminé par l'exposé des derniers travaux et des circonstances de la mort de ce savant et utile académicien.

Pendant que notre savant et zélé voyageur repolissait les

---

(1) Rapports au Comité de vaccine de Nancy, par le docteur Serrières, secrétaire du Comité; Notice historique sur les progrès de la vaccine dans le dép^t. de la Meurthe, par le même; Nancy, 1823.

matériaux de l'ouvrage dont nous venons de parler, pour en donner une deuxième édition, Jenner quittait pour jamais la patrie sur laquelle il avait répandu un si grand honneur; il venait de mourir à Berkley dans le Glocester (1), comblé de gloire et de richesses, et, ce qui est au-dessus de la gloire et des richesses, de la bénédiction des hommes. Notre Collègue, qui avait eu avec ce grand médecin des relations fréquentes, et qui en avait reçu de précieux témoignages d'amitié, réunit les détails qu'il s'était procurés sur une vie si utile et des travaux si glorieux, et en communiqua le résultat à notre Société, sous le titre de Notice historique sur Jenner (2). Cet éloge est presque le dernier de ses écrits: heureux de terminer sa carrière littéraire par un hommage au génie, un tribut à l'amitié, et je dois dire par une bonne action; l'ouvrage, imprimé aux frais de l'auteur, ayant été vendu au profit des pauvres.

Messieurs, j'ai déjà dépassé les bornes assignées aux lectures publiques, et cependant je n'ai encore mentionné qu'une partie des productions de notre savant et laborieux Confrère; je n'ai parlé ni de la description des États-Unis, publiée dans la géographie de Guthrie, ni d'un grand nombre d'articles communiqués à diverses Sociétés savantes ou imprimés dans les recueils périodiques (3). L'activité était un des éléments de sa vie, le travail faisait son bonheur; il ne quittait l'étude que pour donner ses soins aux végétaux exotiques recueillis en grand nombre dans le beau jardin réuni à son habitation. Comme ses vues étaient constamment dirigées vers l'utilité publique, il voulait que ses plaisirs mêmes tournassent au

---

(1) 26 janvier 1826.

(2) Nancy, in-8°, 1re et 2.e édition, 1827.

(3) Notice sur la vie et les ouvrages du docteur VALENTIN, par M. le docteur Simonin, professeur à l'École de médecine de Nancy.

profit de ses compatriotes. Depuis long-temps il s'occupait à multiplier des espèces utiles ou curieuses, et se livrait à des essais qui avaient pour but d'acclimater ceux de ces végétaux qu'il regardait comme les plus avantageux. Il nous a communiqué le résultat de ses tentatives, et le Précis des travaux qui se publie maintenant, fera jouir le public de ce dernier résultat de ses recherches (1).

M. Valentin avait reçu de la nature une santé robuste, dont les signes extérieurs, même en ses dernières années, nous faisaient espérer de jouir long-temps encore de son amitié et de ses connaissances; mais une maladie, dont il dissimulait soigneusement les progrès, a trompé nos espérances et privé l'Académie de l'un de ses membres les plus utiles, ses confrères d'un modèle, les jeunes médecins d'un guide et d'un appui, enfin ses amis d'un esprit élevé et d'un cœur droit. Il est mort près de ces mêmes végétaux qu'il cultivait avec tant d'affection, entouré de ses amis auxquels il a laissé l'exemple utile d'un grand zèle pour l'honneur et les progrès de son art, de la constance dans les douleurs, et de la résignation aux ordres de la Providence. Il est mort le 11 février 1829, âgé de 73 ans, comblé de leurs éloges et suivi de leurs regrets.

M. Serrières a prononcé, à la séance publique du 10 juillet 1831, l'*Éloge historique de feu le D.r Joseph-François Bonfils* (2), professeur d'accouchements et d'opérations chirurgicales à l'École de médecine de Nancy, médecin-chirurgien en chef de la Maison de secours, membre de plusieurs Sociétés savantes. La publication de cet éloge, qui a eu lieu peu de temps après la séance, nous dis-

---

(1) Voyez le Précis de 1824 à 1828, page 36.

(2) Nancy, Hissette, 1831. In-8.°

pense de le reproduire ici et nous détermine à nous borner à une simple analyse. Après quelques réflexions sur les principes qui doivent animer l'académicien chargé de louer ses confrères, l'auteur retrace l'histoire abrégée des premiers travaux et des premiers succès de M. Bonfils, qui, sous l'égide d'un père qu'une heureuse pratique, un grand savoir et de longs travaux rendaient si capable de lui aplanir les difficultés de son art, ne pouvait languir dans les rangs inférieurs; mais devait bientôt, des bancs de l'École de médecine de Nancy, où il fit ses premières études, se placer au nombre des professeurs qui la composent. Les services qu'il avait rendus à l'enseignement dans les fonctions de préparateur et de professeur suppléant, et la thèse qu'il avait composée sur l'aliénation mentale pour obtenir le grade de docteur, furent les titres qu'il produisit et que l'école sut apprécier. Imbu, dès ses premiers pas dans la carrière médicale, des principes de la pratique judicieuse suivie par son père à l'hôpital de Maréville, il avait augmenté ses connaissances par la comparaison des méthodes de Pinel, Esquirol et Pariset, et de tout ce que la Capitale a de plus habile. Cet écrit, qui n'est ordinairement de la part des récipiendaires qu'une pure formalité, produit d'une étude consciencieuse, de connaissances pratiques et de recherches importantes, annonça l'auteur comme un médecin instruit et laborieux, et fit concevoir de lui les plus

heureuses espérances. Il les réalisa bientôt dans la pratique civile et dans celle de l'hôpital dont la direction médicale lui fut confiée, où de nombreuses opérations, suivies de brillants succès et les résultats d'un enseignement difficile, confirmèrent le jugement favorable qu'on en avait porté.

M. le D.r Serrières rappelle ainsi le zèle dont M. Bonfils était animé pour augmenter ses connaissances :

La réunion de ces divers emplois aurait pu satisfaire les désirs et absorber le temps d'un homme moins actif. M. Bonfils y ajouta l'exercice de la médecine civile, de la chirurgie et des accouchements : son plan arrêté, il voulut donner un libre cours à ses vastes projets. Brûlant de surmonter tous les obstacles, il crut qu'il était possible de hâter la lenteur de l'expérience. Loin de se précipiter au milieu d'une foule de faits dont l'étude n'aurait pu être que superficielle, il porta, dans l'examen de ceux que l'occasion lui offrit, cette attention soutenue, cette réflexion suivie, cet esprit d'investigation qui développent les idées et mûrissent le jugement. Entraîné par l'amour du travail, il réprime les exigences du plaisir, si séduisant pour la jeunesse, partage tous ses instants entre l'étude et la pratique. Celle-ci lui laisse-t-elle quelques loisirs? fidèle à la sentence de Cicéron, *nulla dies sine linea*, il les consacre à des extraits utiles ou à des travaux scientifiques. Chaque mois il compte non les malades qu'il a soignés, mais les progrès qu'il a faits.

L'auteur, après avoir parlé des succès de M. Bonfils, et des relations qu'il avait établies avec un grand nombre de Sociétés savantes, quoique bien jeune encore, ajoute :

Si la voix de la renommée est parfois trompeuse, elle ne le fut pas pour notre Collègue. Chaque jour voyait s'accroître une réputation acquise par ses talents, sa prudence, son assiduité, sa discrétion et l'intérêt qu'il prenait à ses malades..... L'imagination était-elle frappée? il savait s'en emparer, et faire servir au soulagement du malade l'empire qu'il venait de prendre sur elle. Fallait-il armer sa main du fer de la douleur? son habileté la rendait moins cruelle. Le premier baume qu'il versait sur la blessure était celui de l'espérance, et ses paroles persuasives ranimaient les forces du patient découragé.

Après avoir ainsi caractérisé les talents de M. Bonfils, les qualités précieuses qui lui préparaient une brillante carrière, son zèle pour l'étude, son ardeur pour la gloire, l'auteur arrive à l'époque de la vie de ce jeune médecin où l'entraînement irrésistible d'une passion d'ailleurs louable ne pouvait que lui devenir funeste. Il rapporte avec détail les fatigues d'une pratique étendue, d'enseignements multipliés, d'études et de travaux prolongés durant les nuits, et les effets d'un régime qui devait bientôt aggraver la maladie par laquelle il fut si promptement enlevé à la science, à ses amis et à sa famille. Il termine par le récit du dévoûment qui caractérise, mieux que les phrases les plus éloquentes, le zèle de ce jeune professeur pour les progrès des élèves auxquels il légua son cadavre, afin que l'examen anatomique qu'ils en feraient fût, après sa mort, une dernière et bien touchante leçon. Une telle preuve d'intérêt excita dans les disciples le plus noble zèle pour la mémoire d'un

maître si dévoué : ils voulurent eux-mêmes transporter ses restes jusqu'à la dernière demeure, et ne le quittèrent qu'après l'expression de la plus vive reconnaissance.

M. Guerrier de Dumast a lu à l'Académie une *Notice sur Saint-Lambert*, l'un des écrivains les plus célèbres que la Lorraine ait produits.

Ce fut sous les yeux du bon roi Stanislas, à cette cour de Lunéville habitée par le mérite et visitée par le génie, que de judicieux encouragements accueillirent les premiers essais d'un aimable chevau-léger dont la vocation littéraire ne se révélait encore que par des vers de circonstance ; de l'homme qui devait plus tard enrichir la France d'un nouveau genre de poésie, secondaire sans doute, mais où du moins les imitateurs se sont précipités soixante ans à sa suite, la plupart sans l'atteindre, et où l'on peut aujourd'hui douter encore, même après Delille et ses brillants tours de force, que le chantre des Saisons ait jamais été réellement surpassé.

Voici comment notre Confrère trace le tableau de la jeunesse du poète :

A l'époque où vinrent se faire admirer en Lorraine Voltaire et sa savante amie, Saint-Lambert était d'un âge à ne pas regarder les succès d'auteur comme les seuls auxquels il pût prétendre. Des espérances qui souriaient à son amour-propre, plutôt que le besoin du cœur, plutôt même que l'instinct des sens, lui firent entreprendre une conquête en apparence téméraire, à laquelle il ne réussit que trop bien. On sait quelle fut pour madame du Châtelet la triste fin de ses étranges bontés pour le jeune officier aux gardes, qui,

se consolant sans effort de lui survivre, parut moins sensible au malheur d'une perte dont il avait été la cause, qu'au triomphe d'avoir rendu doublement infidèle la femme d'un grand seigneur et la maîtresse d'un grand écrivain.

On apprend ensuite de quelle manière,

Attiré bientôt à Paris comme sur un théâtre plus bruyant et plus flatteur, il se lia de préférence avec les hommes diversement fameux qui composaient l'entourage du baron d'Holbach, et ne tarda pas à se mettre à peu près au niveau de leurs opinions. SAINT-LAMBERT, né marquis, s'était avec raison affranchi du joug des préjugés, auquel semblait le condamner sa naissance, et avait toujours eu le bon esprit de réduire les parchemins à leur juste valeur; mais il n'échappa guère aux préventions de sa caste que pour tomber dans celles de son siècle; témoin son admiration outrée pour les sauvages, les paysans, pour tous les hommes sans culture: admiration alors à la mode, et dont pourtant ses amis Grimm et Diderot, tout en le soutenant pour l'honneur du métier, osaient prendre la liberté grande de se moquer entre eux, comme on en a les preuves. La vogue, attachée à certains systèmes, dont SAINT-LAMBERT reproduisit la théorie, soit dans plusieurs articles composés pour l'Encyclopédie, soit dans de petits contes, tels que celui de Sarah, qui peignaient souvent une nature morale fort imaginaire, ne suffit pas pour assurer la fortune de ces productions peu saillantes. Mais une heureuse idée qu'il eut, celle d'imiter et de perfectionner le poème de Thompson, donna carrière au développement de son talent véritable, et fut l'origine d'un bon ouvrage, auquel son nom doit la place dont il jouira dans nos fastes littéraires.

Ici l'auteur de la Notice examine et la nature

et l'importance de la nouvelle mine poétique que SAINT-LAMBERT se plut à exploiter.

Le genre purement *descriptif*, ignoré des anciens ou plutôt rejeté par eux, « ce genre, comme dit Chénier, inventé dans « les colléges par les poètes latins modernes, embelli par « les Anglais, usé par les Allemands, » était resté jusqu'alors inconnu dans notre poésie, et non pas sans raison. De graves défauts, en effet, y sont presque inhérents : on y marche entre le danger du vague et celui de la minutie, entre la crainte de la familiarité et celle de l'emphase ; toujours menacé sur sa route d'aller se perdre dans les lieux communs, et de n'inspirer au lecteur, pour prix de beaucoup de soins et d'efforts, qu'une froide estime mêlée d'ennui. Mais, sans parler des épisodes, dont on peut semer tout aussi bien un poème descriptif qu'un poème didactique, ce genre, il faut en convenir, offre certains avantages particuliers. Dans quel autre, par exemple, eût-il été possible à SAINT-LAMBERT de concevoir et de placer son admirable peinture d'*un orage d'été*, morceau si bien apprécié par tous les juges compétents, La Harpe à leur tête, et reconnu si digne de figurer parmi nos chefs-d'œuvre les plus classiques ? Regarderait-on comme indifférent qu'un pareil tableau n'eût jamais existé ?

Sans atteindre à la vigueur de jet, au luxe, à l'exubérance d'expressions et d'images par où brille le poème de Thompson, les *Saisons* françaises forment une œuvre mieux conçue, mieux finie, plus agréable à lire. Les pensées y ont plus de précision, les termes plus de justesse ; et la diction (qui ne manque point, quand il le faut, de richesse et de verve), s'y fait remarquer avant tout par une élégance sage et continue, vrai caractère du style *tempéré*, qu'il faut se garder de confondre avec le *médiocre*. Beaucoup d'autres poèmes, sans doute, ont des beautés d'un ordre plus frappant ; mais celui-ci présente un phénomène bien rare : c'est qu'on

le parcourrait en critique, sans y trouver peut-être trente vers dont l'esprit, l'oreille et la grammaire ne fussent pas également satisfaits.

A la vérité, dit M. DE DUMAST, cette perfection de détail, fruit de trente années de corrections avouées par le goût, ne s'y montrait point tout entière dès l'origine; mais le germe qui en existait, le doux entraînement du langage (*facundia*), joint à la belle distribution de l'ensemble (*lucidus ordo*), faisaient sentir, à ne pas s'y méprendre, une main habile et la touche sûre d'un maître.

Toutefois, malgré le mérite que les connaisseurs y découvrirent dès son apparition, comme le sujet n'éveillait en rien la curiosité, l'ouvrage aurait fait assez peu de bruit, si son auteur n'avait eu l'esprit de lui créer un excellent prôneur, en intéressant Voltaire même à sa réussite. Il ne fallut pour cela qu'y insérer, à la gloire du patriarche de Ferney, un passage où la louange allait jusqu'à l'adulation, notamment dans ce trait devenu fameux, et qui, pour être exagéré, n'en atteignit que mieux son but:

Vainqueur des deux rivaux qui régnaient sur la scène.

C'était, par une sorte d'indemnité, attribuer les faveurs exclusives de Melpomène à l'homme célèbre qui n'avait pu conserver les faveurs exclusives d'Émilie. Équitable ou non, la réparation était trop bien choisie pour ne pas plaire à l'offensé, dont la gratitude en cette occasion devint fort utile à SAINT-LAMBERT. Mais le public et la postérité, n'ayant point, pour leur compte, d'excuses à faire aux dépens de la justice, ne se sont pas crus obligés de confirmer ce jugement paradoxal; et l'on a pu, sur le Parnasse tragique, élever pour

Voltaire un nouveau trône, sans renverser les trônes bien établis de ses illustres prédécesseurs.

A cette époque, l'auteur des *Saisons*, pour se livrer sans obstacle aux travaux de la pensée, avait quitté le service de Lorraine, et renoncé à la vie militaire, qui depuis long-temps devait lui être à charge, si l'on s'en rapporte à ses petits vers sur la paix d'Aix-la-Chapelle, où il dit si plaisamment de lui :

Victime des rois et des sots,
Je m'ennuyais pour la patrie.

Cette patrie, d'ailleurs, comme le remarque l'auteur de la Notice, cette patrie dont le nom et l'existence devenaient une ombre, n'avait plus guère besoin de l'épée de ses enfants, *protégée* qu'elle était déjà par la France, à qui le droit d'héritage s'en trouvait dévolu.

Un autre amour encore que celui des lettres n'avait pas peu contribué à fixer tout-à-fait Saint-Lambert hors de son pays natal. Madame d'H. lui rendit chère la vallée de Montmorency, et c'est pour vivre auprès d'elle qu'il s'y fit bâtir une maison de campagne. On connaît l'histoire de leur longue intimité, qui, dans les derniers temps, semblait avoir tiré de sa durée une sorte de légitimation. On sait comment Jean-Jacques eut le triple tort d'intervenir dans cette liaison, en qualité successive de confident, de rival et de panégyriste : trois rôles aussi peu convenables l'un que l'autre à la dignité de son manteau, et dont le second surtout, qui ne lui faisait guère d'honneur par l'intention, ne lui en fit pas davantage

par le succès; car il était dans la destinée de Saint-Lambert de débouter de leurs intrigues galantes les deux coryphées de la sagesse du siècle.

Après ce rapprochement assez piquant, notre Collègue trouve occasion de présenter, dans un genre plus grave, des vues peut-être non moins nouvelles, en racontant les dernières années de la vie de Saint-Lambert, et en appréciant chez lui ce que fut l'*homme*, comme tout à l'heure on lui a vu classer l'*auteur*.

Reçu membre de l'Académie française, il parvint tranquillement à la vieillesse dans une douce indépendance. Après les orages révolutionnaires, dont il n'avait pour sa part éprouvé aucune atteinte, il mit la dernière main à son livre philosophique sur les *Principes des mœurs chez toutes les nations*, travail divisé en six parties, dont la quatrième est connue séparément sous le nom de Catéchisme universel. Cet ouvrage, malgré l'importance de son sujet, et malgré les éloges plus qu'indulgents que lui a décernés dans le *Tableau de la littérature du 18.e siècle* un juge éclairé mais prévenu (1), ne sera point auprès de la postérité le vrai titre de la réputation de Saint-Lambert. Pour remplir largement un pareil cadre, l'écrivain aurait eu besoin d'une instruction plus solide, d'une tête plus forte, et aussi, s'il faut tout dire, d'une série d'idées mieux arrêtées et plus sévères sur la notion du *devoir*. Les règles de conduite qu'il trace sont agréables et faciles, comme l'était son caractère; mais ce n'est pas uniquement par l'agrément et la facilité que doivent se recommander des règles

(1) J. Chénier, critique excellent, mais dont la partialité devient choquante dès qu'il s'agit de religion.

de conduite; et l'on sent que la conception d'un *code du for intérieur* dépassait la portée et l'énergie du législateur nouveau. De même que ce valet timide, qui, chargé de courir au milieu de la nuit chez un médecin et de le faire venir en hâte, frappait à la porte du docteur, mais tout doucement, « *de peur*, disait-il, *de le réveiller* » : ainsi notre auteur hésite souvent, en face du résultat qu'il paraissait chercher; il veut et ne veut pas prendre les moyens de guérir le vice; il veut et ne veut pas fonder le règne de la vertu. On dirait qu'il craint de l'établir sur des bases trop fixes, et d'en faire une autorité trop respectable, qui laisserait ensuite aux infracteurs trop peu d'excuses.

Dans son examen, très-superficiel, des croyances et des cultes, s'il montre quelquefois pour les religions de l'antiquité une certaine admiration assez mal réfléchie, le sentiment qu'il porte à celle de son temps et de son pays dépend trop du cercle de personnes et de choses au milieu duquel il avait particulièrement vécu. En tout, il a grossi de son nom la liste de ces spéculateurs à vue courte, qui raisonnent comme si l'auguste loi de la morale, la plus gênante de toutes les lois, pouvait se passer *d'une sanction proportionnée à son importance*. Mais aussi, pour donner sa voix dans la question, il eût fallu n'y être pas intéressé; or, chez Saint-Lambert (arbitre complaisant, et pour cause), le zèle énervé du moraliste se ressentait, on l'aperçoit bien, des faiblesses de l'individu.

A la seule lecture de son livre, on reconnaîtrait le philosophe sans principes effectifs, dont le hasard voulut que les penchants fussent doux et sociables, au lieu d'être sauvages ou cruels, mais qui, du reste, soit qu'ils l'entraînassent au bien ou au mal, ne leur résista jamais. On devinerait en lui l'épicurien plus aimable qu'aimant, qui ne fit pas toujours, dit-on, le bonheur des femmes qui faisaient le sien. On y verrait le philanthrope un peu commode, toujours empressé

d'applaudir aux progrès de la félicité de ses semblables, mais soigneux avant tout de la sienne, que l'accroissement de leurs maux ne diminuait guère, et qu'il eut l'art de conserver presque inaltérable, au milieu même des crises de la Terreur. Homme trop heureux dans ce monde-ci pour en avoir espéré sérieusement un autre; trop peu exercé à combattre les passions pour avoir su enseigner à les vaincre; et dont l'âme, née peut-être assez noble, ne s'était ensuite élevée au-dessus de sa dignité première, par aucun de ces grands sacrifices faits à la vertu, qui seuls nous apprennent à la bien connaître et à parler son langage sans l'affaiblir.

M. Justin Lamoureux, qui se livre avec persévérance à des recherches philologiques sur des points encore peu éclaircis de l'histoire littéraire, a découvert un grand nombre d'omissions et d'erreurs dans plusieurs ouvrages estimés qui ont été publiés de nos jours sur des matières analogues à l'objet de ses investigations; c'est ainsi qu'il a fourni des additions considérables pour la seconde édition du Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes du savant bibliographe Barbier (1), et pour la France littéraire de M. Quérard.

Ce Collègue zélé a communiqué à l'Académie plus de cent articles qui avaient été omis dans la

---

(1) « M. Justin Lamoureux a pris un intérêt si vif à mes recherches, qu'il m'a envoyé de nombreuses remarques sur la première « édition de mon ouvrage, et des additions plus considérables encore « pour la nouvelle édition dont je m'occupais depuis si long-temps. » *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, tom. 1, discours préliminaire, p. xxxix.

Biographie universelle de L.-G. Michaud, sous les lettres A et B seulement, et qui feront partie du supplément que l'Éditeur va bientôt mettre au jour; nous regrettons que les convenances ne nous permettent pas de devancer la publication qui doit en être faite. Parmi les articles importants dont M. Justin Lamoureux enrichira la galerie biographique la plus complète qui existe en aucune langue, l'Académie a remarqué ceux d'*Antoine*, duc de Lorraine et de Bar, d'*Antoine*, comte de Vaudémont, de *Saint Arnoul*, tige de la 2.e race des rois de France, de *Philippes de Beaumanoir*, l'un des créateurs de notre droit coutumier, d'*Allamand*, naturaliste distingué, d'*Albergati Capacelli*, sénateur de Bologne, qui, par ses comédies, s'est placé presque au même rang que Goldoni, de *Beffroi de Reigny*, plus connu sous le nom de *Cousin Jacques*, et d'un grand nombre d'autres personnages, Historiens, Jurisconsultes, Philologues, etc., plus ou moins célèbres. Il est à désirer que notre Collègue, qui a recueilli de nombreux matériaux, continue son travail et l'étende successivement à toutes les lettres de l'alphabet. Cette entreprise utile aura, même pour la Lorraine, un intérêt spécial, en ce qu'elle fera connaître plusieurs hommes distingués qui avaient été omis dans la Bibliothèque de Dom Calmet, et par conséquent négligés par les biographes qui l'ont suivi.

PHILOLOGIE.

M. Baillard, auteur d'une Traduction de la satire de Pétrone, déjà citée dans notre Précis de 1824-1828, pag. 213, vient de terminer une version française de tout ce qui nous reste des Œuvres de Sénèque le philosophe. En attendant que ce nouvel ouvrage se publie d'une manière complète, M. Baillard s'est déterminé à en détacher quelques parties qui sont en ce moment ou imprimées ou sous presse, et qui formeront environ trois volumes ou le tiers du *Sénèque* de la collection Panckoucke. Ce sont : *les trois livres du Traité de la Colère; la Consolation à Polybe; la Consolation à Marcia; la Constance du Sage; les vingt-cinq dernières Épîtres, et les Fragments en vers.* M. Baillard appartient à cette école de traduction qui, à l'exemple de MM. Cousin, Villemain et Burnouf, s'efforce de reproduire avec la plus exacte fidélité le fond comme la forme, l'allure de phrase et le coloris propre de l'original. Outre des notes, soit critiques, soit philologiques, courtes et substantielles, l'Auteur a joint à son ouvrage une foule de rapprochements intéressants et d'imitations de Sénèque, dont beaucoup passaient pour des morceaux originaux, et qui se trouvent semés dans nos grands prosateurs et surtout dans nos poètes. Le lecteur pourra prendre quelque idée de la manière de M. Baillard, par

le fragment suivant, dont nous mettrons la traduction en regard de celle de Lagrange, revue et corrigée par La Harpe. C'est un extrait de l'Épître 41, qui ne fait point partie de celles que publiera M. Panckoucke.

« Ita dico, Lucili : sacer intra nos spiritus sedet, malorum bonorumque nostrorum observator et custos; hic, prout a nobis tractatus est, ita nos ipse tractat. Bonus vir sine Deo nemo est. An potest aliquis supra fortunam, nisi ab illo adjutus, exsurgere? Ille dat consilia magnifica et erecta. In unoquoque virorum bonorum

(Quis Deus, incertum est,) habitat Deus.

« Si tibi occurrit vetustis arboribus et solitam altitudinem egressis frequens lucus, et conspectum cœli densitate ramorum aliorum alios protegentium submovens; illa proceritas sylvæ et secretum loci, et admiratio umbræ, in aperto tam densæ atque continuæ, fidem tibi numinis facit. Et si quis specus saxis penitus exesis montem suspenderit, non manu factus, sed naturalibus causis in tantam laxitatem excavatus, animum tuum quadam religionis suspicione percutiet. Magnorum fluminum capita veneramur; subita ex abdito vasti amnis eruptio aras habet; coluntur aquarum calentium fontes; et stagna quædam vel opacitas, vel immensa altitudo sacravit. Si hominem videris interritum periculis, intactum cupiditatibus, inter ad-

versa felicem, in mediis tempestatibus placidum, ex superiore loco homines videntem, ex æquo Deos, non subibit te ejus veneratio? Non dices: ista res major est altiorque, quam ut credi similis huic, in quo est, corpusculo possit? Vis istuc divina descendit. Animum excellentem, moderatum, omnia tanquam minora transeuntem, quidquid timemus optamusque ridentem, cœlestis potentia agitat. Non potest res tanta sine adminiculo numinis stare: itaque majore sui parte illic est, unde descendit. Quemadmodum radii solis contingunt quidem terram, sed ibi sunt unde mittuntur: sic animus magnus et sacer, et in hoc demissus ut propius divina nossemus, conversatur quidem nobiscum, sed hæret origini suæ: illinc pendet, illuc spectat ac nititur: nostris tanquam melior interest. Quis est ergo hic? Animus qui nullo bono nisi suo nititur.

« Quid enim est stultius quam in homine aliena laudare? Quid eo dementius qui ea miratur quæ ad alium transferri protinus possint? Non faciunt meliorem equum aurei freni. Aliter leo aurata juba mittitur, dum contractatur, et ad patientiam recipiendi ornamenta cogitur fatigatus; aliter incultus, integri spiritus. Hic scilicet impetu acer, qualem illum natura esse voluit, speciosus ex horrido, cujus hic decor est, non sine timore adspici, præfertur illi languido et bracteato. Nemo gloriari nisi suo debet. Vitem laudamus, si fructu palmites

onerat, si ipsa ad terram, pondere eorum quæ tulit, adminicula deducit. Nam quis huic illam præferet vitem, cui aureæ uvæ, aurea folia dependent? Propria virtus est in vite fertilitas: in homine quoque id laudandum est quod ipsius est. Familiam formosam habet, et domum pulchram; multum serit, multum fœnerat: nihil horum in ipso est, sed circa ipsum. Lauda in illo quod nec eripi potest, nec dari; quod proprium hominis est. Quæris quid sit? Animus, et ratio in animo perfecta.

TRADUCTION
DE LAGRANGE,
corrigée
PAR LA HARPE.

(Cours de littér., I[re] part., liv. 3, ch. 2.)

Oui, Lucilius, un esprit saint réside dans nos âmes; il observe nos vices, il surveille nos vertus, il nous traite comme nous le traitons. Point d'homme de bien qui n'ait au dedans de lui un dieu: sans son assistance, quel mortel s'élèverait au-dessus de la fortune? De lui nous viennent les résolutions grandes et fortes. Dans le sein de tout homme vertueux, j'ignore quel dieu, mais il habite un dieu.

TRADUCTION
DE
M. BAILLARD.

Oui, Lucilius, une intelligence sacrée réside en nous, qui observe nos vices et veille sur nos vertus, qui agit envers nous comme nous envers elle. Point d'homme de bien qui ne l'ait avec lui. Eh! qui pourrait, sans un tel appui, s'élever au-dessus du sort? C'est elle qui inspire les grandes et généreuses résolutions. Dans chaque âme vertueuse il hab[illegible] Quel dieu? Je n'en sais ri[illegible] mais il habite un dieu.

S'il s'offre à vos regards une forêt peuplée d'arbres antiques dont les cimes montent jusqu'aux cieux, et dont les rameaux pressés vous cachent l'aspect du ciel; cette hauteur démesurée, ce silence profond, ces masses d'ombres au loin prolongées et continues, tant de signes ne vous annoncent-ils pas la présence d'un dieu? Sur un antre formé dans le roc, s'il s'élève une haute montagne, cette immense cavité creusée par la nature et non pas

S'il s'offre à vos regards une antique et épaisse forêt (1) dont la cime dépasse les proportions ordinaires, dont les rameaux pressés s'entrelacent par étages et interceptent la clarté du jour, ces arbres gigantesques, la solitude du lieu, cette ombre solennelle qui, sous un ciel ouvert, projette si loin son voile impénétrable, tout vous fait croire à la présence d'un dieu. Et ces rochers qui, creusés en antre profond, tiennent toute une montagne

---

(1) *Une antique et épaisse forêt*... Lucos, atque in iis silentia ipsa, adoramus. Plin. Hist. nat., liv. 12, chap. 2.

Et vous, forêt immense, espaces frais et sombres,
Séjour majestueux du silence et des ombres,
Temples où le Druide égarait nos aïeux,
Sanctuaire où Dodone allait chercher ses dieux,
. . . .
Vous m'inspirez d'abord une douce terreur,
Du respect, du plaisir, une agréable horreur.
Je ne sais quoi de grand s'imprime à mes pensées :
Ce dôme ténébreux, ces ombres entassées,
Ce tranquille désert, ce calme universel,
Leur donne un caractère et grave et solennel.
Tout semble autour de moi plein de l'Être suprême.

St.-Lambert. Les Saisons, chant 1er.

J'aime la profondeur des antiques forêts,
La vieillesse robuste et les pompeux sommets
Des chênes dont, sans nous, la nature et les âges,
Si haut sur notre tête ont cintré les feuillages;
On respire en ces bois sombres, majestueux,
Je ne sais quoi d'auguste et de religieux :
C'est sans doute l'aspect de ces lieux de mystère,
C'est leur profond silence et leur paix solitaire
Qui fit croire long-temps chez le peuple Gaulois
Que les dieux ne parlaient que dans le fond des bois.

Lemierre. Les Fastes, chant 9.

de la main des hommes, ne frappera-t-elle pas votre âme d'une terreur religieuse? On révère les sources des grandes rivières : l'éruption soudaine d'un fleuve souterrain fait dresser des autels, les fontaines des eaux thermales ont un culte; l'opacité et la profondeur de certains lacs les ont rendus sacrés : et si vous rencontrez un homme intrépide dans le péril, inaccessible aux vains désirs, heureux dans l'adversité, tranquille au sein des orages, qui voit les autres hommes sous ses pieds, et les dieux sur sa ligne, votre âme ne serait pas saisie d'admiration! Vous ne direz pas qu'il se trouve en lui quelque chose de trop grand, de trop élevé pour ressembler à ce corps chétif qui lui sert d'enveloppe! Ici le souffle divin se manifeste : cette âme supérieure et si bien réglée, qui dédaigne les biens périssables comme au-dessous d'elle, qui se rit de nos désirs et de nos craintes, sans doute est mue par une impulsion divine : sans l'appui d'un dieu, ce bel édifice ne pourrait se soutenir. Le sage n'a pas quitté le ciel pour en être descendu. De même que les rayons du soleil touchent à la terre et tiennent au globe lumineux d'où ils émanent; ainsi l'âme sacrée du grand homme, envoyée d'en haut pour nous

suspendue, cet antre que la main de l'homme n'a point fait, mais dont la nature seule a taillé l'immense voûte, ne frappent-ils pas votre âme, pour ainsi dire, du pressentiment de la divinité? Nous vénérons la source des grands fleuves; nous dressons des autels aux lieux mystérieux d'où jaillirent soudain de larges rivières; un culte est voué aux fontaines d'eaux thermales; et l'opacité de certains lacs, ou leurs abîmes sans fond, les ont rendus sacrés. Et si vous voyez un homme que n'épouvantent point les périls, que n'ont point souillé les passions, heureux dans l'adversité, calme au sein des tempêtes, qui voit les hommes sous ses pieds, les dieux à son niveau, vous ne serez point pénétré pour lui de vénération? Vous ne direz point : voilà une trop haute, une trop auguste merveille pour la croire semblable à ce corps chétif qui l'enferme! Une force divine est descendue là. Cette âme supérieure, maîtresse d'elle-même, qui passe devant les choses de ce monde et les dédaigne, qui se rit de ce qui fait nos craintes et nos vœux, est mue par des ressorts plus qu'humains. Tant de grandeur ne peut se soutenir sans la main d'un dieu : aussi tient-elle par la plus noble partie d'elle-même au lieu d'où elle est émanée. Tout comme les

montrer la divinité de plus près, séjourne avec nous, mais sans abandonner le lieu de son origine; elle y reste attachée, elle le regarde, elle y aspire, et ne vient un moment sur la terre que comme un être supérieur; et en quoi? en ce qu'elle ne brille que de son propre éclat.

Quelle folie de louer dans l'homme ce qui lui est étranger, d'admirer en lui ce qui peut dans un moment passer à un autre! Un coursier ne vaut pas mieux pour avoir un frein d'or. Le lion aux crins tressés, dompté par un maître, au point de souffrir les caresses et la parure, et le lion que la servitude n'a point énervé, ne se présentent pas du même air sur l'arène. Le dernier, bouillant, impétueux, comme le veut sa nature, majestueusement hérissé, fier et beau de la terreur qu'il inspire, ressemble-t-il à ce quadrupède amolli et languissant sous les lames et les feuilles d'or? On ne doit se glorifier que de ses biens: quand les sarments d'une

rayons du soleil touchent notre sol, mais ne quittent pas le foyer qui les lance; de même cette âme sublime et sainte, envoyée ici-bas pour nous montrer la divinité de plus près, se mêle aux fils de la terre sans se détacher du Ciel sa patrie. C'est delà qu'elle est comme suspendue, c'est là qu'elle regarde, qu'elle aspire, image pour nous d'une perfection qui n'est point la nôtre. Or qui possède cette perfection? L'âme qui ne s'appuie que sur les biens qui lui sont propres.

Car quoi de plus absurde que de louer dans l'homme ce qui lui est étranger? Quelle plus grande folie que d'admirer en lui ce qui tout-à-l'heure peut passer à un autre? La richesse du frein n'ajoute pas à la bonté du coursier (1). Le lion dont on a doré la crinière, qui se laisse toucher et manier, qui subit patiemment la parure que l'on impose à son courage dompté, n'entre pas dans l'arène du même air que cet autre qui, resté sans apprêt, garde sa sauvage fierté. Celui-ci, impétueux dans ses élans, tel que l'a voulu la nature, majestueusement hérissé, et beau de la terreur qu'il inspire, on le préfère à l'impuissant quadrupède qui reluit de

(1) *La richesse du frein n'ajoute pas à la bonté du coursier.* Pensée devenue proverbe chez nous: *Mors doré ne rend pas le cheval meilleur.*

vigne sont chargés de grappes, quand ses appuis mêmes succombent sous le faix, on l'admire, on la préfère à une vigne dont les feuilles et les fruits seraient d'or. Pourquoi? C'est que le premier mérite d'une vigne est la fertilité. Louez donc aussi dans l'homme ce qui lui appartient : il a de beaux esclaves, de riches palais, des moissons abondantes, un ample revenu : tout cela n'est pas en lui, mais autour de lui. Réservez vos éloges pour les biens qu'on ne peut ni ravir ni donner, et qui sont propres à l'homme, c'est-à-dire son âme, et dans cette âme la sagesse.

paillettes d'or (1). Nul ne doit tirer gloire que de ce qui lui est personnel. On admire une vigne qui a ses branches surchargées de fruits dont le poids entraîne ses appuis mêmes jusqu'à terre; trouvera-t-on plus beaux des ceps d'or, où des raisins, des feuilles d'or serpentent? Le mérite essentiel d'une vigne est la fertilité (2). L'homme à son tour doit être prisé pour ce qui tient à l'homme. Qu'il ait de superbes esclaves, un palais magnifique, beaucoup de terres ensemencées, et de capitaux productifs (3); tout cela n'est pas en lui, mais autour de lui. Louez en lui ce qui ne s'enlève ni ne se donne, ce qui lui est propre et intime. Que sera-ce donc? dites-vous. Ce sera son âme, et dans cette âme la raison perfectionnée.

---

(1) *Qui reluit de paillettes d'or.*

J'admire plus cent fois ce lion furieux,
Qui, la gueule béante et le sang dans les yeux,
Les ongles tressaillant d'une effroyable joie,
Suit son instinct féroce et déchire sa proie,
Que ces ours baladins, sous le bâton dressés,
Étalant aux regards leurs ongles émoussés,
Leur gueule sans honneur que le fer a flétrie,
Attributs impuissants d'une race avilie.

Casim. Delavigne. Épître à l'Acad.

(2) *Est la fertilité.* St.-Chrysostôme, souvent imitateur de Sénèque, a paraphrasé ces idées dans son discours : *Que tous nos maux viennent de nous.*

(3) *Tout cela n'est pas en lui...*

De tes aïeux la mémoire honorable,
L'autorité de ton emploi,

M. de Haldat a lu une *Notice sur un manuscrit inédit du 16e siècle*, qui fait partie de sa bibliothèque, et dont le sujet est un poème dramatique, intitulé : Jeu et Mystère de Monsieur St.-Étienne, pape et martyr, patron de l'église parochiale de St.-Mihiel. Ce manuscrit, probablement échappé au pillage de la riche bibliothèque de l'abbaye de cette ville, est un monument de la littérature lorraine, d'autant plus précieux que les ouvrages de cette époque sont plus rares, et que les compositions en vers dans la langue nationale le sont encore davantage. Ce long drame, selon l'usage de plusieurs écrivains, est divisé en trois parties ou journées, chacune précédée d'un prologue et suivie d'un épilogue, destinés à préparer le spectateur à l'intelligence du sujet. Les détails avec lesquels sont indiqués, à chaque scène principale, le mode de décoration, le jeu des machines, celui des acteurs, leur costume, ainsi que la conduite des chœurs, donnent lieu de penser que les drames ont embelli les grands jours de St.-Mihiel, si célèbres dans les annales du duché de Bar, et qu'ils ont servi de délassement aux magistrats barisiens après l'exercice de leurs fonctions.

L'auteur de ce manuscrit, probablement auto-

Ton palais, tes meubles, ta table,
Tout cela, pauvre homme, est-ce toi?

Lamothe. Liv. 4, Fabl. 9.

graphe, est Nicolas Loupevant, *Nicolaus Lupentius*, prieur de l'abbaye de St.-Mihiel, en 1548, date de l'ouvrage. Ce religieux, d'abord trésorier, avait visité la Terre Sainte en 1531, Rome en 1550, et laissé une relation manuscrite de ses voyages cités dans l'histoire de cette maison. Après quelques réflexions sur les mystères représentés chez nos dévots aïeux, et proscrits en France par un arrêt du parlement de Paris, vers l'époque où celui-ci parut, M. DE HALDAT fait ainsi connaître les deux personnages principaux du poëme :

Tous deux historiques, à raison des rôles qu'ils ont remplis sur la scène du monde, ils sont éminemment propres aux compositions dramatiques. L'un est Étienne II, souverain pontife en 252, zélé propagateur de la foi chrétienne, et martyr en l'an 257. L'autre est *Publius Licinius Valerianus*, appelé à l'empire par les vœux de l'armée et du sénat en 253, caractérisé dans les annales romaines par des talents et des vertus, mais plus connu peut-être par la catastrophe effroyable qui termina une carrière de courte durée, laquelle n'eût pas été sans éclat s'il se fût montré plus tolérant envers ceux de ses sujets qui avaient embrassé le christianisme; catastrophe dont l'histoire des peuples civilisés n'offre pas un second exemple. Prisonnier du roi de Perse, après un combat malheureux, on sait que l'infortuné Valérien fut condamné à servir de marchepied au despote orgueilleux et féroce qui ne mit fin à ce joug qu'en le faisant écorcher vif.

L'analyse de la première journée du jeu et mystère de Monsieur St.-Étienne, donnera une idée de l'état de la littérature en Lorraine, vers le milieu

du 16.e siècle, et du talent poétique du prieur Loupevant. Après le prologue lu par le meneur du jeu, le paradis s'ouvre; Dieu paraît environné de ses anges qui, à la suite d'un long discours tiré de la Genèse, récitent chacun un acte d'adoration en bonne forme. Valérien arrive ensuite, et déclame, du haut de son trône, un discours non moins étendu, dans lequel il annonce le dessein d'aller adorer le dieu Mars, protecteur des Romains. Pompeusement loué par ses chevaliers, il en reçoit le conseil de forcer les chrétiens de participer au sacrifice qu'il veut offrir. En conséquence il ordonne à Trottemenu, son messager, de rassembler grand nombre de soldats pour assurer l'exécution de ses ordres. Celui-ci, après la tirade obligée sur l'importance de ses fonctions, rencontre un paysan, considéré comme le sot ou le fou de la pièce, espèce de personnage satirique et comique, qui reparaît dans les trois journées toujours avec le même caractère, et par le moyen duquel l'auteur débite quelques gaîtés et beaucoup de trivialités, parfois trop peu décentes pour oser les mettre dans toute autre bouche. Le paysan fatigue Trottemenu d'un long bavardage qui le rend furieux et l'oblige à le quitter en l'accablant d'injures. Ce messager de l'empereur se rend immédiatement au sénat, où quatre cardinaux, nombre presque invariable chez tous les personnages secondaires, sont assemblés pour délibérer sur le choix qu'ils doivent faire d'un

successeur au pape dont ils déplorent la perte ; durant le *Veni, sancte spiritus*, ils reçoivent, par l'archange Michel, l'ordre de Dieu de choisir

Estienne, de grande progénie,
Homme dévot, menant très-sainte vie.

Pendant la délibération des cardinaux, on entend le jeu des instruments qui annoncent la joie de la milice céleste. Étienne, nommé pape, oppose en vain son insuffisance ; il est contraint de céder aux prières des cardinaux et de recevoir leurs hommages. Il annonce aussitôt la résolution de résister aux ordres de Valérien.

Lucifer cependant, instruit de l'élection du nouveau pape, assemble les esprits infernaux, toujours au nombre de quatre. Ils accourent à sa voix par la porte que leur ouvre *Cerberus*. Les membres du sénat infernal s'accablent d'injures et de malédictions, et Lucifer, dans un discours où se trouve le mélange le plus bizarre des idées païennes et des principes du christianisme, les excite à employer leur génie à la destruction de la religion nouvelle. Valérien rend un décret qui dépouille de leurs biens les sectateurs du Christ, et Trottemenu, qui, dans sa tournée, a réuni quelques soldats, choisis parmi les hommes les plus infâmes et les plus corrompus, publie ce décret de la manière la plus singulière. Durant un entr'acte, indiqué sous la dénomination de *pausa magna*,

St.-Étienne, les cardinaux et les chrétiens délibèrent sur les moyens d'échapper à la persécution : les cardinaux veulent fuir; Étienne ne voit que le martyre et la confiance en Dieu. Les anges sont assemblés de nouveau, et l'un d'eux est envoyé vers le pape et les cardinaux pour les encourager. Soutenus par cet avis céleste, ils baptisent des catéchumènes; mais, Lucifer ayant intimé à ses suppôts l'ordre de persécuter les chrétiens, le tourment le plus cruel qu'ils imaginent est un concert si diabolique, que Lucifer lui-même n'y peut résister; ils chantent sur un air noté :

Tant plus et plus veut avoir
Lucifer le grand déable;
S'il voyait les âmes pleuvoir,
Toujours il est insatiable.

Lucifer, qui perd patience, s'écrie :

Holà ! de par le grand déable,
C'est trop chanter, vous me troublez.
Horde, caterve misérable,
Les oreilles (1) vous m'affolez;
Vous n'êtes pas entremêlés
De bons accords, selon musique;
Que de soufre soyez brûlés
Dedans le puits infernalique.

Les démons, réduits au silence, font étalage de leur savoir-faire, et renouvellent la promesse d'exé-

(1) Il y a dans le manuscrit : le t. d. c. vous m'affolez.

cuter fidèlement les ordres de leur prince. Ils lui demandent sa bénédiction; celui-ci les maudit, et ils répondent *amen*.

L'empereur déclare, dans une tirade de onze strophes, que tous ses sujets sont tenus d'adorer le dieu Mars. Les soldats qui, sous le nom de tyrans, cherchent les chrétiens, rencontrent le paysan ou le laboureur, chantant une chanson assez gaillarde dont le refrain est:

Faim souvent chasse loup du bois.

Ils prennent cette chanson pour un hymne chrétien; ils arrêtent le chanteur, l'interrogent et le laissent aller, parce que ses réponses sont celles d'un insensé. Cependant, à la nuit close, quatre chrétiens conduisent à St.-Étienne des néophytes, auxquels il confère l'ordre sacré, en leur donnant des instructions et des explications sur les diverses parties des habits sacerdotaux, parmi lesquelles il se trouve des choses dont la bizarrerie ne le cède qu'au peu de décence.

Après que les chrétiens se sont retirés, viennent sur les échafauds (ce sont les paroles de l'auteur dans les instructions données aux acteurs)

Némésius, premier chevalier de l'empereur, bien et richement accoutré, tenant sa fille nommée Lucile par la main, laquelle fille doit être belle et richement vêtue; et doit promener un tour ou deux comme triste et pensif, se plaignant hautement de ceci, que sa dite fille ne voit et ne vit jamais, combien qu'elle ait apparemment de beaux yeux.

Némésius adresse au dieu Mars des prières pour la guérison de sa fille. Les prêtres chrétiens lui conseillent de s'adresser au vrai Dieu, et le pape lui promet qu'il obtiendra la grâce qu'il désire s'il a foi : il reçoit le baptême; et, pendant que le pontife prononce les paroles sacramentales, Lucile ouvre les yeux, ce que l'auteur explique ainsi :

Or, est à noter que pendant que St.-Étienne jette l'eau sur Némésius, un ange descend subitement du paradis et vient passer devant la belle fille Lucile, lui a touché les yeux de ses doigts, par quoi la romaine a vu.

Lucile s'écrie :

Mon père, je vois présentement
Le plus bel homme de ce monde;
Les beaux crins de sa tête blonde
M'ont donné récréation.

Après cette péripétie, Lucile reçoit le baptême et remercie Dieu; ce que fait aussi Némésius dans un discours aussi long qu'orthodoxe.

Alors, dit l'auteur, il se fera joie d'instruments ès paradis.

Cette scène, tout angélique, se termine par une antienne chantée en chœur, pendant laquelle un bruit affreux annonce le retour des puissances infernales, qui exhalent leur haine contre Étienne, et reçoivent de Lucifer l'ordre de soutenir la foi des païens.

Alors, dit l'instruction, ils mèneront (les démons) un si grand bruit que sera chose fort épouvantable à oyir. Ils pour-

font faire des feux sur les échafauds, ainsi que fusées flamboyantes et dards ardents.

Puis vient le meneur du jeu, qui lit la conclusion, congédie l'assemblée et l'invite à la seconde pièce.

Ces détails sur la première journée du mystère de Monsieur St.-Étienne, nous dispenseront de nous arrêter aussi longuement sur les deux autres; avec d'autant plus de raison que, l'auteur ayant épuisé toutes les ressources de l'art dramatique, tel qu'il était alors, ce ne sont que des répétitions, généralement assez froides, de scènes semblables brodées sur un fonds commun. Nous retrouvons constamment les mêmes personnages; de semblables apparitions d'anges pour soutenir les chrétiens, de démons et de soldats pour les tourmenter; des discours furibonds de l'empereur et de ses conseillers; des réponses plus modérées, mais aussi longues des chrétiens; des actes de violence et de cruauté de la part des soldats; des traits de courage et de résignation de celle des cardinaux. Seulement la catastrophe est différente: heureuse dans la première journée, elle est tragique dans les deux autres, et la scène est ensanglantée. Némésius et Lucile sont, dans la seconde, condamnés à mort par un tribunal présidé par Maxime le jeune, qui remplace Maxime, frappé de démence à la prière de Némésius. La catastrophe n'est pas moins terrible dans la troisième journée: Valérien, de plus

en plus irrité de la résistance des chrétiens, qu'il attribue à Étienne, fait brûler deux de ses officiers, Symphorinus, Olympius et sa femme, accusés de suivre la religion du Christ, et fait poursuivre les cardinaux et le pape par ses soldats. Troguard, l'un d'eux, véritable agent provocateur, surprend le saint en feignant de vouloir embrasser le christianisme. Etienne est arrêté et conduit au temple de Mars, où les prêtres de cette fausse divinité cherchent à le séduire. Mais sa constance dans la foi et son mépris pour le paganisme le font condamner à mort. Il allait subir son jugement quand le temple, frappé de la foudre, favorise son évasion. Cependant il est repris, et Trognard lui dit :

Or sus, grand vilain papelard,
Que fais-tu ci? dis, vieux rêveur;
A toi, de par notre empereur,
Je mets la main pour être mort.

Et Griffon, le prenant par la barbe :

Tu as mine de Barbassin,
L'empereur n'est pas ton cousin;
Tu lui as joué un beau tour,
Son bâtiment est à rebours;
C'est par ta déprécation....

Ces misérables font assaut de bassesse et de cruauté. L'un d'eux abat la tête du saint pontife en se jouant. On la porte à Valérien avec les ornements pontificaux. Les chrétiens s'emparent de son corps, les anges de son âme; et, tandis que l'em-

pereur récompense ses bourreaux, il est frappé de mort sur son trône. Les démons, dont il implorait la puissance, remplis d'allégresse, faisant sauts et gambades, le saisissent, l'emportent; et Lucifer, qui guide la troupe infernale, le recommande à ses gens.

L'analyse de M. de Haldat est suivie d'observations sur l'état de l'art dramatique à l'époque où fut écrit le poème du prieur Loupevant, sur la poésie et les progrès de la langue française chez nos pères; enfin de considérations générales sur notre théâtre, dont l'apogée, marqué par tant de merveilles, commande à la France de conserver dans sa pureté un si beau titre de gloire.

POÉSIE.

ÉPÎTRE

SUR LA CRITIQUE AU TEMPS PRÉSENT (1831),

Par M. Gérard-Grandville (1).

Quoi! tu voudrais, Alfred, que ma muse légère,
Essayant d'animer la flûte bocagère,
S'en allât réveiller les échos amoureux,
Soupirer pour Philis quelques vers langoureux?
Y penses-tu? Ces chants modulés sous l'ombrage,
Ces amours, ces soupirs ne sont plus de notre âge:
Renvoyons, il est temps, à nos vieux Céladons

---

(1) Lue à la Séance publique de la Société Royale, le 10 juillet 1831.

Ces petits vers galants, ces rustiques fredons,
D'esprits efféminés amusements futiles.
Les muses, de nos jours, ont besoin d'être utiles;
Pour montrer aux humains à marcher tous égaux,
Il nous faut désormais plus que des madrigaux.
Trève à ces lieux communs de langueur pastorale!
La vérité renaît; la raison, la morale
Au poète ont marqué son véritable but.
Le roi des chansonniers vient de briser son luth;
Et si de ses refrains s'honore encor la France,
C'est qu'à nos jours de gloire, à notre délivrance
Ses généreux accents ne sont point étrangers.
Mais la Philosophie a tué les bergers;
Ne les réveillons point. Au penchant qui m'entraîne
S'il me faut obéir, c'est dans une autre arène,
Et fidèle à nos mœurs en frondant nos travers,
Que je voudrais, Alfred, utiliser mes vers.

« Se peut-il? dira-t-on. Au champ de la satire
« Quel penchant malheureux tout-à-coup vous attire?
« L'instant est mal choisi; contre quoi murmurer?
« Quels abus, quels travers voulez-vous censurer?
« Sur nos mœurs, dites-vous, tomberont vos critiques!
« Mais nos mœurs aujourd'hui sont toutes politiques.
« Songez-y! vous allez marcher sur des charbons.
« Pour ne pas donner prise aux partis furibonds,
« Pour n'en blesser aucun, croyez-vous qu'il vous serve
« D'affecter entre tous une sage réserve?
« Cette opinion mixte est classée en son lieu:
« C'est encor un p[illegible]que le *juste milieu*.
« Que si vous renoncez à l'exact équilibre,
« Quel fruit vous reviendra d'une attaque plus libre?
« Voulez-vous attiser le feu des passions?
« Fermons plutôt l'arène à nos dissensions;

« La critique à présent semblerait mal habile.
« Sans doute qu'à bon droit s'exhalait votre bile
« Sur les vieux préjugés du régime absolu ;
« Mais sous le règne enfin que vous avez voulu,
« Règne des libertés, des lois et du bon ordre,
« Tout censeur doit se taire, et n'a plus rien à mordre. »

Doucement ; c'est trop mal interpréter mes vœux.
Fier de mon franc-parler, j'en jouis, et je veux
Signaler nos travers, sans semer la discorde ;
Que ma muse badine, et non pas qu'elle morde.
D'une telle satire où sont donc les dangers ?
Et qu'importe sur qui tombent ses traits légers ?
Le ridicule est là ; je le vois, je le montre ;
Je dis le bien, le mal, et le pour et le contre.
La franche vérité n'est-elle pas un droit ?
Le public a du sens beaucoup plus qu'on ne croit :
Il aime à profiter d'un avis salutaire,
Et sur certains défauts ne hait pas qu'on l'éclaire.

Mais l'esprit de parti n'est jamais à l'écart ?
Je veux l'y mettre, moi. Croira-t-on, par hasard,
Que du triple pouvoir j'ai sapé le système
Et de l'opinion encouru l'anathème,
Quand j'aurai démasqué ce souple candidat
Qui veut joindre aux honneurs les profits du mandat ?
Ou cet autre, exaltant sa vertu plébéienne,
Quêtant partout des voix, prêt à vendre la sienne ?

Du soldat citoyen fier de porter l'habit,
Mon civisme est jaloux de l'honneur qu'il subit ;
Est-ce à dire qu'aux rangs de la noble milice
Ne puisse impunément s'égayer ma malice ?
Que, faisant grâce aux sots que j'y vois s'étaler,

Je n'ose à tous les yeux librement signaler
Cet officier si vain, ce caporal si grave,
Persifler ce muguet, rire de ce faux brave
Prêt au moment critique à faire le plongeon,
Et vous montrer du doigt plus d'un *monsieur Pigeon*?

Je brave quelques fous que la colère ameute :
Que l'un m'ose nommer partisan de l'émeute,
Celui-là, rétrograde, ou carliste, au besoin,
De me justifier irai-je prendre soin?
Chacun de tels propos sait peser le mérite.
Quelques-uns moins fougueux, dans leur zèle hypocrite,
Diront que c'est blesser l'honneur d'un noble corps
Que d'oser mettre au jour ses comiques discords,
A côté des vertus montrer la basse intrigue,
Ces faveurs qu'on mendie et ces titres qu'on brigue.
A les en croire encor, sans doute, on ne doit pas
Railler ni ce Crésus qui, dans un gai repas,
Sur les devoirs du pauvre éloquemment pérore;
Ni ce maître enseignant ce que lui-même ignore;
Ni ce docteur vanté, moderne Sangrado,
Faisant la médecine avec quelques seaux d'eau.

Honnêtes louangeurs, s'il faut qu'à votre guise,
Ma bouche, par prudence ou politesse exquise,
Atteste gravement que tout est pour le mieux,
Allez donc étouffer ce ris malicieux
Qu'éveille en nos salons une indiscrète glose.
Si je critique en vers, chacun médit en prose.
Quels noms avons-nous vus échapper aux débats?
Hommes à longue toge, à plumets, à rabats,
Parvenus reniant leurs familles obscures,
Gens titrés se ruant sur l'or des sinécures,
Artistes et savants, Vadius, Trissotins,

Classiques doucereux, romantiques hautains,
Tous ont payé la dette et passé par le crible.

Le monde, je le sais, n'est pas juge infaillible.
Trop souvent, emporté d'une volage ardeur,
Outré panégyriste aussi bien que frondeur,
Il immole à plaisir, prompt à crier merveille,
A ses héros du jour ses héros de la veille.
Mais je hais cet excès et le veux repousser;
Je ne suppose point qu'on puisse compenser
Par un injuste éloge une satire inique.
Le vrai, comme le bien, c'est là mon but unique;
Pour l'atteindre, ce but, le sage doit souvent,
Luttant contre les flots, marcher seul en avant.

Tout censeur est utile alors qu'il est sincère.
Que ceux pour qui flatter est un art nécessaire,
Du vulgaire à tout prix achètent la faveur;
On ne me verra point, avec cette ferveur,
Le suivre en ses écarts et m'en faire une idole.
Jusqu'où m'entraînerait un engoûment frivole,
Si j'allais exalter tout ce qu'il applaudit?
Aux plus fous novateurs accordant plein crédit,
J'irais donc affirmer qu'en fait d'arts, de science,
Nous avons jusqu'ici croupi dans l'ignorance?
Que l'homme enfin sait tout, qu'il a tout défini?
J'irais, au lieu de Phèdre, admirer Hernani?
J'avoûrais qu'Hippocrate est chez nous un profane,
Que Broussais est un dieu, son détracteur un âne?

Permis de croire alors que, par son art divin,
Comme *tout est dans tout*, le rhéteur de Louvain
Peut d'un sot, dans trois mois, faire un profond génie;
Que Pâris a pu, grâce à la mnémotechnie,

Vendre de la mémoire aux cerveaux impuissants,
Et sans doute un beau jour nous vendra du bon sens.

Pour compléter alors ma science nouvelle,
Il ne resterait plus qu'à suivre en vrai fidèle
Le système attrayant de la *communauté :*
Système, à dire vrai, des rentiers redouté,
Assez mal estimé du mari peu commode;
Mais cher aux esprits neufs, aux femmes à la mode,
Et que prêche avec grâce, en un hardi sermon,
L'opulent sectateur du pauvre Saint-Simon.

Que le peuple aisément croit tout ce qui le flatte!
Et dans son engoûment que de folie éclate!
Toutefois, modérons un sarcasme moqueur;
Son esprit seul l'égare, et non jamais son cœur.
Un rien peut l'émouvoir; mais, quand l'honneur l'anime,
Dans son enthousiasme alors il est sublime.
Au soleil de Juillet, ainsi nous l'avons vu
Frapper ses oppresseurs d'un courroux imprévu;
Prodigue de son sang, dédaigneux de sa vie,
Conquérir en trois jours sa liberté ravie;
Puis sans ambition, comme il fut sans effroi,
Abdiquer le pouvoir et proclamer son roi.
Ainsi, brisant ses fers et saisissant le glaive,
Au bruit de nos exploits, terrible se relève
Ce grand peuple, enchaîné par le géant du nord:
La liberté l'appelle; il ne voit plus la mort.
Il marche; le colosse effrayé capitule,
Et, comme sur la Seine, aux bords de la Vistule
L'esclavage vaincu s'enfuit vers son berceau.

Mais que fais-je? où s'en va s'égarer mon pinceau?
D'un si noble sujet repoussons les amorces;

Est-ce à moi d'y toucher sans consulter mes forces?
La Critique est ma muse; et je sens toutefois
Qu'en cet instant mon cœur, moins docile à sa voix,
Est trop plein des hauts faits, des gloires qu'il admire.
Oui je sens que louer est plus doux que médire;
La plume satirique échappe de ma main,
Et j'y renonce, Alfred,.. du moins, jusqu'à demain.

TRADUCTION

DE LA PREMIÈRE ÉPÎTRE D'HORACE (1),

Par le même.

Mécène, à qui ma muse offrit ses premiers chants,
Toi qui dois présider à ses derniers accents,
Veux-tu donc qu'emporté d'une ardeur indiscrète,
Je rentre dans la lice où déjà, vieux athlète,
J'ai par de longs travaux mérité mon congé?
Mon jeune âge est bien loin; mes goûts ont bien changé,
J'ai vu Véjanius, oubliant ses alarmes,
Dans le temple d'Hercule aller pendre ses armes;
Ignoré dans les champs, il n'implorera plus
L'humiliant pardon qu'on accorde aux vaincus.
Certaine voix aussi tout bas me dit: sois sage;
Laisse-là ce coursier appesanti par l'âge,
Sinon, crains qu'il ne bronche, et, par sa chute enfin,
Ne t'expose aux sifflets du spectateur malin.

Adieu donc et les vers et tout plaisir frivole;
La sagesse aujourd'hui m'appelle à son école;
Le vrai, le beau, l'utile absorbent tous mes soins;
J'amasse des trésors pour mes futurs besoins.

---

(1) Ce morceau et le suivant font partie d'une traduction des épîtres d'Horace, dont s'occupe M. Gérard-Grandville.

Que si tu veux savoir quel maître j'ai pour guide,
Je n'en adopte aucun ; jouet du flot rapide,
J'aborde où m'ont poussé la vague et l'ouragan.
Tantôt de la vertu rigide partisan,
Des actifs citoyens je cours grossir la foule ;
Tantôt ma vie oisive obcurément s'écoule,
Et je m'efforce alors, heureux épicurien,
De tout soumettre à moi sans me soumettre à rien.

Comme la nuit est longue aux amants dans l'attente,
Du jour pour l'artisan comme la marche est lente,
Ou comme enfin des ans le cours semble éternel
Au pupille enchaîné sous le joug maternel,
Tels se traînent, au gré de mon impatience,
Les stériles moments perdus pour la science,
Pour l'étude où mes soins vont tous se dirigeant :
Étude au riche utile ainsi qu'à l'indigent,
Que ne peut sans danger dédaigner aucun âge.

Un bien simple argument me guide et m'encourage :
Tu ne peux de Lyncée avoir les yeux perçants,
Ni du nerveux Glycon les membres tout-puissants ;
Mais quoi ! t'en faut-il moins soigner ta faible vue ?
Moins combattre la goutte à la douleur aiguë ?
Tu ne peux marcher loin ? fais du moins quelques pas.
L'avide soif de l'or, un goût funeste et bas
Troublent-ils ta raison ? que la philosophie
De ses conseils prudents l'aide et la fortifie.
Ton mal y doit puiser un doux allégement.
Es-tu gonflé d'orgueil ? avec recueillement
Lis trois fois, pour remède, un livre qui t'éclaire.
Paresse, intempérance, envie, orgueil, colère,
Il n'est si grand défaut que ne puisse dompter
Celui qui sent son faible et le veut surmonter.

Fuir le mal, c'est vertu, tout autant que prudence;
Où l'erreur a cessé, la sagesse commence.

La pauvreté, l'oubli, des refus dédaigneux,
C'est-là de tous les maux les plus grands à tes yeux.
Mais pour les fuir, ces maux que ton orgueil redoute,
Vois que d'efforts, d'ennuis, de tourments il en coûte.
Avide trafiquant, sur l'abîme des mers,
Jusqu'aux bornes de l'Inde, au bout de l'univers,
Tu cours, bravant les feux, les rochers, la tourmente.
N'en croiras-tu jamais une voix plus prudente?
Ne veux-tu point apprendre à peser à leur prix
Tous ces biens dont ton cœur est follement épris?
Quel vulgaire lutteur dans l'olympique arène
N'irait pas s'emparer d'une palme certaine,
S'il pouvait triompher sans avoir combattu?

L'argent vaut moins que l'or, l'or moins que la vertu.
Mais une autre maxime est chez nous plus commune :
« Citoyens, citoyens, courons à la fortune!
La vertu presse moins; des écus avant tout. »
Voilà ce qu'aujourd'hui, de l'un à l'autre bout,
Proclament les échos de la place de Rome;
Ce que vont répétant le vieillard, le jeune homme,
Le livret au bras gauche et la bourse à la main.

Vous avez des talents, des mœurs, un esprit sain,
L'honneur soutient chez vous ces qualités diverses;
Mais ne vous manquât-il que six mille sesterces
Sur les quatre cent mille exigés par la loi,
Vous serez peuple encor. — *Fais bien, tu seras roi*,
Dit pourtant, rappelant un populaire adage,
L'enfant qui dans ses jeux nous donne un avis sage.
Oui, vivre sans remords et pur de tous méfaits,

C'est un rempart d'airain où notre âme est en paix.
Ce refrain des enfants, qui, n'exceptant personne,
A quiconque fait bien garantit la couronne,
Refrain dont on berçait Camille et Curius,
Ne vaut-il donc pas bien la loi de Roscius?

L'un veut qu'à s'enrichir prudemment on emploie
Le bon droit, quand on peut; sinon, toute autre voie,
Pour que de Puppius on puisse, avec les grands,
Voir jouer de plus près les drames larmoyants;
L'autre exalte notre âme, et veut que, libre et fière,
Elle affronte les coups de la fortune altière.
Auquel de ces conseils doit s'arrêter ton choix?

De Rome, dira-t-on, pourquoi, suivant les lois,
Ne pas avec ses goûts sympathiser de même,
Fuir ce que hait le peuple et chérir ce qu'il aime?
Aux Romains je réponds ce qu'un jour répondit
Au lion impotent certain renard d'esprit:
« Vers toi j'aperçois bien comment on se dirige;
Mais je songe au retour, et n'en vois nul vestige. »

Le peuple, c'est un monstre à cent têtes. Par qui
Se laisser diriger? où marcher avec lui?

Vers les emplois publics court la moitié des hommes:
On en voit amorcer les veuves économes
Par de petits présents de fruits et de gâteaux;
D'autres, comme une proie, en leurs subtils réseaux
Savent l'art d'enlacer quelque vieillard crédule;
Puis, combien par l'usure enrichis sans scrupule!

Que les divers humains aient tous divers besoins,
Divers goûts, je le veux; mais, pour une heure au moins,
N'en peut-on voir un seul d'accord avec lui-même?

Si dans tout l'univers il est un lieu que j'aime,
C'est le golfe de Baye, a dit certain richard;
Dès lors sa passion ne souffre nul retard,
Et le golfe et la mer en rendront témoignage.
Vienne un autre caprice : artisans, à l'ouvrage!
Demain, dans Théanum à bâtir soyez prêts.
Époux, le célibat aura tous ses regrets;
Garçon, l'hymen plaît seul à son âme exaltée.
Par quels nœuds contenir ce mobile Protée?

Mais quoi? d'un tel travers le pauvre est-il exempt?
Le voyez-vous, au gré de maint dégoût plaisant,
Changer de bain, de lit, de barbier et de gîte?
D'un bateau de louage il se lasse aussi vite
Que fait de sa trirème un riche voyageur.

Comment donc? vous riez si la main du coiffeur
N'a pas dans mes cheveux mis un art symétrique;
Le rire vous échappe alors que ma tunique,
Relevée à la hâte, offre quelque faux pli,
Que mon vêtement neuf couvre un linge sali;
Et lorsque mon esprit, qui se combat lui-même,
Ignorant ce qu'il veut, ce qu'il hait, ce qu'il aime,
Prend, quitte, élève, abat, varie en cent façons,
Change en ronds les carrés, puis en carrés les ronds,
Je ne vous vois pas rire ou plaindre ma folie;
Rien ne vous semble étrange en cette maladie,
Et vous ne pensez pas qu'il vous faille au préteur
Solliciter pour moi les soins d'un curateur,
Vous, qui m'aimez pourtant d'une amitié si vive,
Qu'il semble que par vous, que pour vous seul je vive,
Et qu'on pourrait vous voir d'un noir chagrin frappé,
Si votre ami souffrait d'un ongle mal coupé.

Le sage, pour tout dire, atteint au rang suprême;
Il ne cède en pouvoir qu'à Jupiter lui-même;
A la publique estime il a seul tous les droits;
Il est beau, riche, libre, il est le roi des rois.
La santé comble enfin le bonheur qu'il mérite,
Quand il n'est pas du moins tourmenté de pituite.

TRADUCTION

DE LA SECONDE ÉPÎTRE D'HORACE,

Par le même.

Tandis que ta faconde à Rome se déploie,
Illustre Lollius, moi du siége de Troie
Je me plaîs, dans Préneste, à lire encor l'auteur.
Des vices, des vertus, du vrai, du faux honneur
Sa fable, à mon avis, nous marque le principe,
Mieux que n'ont jamais fait ni Crantor, ni Chrysippe.
Et comment? le voici. Dans ce vaste concours
De guerriers combattant pour de folles amours,
Dans cet immense choc, qui ne voit retracée
Des peuples et des rois la fureur insensée?
Anténor, à tout prix, veut un terme aux combats;
Mais Pâris, qui pourra le soustraire au trépas?
A vivre libre, heureux, croit-on qu'il se décide?
Là, du fils de Pélée et du superbe Atride,
Enflammés l'un d'amour et de courroux tous deux,
Nestor cherche à calmer les démêlés fougueux.
Des sottises des rois le peuple est la victime.
La révolte, la fraude, et la rage, et le crime
Ont des mêmes excès souillé les camps rivaux.

Mais regardons Ulysse: Homère, en ce héros,

Nous fait voir, pour braver la fortune ennemie,
Ce que peut la raison, la prudence affermie.
Vainqueur de Troie, errant chez vingt peuples divers,
Il observe leurs mœurs, et sur les vastes mers
Va cherchant la patrie. En vain le sort l'accable;
Aux orages du sort il reste inébranlable.
S'il n'eût pas, plus prudent que tous ses compagnons,
Rejeté de Circé les perfides poisons,
Échappé vainement au pouvoir des Sirènes,
D'une infâme maîtresse il subissait les chaînes,
Et bientôt revêtait, dans un état honteux,
L'aspect d'un chien immonde ou d'un pourceau fangeux.
Eh! que sommes-nous tous? troupe inutile, impure,
Nous vivons pour manger, et, perdus de luxure,
De Pénélope aussi nous sommes les amants,
Si soigneux de leur corps, de leurs ajustements,
A dormir en plein jour goûtant un plaisir rare,
Et berçant leur paresse au bruit de la cithare.

Si pour nous égorger de nuit veille un brigand,
Pour conserver tes jours n'en peux-tu faire autant?
Crois-moi, songe au remède avant d'être hydropique.
A l'étude du bien si ton cœur ne s'applique,
Si tu ne veux t'instruire et lire avant le jour,
Crains de veiller, troublé par la haine ou l'amour.

Ce qui t'entre dans l'œil, qui l'irrite et l'enflamme,
Tu fais tout pour l'ôter; mais si c'est dans ton âme,
La cure à l'an prochain. Moins de vœux, plus d'effet;
L'ouvrage qu'on commence est plus qu'à moitié fait.
Celui qui de bien vivre à chaque instant diffère,
Fait comme certain rustre, au bord d'une rivière,
Attendant pour passer qu'elle ait fini son cours;
Mais la rivière coule et coulera toujours.

On veut de l'or, on veut une épouse bien riche,
Des enfants, puis des champs, des forêts qu'on défriche:
Ayons le nécessaire; eh! que faut-il de plus?
Ces terres, ces maisons, ce vaste amas d'écus,
Chasseront-ils la fièvre ou les soucis du maître?
Non, c'est dispos de corps et d'esprit qu'il faut être,
Pour jouir de ces biens grossis par tant d'efforts.
A qui désire ou craint que servent ces trésors?
Pas plus qu'un beau tableau quand l'œil n'y voit plus goutte,
Des chants quand on est sourd, ou des bains pour la goutte.

Un vase impur aigrit la plus douce liqueur;
Loin de nous les plaisirs payés par la douleur.
L'avare est toujours pauvre: osons d'une âme ferme
Maîtriser nos désirs, y mettre enfin un terme.
Mais le bonheur d'autrui fait maigrir l'envieux;
Vainement la Sicile épouvante nos yeux
Des crimes de ses rois; jamais leur barbarie
N'inventa de tourments plus cruels que l'envie.

Réprime ton courroux, enchaîne son élan;
S'il ne cède en esclave, il commande en tyran.
Qu'est-ce que la colère? un accès de démence.
Un amer repentir suit de près la vengeance,
Et toujours nous punit de n'avoir écouté
Que le ressentiment d'un cœur trop emporté.

Le cheval qu'à ses lois un écuyer façonne,
Jeune, au frein qui le guide aisément s'abandonne;
Et le limier qu'on dresse à pousser des abois
Contre un cerf empaillé, court chasser dans les bois.
Aux lois de la raison ploie ainsi ta jeunesse;
Forme dès à présent ton âme à la sagesse.
Une première odeur doit long-temps s'attacher

Au vaisseau neuf. Enfin, sans moi veux-tu marcher,
T'arrêter ou courir? c'est l'excès que j'évite,
Et je n'en irai pas, ni moins tôt, ni plus vite.

MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

Chargés du Compte-Rendu des Travaux aux Séances publiques de 1829 *à* 1832.

Année 1828-29 : M. Guerrier de Dumast.
Année 1829-30 : M. Gérard-Grandville.
Année 1830-31 : M. Justin Lamoureux.

Nota. Il n'y a pas eu de Séance publique en 1832, à cause de l'invasion du choléra-morbus.

OUVRAGES

Adressés à la Société et indication des Rapports auxquels ils ont donné lieu, de 1829 à 1832.

Ouvrages des Membres de la Société Royale.

Petit Voyage sentimental, par M. de Labouisse-Rochefort. — Rapporteur : M. de Caumont.
Essai sur les commencements de la Typographie à Metz, par M. Teissier.
Lettre de M. Michel Berr sur l'ouvrage de Salvador et sur la réponse de M. Dupin.
Nouvelle dissertation sur le duel, par M. Maffioli.
Solfége et méthode de chant de M. A. de Garaudé.

— Commissaires : MM. Bonfils, Gérard-Grandville et Soyer-Willemet (Rapporteur).

Histoire de France depuis la Restauration, par M. de Lacretelle.

Précis des travaux de la Société centrale d'agriculture de Nancy, en 1829, par M. Soyer-Willemet.

Discours de M. de Stassart aux États Généraux de Bruxelles.

Du pouvoir de l'imagination de la femme enceinte sur le fœtus, par M. Demangeon. — Rapporteur : M. Lamoureux aîné.

Nivellement barométrique des Cévennes, par M. le Baron d'Hombres-Firmas.

Michaëlis Glœsener *Commentatio : Exponetur theoria attractionis molecularis.* — Commissaires : MM. de Caumont (Rapporteur), de Haldat et Soulacroix.

Monographie du genre *Chiodecton*, par M. Fée. — Rapporteur : M. A. Monnier.

Annales agricoles de Roville, par M. de Dombasle ; livraisons V à VII. — Rapporteur : M. Soyer-Willemet.

Notice sur l'exploitation du Domaine de Petit-Bris, par M. Bottin.

Notice sur l'amélioration de la race des chevaux dans le département de la Meurthe, par M. le Marquis de Pange.

Rapport sur les Pompes à vent de M. Chanony, par M. Mengin.

Pensées en vers, par M. C.-L. MOLLEVAUT, de l'Institut. — Rapporteur : M. GIRONDE.

Histoire des légions polonaises en Italie ; Observations sur la Pologne ; Tableau de la littérature polonaise, par M. L. CHODZKO. — Commissaires : MM. le général Comte DROUOT (Rapporteur), le Baron MALLARMÉ et SOULACROIX.

Poésies de M. le Comte ANATOLE DE MONTESQUIOU. — Commissaires : MM. BAILLARD, DE CAUMONT (Rapporteur) et GÉRARD-GRANDVILLE.

Opuscules de Philologie (5) sur La Fontaine, sur les lettres inédites de Voltaire, sur l'histoire de René d'Anjou, par M. GUILLAUME, de Besançon. — Commissaires : MM. DE CAUMONT, GÉRARD-GRANDVILLE (Rapporteur) et le Vicomte DE VILLENEUVE BARGEMONT.

Batrachomyomachie ; Prononciation grecque moderne ; Sources de la littérature française, par M. BERGER DE XIVREY. — Commissaires : MM. BLAU, GUERRIER DE DUMAST (Rapporteur) et LAMOUREUX aîné.

Flore de la Moselle, par M. HOLANDRE. — Rapporteur : M. SOYER-WILLEMET.

Notice manuscrite sur une médaille d'Alexandre Sévère, frappée dans la Colonie de Sinope, par M. GABRIEL ROLIN. — Rapporteur : M. SOYER-WILLEMET.

Maladies observées à Phalsbourg en 1829, par M. JOURDAIN (M. S). — Rapporteur : M. BONFILS.

Le Barde des Vosges, par M. Pellet. — Rapporteur M. Guerrier de Dumast.

De la fête du nouvel an chez les Juifs, par M. Michel Berr.

Analyse et synthèse; Classiques et romantiques, par M. de Coëtlosquet. — Rapporteur : M. Gironde.

Essai sur l'altération des liquides dans l'économie animale; Essai sur les progrès de la médecine en France, par M. Constant Saucerotte.

Précis des travaux de la Société centrale d'agriculture de Nancy, en 1830, par M. Soyer-Willemet.

Essai sur la possibilité de faire écrire les aveugles; Rapport sur les travaux de la Société Royale et centrale d'agriculture de Paris; Instruction sur les Pommes de terre, par M. le Chevalier de Challan.

Essai sur l'œdème; Anthropogénèse, par M. Demangeon. — Rapporteur: M. Lamoureux aîné.

Préface et Rapport (*sic*), par M. de Labouisse-Rochefort.

Observations sur la littérature, par M. Guillaume.

Mémoire sur un cimetière romain et sur l'ancienne ville de Gabris, par M. Jollois. — Rapporteur : M. Lamoureux aîné.

Vocabulaire des sourds-muets; Compte-rendu de l'état actuel de l'Institut des sourds-muets de Nancy; Mémoire à M. le Maire sur le même

sujet, par M. Piroux. — Commissaires : MM. Blau, Gironde et Soulacroix (Rapporteur).

Considérations générales sur les Volcans, par M. Girardin. — Commissaires : MM. Braconnot, de Haldat (Rapporteur) et Lamoureux aîné.

Traduction d'Hippocrate (Ostéologie, Angéiologie, Physiologie, maladies des os), par M. de Mercy. — Rapporteur : M. Lamoureux aîné.

Essai sur la bonhommie et l'indulgence, par M. Guillaumé.

Opuscules (12) sur la non-contagion de la Fièvre jaune, par M. Chervin. — Commissaires : MM. de Haldat (Rapporteur), Lamoureux aîné et Serrières.

Mélanges d'Archéologie, par M. Bottin. — Rapporteur : M. de Haldat.

Mémoire sur l'épidémie *actuelle*, désignée sous le nom de Choléra-Morbus, par M. Leuret. — Commissaires : MM. Braconnot, de Haldat et Serrières (Rapporteur).

Réponse de M. de Dombasle à un article du Bon Cultivateur, relatif à la production des Chevaux, et réplique de M. Soyer-Willemet.

Rapport sur une machine à battre les grains, par M. Mengin.

Nouvelle édition de Phèdre; Rapport sur la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ*, par M. Berger de Xivrey. — Rapporteurs : MM. Baillard et Guerrier de Dumast.

De l'origine et de la non-contagion de la Fièvre jaune; Expériences pour constater le caractère contagieux ou non-contagieux du Choléra-Morbus, par M. Chervin.

Fertilité comparative de l'ancien et du nouveau Monde; Notice géographique sur l'empire de Maroc, par M. Albert-Montémont.

Les Hautes-Alpes, par M. le Baron de Ladoucette.

Vie de Linné, par M. Fée. — Rapporteur : M. Soyer-Willemet.

Chants sacrés, par M. C.-L. Mollevaut, de l'Institut. — Rapporteur : M. Gérard-Grandville.

Coup-d'œil sur les Volcans, par M. Huot. — Commissaires : MM. Braconnot, de Haldat (Rapporteur) et Lamoureux aîné.

Du Rabbinisme; Du passé, du présent et de l'avenir, par M. Michel Berr.

Mœurs et usages des naturels de la Terre du Roi George; Aborigènes de Neilgherrys, par M. Albert-Montémont.

Du Choléra-Morbus en Russie, en Prusse et en Autriche, par MM. Gérardin et Gaimard. — Rapporteur : M. Serrières.

De la fréquence du pouls chez les Aliénés, par MM. Leuret et Mitivié. — Rapporteur : M. de Haldat.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Séances publiques de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Séances publiques de l'Académie Royale des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.

Procès-Verbaux des séances publiques de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer.

Mémoires de la Société Royale d'agriculture et commerce de Caen.

Précis des séances publiques de la Société de médecine de Caen.

Séances publiques de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne.

Séances publiques de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Journal d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires du département de l'Eure.

Mémoires et Programmes de l'Académie du Gard.

Précis de la constitution médicale du département d'Indre et Loire.

Compte-Rendu des travaux de la Société d'émulation du Jura.

Mémoires de la Société Royale des sciences, lettres et arts de Lille.

Journal de la section de médecine de la Société académique de la Loire-inférieure.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Mende.

Mémoires de l'Académie Royale des lettres, sciences et arts de Metz.

Programmes de la Société industrielle de Mülhausen.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy.

Annales de la Société Royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Bulletin des séances de la Société Hellénique (de Paris).

Assemblées générales et Journal de la Société de la Morale chrétienne (de Paris).

Compte-Rendu de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société de Statistique universelle de Paris.

Bulletin de la Société d'agriculture et belles-lettres de Poitiers.

Précis analytique des travaux de l'Académie Royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Séances publiques de la Société libre d'émulation de Rouen.

Recueil agronomique publié par la Société d'agriculture de Tarn et Garonne.

Séances publiques de la Société Royale de médecine de Toulouse.

Séances publiques et annales de la Société d'émulation des Vosges.

Envois divers.

Mémoire sur un phénomène fondamental d'optique, par M. Bourgeois.—Rapporteur : M. Paul Laurent.

Biographie des hommes marquants de la Lorraine, par M. Michel.

Rapport du jury départemental de la Seine sur l'exposition de 1827, par M. Payen.

Météorologie du département des Vosges, par M. Parisot.

Comptes des dépenses départementales de la Meurthe; exercices de 1827—31.

Annales de littérature française et étrangère.

Album des Provinces.

Miscellanea de M. Camberlyn d'Amougies. — Commissaires : MM. Blau, Gironde (Rapporteur) et Lamoureux aîné.

Annales d'hygiène publique et de médecine légale. — Rapporteur : M. Serrières.

Notice sur la culture du Houblon, par M. Denis.

Les Fiancés de Caracas, par M. Martin-Maillefer, de Nancy. — Rapporteur : M. Gironde.

A collection of memoirs, by J. Warren. — Rapporteur : M. Devere.

De l'introduction de l'air dans les veines, par M. Castara. — Commissaires : MM. Bonfils, de Haldat et Serrières (Rapporteur).

Théorie des Participes, 2.e édit., par M. Michel.

Analyse des réponses aux questions sur les Brevets d'invention.

Oswal ou la Vengeance; Opinion sur les Brevets d'invention, par M. Vigarosi. — Rapporteur : M. de Caumont.

Les vrais éléments du dessin, par M. Voïart. — Rapporteur : M. Paul Laurent.

Essai sur l'esprit militaire en France et sur l'organisation de l'armée, par M. le Comte Adolphe de Montureux. — Commissaires : MM. Guerrier de Dumast, Justin Lamoureux et Marquis de Pange.

Notice sur l'usage des chambres obscures et des chambres claires, par M. Chevalier.

Grammaire raisonnée de la langue Russe, par M. Gretsch, traduite par M. Theiff. — Rapporteur : M. de Roguier.

Mémoire historique et critique sur les Hôpitaux; Recherches historiques sur l'Aliénation mentale, par M. Trelat.

Des maladies occasionnées par la résorption du pus, par M. E. Legallois.

Tableau des progrès de l'Enseignement mutuel en Danemarck.

Livrets des prix de Vertu de la fondation Monthyon.

Des Domaines et de l'état constitutionnel de la Lorraine; Recherches historiques sur l'origine du Notariat en Lorraine, par M. Noël.

Essai sur le Choléra-Morbus, thèse par L.-A.-V. Colin. — Rapporteur : M. Serrières.

Le Génie et autres poésies, par M. Edmond du Petit-Bois. — Commissaires : MM. Baillard, de Caumont (Rapporteur) et Gérard-Grandville.

Mémoire généalogique sur la famille de Kirckoff, par M. Borthe.

Peinture à la cire pure et au feu, par M. Friry, de Remiremont. — Commissaires : MM. Braconnot, de Haldat et de Labroïsse.

Trigonométrie rectiligne sans algèbre, par M. Martin. — Rapporteur : M. Soulacroix.

Appareil pour les Cholériques, par M. Arnaud, Pharmacien à Nancy (M. S). — Rapporteur : M. de Haldat.

Considérations présentées par M. Alphonse de Lamartine, sur la question à proposer par la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.

La Ville des Expiations, épisodes par M. de Ballanche.

Quelques réflexions sur le Choléra-Morbus, par M. Ripault.

Note manuscrite de M. de Vrégille, sur la quantité d'eau tombée à Matouba (Guadeloupe), depuis le 9 Août 1827 jusqu'au 9 Août 1828.

Rapport sur l'ouvrage de M. Habasque, intitulé : Notions sur le littoral du département des Côtes du Nord, par M. Tarot.

TABLEAU

DES MEMBRES *composant la Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, suivant l'ordre de Réception.*

(JUILLET 1833.)

BUREAU.

Président : M. JUSTIN LAMOUREUX.
Secrétaire de correspondance : M. DE HALDAT.
Secrétaire de bureau : M. GÉRARD-GRANDVILLE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. SOYER-WILLEMET.

MEMBRES TITULAIRES.

1802. 25 Juil. (1). M. BLAU, Inspecteur de l'Académie universitaire.

M. DE HALDAT, Directeur de l'École de médecine.

M. LAMOUREUX aîné, Docteur en médecine, Professeur d'histoire naturelle à l'École Royale forestière.

M. MENGIN, Directeur des Ponts et Chaussées en retraite.

1805. 8 Juin. M. JUSTIN LAMOUREUX, Juge d'instruction près

(1) Époque de la restauration de la Société Royale, fondée par STANISLAS le 28 Décembre 1750, et supprimée, avec les autres Académies et Sociétés savantes et littéraires de France, le 8 Août 1793.

le Tribunal de première instance.

1807. 12 Février. M. Braconnot, Directeur du Jardin des Plantes, Correspondant de l'Institut.

M. de Caumont, Recteur de l'Académie.

16 Avril. M. Serrières, Professeur à l'École de médecine.

1808. 28 Juillet. M. Étienne, Horloger et Mécanicien.

1811. 14 Février. M. Jaquiné, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

1813. 18 Mars. M. Léopold Mathieu, ancien Substitut du Procureur-général de Lorraine (Associé depuis le 29 Décembre 1804).

1817. 6 Février. M. le Comte Drouot, Lieutenant-Général.

1819. 7 Janvier. M. de Labroïsse, Statuaire.

3 Juin. M. le Baron Mallarmé, ancien Préfet (Associé depuis le 22 Septembre 1802).

1821. 5 Avril. M. le Marquis de Villeneuve-Trans (autrefois Vicomte François de Villeneuve-Bargemont), Propriétaire.

1822. 7 Février. M. Soyer-Willemet, Bibliothécaire en chef et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.

1823. 10 Juillet. M. Vimont, Docteur en médecine (Associé depuis le 12 Mars 1807).

7 Août. M. le Marquis de Pange, Pair de France.

1824. 3 Mai. M. Baillard, ancien Professeur de Rhétorique.

1826. 13 Avril. M. le Chevalier Guerrier de Dumast, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817).

27 Avril. M. Gironde, Inspecteur honoraire de l'Académie.

3 Août. M. NINET, ancien Sous-Bibliothécaire de la Ville.

1827. 10 Mai. M. PAUL LAURENT, Professeur de Dessin à l'École Royale forestière.

1828. 3 Janvier. M. GÉRARD-GRANDVILLE, Chef de Bureau à la Mairie.

1830. 1.er Avril. M. AUGUSTE MONNIER, Propriétaire.

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets.

1833. 3 Avril. M. PERRON, Professeur de Philosophie au Collége Royal.

4 Juillet. M. GUIBAL, Juge de Paix, ancien Professeur à l'École d'artillerie de Valence (Associé depuis le 2 Juillet 1818).

ASSOCIÉS NATIONAUX.

1802. 25 Juillet. M. BRESSON, Procureur-Général près la Cour Royale de Metz (Titulaire jusqu'au 18 Octobre 1832).

M. MOLLEVAUT l'aîné, Supérieur du Séminaire, à Issy (Titulaire jusqu'en 1805).

M. CHARLES-LOUIS MOLLEVAUT, Membre de l'Institut, à Paris (Titulaire jusqu'en 1807).

M. ROCHEFORT, Littérateur, à Paris (Titulaire jusqu'en 1807).

M. SPITZ, ancien Inspecteur de l'Académie de Nancy, à Varangéville (Titulaire jusqu'en 1823).

22 Septem. M. le Comte Boulay, ancien Conseiller d'État, à Paris.

M. Capelle, Docteur en médecine, à Bordeaux.

M. Holandre, Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle, à Metz.

M. Le Faucheux, ancien Préfet, à Pont-à-Mousson.

M. Lefébure, ancien Sous-Préfet, à Paris.

M. le Chevalier Lenoir, ex-Directeur du Musée des Monuments français, à Paris.

M. Masson, Agent forestier, à Tonnerre.

M. Noel, Inspecteur-général des Études, à Paris.

M. le Baron Pavée de Vandœuvre, Membre de la Chambre des Députés, à Troyes.

M. Poiret, Naturaliste, à Paris.

M. le Baron Saulnier, ancien Préfet, à Paris.

M. Sédillot, Docteur en médecine, à Paris.

M. Silvestre, Membre de l'Institut, Secrétaire de la Société Royale et centrale d'Agriculture, à Paris.

M. Vallot, Docteur en médecine, à Dijon.

1803. 19 Février. M. Protat, Docteur en médecine, à Dijon.

16 Avril. M. Gillet-Laumont, Membre de l'Institut, ex-Inspecteur-général des Mines, à Paris.

M. Isabey, Peintre, à Paris.

M. Jadelot, Docteur en médecine, à Paris.

M. Lacretelle jeune, Membre de l'Institut (Académie française), à Paris.

M. LAURENCE, Littérateur, à Grenoble.

M. le Marquis DE PASTORET, Membre de l'Institut (Académie française), à Paris.

10 Décemb. M. le Baron DE LADOUCETTE, ancien Préfet, à Paris.

M. BARADON, Littérateur, à Paris.

1804. 3 Mai. M. DEVÈZE, Docteur en médecine, à Paris.

1805. 23 Mars. M. DURAND, ancien Recteur, à Amiens (Titulaire jusqu'en 1806).

6 Juillet. M. MICHEL BERR, Littérateur, à Paris (Titulaire depuis le 14 Décembre 1809, jusqu'au 14 Janvier 1814).

1806. 8 Février. M. GUENAUT D'AUMONT, Professeur de la Faculté des sciences, à Dijon (Titulaire jusqu'au 14 Décembre 1809).

8 Mars. M. DE LABOUÏSSE-ROCHEFORT, Littérateur, à Castelnaudary.

M. BIOT, Membre de l'Institut (Académie des sciences), à Paris.

30 Avril. M. BRISSEAU DE MIRBEL, Membre de l'Institut (Académie des sciences), à Paris.

12 Juillet. M. BELIN, Censeur des Études au Collége Royal de Charlemagne, à Paris (Titulaire jusqu'en 1807).

M. TEISSIER, Préfet de l'Aude, à Carcassonne.

M. ROCHARD, Professeur honoraire de la Faculté de médecine de Strasbourg, à Meaux.

22 Novem. M. le Comte DE VAUBLANC, ancien Ministre d'État, à Paris.

1807. 12 Mars. M. DELARUE, Pharmacien, à Évreux.

23 Juillet. M. DUGAS-MONTBEL, Membre de la Chambre des Députés, à Lyon.

10 Décem. M. DENIS père, ancien rédacteur du Narrateur de la Meuse, à Commercy.

1808. 25 Mars. M. LEMAZURIER, Littérateur, à Paris.

10 Novem. M. BOUVENOT, Docteur en médecine, à Paris.

1810. 12 Juillet. M. MATHIEU DE DOMBASLE, Directeur de la Ferme exemplaire, à Roville (Meurthe).

1811. 14 Février. M. BALME, Docteur en médecine, à Lyon.

7 Mars. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères (Vosges).

4 Avril. M. le Baron DESGENETTES, Inspecteur-général du Service de santé, à Paris.

4 Juillet. M. BERTIER, Propriétaire, à Roville (Meurthe).

12 Décem. M. GERGONNE, Recteur de l'Académie de Montpellier.

1812. 23 Mai. M. PARISET, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de médecine, à Paris.

20 Août. M. THIÉBAUT DE BERNEAUD, Secrétaire perpétuel de la Société Linnéenne, à Paris.

1813. 24 Juin. M. AZAÏS, Littérateur, à Paris (Titulaire jusqu'au 8 Juillet 1815).

1.er Juillet. M. GIRARD, Docteur en médecine, à Lyon.

1814. 5 Mai. M. VILLAUME, Chirurgien en chef de l'Hôpital militaire d'Instruction, à Metz.

10 Décem. M. BOINVILLIERS, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

1815. 27 Juillet. M. CHARLES BOTTA, Docteur en médecine, Poète et Historien, à Paris.

1816. 11 Janvier. M. GUILBERT DE PIXERÉCOURT, Littérateur, à Paris.

29 Août. M. GÉRARDIN, Docteur en médecine, à Paris.

14 Novem. M. DEPPING, Littérateur, à Paris.

5 Décemb. M. MOREAU DE JONNÈS, Correspondant de l'Institut, à Paris.

M. HURTREL D'ARBOVAL, Commissaire spécial pour les Épizooties du Pas-de-Calais, à Montreuil-sur-Mer.

1817. 6 Mars. M. BOTTIN, ancien Secrétaire général de Préfecture, à Paris.

M. SÉGUIER, ancien Préfet, à Saint-Brisson (Loiret) (Titulaire jusqu'au 30 Avril 1820).

15 Avril. M. GUÉPRATTE, Professeur de Mathématiques, à Brest.

13 Novem. M. WARDEN, ancien Consul américain, à Paris.

M. DORION, Littérateur, à Paris.

1818. 11 Juin. M. le Chevalier DE MERCY, Docteur en médecine, à Paris.

1819. 1.er Juillet. M. BOUCHARLAT, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.

1820. 20 Avril. M. DESNANOT, Recteur de l'Académie de Clermont.

9 Novemb. M. HERPIN, Docteur en médecine, à Paris.

7 Décemb. M. GEORGE, Secrétaire de l'Académie de Besançon (Titulaire depuis le 5 Février 1829, jusqu'en Octobre 1833).

M. le Vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au 11 Octobre 1824).

1821. 1er Février. M. DE THIERIET, Professeur à l'École de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en Septembre 1830).

15 Mars. M. FÉE, Professeur de Botanique à la Faculté de médecine de Strasbourg.

7 Juin. M. ALBERT-MONTÉMONT, Littérateur, à Paris.

M. DUFEUGRAY, ancien Préfet, à Paris.

5 Juillet. M. JOLLOIS, Ingénieur en chef des Ponts et et Chaussées, à Orléans.

1822. 29 Août. M. VILLERMÉ, Docteur en médecine, à Paris.

M. GAULTIER DE CLAUBRY, Docteur en médecine, à Paris.

M. DE ROGUIER fils, Conseiller auditeur à la Cour Royale, à Nancy.

5 Décemb. M. DEVERE, Chef de Bataillon en disponibilité, à Paris.

M. LÉVY jeune, Professeur de Mathématiques, à Rouen.

1823. 17 Avril. M. MONFALCON, Docteur en médecine, à Lyon.

1824. 22 Avril. M. RAPOU, Docteur en médecine, à Lyon.

8 Juillet. M. DESHAYES, Docteur en médecine et Naturaliste, à Paris.

6 Août. M. AMANTON, Conseiller de Préfecture, à Dijon.

2 Décemb. M. le Marquis DE FORESTA, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au 15 Février 1828).

1825. 6 Janvier. M. DEMANGEON, Docteur en médecine, à Chamagne près de Charmes (Vosges).

14 Juillet. M. GABRIEL ROLIN, ancien Inspecteur des Forêts du Prince de Condé, à Guise (Aisne).

M. Alexis Donnet, Ingénieur-Géographe, à Paris.

1.er Décem. M. Veyland, Littérateur, à Sarreguemines.

1826. 2 Février. M. Leuret, Docteur en médecine, à Paris (Titulaire depuis le 5 Avril 1827, jusqu'en Octobre 1828).

M. Lassaigne, Professeur de Chimie à l'École vétérinaire d'Alfort.

23 Février. M. le Baron d'Hombres-Firmas, Propriétaire, à Alais.

20 Avril. M. Soulacroix, Recteur de l'Académie de Lyon (Titulaire jusqu'au 8 Novembre 1832).

5 Mai. M. le Comte Maurice de Caraman, Maréchal de Camp, à Paris.

1.er Juin. M. Denis fils, Docteur en médecine, à Commercy.

3 Août. M. le Baron du Coëtlosquet, ancien Sous-Préfet, à Metz.

M. Nicot, Recteur de l'Académie de Nîmes.

1827. 2 Août. M. Saphary, Professeur de Philosophie à l'École préparatoire, à Paris.

M. Collard (de Martigny), Substitut du Procureur du Roi, à Épinal.

1828. 7 Février. M. Charles Malo, Littérateur, à Belleville près de Paris.

6 Mars. M. Des-Alleurs, Docteur en médecine, à Rouen.

3 Avril. M. César Moreau, Directeur de l'Académie de l'Industrie, à Paris.

24 Avril. M. Le Roy d'Étiolle, Docteur en médecine à Paris.

19 Juin. M. le Comte Louis d'Allonville, ancien Préfet, à Maroles près de Grosbois (Seine et Oise) (Titulaire jusqu'au 5 Août 1830).

1829. 8 Janvier. M. Henrion, Avocat à la Cour Royale de Paris.

5 Février. M. Bonnaire-Mansuy, Naturaliste, à St.-Mihiel.

4 Juin. M. de Garaudé, Musicien-Compositeur, à Paris.

12 Novem. M. Jourdain, Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Colmar.

1830. 7 Janvier. M. Léonard Chodzko, Historien, à Paris.

4 Février. M. Guillaume, Littérateur, à Besançon.

13 Mars. M. Gatien-Arnoult, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en Novembre 1830).

1832. 2 Février. M. Girardin, Professeur de Chimie, à Rouen.

M. Chervin, Docteur en médecine, à Paris.

M. Berger de Xivrey, Littérateur, à Paris.

6 Décem. M. Huot, Géographe et Naturaliste, à Versailles.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

1803. 16 Avril. M. HERMANN, Professeur d'Éloquence et de Poésie, à Leipsick.

1807. 9 Juin. M. HENRY, Professeur de Minéralogie, à Jéna.

1817. 11 Décem. M. ROMAN, Lieutenant-Colonel du génie, à Valladolid.

1820. 13 Janvier. M. HUMBERT, Professeur d'arabe, à Genève.

9 Novem. M. RANZANI, Professeur d'Histoire naturelle, à Bologne.

1821. 5 Juillet. M. MITTCHILL, Docteur en médecine, à New-York.

1822. 14 Novem. M. DE BLARAMBERG, Conseill^er d'État, à Odessa.

M. DE STEMPKOVSKI, Colonel au service de Russie, Correspondant de l'Institut, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY DUNGLISON, Docteur en médecine, à Charlottesville (Virginie).

4 Décem. M. THOMAS, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1825. 1er Décem. M. PESCHIER, Docteur en chirurgie, à Genève.

1826. 5 Janvier. M. SAVARESI, Docteur en médecine, à Naples.

1827. 30 Août. M HAMONT, Médecin-Vétérinaire, au Caire.

1828. 3 Janvier. M. le Chevalier DE KERCOVE, dit DE KIRCKHOFF, Docteur en médecine, à Anvers.

3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

19 Juin. M. le Baron de STASSART, ancien Préfet, à Bruxelles.

1829. 8 Janvier. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Trèves.

3 Décem. M. GLOESENER, Professeur de Physique, à Liége.

TABLE DES MATIÈRES.

Médecine, Chirurgie.

Chimie.

Physique.

Mathématiques.

Beaux-Arts.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

Archéologie.

Histoire.

Biographie.

Philologie.

FIN DE LA TABLE.

NOTE ADDITIONNELLE

DE M. SOYER-WILLEMET,

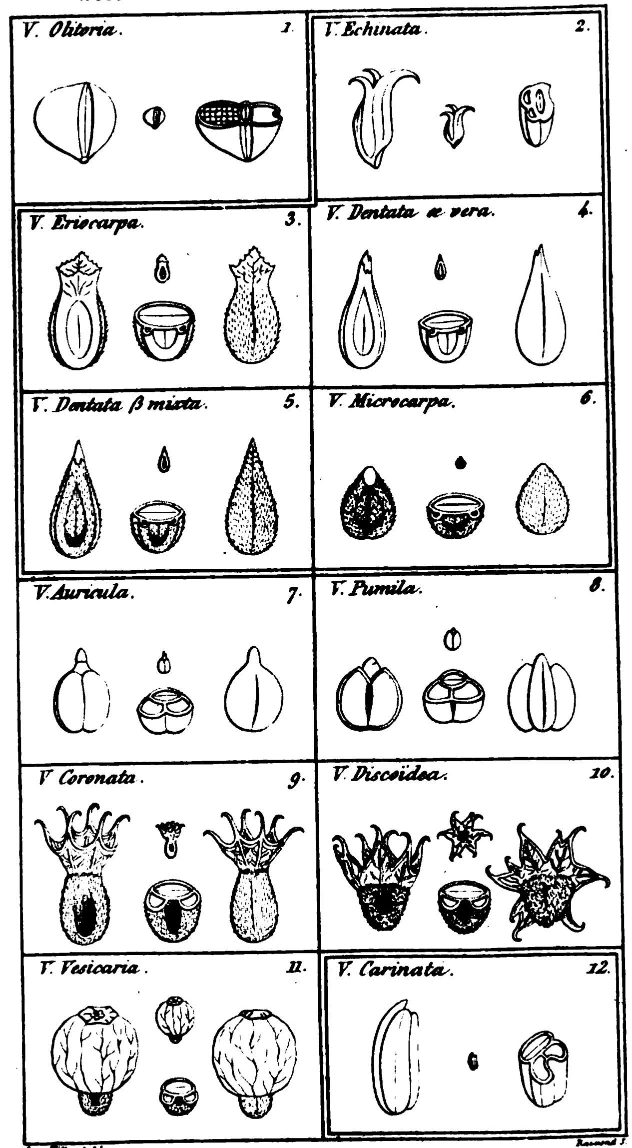
Sur sa Monographie des Valérianelles de France (*pag.* 67).

Depuis l'impression de cet article, j'ai rencontré, parmi des échantillons de *Valerianella dentata* β *mixta*, qui m'ont été envoyés des environs de Paris, une nouvelle variété qui prouve encore combien est faible le caractère pris de la présence des poils sur les fruits des Valérianelles : c'est du *V. Auricula* à fruits velus, qui est tout-à-fait à cette espèce ce que le *mixta* est au *dentata*. Le *V. olitoria* offre aussi une semblable variété ; mais je ne sais si elle a été trouvée en France.

J'observe que, dans la planche ci-contre, fig. 6 (*V. microcarpa*), le fruit de grandeur naturelle est représenté un peu trop long, et, surtout, beaucoup trop large.

Genre VALERIANELLA. Pl. I.

Sect. I. Locustæ. Sect. II. Psilocælæ.



Sect. III. Platycælæ. Sect. IV. Selenocælæ.

Pl. II.

